REVUE IVOIRIENNE DES SCIENCES HISTORIQUES DECEMBRE 2021

Numéro 10

Articles

REVUE IVOIRIENNE DES SCIENCES HISTORIQUES

ISSN 2520-9310



Prix de vente au numéro : 7€ 50 / 5 000 FCFA





# REVUE IVOIRIENNE DES SCIENCES HISTORIQUES

### UNIVERSITE JEAN LOROUGNON GUEDE DALOA, CÔTE D'IVOIRE



Décembre 2021 Numéro 10 Revue Ivoirienne d'Histoire, D'Art et Archéologie

NUMÉRO 10

# REVUE IVOIRIENNE DES SCIENCES HISTORIQUES (RISH)

Revue d'Histoire, d'Art et d'Archéologie de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

Revue électronique

ISSN 2520-9310

### Directeur de publication

ALLOU Kouamé Réné, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire africaine, Université Félix Houphouët-Boigny.

#### Comité Scientifique

Pr. KONÉ Issiaka, Professeur des Universités, Professeur titulaire, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa;

Pr. MOEGLIN Jean Marie, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire médiévale, École Pratique des Hautes Études, Université Paris Sorbonne;

Pr PAVIOT Jacques, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire médiévale, Université de Paris -Est Créteil;

Pr. EKANZA Simon Pierre, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire;

Pr. OUATTARA Tiona Ferdinand, Directeur de recherches d'histoire africaine, Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africains d'Abidjan;

#### Directeur de rédaction

YAO-BI GNAGORAN, Maître de conférences d'histoire religieuse, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan- Cocody;

Pr. LATTE Euge Jean Michel, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire économique, Université Alassane Ouattara

Pr. KOUAME Aka, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire moderne, Université Félix Houphouët-Boigny.

#### Pr. KOFFIE-BIPKO Céline

Yolande, Professeur des Universités, Professeur titulaire de Géographie, Université Félix Houphouët-Boigny

Pr. SETTIÉ Louis Édouard, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire économique, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody; Pr. GOMGNINBOU Moustapha, Directeur de recherches, Université de Ouagadougou (Burkina –Faso)

Pr. YAO-BI GNAGORAN, Maître de conférences d'histoire religieuse, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody.

Pr. PARE Moussa, Maître de

conférences d'histoire médiévale, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan- Cocody;

Pr. KOUADIO Guessan, Maître de conférences d'histoire contemporaine, Université Félix Houphouët-Boigny

### Comité de Lecture Scientifique

Pr Allou Kouamé René
Pr KOFFI-BIKPO Céline
Yollande
Pr GOMGNINBOU Moustapha
Pr KOUAME Aka
Pr LATTE Euge Jean-Michel
Pr MOEGLIN Jean-Marie
Pr PAVIOT Jacques
Pr YAO BI Gnagoran

#### Recommandations aux auteurs

L'article à soumettre à la revue doit être inédit et n'avoir pas été publié nulle part ailleurs (ni en ligne, ni sur papier). Tout texte proposé doit donc être inédit et impérativement transmis ou envoyé au secrétariat et/ou au rédacteur en chef de la revue. Il sera soumis au comité de lecture pour avis. Le texte ne doit pas comporter des emprunts de quelque nature que ce soit qui seraient susceptibles d'engager la responsabilité du département.

Les thématiques sont variées et essentiellement constituées d'articles. Peuvent être publiés les articles :

- Qui ont fait préalablement objet d'une pré-expertise par le comité de rédaction. Cela suppose que l'article répond à l'appel à contribution;
- Dont la rigueur scientifique est suffisante (maitrise et pertinence du thème, de la problématique, la méthodologie, la qualité de la langue et le respect des normes de rédaction);
- Dont l'exactitude des informations, l'originalité du contenu et la vérification de l'absence du plagiat ont été évaluées ;
- Qui reçoivent au moins trois (3) avis favorables. Toutefois, en cas de divergences d'avis, le comité de lecture sollicite d'autres avis.
- Les articles sont transmis à des instructeurs sous le sceau de l'anonymat. Lorsqu'un article est refusé, la direction de la revue en informe l'auteur et lui transmet le manuscrit dans les deux mois qui suivent ainsi que les rapports d'évaluation. Pour un article accepté sous réserve de certaines corrections, l'auteur doit tenir compte des remarques des instructeurs et doit impérativement le modifier dans le délai prescrit. La seconde mouture est vérifiée par un membre du comité de lecture. Une fois validée, la version finale de l'article est transmise à son auteur pour approbation.

Afin de traiter de la meilleure façon les articles envoyés à notre revue, quelques règles sont à suivre par les auteurs dans la présentation et les formats des fichiers. Ces préconisations (recommandations) permettent de gagner du temps sur la mise en forme et la correction des textes.

#### Règles de base de présentation

Les textes à soumettre doivent être fournis sous Word, au format doc ou rtf, en pièce jointe à un courriel. La dimension maximale du fichier : entre 30 000 et 60 000 signes (espaces résumés, corps du texte et bibliographie compris). L'auteur doit proposer un résumé de l'article en français et en anglais (respectivement 600 signes maximum) et cinq « mots-clés ». Il doit mentionner son nom et prénom, son titre académique ou professionnel.

### Typographie

Pour le corps du texte, la série de caractère à adopter est la police « Arial Narrow », style « Normal », taille 12.

L'italique est réservée aux mots, locutions et citations empruntés aux langues anciennes ou autre que le français (ex. : ad valorem, a priori, de facto, brain storming, Kru boy, Sikefwe) et aux titres d'ouvrages (ex. : Jean Noel Loucou publie La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960.

Les citations courtes sont intégrées au texte et placées entre guillemets (choisir les guillemets « à la française »). Les citations longues (plus de trois lignes) sont à indiquer dans le corps du texte par un retrait avec tabulation 1,25 et le texte mis en taille 11, entre guillemets. Toute suppression ou coupure dans une citation doit être signalée par des crochets. Toute citation doit faire l'objet d'une note en précisant la source. Les majuscules sont accentuées.

#### Recommandations aux auteurs

L'article à soumettre à la revue doit être inédit et n'avoir pas été publié nulle part ailleurs (ni en ligne, ni sur papier). Tout texte proposé doit donc être inédit et impérativement transmis ou envoyé au secrétariat et/ou au rédacteur en chef de la revue. Il sera soumis au comité de lecture pour avis. Le texte ne doit pas comporter des emprunts de quelque nature que ce soit qui seraient susceptibles d'engager la responsabilité du département.

Les thématiques sont variées et essentiellement constituées d'articles. Peuvent être publiés les articles :

- Qui ont fait préalablement objet d'une pré-expertise par le comité de rédaction.
   Cela suppose que l'article répond à l'appel à contribution;
- Dont la rigueur scientifique est suffisante (maitrise et pertinence du thème, de la problématique, la méthodologie, la qualité de la langue et le respect des normes de rédaction);
- Dont l'exactitude des informations, l'originalité du contenu et la vérification de l'absence du plagiat ont été évaluées ;

- Qui reçoivent au moins trois (3) avis favorables. Toutefois, en cas de divergences d'avis, le comité de lecture sollicite d'autres avis.
- Les articles sont transmis à des instructeurs sous le sceau de l'anonymat. Lorsqu'un article est refusé, la direction de la revue en informe l'auteur et lui transmet le manuscrit dans les deux mois qui suivent ainsi que les rapports d'évaluation. Pour un article accepté sous réserve de certaines corrections, l'auteur doit tenir compte des remarques des instructeurs et doit impérativement le modifier dans le délai prescrit. La seconde mouture est vérifiée par un membre du comité de lecture. Une fois validée, la version finale de l'article est transmise à son auteur pour approbation.

Afin de traiter de la meilleure façon les articles envoyés à notre revue, quelques règles sont à suivre par les auteurs dans la présentation et les formats des fichiers. Ces préconisations (recommandations) permettent de gagner du temps sur la mise en forme et la correction des textes.

### Règles de base de présentation

Les textes à soumettre doivent être fournis sous Word, au format doc ou rtf, en pièce jointe à un courriel. La dimension maximale du fichier : entre 30 000 et 60 000 signes (espaces résumés, corps du texte et bibliographie compris). L'auteur doit proposer un résumé de l'article en français et en anglais (respectivement 600 signes maximum) et cinq « mots-clés ». Il doit mentionner son nom et prénom, son titre académique ou professionnel.

### Typographie

Pour le corps du texte, la série de caractère à adopter est la police « Arial Narrow », style « Normal », taille 12.

L'italique est réservée aux mots, locutions et citations empruntés aux langues anciennes ou autre que le français (ex. : *ad valorem, a priori, de facto, brain storming, Kru boy, Sikefwe*) et aux titres d'ouvrages (ex. : Jean Noel Loucou publie *La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960*.

Les citations courtes sont intégrées au texte et placées entre guillemets (choisir les guillemets « à la française »). Les citations longues (plus de trois lignes) sont à indiquer dans le corps du texte par un retrait avec tabulation 1,25 et le texte mis en taille 11, entre guillemets. Toute suppression ou coupure dans une citation doit être signalée par des crochets. Toute citation doit faire l'objet d'une note en précisant la source. Les majuscules sont accentuées.

#### Références et citations

Les références et citations sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes : (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur, année de publication, pages citées) ; Exemples :

-Faisant une mise au point sur des questions de méthodes S.P. Ekanza (2015, p. 7), note que « l'histoire est une pratique professionnelle »

-Malgré sa brièveté, la colonisation est caractérisée par des changements importants, souvent brutaux qui affectèrent les populations africaines, leurs structures et leurs institutions politiques, économiques, sociales et culturelles. Ces changements ont des conséquences qui pèsent encore aussi bien sur les anciens pays colonisateurs que sur les ex- pays colonisés. C'est pourquoi l'histoire de la colonisation oscille entre deux tendances : l'apologie du système colonial et sa condamnation (J.N Loucou, 2012, p.5).

Les envois dans le texte se présentent en notes en bas de page en numérotation continue.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

#### Les illustrations

Les illustrations (cartes, photos, schémas, tableaux, graphiques) doivent être présentées en numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source est indiquée (centrée) au-dessous de l'élément (taille 10). Il est important que ces éléments d'illustration soient d'abord annoncés, ensuite insérés, et enfin commentés dans le corps du texte.

### Références bibliographiques

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, les pages (p.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au

cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple:

AMEGBO Joseph; LIGIER Françoise, 1976, Ossei TUTU, fondateur de la Confédération ashanti, XVIIe siècle, Abidjan; Dakar, NEA, Paris, ABC, 112 p.

CANGAH Guy; EKANZA Simon-pierre, 1978, La côte d'Ivoire par les textes. De l'aube de la colonisation à nos jours, Abidjan; Dakar, NEA, 237 p.

MIAKA Oureto, 1982, « Quelques réflexions sur l'usage de la monnaie en Afrique noire à la place du troc traditionnel », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série K (sciences économiques), tome V, pp. 59-68. 1871, Paris, La Haye, Mouton et Co, 286p.

SURET-CANALE Jean, 1977, Afrique Noire Occidentale et Centrale, L'ère coloniale (1900-1945), Paris, Éditions Sociales, 636 p.

ZINSOU-DERLIN Lionel, 1976, « La banque de l'Afrique occidentale dans la crise », Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 63, n° 232-233, « L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938) , p.506-518.

Pour les ressources électroniques et les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL) et la date de consultation.

### Soumissions d'articles : contact

Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, Côte d'Ivoire revuerish.univdaloa@gmail.com

(+225) 07 07 57 19 57 80

1	La fondation des chefferies <i>kona-asokore</i> et leurs relations politiques avec les royaumes <i>bron djaïman</i> et <i>ashanti</i> (xviie-xviiie siecles)	
	SECRE Kouamé Kossonou Frédéric	13-31
2	La poterie du peuple « manhounkoro » face à l'islam à katiola, 1884 – 1898 KONE Kiyali	32-48
3	Approche historique de la typologie des domesticités au Togo colonial : 1884-1960 Agnélé LASSEY	49-73
4	Alternatives de la mise en valeur des ressources locales à l'époque coloniale : l'expérience de la valorisation du coton voltaïque à l'époque des missionnaires catholiques (1927-1959)  Martial HALPOUGDOU	74-90
5	La congrégation salésienne dans l'éducation au Gabon: fondements et actions (1964-2000) ASSOUMOU NSI Michel	91-111
6	La privatisation de la gestion du service public de l'électricité au Gabon 1989-1997  MEHYONG Stéphane William	112-137
7	Les facteurs de la crise alimentaire de 2008 dans l'union économique et monétaire de l'Afrique de l'ouest Daouda DIALLO et KOUAKOU Yao Marcel	138-158
8	L'impact social des programmes d'ajustement structurel (P.A.S) en Côte d'Ivoire (1981-1998) KOMENAN Houphouët Jean Félix	159-175

9	La production et la distribution de l'eau potable à Abidjan (1912 -1987)	
	Ange Barnabé ADOFFI	176-192
10	La prépondérance des télécommunications dans	
	l'essor des médias en Côte d'Ivoire 1952-1980	
	Ignace KOFFI	193-205
11	Modes de gestion des conflits fonciers dans la région	
	du Haut - Sassandra (Côte d'Ivoire)	
	SANOGO Mamadou	206-222
12	Des modalités d'accès à la terre à la mise en place de	
	plantations cacaoyères dans la région du Moronou	
	(Côte d'Ivoire) de 1915 à 1980	
	ADONI KPELE HERVE	223-234
13	Félix Houphouët-Boigny, artisan du développement	
	industriel et de la stabilité régional en Côte d'Ivoire	
	(1960-1980) N'GUESSAN Kouamé Christophe	235-248

### LA FONDATION DES CHEFFERIES KONA-ASOKORE ET LEURS RELATIONS POLITIQUES AVEC LES ROYAUMES BRON DJAÏMAN ET ASHANTI (XVII°-XVIII° SIECLES)

SECRE Kouamé Kossonou Frédéric Enseignant-chercheur, Universtié Alassane Ouatara-Bouaké frederidec2014@gmail.com

#### Résumé

Kona-Asokore est un clan issu du groupe Akan. Il est à l'origine de la fondation des chefferies Bantama, Kwatwoma et Mireku, établies respectivement aux pays Ashanti, Bron Djaiman et Domaa. Les bâtisseurs de ces trois chefferies vivaient à l'origine sur un même site à Bantama dans l'aire pré-ashanti et collaboraient avec les migrants Bron. Les guerres politicomilitaires qui opposent les fondateurs des royaumes Ashanti, Bron Djaïman et Domaa affectent l'unité politique et la cohésion sociale des Kona-Asokore. Ainsi ceux-ci s'établissent sur trois espaces différents. La présente étude se veut un éclairage sur les raisons de la rupture politique intervenue entre les membres d'un même matriclan Kona-Asokore suscitée par la confrontation politico-militaire entre les Ashanti et les Bron. Une fois intégrés au pays de leur choix politique les Kona-Asokore prêtent serments d'allégeance, contractent des pactes d'alliance politique, culturelle et exercent des fonctions politiques, militaires et culturelles. L'objectif visé par l'étude est de montrer l'appartenance des dirigeants des chefferies Bantama, Kwatwoma et Mireku à un même matriclan et l'enjeu qu'ils représentent dans les relations politiques entre l'Ashanti, les Bron Djaïman et Domaa.

**Mots- clés**: Relations politiques — *Kona-Asokor* — *Bron* — *Ashant* — *Bantama, Kwatwoma, Mireku*.

### **Abstract**

Kona-Asokore is a clan from the Akan group. It was the founder of the Bantama, Kwatwoma and Mireku chieftaincies, which were established in Ashanti, Djaïman and Domaa countries respectively. The builders of these three chieftaincies originally lived on the same site at Bantama in the pre-Ashanti area and collaborated with the Bron. The politico-military wars between the founders of the Ashanti, Bron Djaïman and Domaa kingdoms affected the political unity and social cohesion of the Kona-Asokore. Thus, these are established in three different spaces. The present study aims to shed light on the reasons for the political rupture between the members of the same Kona-Asokore matriclan caused by the politico-military confrontation between the Ashanti and Bron. Once integrated into the country of their choice, the Kona-Asokore take oaths of allegiance, enter into political and cultural alliances and perform political, military and cultural functions. The aim of the study is to show that the leaders of the Bantama, Kwatwoma and Mireku chieftaincies belong to the same matriclan and that they represent a stake in the political relations between the Ashanti, Bron Djaïman and Domaa.

**Keywords**: Political relations – Kona-Asokore – Bron – Ashanti – Bantama, Kwatwoma, Mireku

### Introduction

Les vocables Ashanti, Bron Djaïman et Domaa sont respectivement des noms de trois Etats Akan nés au XVIIe siècle. Les matriclans noyaux à l'origine de la création de ces royaumes sont les Oyoko pour l'Ashanti, et Aduana-Abrade pour le Bron Gyaman et le Domaa. Ces appellations Ashanti, Bron Djaïman et Domaa nouvellement et distinctement attribuées aux trois royaumes renferment d'autres vocables claniques secondaires pionniers fondateurs tels que les Kona-Asokore, presque méconnus, parce que pratiquement absorbés par les vocables noyaux centraux Ashanti, Bron Djaïman et Domaa.

De nombreuses personnes interrogées en Côte d'Ivoire sur le clan Kona-Asokore fondateurs secondaires des royaumes Ashanti, Djaïman et Domaa ne connaissent pas ce clan, et ne savent rien de leurs relations avec ces trois Etats Akan. D'autres mêmes pensent que la création de ces trois royaumes est l'action exclusive de leurs ancêtres Ashanti, Bron Djaïman et Domaa.

Pourtant, les *Kona-Asokore*, bâtisseurs des chefferies *Bantama*, *Kwatwoma* et *Mireku*, sont une composante sociale *Ashanti*, *Bron Djaïman* et Rev.lvoir. Sci. Hist N<sup>o</sup> 10 Décembre 2021 14 ISSN 2520-9310

Domaa, et des acteurs clés (Terray, 1995, p. 238-9) dans les relations politiques entre ce trio royal Akan sur lesquels aucun article scientifique n'a été élaboré par les auteurs précédents ayant écrit sur la fondation des royaumes *Ashanti, Djaïman* et *Domaa* (Tauxier, 1921; Clozel, 1906; Bini, 1992). Ce pan de l'histoire mérite d'être éclairé.

La présente étude se propose d'élucider les raisons à l'origine de la rupture politique intervenue entre les membres d'un même matriclan *Kona-Asokore*, suscitée par la confrontation politico-militaire entre les *Ashanti* et les *Bron*. La méthode d'approche de cette réflexion repose sur l'assemblage et l'analyse de sources écrites, orales et d'informations documentaires recueillies, confrontées et recoupées.

Deux centres d'intérêt permettent de répondre à la problématique, à savoir, étudier en partie les facteurs qui ont suscité la création du *Bantama*, du *Kwatwoma*, du *Mireku* et d'autre part les fonctions politiques, diplomatiques et militaires exercés par ces *Kona-Asokore* à l'intérieur et à l'extérieur de l'*Ashanti*, du *Bron Djaïman* et du *Domaa* dans lesquels ils sont intégrés.

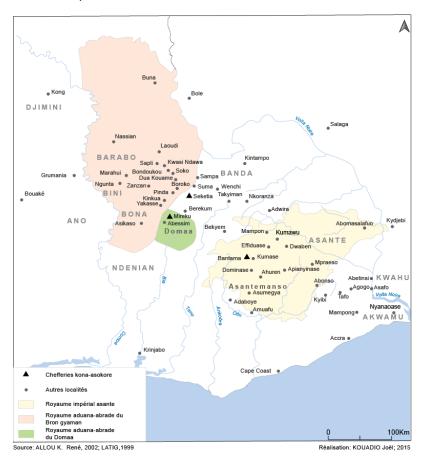
# 1. Les alliances entre les *Kona-Asokore*, *Bron Djaïman* et *Domaa* (1600-1730)

Ce chapitre présente les *Kona-Asokore*, leur lieu de provenance, les raisons de leur émigration du pays d'origine, les accords politiques contractés avec les *Bron* en migration et leur intégration à ce groupe de migrants.

# 1.1. Présentation des *Kona-Asokore*, origines et causes des migrations (1600-1629)

Trois noms différents permettent d'identifier les Kona-Asokore dans l'espace Ashanti et Bron. Ceux-ci sont respectivement connus sous les vocables Bantama dans le pays Ashanti, Kwatwoma dans le Bron Djaïman et Mireku dans le royaume Domaa. Bantama est le chef-lieu des chefferies Kona-Asokore de l'Ashanti; Seketia en est pour les chefferies Kona-Asokore ou Kwatwoma du Bron Djaïman et Mireku l'est également pour les Kona-Asokore du Domaa. Par ailleurs, toutes ces chefferies sont actuellement intégrées dans le Ghana actuel en raison de la délimitation frontalière coloniale. Mais chacune reconnaît la suzeraineté du royaume dont elle dépendait anciennement.

Carte 1 : Les chefferies Kona-Asokore du Bantaman en Asante, du Kwatwoma au Gyaman et du Mireku au Domaa (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)



Les traditions orales recueillies dans l'Ashanti et le Bron Gyaman<sup>1</sup> sont unanimes que les lignages royaux qui dirigent les chefferies du Bantama en

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nana Kouassi Sékré, notable à *Pinda* et petit-fils de chef, *Pinda*, les 27 ; 28 et 29 janvier 2015 ; nana *Obin*Dappa et ses notables, *Zonzonmia*, le 02 février 2012 ; nana Koffi N'guettia Abdoulaye notable à Kouafo, petit-fils de chef, Bondoukou, les 14 et 16 septembre 2012 ; nana *Tchrè*Kouassi, chef intérimaire de Tchétchréni, le 04 février 2015 ; nana Dua Kobenan II, chef de province Foumassa, Bondoukou, le 18 septembre **2012**.

Ashanti, du Kwatwoma au Bron Gyaman et du Mirekuau Domaa sont des fractions d'un même clan, appelé Kona-Asokore (Terray, 1995, p. 238-239; Allou, 2015, p. 276-277). A l'origine, ils formèrent un grand royaume dénommé Asokore Kese². Celui-ci était établi au nord-est de la chefferie Koforidua dans l'actuel Ghana (Terray, 1995, p. 238-9; Allou, 2015, p. 276-7). L'un de leurs premiers rois se nomma Akuoko Pagnini³. Mais les Kona-Asokore furent constamment harcelés par les Akwamu⁴ dans les collines de l'Akwapem au sein du Grand Akwamu (sud-est)⁵. Une partie de ces Kona-Asokore abandonna le pays pour suivre les Gyaman et Domaavec qui ils contractèrent des alliances (Terray, 1995, p. 238-9; Allou, 2015 p. 276-7). Ce noyau Kona-Asokoreest nommé Mireku.

Entre 1620 et 1630, un autre groupe de clan Kona-Asokoreappelé Bantama émigra du royaume Asokore Kese en raison de l'insécurité qui prévalait et s'installa auprès des migrants Bron Gyaman et Domaa à Asumegya en Asantemanso (Meyerowitz, 1952, p. 130). Pendant la guerre civile d'Asantemanso en 1629-1630 opposant les Oyoko (ancêtres des Ashanti) aux migrants Bron Gyaman et Domaa, ce deuxième groupe Kona-Asokore se déplaça avec les Bron Gyaman et Domaa, le noyau central des migrants (Meyerowitz, 1952, p. 130). Sur le nouveau site d'établissement au moment où leurs alliés Bron Gyaman et Domaa créèrent des chefferies comme Kumanu, Suntireso, Nwereme (Suma), Drobo, Abesim parmi les Nkwanta et Abanperedease, les Kona-Asokore fondèrent une chefferie qu'ils nommèrent Bantama (Terray, 1995, p. 236). A Suma, les informateurs de Rattray cité par Terray confirment la cohabitation entre ex-Akouamou et Kona-Asokore à Bantama.

Nous sommes installés à *Bantama*. Les seuls villages situés à proximité étaient alors *Tafo* et *Amakom*. Comme la plupart des gens qui étaient venus avec nous étaient de bons chasseurs, nous avons fondé un autre village appelé *Abanpiredease* près de *Boma* (dans la savane), et nous y sommes établis avec notre peuple. (Terray, 1995, p. 236).

Au moment où les *Gyaman* et *Domaa* vivaient à *Suntireso* avec leurs alliés *Kona-Asokore* du *Mireku* et du*Bantama*, un autre groupe *Kona-Asokore* vint s'établir auprès d'eux (Owusu, 1976 : 40). Ce dernier groupe est issu du

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Asokore Kese veut dire le « Puissantpays ou grand pays des Asokorè ». Asokore dérive du matriclan Aso.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>Pagnini veut dire le Grand ou l'Ancien, le Patriarche, l'Aîné.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Akwamu est un royaume créé par les ancêtres des *Bron* au Ghana et en Côte d'Ivoire actuels. <sup>5</sup>Cf.supra, carte, p.2.

même lignage royal que les *Kona-Asokore* du *Bantama* connu sous le nom de *Kwatwoma* (Owusu, 1976, p.40; Terray, 1995, p. 238-9). Allou déclare que ce noyau *Kona-Asokore* du *Kwatwoma* fut conduit par *Bohene Koko* (Allou, 2002, p. 263).

### 1.2. Accords politiques entre les *Kona-Asokore* et les migrants *Bron* (1600-1629)

Les informations écrites sur l'histoire des sièges Kona-Asokore du Kwatwoma par les traditions<sup>6</sup> et recueillies par Emmanuel Terray révèlent que les Kona-Asokorè de Kwatwoma dirigés par Bohene Koko conclurent des accords de paix avec les Bron Gyaman et Domaa dans la première moitié du XVIIe siècle (Terray, 1995 : 238-9 ; 276). Le pacte fut scellé par des rituels avec de l'or en vue de renforcer les alliances contractées (Terray, 1995 : 238-9 ; 276). Ainsi, Bohene Koko et ses sujets intégrèrent les Gyaman et Domaa. Les origines de la rencontre entre Kona-Asokore et Bron, les termes d'accords d'alliances politiques et sociales conclus entre ces migrants se présentent comme suit :

Un second groupe vient rejoindre les *Domaa* lors de l'étape de *Suntreso*; il s'agit d'un lignage de clan *Kona*, dont les membres fonderont par la suite le siège *abron* de *Kwatwoma*. (...). Arrivés à *Suntreso*, les futurs *Kwatwoma* passent avec les *Domaa*-frères de leurs anciens ennemis-un accord dont la nature n'est pas claire; il est possible qu'ils aient été en quelque sorte engagés contre de l'or; c'est ce que laisse entendre la *Kwatwoma Stool History*. (...). Quoi qu'il en soit, les *Kwatwoma* ne sépareront plus leur sort de celui des *Domaa*. Lorsque ceux-ci se fixeront à *Abanpredease* (*Domaahwidiem*, *Boma*), ceux-là s'installeront à *Nuanso*, près de *Susanso*, dans l'*Ahafo*, sur l'autre rive de la rivière *Nsuansa*; puis ils suivront leurs associés jusqu'au *Gyaman*, pour s'établir finalement à *Seketia*. (Terray, 1995, p. 238-9).

Lors des accords passés entre les migrants en Asantemanso, les Aduana-Abrade<sup>7</sup> ou Bron (noyau central de la migration ou initiateurs de la migration) attribuèrent le commandement général de la marche au premier groupe Kona-Asokore, c'est-à-dire les Mireku, en raison de leur réputation au maniement des armes (Owusu, 1976,p. 3-10). Il fut donc nommé le Krontihene. Mais d'autres accords politico-militaires intervinrent lorsqu'un groupe Denkyira en migration vint s'ajouter aux Bron et Kona-Asokore. Des modifications survinrent alors à la tête de l'armée de commandement. Terray explique comment le chef des Kona-Asokore du Mireku fut remplacé par le Mansinhene

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>Stool History of Kwatwoma, ms. Seketia.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>Aduana-Abrade est le nom du matriclan des Bron.

et affecté à un autre poste de commandement (l'Adonten ou Avant-garde de l'armée).

[...]le Mirekuhene Domaa Gyamfi, qui, depuis le départ de l'Akwamu, joue auprès d'Ata Kumanle rôle de Krontihene (chef de l'armée), vient saluer AdikoWam (chef des Mansin, une fraction des Denkyira intégrée aux migrants Bron) et lui conte les mésaventures de son maître (Atta Kouman, leader des Bron); tous deux constatent alors que les deux groupes ont connu le même sort : les uns comme les autres ont été contraints d'abandonner leur pays natal à l'issue d'un conflit de succession. Tirant argument de cette communauté de destin, Mansin et Domaa8 décident d'unir leurs forces, afin de mieux se défendre contre d'éventuelles agressions; en conséquence, un véritable pacte est conclu, dans les formes rituelles en usage à cette époque : "Nous bûmes ensemble l'obodom (liquide consacré aux esprits tutélaires), afin de sceller notre union", raconte Kwasi Ansu Gyeabour. Au terme de ce pacte, les deux parties se promettent aide et assistance face à toute menace extérieure ; le Mansinhene (chef de Mansin) Adiko Wam se voit attribuer le poste de Krontihene (chef de l'armée) de Domaa, l'ancien Krontihene devenant pour sa part Adontenhene (chef de l'avant-garde) de l'armée[...](Terray, 1995, p. 238).

Au-delà des accords rituels ou spirituels par breuvage pour montrer leur bonne foi, les trois sous-groupes, à savoir les *Bron*, les *Kona-Asokore* et les *Denkyira* ou *Mansin* ont également conclu deux autres accords d'alliances politiques. Il s'est agi des accords juridiques pour notifier leur bonne foi des résolutions et clauses prises, et des accords de défense pour mieux s'organiser et former une armée commune et faciliter l'intégration des trois groupes de peuples Akan.Dans ces accords juridiques, il est convenu que,

[...] Chacun des deux chefs s'interdit de procéder à l'exécution d'un criminel qui relèverait de l'autorité de l'autre; en pareil cas, le coupable devra être jugé et puni par le chef dont il dépend, à charge pour celui-ci d'informer son collègue. [...]. Désormais nous ne fîmes plus qu'un seul peuple et une seule famille (abusua). De fait, les Mansin se rendront avec les Domaa à Suntireso; à leurs côtés, ils livreront batailles aux Asante; ils les suivront aussi bien dans leur fuite au Gyaman que lors de leur retour;

<sup>8</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Emmanuel Terray fait une confusion ici avec le terme *Domaa*. Les *Domaa* dont il parle dans le texte fait allusion à l'ensemble des *Aduana-Abrade* originaires d'*Akouamou*. Ces derniers deviendront par la suite *Bron* d'*Asumegya*, de Suntireso, de *Kumanu*, du *Gyaman* et du *Domaa*. Le terme *Domaa* sera donné plus tard en 1730 au royaume fondé par *Kyereme Sikafo* quand une fraction des *Bron Gyaman* retournera sur les sites précédents occupés anciennement pour s'y établir définitivement.Cf. (K.R.) Allou, 2015, p.295-298.

aujourd'hui encore, le *Mansinhene* qui est à présent chef de *Wam*, exerce les fonctions de *Krontihene* auprès du souverain de *Domaa*. (Terray, 1995 : 238).

Sur le plan militaire, les *Mansin* ou *Denkyira* furent choisis par les *Bron* pour diriger la migration parce que leur renommée aux maniements des armes ne fait aucun doute au sein des Akan. Le *Denkyira* était le royaume suzerain, puissant et dominateur de tous les royaumes et chefferies Akan au XVIIe siècle avant d'être combattu et vaincu par la confédération *Ashanti* en 1701. Ses soldats étaient aguerris aux maniements des armes. Le succès de ces alliances politiques entre *Bron* et la fraction *Denkyira* a été possible grâce aux actions diplomatiques menées par *nana Gyamfi*, le chef des *Kona-Asokore*. De même qu'ils intégrèrent le groupe des *Bron*, les *Kona-Asokore* en firent pareillement avec l'*Ashanti*.

### 2. Les alliances politiques entre *Kona-Asokore* et confédération *Ashanti* en 1677

Ce second chapitre évoque le retrait des *Kona-Asokore* du *Bantama* de la migration *Bron*, ainsi que son intégration à l'union *Ashanti* avec laquelle il a conclu des alliances politiques. Elle s'intéresse également à la scission survenue entre les *Kona-Asokore* du *Kwatwoma* et du *Mireku* pour intégrer respectivement le *Gyaman* et le *Domaa* après avoir contracté des alliances politiques avec les dirigeants de ces deux royaumes.

### 2.1. Retrait du *Bantama* des migrants *Bron* et son intégration à l'union *Ashanti*

Une scission survint au sein des Kona-Asokore dirigés par Bohene Koko. Une fraction se mit sous l'autorité de Kwadwo Dom et s'installa à Bepose, dans le Denkyira (Terray, 1995, p. 238). L'autre fraction, sous le commandement de Bohene Koko, s'allia aux Bron Gyaman et Domaa. Et, en 1680, lorsque le roiOsséi Toutou de l'Ashanti déclara la guerre aux Bron, les Kwatwoma sous la direction de Bohene Koko combattirent aux côtés de leurs alliés Bron et les suivirent dans leur migration jusqu'à dans le Bron Gyaman. Au moment où les Bron bâtirent les chefferies de Zanzan et de Yakasse, les Kona-Asokorefondèrent la chefferie Kwatwoma, dont le chef-lieu est Seketia (Terray, 1995, p. 238). Les Kona-Asokore du Bantama firent à leur tour une allégeance au roi Ashanti qui les intégra ainsi dans son royaume et attribua le titre de Krontihene (le Commandement général de son armée) au chef du Bantama, Amankwatia Pagnini.

Pourquoi ces ruptures et mésalliances politiques des Kona-Asokore? Ces alliances se firent et se défirent à cause des ambitions et divergences politiques. En effet, Amankwatia Atoaet les siens du Bantama optèrent pour un nouveau choix politique: faire partie intégrante de l'union Ashanti en formation pour se mettre à l'abri d'interminables harcèlements des Ashanti (Terray, 1995, p. 238-258). Mais les Kona-Asokore du Mireku et du Kwatwoma ainsi que leurs alliés Bron refusèrent d'appartenir à la confédération Ashanti malgré sa puissance en devenir, parce que non seulement ils ne reconnaissent pas l'ancienneté du trône Ashanti vis-à-vis de leurs sièges (Allou, 2002, p. 263; 266; Terray, 1995, p. 234-248), mais ils voulurent aussi leur souveraineté politique (Owusu, 1976, p. 3; 50).

Intégrés aux Ashanti, les Kona-Asokore du Bantama soutinrent Osséi Toutou dans ses campagnes militaires (Terray, 1995 : 236-240). Ainsi, entre 1699 et 1701, ils participèrent à la guerre livrée par le roi Ashanti contre les Denkyira (Terray, 1995, p. 236-240). Amankwatia Atoa Pagnini et ses vaillants guerriers s'illustrèrent sur le terrain de combat. Ils permirent à leurs alliés Ashanti de vaincre les Denkyira, de tuer et de décapiter le roi Ntim Gyakari, à Feyasse en 1701 (Terray, 1995, p. 236-240). Pour services rendus à son royaume, pendant la restructuration de son armée, Osséi Toutou attribua d'importantes fonctions militaires et religieuses à Amankwatia Atoa Pagnini, chef du Bantama (Terray, 1995, p. 236-240). Il lui confia la garde du mausolée des rois Ashanti, situé au sein du Bantama. Osséi Toutou éleva également Amankwatia Atoa Pagnini au rang de Krontihene, c'est-à-dire le chef d'Etatmajor de l'armée confédérale Ashanti (K R. Allou, 2002, p. 263 - 266).

Devenu le commandant supérieur de l'Ashanti, Amankwatia Atoa Pagnini mena plusieurs conquêtes militaires contre les royaumes au nordouest et au sud-ouest de l'Ashanti. Ainsi, il mobilisa l'armée de cette confédération et livra une guerre contre les Sefwi-Wiawso et les Sefwi-Bekwaï et les soumit rapidement à la tutelle politique d'Osséi Toutou entre 1709 et 1710 (Allou, 2002, p. 263; 266). Emmanuel Terray rapporte qu'en 1712, Amankwatia Atoa Pagnini lança une expédition punitive contre les dirigeants de Twifo-Heman, royaume fondé par les ancêtres des Bron Gyaman et Domaa:

[...] depuis de nombreuses années, ils ont multiplié les exactions contre les marchands qui se rendent sur le littoral, et se sont ainsi attiré la haine de leurs voisins. (...). La première (coalition) se réunit autour des *Asante* « *Aowin, Wassa, Agouwaffe, Abramboe, Akanni, Fetu, Saboe, Fantijn* et *Akron* » ; elle se propose d'expulser les caboceerCommomore de *Twifo* ; elle parvient bientôt à ses fins. (E.Terray, 1995 : 398).

En 1718, *Opokou Ware* accéda au pouvoir en *Ashanti* et fit un réaménagement à la tête de son armée. Le chef de Bantama qui était le chef de l'armée *Ashanti* sous *Osséi Toutou*, changea de poste. Il devint le chef de la garde royale de *Koumassi*, équivalent de la garde républicaine actuelle dans nos Etats (Allou, 2002 : 1154). Le chef de *Mampong*, issu du clan *Bretuo-Tena*, est désormais le chef de l'armée confédérale *Ashanti* (Terray, 1995 : 398). Une autre fraction *Kona-Asokore* rompit avec les *Bron Gyaman*, signa des accords politiques et militaires avec les *Domaa* et s'en alla avec eux pour créer ensemble leur Etat qu'ils nommèrent *Domaa*.

### 2.2. Scission entre les *Kona-Asokore* du *Mireku* et du *Kwatwoma* en 1730

En 1730, Kyereme Sikafo abandonna le Bron Gyaman pour bâtir le Domaa. Il partit avec plusieurs alliés dont une fraction des Kona-Asokore à savoir les Mireku (Terray, 1995, p. 281-4). Ceux-ci furent dirigés par Tan Woroka Kokrometi (Terray, 1995, p. 281-4). Ce dernier fut l'un des successeurs de nana Gyamfi, le premier chef de Mireku. Le roi Kyereme Sikafo du Domaa éleva le dirigeant des Kona-Asokore de Mireku au titre d'Adontenhene, chef de l'avant-garde, de son armée (Terray, 1995, p. 281-4). Chaque fraction Kona-Asokore, à savoir le Bantama, le Kwatwoma et le Mireku, fit donc son choix politique et se mésallia au trône de sa conviction idéologique ou politique.

# 3. Les *Kona-Asokore* dans les relations politiques entre *Bron* et *Ashanti* (1739-1740)

Il est question dans cette séquence de montrer les rôles diplomatiques et militaires exercés par les *Kona-Asokore* du *Bantama* et du *Kwatwoma* dans les relations inter-étatiques entre le *Bron Gyaman* et l'*Ashanti* entre 1739 et 1740, ainsi que les relations politiques qui existent entre le *Kwatwoma* et le *Bron Gyaman*.

### 3.1. Bantama et Kwatwoma dans la guerre entre l'Ashanti et le Bron Gyaman (1739-1740)

L'imminence de la guerre de 1739-1740 entre l'*Ashanti* et le *Bron Gyaman* suscita une diplomatie entre *Opokou Ware* et *Koffi Abo Mri* en vue de prévenir le conflit armé. L'action diplomatique bilatérale est une initiative du souverain *Ashanti*.

Face à l'impressionnante coalition qui se dresse contre eux, les Abron restent entièrement seuls. (...). De nombreuses traditions-abron aussi bien

qu'asante-font état de négociations à la veille du conflit : avant de s'en remettre aux armes, *Opoku Ware* s'est efforcé d'amener *Abo* à résipiscence. ... *Agyeman* reproduit... un récit recueilli à *Seketia*, selon lequel d'ultimes pourparlers auraient été tentés par l'intermédiaire d'un côté le *Bantamanhene* (chef de *Bantama*), de l'autre du *Kwatwomahene* (chef de *Kwatwoma*) : celui-ci, sommé de choisir entre un sabre et une banane plantain-symbolisant respectivement la guerre et la paix. (E.Terray, 1995, p. 431-432).

Abo Koffi Mri du Bron Gyaman refusa de reconnaître la responsabilité de la faute que son homologue de l'Ashanti le fit endosser et se dit prêt à l'affronter. Le Kwatwomahene qui le représenta à Koumassi dans la capitale politique Ashanti, choisit le sabre qui symbolise la guerre,

[...] en assurant que jamais il ne consentirait à manger une banane récoltée en Asante. (...) Opoku Ware procède à une déclaration de guerre en bonne et due forme; Kwame Manso troisième détenteur du siège d'Ofori et du Manso, "fut le premier chef à tirer sept coups de fusil sur le sol du Gyaman, conformément aux instructions de l'Asantehene, déclarant ainsi la guerre aux gens du pays". (E.Terray, 1995, p. 432).

Deux raisons fondamentales l'ont certainement motivé à dissuader diplomatiquement son adversaire du *Gyaman*; d'une part, relativement à la théorie du réalisme<sup>9</sup>, *Opokou Ware* est convaincu de la supériorité et la puissance de frappe de son armée confédérale *Ashanti* face à son adversaire du *Bron Gyaman*; d'autre part, il a mesuré les conséquences désastreuses de la guerre. Au contraire, les *Gyaman* appréciant le courage et la témérité de leur armée ont certainement sous-estimé et ignoré les rapports de force qu'il faut prendre en compte dans les relations internationales. Pour illustrer leur pensée un de leurs textes tambourinés dit à cet effet : « Mes guerriers ne sont

\_

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>Marc Loriol et al., 2008, *Le travail diplomatique, un métier et un art*, rapport de recherche pour le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), Laboratoire Georges Friedman, 131p., Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Armand Colin, Paris, 1991 (4° édition); Marie-Claude Smouts (s/dir.), *Les Nouvelles relations internationales*, Presses de Sciences Po, Paris, 1998, 412 p.; Jean-Jacques Roche, *Théories des relations internationales*, Montchrestien, Paris, 2001 (4° édition); Robert Franck, « *Penser historiquement les relations internationales* », p.42-65, in AFRI, vol.IV; Droz Jacques, « *Renouvin (Pierre), Duroselle (Jean-Baptiste) - Introduction à l'histoire des relations internationales* », in Revue française de science politique, 16° année, n°2, 1966. pp. 362-364; fichier pdf généré le 23/04/2018 : https://www.persee.fr/doc/rfsp\_0035-2950\_1966\_num\_16\_2\_418463\_t1\_0362\_0000\_001.

pas nombreux, mais ils sont courageux, (...) travaillent même courbés jusqu'au coucher du soleil ». (Allou, 2015, p. 286-287). Or,

L'image que l'on donne de sa puissance, de sa supériorité et de l'usage que l'on en fait compte beaucoup... dans les relations internationales, et elle peut être source de déboires cuisants et de déclin...La force peut être une faiblesse, surtout lorsque les décideurs s'obstinent à croire que la politique de force est le meilleur garant de succès. (Franck, 2003 : 53).

Effectivement, la négligence des rapports de force inter-Etat et la négligence de privilégier la relation diplomatique par les autorités politiques *Bron* ont été à l'origine de leur défaite face à l'impressionnante armée confédérale *Ashanti*. Les chefs *Kona-Asokore* du *Bantama* et du *Kwatwoma* furent désignés pour exercer les rôles de facilitateurs dans la prévention et la résolution du conflit qui opposa l'*Ashanti* au *Bron Gyaman*, en raison des liens anciens d'alliances politiques et de parenté qui les unissent (Owusu, 1976, p. 3-10; Terray, 1995, p. 238; 448).

Par ailleurs, l'échec des négociations de paix incita les Kona-Asokore du Bantama et du Mireku du Domaa à combattre le Bron Gyaman aux côtés du roi Opokou Ware dans la mesure où ces deux chefferies eurent accepté d'intégrer la confédération Ashanti respectivement en 1670 et 1730, (Owusu, 1976, p. 3-10; Terray, 1995, p. 446-9). Mais les Kona-Asokore du Kwatwoma combattirent certainement aux côtés du Bron Gyaman en ce sens que leur chef fut le messager du roi des Bron et eut le sens de responsabilité de le représenter et parler en son nom avec courage au souverain Ashanti; même s'il n'avait pas encore fait acte d'allégeance au roi du Gyaman, il a cependant accepté de le représenter, déclarent les traditions de Seketia le 24 août 1970 (Terray, 1995, p.432). Nous le verrons qu'au lendemain de cette guerre, le successeur du roi des Bron tué au cours des batailles a dans sa politique étrangère suscité l'acte formel d'allégeance du Kwatwoma au trône du Gyaman.

## 3-2- Renouvellement des alliances politiques entre *Kwatwoma* et *Bron Gyaman* en 1740

Ce sous-chapitre est consacré à la diplomatie qui a été mise en service pour renouveler les alliances politiques entre les chefferies *Kona-Asokore* de *Kwatwoma* et le royaume *Bron Gyaman* pendant l'accession au pouvoir de nana *Koffi Kohossonon* en 1740. Le renouvellement des alliances politiques interétatiques porta sur des accords juridiques, militaires, culturels et

économiques. Sous le règne du roi Koffi Kohossonon, les Bron Gyaman et les Kona-Asokore du Kwatwoma scellèrent une nouvelle alliance politique pour se rapprocher davantage. En effet, bien avant la guerre de 1739-1740 livrées par Opokou Ware le roi Ashanti contre Koffi Abo Mri du Gyaman, les Kwatwoma étaient certes sous la suzeraineté du Gyaman, mais conservèrent leur autonomie politique.

En 1740, lorsque nana Koffi Kohossonon accéda au pouvoir, il mena une diplomatie auprès du chef central de Kwatwoma pour le convaincre afin d'intégrer formellement toutes les chefferies Kona-Asokore sous son autorité au royaume Bron Gyaman (Terray, 1995, p. 465). Pour cela, nana Koffi Kohossonon invita le chef de Kwatwoma à l'aider à combattre les Koulango et les déposséder de leur immense richesse en or (Terray, 1995, p.464). Le Kona-Asokore du Kwatwoma accéda à la demande du roi du Bron Gyaman sous réserve de conditions:

(1) Les *Kwatwoma* conserveraient la totalité des prisonniers qu'ils seraient en mesure de capturer lors des guerres ultérieures, (2) les fils et les filles de *Kwatwoma* pourraient braver les lois et les « jurements » du *Gyamanhene* (roi du *Gyaman*) sans être poursuivis, et vice versa. (3) Enfin, tout criminel, de quelque origine ou religion que ce soit, qui se serait rendu coupable d'une offense envers le *Gyamanhene* et qui aurait été pour cette raison condamné à mort, pourrait se réfugier auprès du *Kwatwomahene* (chef de Kwatwoma)<sup>10</sup> et solliciter son pardon par l'intermédiaire de celui-ci ; le *Gyamanhene* bénéficierait de la même prérogative vis-à-vis de la justice du *Kwatwomahene*. (Terray, 1995, p. 464).

Les *Kwatwoma* jouirent également de prérogatives juridiques et politiques au sein du royaume *Bron Gyaman* (Terray, 1995, p. 464). Ce sont l'intercession, l'immunité judiciaire et le droit d'asile. En contrepartie de ces privilèges, les *Kona-Asokore* de *Kwatwoma* reconnurent le roi du *Gyaman*comme leur suzerain et acceptèrent de lui faire acte d'allégeance (Terray, 1995, p. 465). Les *Kwatwoma* entrèrent formellement dans la sphère politique du *Gyaman*. Ils furent rattachés à l'*Ahenefie* qui est le domaine royal<sup>11</sup>. Ils aidèrent les *Bron Gyaman* à soumettre les *Koti*, rapportent les traditions

25

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Le terme « *hene* » signifie doublement chef ou roi. Ici *Kwatwoma* est une chefferie au sein du royaume *Gyaman*, raison pour laquelle nous disons chef du *Kwatwoma* et roi du *Gyaman* pour faire la différence du mot "*hene*".

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> L'Ahenesse est comparable à l'institution présidentielle dans nos Etats actuels. En pays Bron le roi a des domaines personnels de commandement direct au-delà de tout le royaume.

Bron<sup>12</sup> et Koulango<sup>13</sup>, ainsi que les Djamala issus des rangs des Dumpo et les Nafana, dont le chef est Safufuo, ainsi que les Koulango, dirigés par Wolodabia (Terray, 1995, p. 465). Les Bantama et les Kwatwoma exercèrent également d'importants rôles diplomatiques et militaires dans les relations politiques entre l'Ashanti, le Bron Gyaman et le Domaa.

L'initiative diplomatique prise par le souverain du *Gyaman* et le chef du *Kwatwoma* dans le renforcement de leur coopération inter-Etat s'inscrit en effet dans la définition de la diplomatie ; celle-ci «...sert aux Etats à entretenir des relations pacifiques». <sup>14</sup>

### 3.3. *Kona-Asokore* dans le rapprochement entre *Gyaman* et *Ashanti* (1739-1740)

Au lendemain de la cinglante défaite du Gyaman face à l'Ashanti en 1739, les tensions et la méfiance furent tendues entre les deux Etats. Les Bron Gyaman furent sous le poids de la grande psychose et des amendes de guerre, ayant suscité de nombreux réfugiés dans les royaumes Ano, Djuablin, Kong, etc. En 1740, Koffi Kohossonon fut intronisé roi des Bron Gyaman à Kong pour succéder au défunt roi Koffi Abo Mri assassiné lors de la guerre. Il s'engea à se réconcilier avec le souverain Ashanti pour restaurer l'autorité de son pays affaiblie devant ses vassaux comme les Koulango de Nassian, de Bouna qui tentèrent de se rebeller. La province Foumassa, le Kwatwoma et le Bantama furent mis en mission par le roi du Gyaman pour rapprocher son pays de l'Ashanti. Les trois chefs réussirent leur manœuvre diplomatique qui aboutit formellement à l'allégeance du roi Bron Gyaman au trône Ashanti dirigé par Opokou Ware (Terray, 1995, p. 436-9). La paix ainsi instaurée entre les deux rois permit à leur pays respectif, le Gyaman et l'Ashanti, d'engager d'autres relations diplomatiques, déclare Allou Kouamé:

Peu après la victoire d'Opoku Ware sur l'Abron Gyaman (1740), un prince du lignage royal de Kwatwoma, Kwabena Awua, quitte l'Abron Gyaman pour se rendre aux obsèques de son oncle, le Bantamanhene (chef de Bantama) AduGyamera. Il fait escale à Odumase où il prie Kofi

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup>Nana Abo Kouassi, notable du chef d'*Assuofri*, 4 février 2015 ; *nana* Amon Koffi Emmanuel et ses notable, chef du village de *Domansi*, le 29 janvier 2015 ; *nana* Kouakou Yao N'guettia, chef du village de *Zanzan I* et ses notables, le 28 janvier 2015.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup>Dagbolo Kobenan Yeboua et ses notables, Boroko le 29 janvier 2015.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> « *ABC de la diplomatie* » in Département Fédéral des Affaires Etrangères (DAFE), 3003 Berne, 2008, p.3.

*Kuma* le 2<sup>ème</sup> successeur de *Kwabena Antepim* de bien vouloir accueillir *Kwasi Bosumtwi*, son neveu, et une partie de ses sujets (Allou, 2002, 140-141).

A l'analyse, il va s'en dire que la normalisation des relations bilatérales suscitée par les relations diplomatiques entretenues par les deux royaumes protagonistes a facilité le déplacement du prince du lignage royal Kwatwoma du pays Bron Gyaman dans le Bantama en Ashanti. En effet, n'eut été la mise en place de la diplomatie bilatérale, il ne serait pas évident de voir le Bron Gyaman laisser partir le prince Kwabena Anna pour le pays Ashanti tant redouté du fait de la terrible guerre infligée aux Bron Gyaman et de la décapitation de leur roi par le souverain Ashanti Opokou Ware. D'après Meyerowitz, Kwasi Bosumtwi fut malade; c'est pourquoi il n'a pas pu continuer le voyage sur Koumassi avec son frère Kwabenan Bafuor Anna et il intégra la chefferie d'Odumase, fondée par des Denkyira (Meyerowitz, 1965; p.18).

Avec l'appui d'OpokuWare, KwabenaAwua hérite de son oncle et devient Bantamanhene. L'amitié entre les deux hommes renforce la présence Asante à Odumase parce que le chef de Bantama est nommé Adamfo (ami de la cour royale) d'Odumase et les guerriers de cette cité se voient confier la charge de veiller à la docilité des Domaa et des Abron Gyaman (deux Etats créés par les ex-Akwamu). (Meyerowitz, 1965, p. 18).

Le souverain Ashanti, Opokou Ware, s'est servi de l'intégration du Bantama à la confédération qu'il dirige pour s'ingérer dans les affaires politiques qui lient les Kona-Asokore du Bantama aux Kona-Asokore du Kwatwoma au Bron Gyaman. Les obsèques du chef du Bantama d'une part, et l'intronisation d'un nouveau roi de l'autre ont permis au souverain Ashanti d'étendre son autorité politique sur l'Odumaseet d'en faire sa chasse gardée, sa branche armée pour espionner et veiller sur les deux royaumes Bron à savoir le Gyaman et le Domaa en cas d'éventuelles attaques. Cela dit malgré sa puissance et sa supériorité militaire, l'Ashanti craint toujours les irréductibles opposants Bron.

Terray et l'histoire du siège de Bantama<sup>15</sup>rapportent un peu différemment les mêmes faits historiques. Selon Terray, au moment où Koffi Kouman, un ressortissant Denkyira, accéda au pouvoir à Odumase, le chef du Bantama, Amankwatia Kouman, tira sa révérence à Koumassi. Prako Yawlui succéda. Il régna peu longtemps sur le siège des Kona-Asokore du Bantama et

\_

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup>Bantama Stool History, IAS A.S.40.

rendit l'âme (Terray, 1995, p. 439).

Alors, OpokuWare décide de choisir pour Bantamahene un proche parent du défunt nommé KwahenanBafuorAwua (...). La Bantama Stool History déclare que la cause de son départ est secrète. (...). Selon une autre source, l'Asantehene l'aurait envoyé (Kwahena Bafuor Awua) porter un message au Gyamanhene (...) Meyerowitz parle simplement de commerce. (Terray, 1995, p. 439-443).

Selon Terray et l'histoire du Siège de Bantama<sup>16</sup>, Kwabena Bafuor Awua était très jeune quand il quitta Koumassi sous le règne du souverain Osséi Toutou pour s'installer à Seketia dans le Kwatwoma. Les dépositaires des traditions de Kwatwoma<sup>17</sup> déclarèrent pour leur part que la mère de Kwabena Bafuor Awua fut la sœur du fondateur de Kwatwoma, Boahene Koko. C'est pourquoi il s'installa à Kwatwoma. Pendant son séjour dans cette chefferie, Kwabena Bafuor Awuadevint riche (Meyerowitz, 1965 : 18). Il tenta d'accéder au siège duKwatwoma, mais sa candidature fut rejetée par le conseil du trône. Il se retira au Gyaman pour oublier les chicanes politiques de son pays Kwatwoma. C'est par la suite qu'il deviendrait chef du Bantama (Allou, 2002, p. 451-452). « ...apprenant qu'Opoku Warele rappelle à Kumasi, il se met en route, mais lorsqu'il atteint Odumase, il s'entend avec le chef du lieu (d'Odumase), Kofi Kuma, et laisse sur place son frère ou son neveu Kwasi Bosumtwi avec une partie de sa richesse et de ses serviteurs». 18

Pour quelles raisons ? Les opinions sont certes différentes mais sont également pertinentes les unes les autres. En effet selon *Meyerowitz* et le siège d'*Antipim*<sup>19</sup>, *Kwasi Bosumtwi* souffrait de lèpre. C'est pour cette raison que *Kwabena Bafuor Awua* ne l'a pas emmené à *Bantama* (Meyerowitz, 1965 ; p. 18). Au contraire, les gardiens des traditions du *Bantama* dirent que *Kwabena Bafuor Awua* se méfiait du roi *Opkou Ware*. C'est pourquoi, il remit une partie de sa richesse à son frère *Kwasi Bosumtwi* installé à *Odumase*, en vue de préparer une base arrière, en cas de mésentente avec le roi *Ashanti*<sup>20</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup>Bataman Stool History IAS A.S.40.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup>History of Kwatwoma, ms. Seketia.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup>Bantama Stool History IAS A.S.40.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup>Odumase, Antipim Stool, Petition, 21 December 1966.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup>Bantama Stool History IAS A.S.40.

Depuis lors le pouvoir à *Odumase* est partagé entre deux chefs : le détenteur du siège d'*Antipim* et l'héritier de *Kwasi Bosumtwi*, qui demeure par ailleurs en droit de prétendre au siège de *Bantama*. Quant aux tâches assignées aux habitants de l'agglomération, elles sont clairement décrites : "*Bosumtwi* fut chargé d'agir comme un éclaireur sur le territoire qui lui fut confié, au cas où les *Domaa* s'efforceraient d'attaquer l'*Asanté*". (Terray, 1995, p. 439).

Au lendemain de la guerre de 1740, le chef Kona-Asokore de Bantama exerça aussi la fonction d'Adamfo à Koumassi, c'est-à-dire ami de la cour royale. Ainsi, il fut chargé de percevoir le tribut annuel de guerre, versé par le royaume Bron Gyaman au trésor royal de Koumassi pendant l'Odwira (la fête des ignames). Il eut également pour mission d'accueillir et d'introduire auprès du souverain Ashanti les représentants du roi du Bron Gyaman (Allou, 2002 : 451-2). Mais il faut relever que pendant la collecte du tribut, les Ahenekwa (serviteurs du roi) « ...commettaient souvent des abus et réclamaient pour eux-mêmes des biens. » (Allou, 2002, p. 451-452).

### Conclusion

Cet article permet de comprendre que les Bantama, Kwatwoma et Mireku respectivement en Ashanti, au Bron Gyaman et Domaa sont issus du même matriclan dénommé Kona-Asokore. Leur intégration dans ces trois royaumes fut le résultat de conclusion d'alliances ou mésalliances politiques motivées doublement par des guerres ou l'insécurité et les convictions idéologiques ou politiques de leurs choix. Intégrés socialement et politiquement aux royaumes Ashanti, Bron Gyaman et Domaa, les Kona-Asokore participèrent conjointement à la fondation et aux conquêtes militaires de leur pays d'accueil. Ils furent donc des alliés inconditionnels des bâtisseurs des royaumes Ashanti, Bron Gyaman et Domaa. Mais les convictions politiques de leur choix les obligèrent parfois à se livrer des guerres fratricides quand leurs suzerains s'affrontèrent.

Par ailleurs, les Kona-Asokore du Kwatwoma, du Bantama et du Mireku eurent exercé des rôles diplomatiques dans la prévention et la résolution des conflits politiques et armés qui opposèrent l'Ashanti, les Bron Domaa et Gyaman en 1740 en raison des liens de parenté et politiques qui les unirent aux Bron et aux Ashanti. Cet article montre également un exemple de relations diplomatiques et de relations internationales bilatérales et multilatérales entretenues par les chefferies Bantama, Kwatwoma et Mireku, ainsi que les royaumes Ashanti, Bron Gyaman et Domaa à l'époque précoloniale en Afrique.

### Sources et bibliographie

### Sources orales manuscrites en Anglais

Akyempim Stool History, IAS.AS.106. Bantama Stool History, IAS.AS.39 et 40. Stool History of Kwatwoma, ms.Seketia.

#### Sources orales

DAGBOLO KOBENAN Yeboua et ses notables, Boroko le 29 janvier 2015.

NANA ABO Kouassi, notable du chef d'Assuofri, 4 février 2015.

NanaAmon Koffi Emmanuel et ses notable, chef du village de Domansi, le 29 janvier 2015.

NANA DUA Kobenan II, chef de province Foumassa, Bondoukou, le 18 septembre 2012.

NANA KOFFI N'guettia Abdoulaye notable à Kouafo, Bondoukou, les 14 et 16 septembre 2012.

NANA KOUAKOU Yao N'guettia, chef du village de Zanzan I et ses notables, le 28 janvier 2015.

NANA KOUASSI Sékré, notable à Pinda et petit-fils de chef, Pinda, les 27 ; 28 et 29 janvier 2015.

NANA Obin Dappa et ses notables, Zonzonmia, le 02 février 2012.

NANA TCHRE Kouassi, chef intérimaire de Tchétchréni, le 04 février 2015.

### Bibliographie

« ABC de la diplomatie », 2008, in Département Fédéral des Affaires Etrangères (DAFE), Berne, p.3.

ALLOU (Kouamé René), 2015, Les Akan, peuples et civilisations, Paris, l'Harmattan, 890p.

ALLOU (Kouamé René), 2002, Histoire des peuples de civilisation Akan, des origines à 1874, Abidjan, Thèse de doctorat d'Etat, UFR SHS, Histoire, 1515p.

BINI (Kouakou), 1992, *Les Abron Gyaman à travers leurs instruments de musique*, Abidjan, IES, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, 404p.

CLOZEL (Jean-François), 1906, *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, Paris, Editions Librairie Maritime et coloniale, 350p.

DROZ (Jacques), 1966, « Renouvin (Pierre), Duroselle (Jean-Baptiste) - Introduction à l'histoire des relations internationales », in Revue française de science politique, 16° année, n°2, pp. 362-364, fichier pdf généré le 23/04/2018 : https://www.persee.fr/doc/rfsp\_0035-

2950\_1966\_num\_16\_2\_418463\_t1\_0362\_0000\_001.

FRANCK (Robert), 2003, « Penser historiquement les relations internationales », p.42-65, in AFRI, vol.IV.

LORIOL (Marc) et al., 2008, Le travail diplomatique, un métier et un art, rapport de recherche pour le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), Laboratoire Georges Friedman, 131p.

MEYEROWITz (Eva), 1952, The Akan traditions of origin, London, 149p.

MEYEROWITZ (Eva), 1965, Villages founder in Nkwanta state 1650-1750,London, 150p.

OWUSU (E.S.K.), 1976, *Oral Traditions of Dormaa*, Legon, Institute of African Studies, University of Ghana, January, 81p.

RENOUVIN (Pierre) et Duroselle (Jean-Baptiste), 1991, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Armand Colin, Paris, 4<sup>e</sup> édition.

ROCHE (Jean-Jacques), 2001, *Théories des relations internationales*, Montchrestien, Paris, 4<sup>e</sup> édition.

SMOUTS (Marie-Claude), s/dir., 1998, Les Nouvelles relations internationales, Presses de Sciences Po, Paris, 412 p.

TAUXIER (Louis), 1921, Le Noir de Bondoukou, Paris, Editions Ernest Leroux, 772p.

TERRAY (Emmanuel), 1995, Une Histoire du royaume Abron du Gyaman, des origines à la conquête coloniale, Paris, Karthala, 1058p.

### LA POTERIE DU PEUPLE « MANHOUNKORO » FACE A L'ISLAM A KATIOLA, 1884 - 1898

KONE Kiyali Assistant Département d'Histoire Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa ki.k@hotmail.fr

#### Résumé

La production de poterie, demeure l'activité socio-culturelle qui façonne la vie du peuple « Manhounkoro » à Katiola. Tel un legs ancestral, l'enseignement et la production de cet art se transmettent de génération en génération et requiert une connaissance rituelle codifiée. Au demeurant, cette activité reste l'apanage de ces artisans-potiers et a des répercussions notables sur leur bien-être. Toutefois, l'intrusion hégémonique des acteurs musulmans a bouleversé certaines valeurs cardinales liées à l'exercice de cette activité. L'étude a pour objectif de mettre en avant l'influence socio-culturelle de l'Islam et de ses acteurs sur l'activité de poterie. Pour ce faire, elle mobilise une documentation primaire orale que complète une bibliographie diversifiée. Ainsi à travers une étude historique de la composition du peuple « Manhounkoro », elle analyse la dynamique de l'évolution de cette activité.

**Mots- clés :** Poterie – *Manhounkoro* - Ancestral – Katiola - Islam – Rituelle – Génération – Hégémonie.

### THE POTTERY OF THE PEOPLE «MANHOUNKORO» FACING ISLAM IN KATIOLA, 1884 – 1898

### **Abstract**

Pottery production remains the socio-cultural activity that shapes the lives of the people « Manhounkoro » in Katiola. Like an ancestral legacy, the teaching and production of this art are handed down from generation to generation and require codified ritual knowledge. Moreover, this activity remains the preserve of these artisans-potiers and has a significant impact on their well-being. However, the hegemonic intrusion of Muslim actors has

disrupted certain cardinal values linked to the exercise of this activity. The study aims to highlight the socio-cultural influence of Islam and its actors on pottery activity. To do this, it mobilizes an oral primary documentation that is complemented by a diversified bibliography. Thus, through a historical study of the composition of the people « Manhounkoro », it analyzes the dynamics of the evolution of this activity.

**Keywords:** pottery – *Manhounkoro* – Ancestral – Katiola – Islam – Ritual – Generation – Hegemony.

#### Introduction

Il est difficile d'évoquer la question de l'artisanat en Côte d'Ivoire, sans mentionner la ville de Katiola. Située au centre-nord du pays, Katiola est créditée, être une ville productrice de poterie. Cette activité artisanale y occupe une place de choix et est le champ de compétence du peuple « Manhounkoro<sup>21</sup> ». La poterie représente pour ces artisans-potiers, un patrimoine culturel et artistique important, l'héritage d'une longue tradition. Les générations se succèdent, les techniques de production, les formes et les fonctions se transmettent également dans le respect des rites qui l'accompagnent.

Toutefois, l'essaimage de l'Islam, a bouleversé de nombreuses pratiques et rites s'afférents à l'activité potière dans cette société. Dès lors l'on s'interroge de savoir : Comment se présentait la poterie du peuple « Manhounkoro » et quelle a été l'influence de l'Islam sur cette activité ? Le présent article, est une modeste contribution à la connaissance de l'histoire socio - religieuse en Côte d'Ivoire. Il entend mettre en lumière l'influence socio-culturelle de l'Islam sur la production potière de Katiola. À partir d'une approche diachronique, elle analyse l'évolution spatio-temporel d'une pratique culturelle locale qui a été influencée par des acteurs d'une religion exogène. La réflexion menée a été rendu possible grâce aux recherches documentaires qui s'appuient foncièrement sur des ouvrages spécialisés et généraux collectées entre 2020 et 2021. Au-delà de la recherche documentaire, notre étude est fondée sur une trentaine d'entretiens semi-directifs menés dans la localité de Katiola, Fronan et Darakolodougou avec les traditionnistes et les contemporains susceptibles de nous renseigner.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> - Peuple d'artisans potier, producteur des poteries de la ville de Katiola. Le terme

<sup>«</sup> Manhounkoro » est souvent écrit « Mangoro »

Toute cette démarche, permet de présenter succinctement le peuple « *Manbounkoro* » et la manifestation de l'activité de poterie, puis de mettre à nu le contact entre l'Islam et l'activité de poterie avant d'aboutir à l'influence exercée par l'Islam sur cette pratique.

# 1. Historique succinct du peuple potier de Katiola et manifestation de l'activité de poterie

Le peuple potier de Katiola communément appelé les « Manhounkoro » appartient au grand groupe Mandé (T. F. Ouattara, 1999, p. 45). Entre le XV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle en effet, l'empire du Mali se déclina (H. Jaunet et J. Barry, 1949, p. 31). Cet affaiblissement a provoqué des sécessions et des soulèvements populaires, d'où l'instabilité politique. C'est en fuyant ces multiples menaces pour un endroit plus paisible que le peuple « Manhounkoro », sous la conduite de Séréhoulé Koné<sup>22</sup>, s'installa sur le site actuel de Katiola.

La dénomination « Manhounkoro », relève de l'escale qu'ils avaient orchestrée dans la zone soudano-guinéenne, plus précisément dans le royaume de Siguiri en Guinée. Ils y avaient aménagé une zone dans laquelle existait en majorité l'arbre fruitier dénommé le « diospyros mespiliformis » (T. F. Ouattara, 1999, p. 63) appelé « Manhoun » dans leur dialecte. Ils s'y installaient d'où l'emploi de ses termes en langue Mandé, « en bê sigui manhoun koro » ce qui signifie, on s'établira en dessous de l'arbre « Manhoun ». C'est de cette installation que naquit l'appellation « Manhounkoro<sup>23</sup> ». Les hommes étant des chasseurs, avaient eu à mener une partie de chasse, jusqu'en Côte d'Ivoire et plus précisément à Tiénougbé puis à Katiola où ils avaient découvert un site traversé par un cours d'eau appelé le « Téndou<sup>24</sup> ». Le long de ce cours d'eau, se trouvaient des mottes d'argiles (A. Traoré, 1985, p.12). Elles étaient à cet endroit, d'excellente qualité, et l'approvisionnement était plus aisé comparativement aux autres endroits où ils avaient séjourné, d'où leur installation à Katiola.

<sup>22 -</sup> Ancêtre des « Manhounkoro », guide de la pérégrination depuis le Mali jusqu'en Côte D'Ivoire

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> - Entretien réalisé avec Coulibaly Aboulaye, 66 ans, le 18/02/2021 à Bouaké, proviseur à la retraite,

 $<sup>^{24}</sup>$  - Cours d'eaux longeant les mottes d'argiles dans le village « Manhounkoro ».

L'activité de poterie demeure une activité historique pour le peuple « Manhounkoro » et est essentiellement du ressort des femmes 25 comme pour celles de Kébémer au Sénégal. Cet art se veut essentiellement féminin dans cette société qui estime que la procréation relève de la femme. Alors produire de la poterie, s'apparente à une autre forme de reproduction vu l'attachement qu'elles accordent à la glaise<sup>26</sup>. L'art de la poterie, transmis sous forme d'héritage, s'enseigne promotion après promotion, et ce dans l'optique de pérenniser leur culture. Renfermant de nombreuses vertus, cet art potier est à la fois source d'éducation, d'épanouissement, de partage et d'enseignement. Et comme le disait Joseph Ki. Zerbo (1978, p.57) « Le sentiment artistique est l'un des plus élémentaires et des plus caractéristiques de l'homme. À tel point qu'on peut dire que là où il y a art, il y a humanité et vice versa ». Cet art potier permet également de subvenir à tous les besoins de la famille, partant des plus élémentaires aux plus importants. Faisant ainsi des femmes les seules à faire face aux problèmes financiers de la famille. Aminata Traoré (1985, p.21) l'évoque en ces termes :

« Tout s'achète avec l'argent des pots : les milles petits riens qui font la joie et la fierté des jeunes filles mangoro<sup>27</sup>, la nuit du kouroubi<sup>28</sup>, mais aussi le riz, l'igname et le maïs dont on se nourrit. Les femmes mangoro ne cultivent pas. [...], il faut également acheter l'huile, le savon, le lait, le sucre, les fournitures scolaires et les médicaments, avec l'argent des pots».

De plus la prépondérance de la femme dans le foyer face aux charges du ménage, se perçoit à travers certains chants de reconnaissances des jeunes filles à leurs mères. L'on peut les entendre dire pendant certaines cérémonies, notamment le « kouroubi »: « Sortez donc et regardez nous. Voyez comme nous sommes belles! Nous sommes belles parce que nos mères, qui savent faire les pots, nous ont offert chaussures, pagnes et bijoux ». (Aminata Traoré, 1985, p.21).

Toutefois, on s'interroge de savoir comment se manifeste l'activité de poterie chez les « Manhounkoro » de Katiola ? Convaincues qu'elles accomplissent dans la plénitude l'héritage ancestral transmis de mère en fille

35

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup>-Entretien réalisé avec Ouattara Lacina, 44 ans, le 08/02/2021 à Katiola (Manhounkorosso), entrepreneur

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> - Entretien réalisé avec Koné Kady, 51 ans, le 14/03/2021 à Manhounkorosso (Katiola), présidente des potières

 $<sup>^{\</sup>rm 27}\,$  - La différence entre Mangoro et Manhounkoro réside dans l'orthographe du mot sinon il est question du même peuple

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> - Danse exécuté par les jeunes filles Manhounkoro vierges à partir du troisième jour avant la fin du mois de ramadan

et exclusivement oratoire, les potières « Manhounkoro » préservent un patrimoine à la fois culturel, économique et historique. Elles extraient et transforment chaque année des tonnes d'argile tout en observant les rites, parfois sacrés qui accompagnent le travail.

L'extraction est l'acte inaugural, qui donne vie à la matière à transformer. Or, la matière appartient à la nature et l'homme se doit de s'allier aux forces de la nature. À travers des libations qui matérialisent tout acte de relation avec le divin comme le signifie Albert de Surgy (1981, p.127 -154), le paysan demande pardon à la terre pour la blessure qu'il est obligé de lui porter afin de se nourrir, le pêcheur demande la grâce des génies des eaux qui alimenteront ses prises, le chasseur s'incline devant les génies de la brousse qui mettront à sa portée le gibier (A. Traoré, 1985, p. 14). Cette alliance avec la nature est entretenue depuis des siècles par les « Manhounkoro ».

Chaque année, en début de saison sèche, les « Manhounkoro » manifestent leur attachement à la nature. Ils sacrifient à cet effet, un bœuf offert par les potières. Lors de ce rituel, le vieil homme garant de la tradition, demande aux forces de la nature, de veiller sur les femmes. De faire de sorte que cette année, comme les précédentes, l'extraction se fasse sans encombre et que leurs productions soient fructifiées<sup>29</sup>.

Le terrain argileux se présentait comme un gisement et comportait trois variétés de bonne qualité: l'argile rouge qu'elle dénomme « yidjou », l'argile blanche « mansogbè » et l'argile noir « bangoli »<sup>30</sup>. Munies d'une écuelle, les femmes « Manhounkoro », n'avaient qu'à se baisser pour s'approvisionner tout en marmonnant des paroles sacrées marquant leur communion avec la matière. Elles n'étaient pas nombreuses et leur besoin en terre glaise n'était pas aussi important. L'approvisionnement s'effectuait en groupe tous les jours sauf le lundi. Ce jour était exclusivement dédié aux activités menées par les génies propriétaires de la carrière d'argile, d'où l'intérêt de ne pas les distraire.

La quantité de poteries produites était fonction des besoins du ménage en denrée alimentaire, contre lesquelles les objets étaient souvent troqués. Par exemple, une jarre à vendre était remplie de céréales par l'acheteur : la potière gardait les céréales et l'acheteur la jarre (A. Traoré, 1985,

Rev.Ivoir. Sci. Hist Nº 10 Décembre 2021

36

ISSN 2520-9310

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> - Entretien réalisé avec Koné Sotigui, 82 ans, le 10/02/2021 à Katiola (Goronso), chef du quartier Goronso

 $<sup>^{30}\,</sup>$  - Entretien réalisé avec Coulibaly Mamou, 68 ans, le 13/ 02/ 2021 à Manhounkorosso, ménagère

p. 8). Aujourd'hui, la communauté s'est agrandie, le nombre de potières également, leur besoin en argile aussi. Le banc d'argile qui longeait donc le « Tendou » fut vite épuisé. Désormais, la creusé sous la croute épaisse de latérite s'impose.

Alors, en se dénudant, elles attachaient autour de leur taille une ceinture faite de fibres végétales appelées « niamafou » à laquelle était fixé un cache-sexe. Ainsi vêtues tel recommandé par les génies selon elles, une libation était faite sur l'endroit à creuser. Une sorte de communion avec les forces de la nature, afin d'être protégé et bénéficié d'une abondante production. Pendant la creusée, il n'était pas conseillé de s'emparer de l'or ou d'autres métaux précieux découverts sur place, au risque d'avoir des malheurs (la maladie ou la mort). Aussi, aucun homme, qu'il fût « Manhounkoro » où non n'était, à partir de ce moment, habilité à les regarder, au risque d'être atteint par l'impuissance ou la folie<sup>31</sup>. Car, l'activité est essentiellement féminine et le corps de la femme dans cette société est sacré d'où l'interdiction de l'observer dénudé.

Aujourd'hui, l'accès des hommes à la carrière d'argile, s'est avéré nécessaire en raison de l'immense profondeur des puits, d'où l'imploration de la clémence des forces de la nature à travers des rites et l'immolation de plusieurs brebis. Toutefois, les hommes n'ont que le droit de creuser pour rechercher l'argile. Dès qu'ils en trouvent, ils se retirent et dans cette nouvelle ambiance, les femmes restent vêtues<sup>32</sup>.

L'extraction est une œuvre collective, la glaise venue du fond des puits est transportée dans des récipients par chaque potière, aidée de sa ou de ses filles. Elle est utilisée avec précaution parce qu'il faut en avoir pendant la saison des pluies, qui est une saison morte pour l'extraction. Afin de signaler la fin de la période d'extraction de l'argile, il n'y a pas de rituel, mais est piqué dans les différents puits, des bois sacrés symbolisant l'arrêt des creuser<sup>33</sup>.

Succédant à la rude et pénible période d'extraction, l'argile qui a ses exigences, se laisse glisser dans les formes les plus diverses. Pour la confection, l'argile est étalée sur une peau de vache dans la cour, aujourd'hui

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> - Entretien réalisé avec Koné Kady, 51 ans, le 14/03/2021 à Manhounkorosso (Katiola), présidente des potières

 $<sup>^{32}\,</sup>$  -Eentretien réalisé avec Coulibay Djongue, 51 ans, le 11/ 03/ 2021 à Katiola (Gbédékaha), agriculteur

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> - Entretien réalisé avec Coulibaly Dongui, 61 ans, le 15/03/2021 à Katiola, commerçante

un sachet plastique ou un sac vide. Elle est ensuite mouillée et pilée à coups de pilons. Le pilage peut être fait par la potière aidée de ses filles, ou par d'autres potières jusqu'à atteindre une poudre. Elles ajoutent de l'eau afin d'obtenir de la glaise qui est par la suite martelée de façon répétitive jusqu'à atteindre une patte homogène plus fine et plus résistante. Elles malaxent la glaise avec la main ou le pied afin d'en extraire les perpétuels derniers déchets et forment des bourdins<sup>34</sup>. Ces bourdins sont placés au centre d'un canari retourné ou à l'intérieur d'une calebasse après y avoir préalablement déposé un peu de cendre pour que le fond ne colle pas au moment de le retourner (J. Anquetil, 2007, p. 65).

L'argile ainsi préparée est prête à prendre forme. La potière, toujours dans la cour, à l'ombre d'un arbre, d'un mur, ou dans l'intimité de sa chambre, s'assoit sur une natte ou un escabeau, sa tournette placée devant elle. D'une boule que les mains pétrissent, moulent, arrondissent, caressent, c'est seulement à l'aide de ses mains que la potière va progressivement faire naître la forme et l'objet désiré. Le corps plié, elle tourne de la motte d'argile à façonner et fait monter la pièce en amincissant l'épaisseur à l'aide de sa main. Près d'elle se trouve toujours de l'eau qui lui permet d'humidifier constamment ses mains afin que l'argile ne puisse se coller à elle. C'est l'alternante pression et rotation que la forme se dégrossit, le pouce est à l'intérieur et presse vers l'index et le majeur situé à l'extérieur fait le tour de l'objet fabriqué.

La potière utilise le « kpo³5 » pour lisser l'extérieur de la pièce et fait disparaître ainsi toutes les traces de son modelage et elle égalise les bords par un mouvement circulaire répété. Elle lisse l'intérieur avec ses mains bien mouillées puis se sert d'un petit chiffon humide pour harmoniser les bords (J. Atkin, 2005, p. 83). Par la suite, elle laisse deux à trois jours sur la tour afin que la poterie se solidifie. Pour certaines, la solidification est fonction de la maitrise et de l'ancienneté. Une fois solidifiée, elle devient plus aisée à manipuler. À cet instant de la manipulation, il est important de poser un socle afin d'ajuster les parties défaillantes. Après avoir posé le socle et fait les ajustements, il faut encore laisser sécher un à deux jours et apporter les dernières retouches. La main nue donne la forme, les décors s'impriment avec de petits bourdins de terre qui y sont ajoutés. Aussi à l'aide de certains instruments, calebasse cassée, épis de maïs, cordelette, bâtonnets, chiffons,

 $<sup>^{34}\,</sup>$  - Entretien réalisé avec Coulibaly Dongui, 61 ans, le 15/ 03/2021 à Katiola, commerçante

<sup>35 -</sup> Pierre d'ornementation servant à égaliser les bords et lisser la poterie

fil de cotons, tout ce qui est susceptible de faire un dessin, des motifs sont ressortis donnant ainsi un attrait particulier à la poterie recherchée<sup>36</sup>.

Après le travail, les poteries sont classées en deux catégories selon l'utilité et la qualité des produits cooptés. Nous avons alors, une poterie utilitaire composée essentiellement des canaris, des petites marmites, des gargoulettes etc. Ainsi qu'une poterie rituelle utilisée exclusivement pendant les cérémonies religieuses et sécrète. Notamment les figurines, statuettes votives, rythment le passage de l'existence, la naissance, l'initiation, le mariage et la mort (J. Anquetil, 2007, p. 95).

La cuisson est la dernière étape de la production, elle est aussi une épreuve, car le feu permet la solidification de la matière ou l'endommage. La potière pour faire cuire sa production, fruit de deux ou trois mois de travail, devra prévenir plusieurs jours à l'avance, les potières qui devront l'assister afin qu'elles rassemblent le matériel (fagots, herbes séchées, colorants, etc.) dont le groupe de travail aura besoin. La durée de la cuisson varie et dépend du nombre d'objets. L'opération se fait en deux temps. D'abord, les poteries sont disposées en cercle autour du foyer<sup>37</sup>. Leurs différentes parties sont progressivement mises au contact de la chaleur. Pendant que cette première cuisson se poursuit, les potières préparent un autre foyer couvert d'un tas de bois. Puis, munies de longs bâtons, elles enlèvent les poteries du premier foyer, les posent doucement les unes sur les autres avant de les recouvrir de braises et de pailles. La cuisson s'achève quand le tas de bois devient un brasier dans lequel on peut voir des poteries couleur de feu.

C'est donc par observation et par enseignements périodiques que les jeunes filles apprennent auprès de leur mère depuis le processus d'extraction jusqu'à la confection d'objet. C'est cet état de fait qui amène Maurice Piéron et Marc Cloes (2004, p.1) à dire que « [...] l'observation constitue une technique de recueil de données chez l'intervenant et le participant. Elle prend des aspects quantitatifs et qualitatifs [...] ».

Cependant certaines productions mystiques ou certains enseignements sont donnés loin du regard des autres (grande jarre, poterie anthropomorphique, etc.) car, ils requièrent un minimum de rituelles accentués dans la codification. Les poteries mystiques ou sacrées sont

39

ISSN 2520-9310

Rev.Ivoir. Sci. Hist Nº 10 Décembre 2021

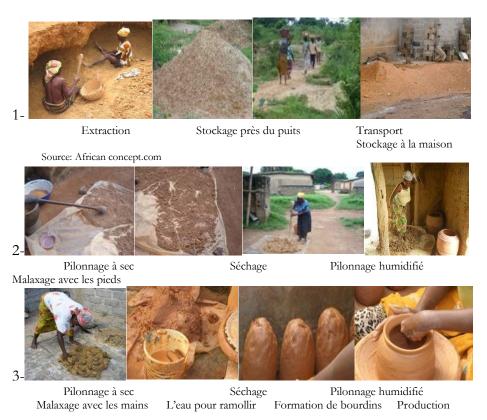
<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> - Entretien réalisé avec Koné Kady, 51 ans, le 14/03/2021 à Manhounkorosso (Katiola), présidente des potières

 $<sup>^{\</sup>rm 37}\,$  - Entretien réalisé avec Coulibaly Dongui , 61 ans, le 15/03/2021 à Katiola, commerçante

fabriquées sous forme de commandes ou de recommandations ordonnées par certains guérisseurs selon les modèles de croyances. Cet état de faits religieux explique le fait qu'elles sont séchées dans des endroits d'accès difficile afin d'éviter le spectre de l'œil maléfique<sup>38</sup>.

Par ailleurs, il y a lieu de retenir, que toutes les étapes, depuis l'extraction jusqu'à la phase terminale sont meublées d'invocations dont elles seules en ont le secret. De plus, aucune de leur production ne se dérobe, car la mort ou la folie ont été le triste sort des contrevenants<sup>39</sup>.

## Étapes successives de l'extraction à l'exposition



40

ISSN 2520-9310

Rev.Ivoir. Sci. Hist Nº 10 Décembre 2021

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> - Entretien réalisé avec Koné Kady, 51 ans, le 14/03/2021 à Manhounkorosso (Katiola), présidente des potières

 $<sup>^{39}\,</sup>$  - Entretien réalisé avec Koné Kady, 51 ans, le 14/03/2021 à Manhounkorosso (Katiola), présidente des potières



Cliché: Kiyali Koné<sup>40</sup>

Toutefois, il faut souligner que l'Islam quoique acceptant certaines productions potières, remet en cause un ensemble de postulats ancestraux liés à la production de poteries chez les « Manhounkoro ». Dès lors que représente la poterie pour l'Islam et pour les « Manhounkoro »?

# 2. La représentation de la poterie pour les « Manhounkoro » et l'Islam à Katiola au XIX<sup>e</sup> siècle

L'activité de poterie, était diversement appréciée par les différents acteurs (musulmans – Manhounkoro). Pour les « Manhounkoro », la poterie représente un ensemble de rites, de croyances, qui symbolisent la part de sacralité qui nourrit l'espace religieux (S. Pradines, 2001, p.165). De plus elle demeure l'un des éléments important de l'économie, de la culture et de la

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> - Excepté les trois photos dont la source est en dessous des images, les autres photos émane de l'auteur (Kiyali K.)

représentation figurée du sacré (M. Pinçon, 1997, p. 119). Cela s'illustre en pays Kongo par l'accompagnement de certains morts privilégiées au sein de leurs tombes par les poteries anthropomorphiques et mystiques (S. Pradines, 2001, p. 165) ou encore les têtes de céramique Yorubas à double visage posées sur le corps du défunt<sup>41</sup>.

Quant à l'Islam, il accorde un profond attachement à l'art potier. Il admet qu'il représente un art majeur intimement liée aux œuvres divines (A. H. Bâ, 1972, p.111). Cette perception de la poterie est mentionnée dans les inscriptions coraniques qui stipulent que l'origine de Jésus- Christ est la même que celle d'Adam. Ils évoquent, que Dieu les a conçus d'argile, notifiant ainsi que c'est de la terre que nous avons étés tirés et c'est à elle que nous retournerons (I. Kathîr, 2003, p.209). L'Islam classe ainsi l'activité de poterie à l'origine de la création humaine. C'est analogiquement, à base de cette terre que nous confectionnons le nécessaire pour nos besoins domestiques d'où l'impériosité de lui accorder un important intérêt.

Par conséquent, certaines productions (les figurines, les statuettes votives, les statuettes anthropomorphiques et sacrées...) et rites codifiés adressés aux forces intermédiaires de la nature et aux ancêtres, ne sont pas admises par l'Islam (I. Kathîr, 2003, p. 2011). Or, le peuple « Manhounkoro », est profondément attaché au culte du terroir. Ce qui amène Albert de Surgy (1975, p.111) à noter que :

« les vivants demeurent, à vrai dire, en relation permanentes avec leurs ancêtres et n'accomplissent aucun sacrifice important sans, d'une manière quelconque les y faire participer [...] de sorte que le culte des ancêtres apparait à l'état diffus dans tous les aspects de la religion ».

D'où le recours répété aux forces de la nature dans l'optique de satisfaire les prérogatives liées à l'activité de poterie. Dès lors, nous sommes en présence d'un choc culturel à travers lequel les conquérants sous la houlette de Mori Touré en 1884<sup>42</sup> suivit de Samori Touré en 1893 vont faire asseoir leur hégémonie sur le pays Tagbana. Le contact direct entre les musulmans et les artisans potiers a d'abord été marqué par la présence de certains acteurs commerciaux appelés communément Dioula au XVIIIème siècle (K. Kiyali, 2009, p.44). Pacifistes et obnubilés par la commercialisation de leurs articles,

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> - Wikiwix. Archive.is .Google . Que faire ? *Catalogue du Musée Barbier-Mueller Archive*, Consulté le 13 juillet 2021

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> - Prétextant résoudre un problème d'héritage en lien avec son oncle installé en pays Djimini, Mori Touré finit par bouleverser les ferments de la société Manhounkoro et fait asseoir son hégémonie sur le pays Tagbana.

ils n'ont eu aucune influence majeure sur l'activité de poterie. Il a donc fallu le siècle suivant pour observer la présence successive et hégémonique de conquérants musulmans Mori Touré et Samori Touré tel susmentionné. C'est à eux que l'on doit le bouleversement significatif de l'activité de poterie à Katiola jusqu'en 1898 fin de leurs règnes. Leurs hégémonies avaient entrainé l'assujettissement des « Manhounkoro » avec une conversion de masse à la religion islamique. Cette conversion de masse, doublée de l'enrôlement de certains bras valides dans leurs armées, entache considérablement l'organisation et la stabilité de la société et par ricochet l'activité de poterie<sup>43</sup>. Alors l'on s'interroge de savoir quelle ont été les répercussions du contact entre l'Islam et la poterie?

# 3. L'influence de l'Islam sur l'activité de poterie à Katiola au XIXème siècle

L'Islam en pénétrant le pays « Manhounkoro », a modifié le visage ancien de la société et surtout celle de l'activité de poterie. Cette présence religieuse, va marquer de son empreinte l'évolution de cet art à travers des styles, des formes nouvelles<sup>44</sup> et surtout par l'abandon de bien de productions. C'est ce qui amène C. Tarot (2008, p.687), en transcrivant les propos de Mircea Eliade à dire que c'est « le religieux qui fonde la culture » même si cette opinion est diversement appréciée par Nilüfer Göle (2005, p.128) qui soutient que « culture et religion ne se superposent pas toujours ». Toutefois il y'a lieu de souligner dans notre analyse, que le religieux influence fortement la culture voir la civilisation des « Manhounkoro ». Cela met ainsi en avant, le fait que : « Toute religion transmet un ensemble de valeurs qui induit une vision du monde, une manière de penser et des modes de relations sociales. Il y a évidemment action, interaction entre ces données [...]» (H. Cailliau, 2003, p. 11-12)

À cet effet, l'influence de l'Islam, a également permis aux potières d'unifier les styles de productions et de contribuer à l'édification de la nouvelle religion. Cette nouvelle production dite poterie islamique (brule parfum, tablette, aiguière, bouilloire...), est née de l'imitation des poteries islamiques émanant de la présence de ces objets chez leurs nouveaux maitres (Mori Toure et Samori Touré). De plus, elles se sont éloignées pour celles

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> - Eentretien réalisé avec Coulibay Djongue, 51 ans, le 11/03/2021 à Katiola (Gbédékaha), agriculteur

<sup>-</sup> Camille Virot, La poterie africaine, argiles éditions, collection granit nº 3 (ISBN2-909758-23-0)

qui ont adopté l'Islam, du port et de l'adoration des masques sacrés qui animent certaines périodes de l'activité potière<sup>45</sup>. Elles ont également stoppé la consommation d'alcool locale fait à base de sorgho ainsi que certaines initiations...<sup>46</sup>. En somme tous les interdits en lien avec la religion islamique sans que le processus fondamental de productions n'ait eu à subir une quelconque modification.

Le commerce de l'ensemble de leur production à grande échelle pardelà la localité de Katiola, a permis à certaines potières de prendre en charge le financement de leur voyage à la Mecque<sup>47</sup>. De participer considérablement à la construction de mosquées de quartiers. De prendre en charge partiellement certains imams et leurs disciples<sup>48</sup>. L'ensemble de ces actions ont été rendues possibles grâce au vaste projet d'appui à la religion mis en place par la population elle-même<sup>49</sup>.

Toutefois, il faut souligner que cette adoption de masse de la religion islamique, n'est restée que superficielle. Ce vernis d'adoption a très vite disparu au profit du culte du terroir lié à l'activité de poterie au lendemain de leur libération du joug des conquérants musulmans en 1898, marqué par le retrait des troupes Samoriennes dans le pays Tagbana<sup>50</sup>.

Ce sont plutôt les « Manhounkoro » qui avaient été enrôlés dans l'armée des conquérants, qui sont revenus pour la plupart auprès des siens avec une connaissance de certains rudiments de l'Islam. C'est donc à eux que l'on doit l'essaimage important de la religion à travers de vastes programmes d'enseignements et de conversions.

À partir de cette période certains « Manhounkoro » ont compris le bien-fondé de la religion islamique d'où le respect des interdits qu'elle prône. Certaines potières, abandonnèrent définitivement l'activité de production qui a ses exigences rituelles au profit de la commercialisation. D'autres continuaient la production, tout en évitant de produire les objets non recommandés par leur nouvelle sensibilité religieuse. Il y en n'a certaines par

\_

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> - Les masques sacrés sortent le plus souvent quand une femme perd la vie lors de l'extraction à la carrière d'argile

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> - Entretien réalisé avec Coulibaly Mamou, 68 ans, le 13/ 02/ 2021 à Manhounkorosso, ménagère

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> - Entretien réalisé avec Touré Kolo, 68 ans, le 23/ 03/ 2021 à Pédiakaha (Katiola), chef de canton

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> - Entretien réalisé avec Touré Kolo, 68 ans, le 23/03/2021 à Pédiakaha (Katiola), chef de canton

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> - Entretien réalisé avec Coulibaly Ouamien, 59 ans, le 20/03/2021 à Katiola (mairie)

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> - Le retrait des troupes samorienne a été suscité par le conflit entre lui et les fantassins français qui marquaient leur présence sur son espace de dominations en Côte d'Ivoire.

contre qui bien qu'ayant adopté l'Islam pratiquaient l'activité dans toute sa plénitude. Le fait marquant, est qu'il y a une dernière catégorie de potière qui produisait sans avoir recours aux rites censés être la guidance des différentes étapes de productions.

Par contre, le don de soi de certaines potières, ne sait aucunement embarrasser par les préjugés ou pressions islamiques, elles ont su résister aux vicissitudes diverses grâce à leur génie et ont su en préserver les bases particulières de cette activité séculaire. Émile Benveniste (1969, p.202) évoque cela lorsqu'il stipule que :

« Quand on croit que les notions économiques sont nées des besoins d'ordre matériel qu'il s'agissait de satisfaire, et que les termes qui rendent ces notions ne peuvent avoir qu'un sens matériel, on se trompe gravement. Tout ce qui se rapporte à des notions économiques est lié à des représentations beaucoup plus vastes qui mettent en jeu l'ensemble des relations humaines ou des relations avec les divinités, relations complexes, difficiles, où toujours les deux parties s'impliquent ».

On peut souligner que quoique certaines productions interdites par l'Islam ait été estompé, il est difficile pour les potières de se défaire des rites qui meublent les étapes de l'activité.

Néanmoins, nous admettons que l'Islam leur a certes permis de se défaire de façon considérable mais pas totale de bien de productions et de culte liées aux forces intermédiaires dans l'activité de production<sup>51</sup>.

#### Conclusion

Par sarcasme, les potières laissent comprendre qu'elles pratiquent le plus vieil art au monde. Disent-elles, dans toutes les civilisations, des millénaires durant, la poterie a toujours existé et permet de savoir le vécu des ancêtres. Ainsi, la poterie à Katiola, revêt un caractère sacré car pour les potières « Manhounkoro », n'importe qui ne manipule pas la glaise. La production d'un objet de poterie, quel qu'il soit, exige la satisfaction d'un certain nombre de rites codifiés dont elles seules en ont le secret. Cette intimité avec la terre est conservée depuis leur origine. De plus, le respect des mânes, des génies, des interdits, facilite la manipulation de la glaise depuis l'extraction jusqu'à la finition la plus robustesse. Pour elles, l'argile voit, entend, sait, comprend, vit. La manier, c'est lui faire partager nos sentiments

 $<sup>^{51}</sup>$  - Entretien réalisé avec Koné Kady, 51 ans, le 14/03/2021 à Manhounkorosso (Katiola), présidente des potières

les plus profonds.

Toutefois, la présence de l'Islam et de ses acteurs, a bouleversé certaines valeurs en présences. Ils ont dans leur ensemble contribué au déclin de certaines pratiques liées à l'activité potière. De plus, ils ont réussie à faire disparaître en partie le complexe indissociable de la croyance aux forces intermédiaires à l'activité potière. Mais malgré toute cette ambiance, l'activité de poterie a permis à certaines potières d'améliorer leur condition de vie ainsi que celle de leur famille.

L'histoire de cet art, est longtemps restée l'expression d'une passion séculaire. Il continue d'effectuer au lendemain du départ des conquérants Mori Touré et Samori Touré, toutes sortes de productions (poteries : islamique, anthropomorphique, rituel et mystique) aux fonctions quotidiennes. Ainsi l'on s'interroge de savoir si la poterie ne recouvrera pas pleinement ces attributs ancestraux liés à l'activité de production ? Est-ce que l'activité ne mettra pas en présence un syncrétisme religieux au niveau de la production, avec résurgence de certaines poteries ?

# Sources et références bibliographiques

#### Sources orales

## Tableau des principaux informateurs

Nombre de personnes interrogées	Nom, prénoms, date et lieu de naissance de l'informateur	Fonctions	Sujets d'entretiens	Lieux, dates et heures des entretiens
01	Coulibaly Abdoulaye, né le 13 mars 1955 à Katiola	Proviseur à la retraite	L'histoire des « Manhounkoro »	Bouaké, Dar es Salam le 18 février 2021 à 16 h 15
02	Coulibaly Djongue, né vers 1970 à Katiola	Agriculteur	Les périodes d'extractions de la mine d'argile	Gbédékaha le 11 mars 2021 à 16 h 17
03	Coulibaly		La confection des	Au marché de

	Dongui, née vers 1960 à Katiola	Commerçante	poteries	poterie, le 15 mars 2021 à 8 h 43
04	Coulibaly Mamou, née vers 1953 à Katiola	Ménagère	La coutume « Manhounkoro »	À « Manhounkorosso » le 13 février 2021 à 9 h 30
05	Coulibaly Ouamien, né vers 1959 à Katiola	Adjoint au Maire de Katiola	Organisation politique des « Manhounkoro »	À son bureau à la mairie de Katiola, le 20 mars 2021 à 15 h
06	Koné Kady, née en 1970 à Katiola		Mode de fabrication de la poterie	À la maison de la potière, le 14 mars 2021 à 10 h 45
07	Ouattara Lacina, né en 1977	Entrepreneur	La valeur culturelle	À « Manhounkorosso » le 8 février 2021 à 17 h 06
08	Touré Kolo, né vers 1953 à Katiola		La paternité de la ville, et les rapports Manhounkoro Tagbanna	Au quartier Pédiakaha à Katiola, le 23 mars 2021 à 10 h 20

## **Bibliographie**

ANQUETIL Jacques, 2007, artisanat des femmes en Afrique de l'Ouest, teinture en réserve et poterie, CRÉA N° 9, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, 41p.

ATKIN Jacqui, 2005, *la poterie sans tour : plaques, colombins, modelage, moulage*, Limoges, éditions Fleurus, 160 p.

BA Amadou Hampaté, 1972, aspects de la civilisation africaine, Paris, Présence Africaine, 139p.

BAZZANA André, Rahma Elhraiki, Yves Montmessin, 2011, la mémoire du geste : la poterie domestique et féminine du RIF marocain ; Maroc, édition Maisonneuve et Larose, 151 p.

BENVENISTE Émile, 1969, le vocabulaire des institutions indo-européenne, pouvoir, droit, religion, Paris, Edition de Minuit, 340p.

CAILLIAU, Hesna. 2003, L'esprit des religions. Connaître les religions pour mieux

comprendre les hommes, Paris, Milan, 319p.

CAMILLE Virot, 2005, la poterie africaine, les techniques céramiques en Afrique noire, Québec, édition argile, 384p.

EKANZA Simon Pierre, 2006, *Côte d'Ivoire : terre de convergence et d'accueil XV e-XIXe siècle*, Abidjan, Edition du CERAP, 119 p.

GÖLE, Nilüfer, 2005, Interpénétrations, l'Islam et l'Europe, Paris, Galaade, 160p.

KI-ZERBO Joseph, 1978, histoire de l'Afrique noire, Paris, Hatier, 729p.

OUATTARA Ferdinand Tiona, 1999, Côte d'Ivoire, Katiola des origines à nos jours, Abidjan, NEI, 222 p.

POSS Roland, Buffard Morel, al, 1982, étude morpho-pédologique de la région de Katiola (Côte d'Ivoire), Paris, ORSTOM, 170 p.

TAROT, Camille, 2008, le symbolisme et le sacré. Théories de la religion, Paris, La Découverte, 911p.

TRAORE Aminata, 1985, la mine d'argile est notre champ, Abidjan, CEDA, 36p.

TRICHET Pierre, 2005, *poterie ancienne de Côte d'Ivoire*, étude archéologique, http://archéographe.net/poterie ancienne de Côte d'Ivoire. Consulter le 18 juin 2021 à 10h 27min

## APPROCHE HISTORIQUE DE LA TYPOLOGIE DES DOMESTICITES AU TOGO COLONIAL : 1884-1960

#### Agnélé LASSEY

Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société Université de Lomé, E-mail : lasseyagnele@yahoo.fr

#### Résumé

Cette étude part du constat selon lequel la présence coloniale a induit une profonde mutation des catégories composant les domesticités au Togo. En effet, à l'arrivée de la colonisation, on pouvait observer l'existence de quatre groupes de domesticités : la domesticité du foyer conjugal, la domesticité servile, la domesticité liée aux servitudes d'éducation et d'apprentissage et la domesticité héritée des pratiques du commerce légal. Cette typologie initiale a connu une importante mutation durant toute la période coloniale, qu'il s'avère intéressant d'étudier. L'objectif de cette étude est d'établir une classification desdits domestiques, d'identifier les caractéristiques et d'en déterminer l'évolution dans la société togolaise coloniale.

**Mots clés**: Domesticité – Colonisation – Education – Société – Togo.

#### Abstract

This study is based on the observation that the colonial presence has led to a profound change in the categories making up domestic workers in Togo. Indeed, with the arrival of colonization, one could observe the existence of four groups of domesticities: domesticity of the matrimonial home, servile domesticity, domesticity linked to the constraints of education and learning and domesticity inherited from the family legal trade practices. This initial typology underwent a major change throughout the colonial period, which it is interesting to study. The objective of this study is to establish a classification of the said servants, to identify the characteristics and to determine their evolution in the Togolese colonial society.

**Keywords**: Domesticity – Colonization – Education – Society – Togo.

#### Introduction

La maison est le lieu des activités domestiques exercées par des domesticités, c'est-à-dire un ensemble de groupes de personnes ayant divers statuts. Cette catégorie des travailleurs domestiques a évolué et a connu au Togo, une restructuration importante durant l'époque coloniale au point, qu'il est possible, au regard de la mutation subie dans le temps, qu'on puisse les classer. Ainsi, de la période coloniale à l'avènement de l'indépendance au Togo en 1960, les domesticités vont connaître une profonde mutation. Par rapport à ce constat, en quoi la présence coloniale a-t-elle restructuré la typologie des domesticités au Togo sous colonisation (1884-1960)? L'objectif de cette étude est d'établir une classification desdits domestiques, d'identifier les caractéristiques et d'en déterminer l'évolution durant la présence coloniale.

Les sources utilisées dans l'élaboration de ce travail sont les récits d'administrateurs et d'explorateurs, les rapports à la SDN, à l'ONU, les rapports de cercles ainsi que quelques journaux officiels du territoire du Togo. Ces sources ont été complétées par une bibliographie spécialisée, constituée d'ouvrages, d'articles, de thèses et de mémoires. Cette étude est bâtie autour de quatre axes majeurs : La domesticité conjugale, la domesticité servile, la domesticité d'éducation et d'apprentissage et la domesticité issue de la présence européenne ou salariale.

## 1. La domesticité conjugale

Lorsqu'on parle de la typologie, celle qui s'impose d'emblée est celle de la domesticité conjugale. Parler d'elle revient à explorer non seulement le travail de l'homme mais aussi celui de la femme dans la sphère domestique. Le modèle traditionnel principal de la division sexuelle du travail fait de l'homme, le pourvoyeur économique de la famille et lui confère de ce fait, une place privilégiée dans l'espace public. La femme, quant à elle, est reléguée dans la sphère privée où elle assume la quasi-totalité des tâches domestiques et parentales, qui lui sont dévolues (I. Puech, 2005, p.177-178).

Cette fonction naturelle des femmes et des hommes était ainsi essentielle pour le maintien et le développement du noyau familial mais aussi pour la communauté toute entière. Cette réalité est attestée par les différents explorateurs, qui ont visité le territoire et par les documents administratifs durant toute la période coloniale, à commencer par l'époque allemande.

En pays ajatado, la femme mariée, s'occupait de son ménage et de son mari (H. Klose, 1899, rééd.1992, p. 173), lors de sa tournée à travers le Togo entre 1894 et 1897, décrit les activités de la femme, le soir :

Le soir, les familles s'asseyaient auprès du foyer, discutant des évènements de la journée, tandis que la femme attisait avec ardeur le feu et faisait bouillir l'eau dans une grande marmite. Elle se faisait souvent aider par les filles, qui épluchaient les ignames et les coupaient en morceau. Après la cuisson de l'igname, il était pillé dans de gros mortiers de bois par la femme pour en faire du foufou.

S'agissant de l'homme, il affirmait que, mis à part ses activités de pécheur, agriculteur ou chasseur, ce dernier s'occupait d'assurer à la femme le gite et lui fournir le nécessaire pour l'alimentation.

D. Westermann en visite au Togo en 1901, fit la description des activités domestiques de la femme en pays guin-mina. Voici ses propos :

Quand la femme se lève le matin, elle se lave la figure et les pieds... Puis elle balaye la chambre et la cour. Elle enlève les cendres du fourneau qu'elle secoue, et va les jeter avec les ordures au dépotoir derrière la maison... De retour... elle dispose à la douche de l'eau chaude ou froide pour son mari de l'eau... Si le mari est allé au champ après le manger, alors la femme commence les préparatifs pour le repas du soir et va moudre du maïs. Puis elle va au lac pour laver ses habits et ceux de mari, et nettoie toutes les assiettes (D. Westermann, 1935, rééd. 2012, p. 184-185).

Cette description est sans doute, pour les populations de cette localité, les caractéristiques d'une bonne éducation, mais aussi d'une bonne épouse. L'homme dès son réveil, prenait une douche et mangeait ce que sa femme lui avait servi. Ensuite, il allait généralement à la pêche, à la chasse, au champ où à une réunion. S'il était paysan, par exemple, il s'assurait de donner une partie de ses récoltes à la femme pour la vente au marché. Le bénéfice de ces ventes revenait à la femme qui pouvait s'en servir comme elle le voulait (D. Westermann, 1935, rééd. 2012, p. 179-184).

La femme était ainsi dévouée à son mari par le soin qu'elle lui apportait ainsi qu'à sa demeure conjugale, aux enfants et aux travaux ménagers, tandis que l'homme devait s'assurer qu'elle ne manquât de rien.

Chez les Temberma au Nord-Togo, Leo Frobenius décrit en 1908 le travail domestique de la femme et de l'homme. La femme, une fois mariée, devait effectuer les tâches, qui lui incombaient. Avec patience et application, elle exécutait ses travaux les uns après les autres, durant toute la journée. Elle allait chercher de l'eau et du bois pour la cuisine, moulait les graines, allaitait

les enfants, faisait la cuisine, la lessive, nettoyait la maison, brassait la bière, aidait au champ, cultivait ses planches de condiments et de légumes, battait ses habits (bande d'étoffe faite d'écorce d'arbre) et allait enfin au marché. L'homme quant à lui exécutait, avant toute chose, les travaux les plus importants de la construction de la maison. Il coupait et rapportait les bois et les poutres de la brousse. Il pétrissait l'argile aux pieds et s'occupait de la maçonnerie. Le deuxième champ d'activité le plus important de l'homme était le labour. Il devait défricher et labourer le champ vierge et arracher la mauvaise herbe de la terre pierreuse. L'homme s'occupait également de la vannerie, à savoir le tressage de paniers, la préparation des calebasses, la fabrication de sacs d'épaule ainsi que la fabrication de manches de hachette, de hache, de couteau, etc. Bien entendu, la femme aidait l'homme dans ce processus (L. Frobenius, rééd. 2002, p. 154).

Chez les Kabyè, il mentionnait que dans cette localité, le principe de base suivant était en vigueur dans le cadre de la division du travail domestique. L'homme défrichait, piochait et ramenait aussi du bois pour la construction des maisons. Il découpait et apprêtait des nattes comme claies. Quant à la femme, elle était chargée du transport de l'eau et du damage du sol lors de la construction des maisons, de la tenue du ménage, de la poterie et du tissage. Seul l'homme prenait part aux travaux effectués à la houe et en aucun cas la femme. Par contre, la semence des grains lui incombait. En outre, les plantes utilisées comme ingrédient pour préparer la sauce, relevaient uniquement de la compétence de la femme tandis que le tabac était l'affaire de l'homme (L. Frobenius, rééd. 2002, p. 224-225).

Miss M. Gehrts, une actrice de cinéma, qui avait sillonné le Togo en 1913-1914, a également laissé un témoignage important de l'activité de l'homme et de la femme à cette époque. Voici ses propos :

L'existence des femmes mariée me parut, tout particulièrement, être une continuelle enfilade de corvées... Elle doit se lever à l'aube, balayer le logis, aller prendre de l'eau au marigot – souvent très loin -, laver le maigre linge de la famille, écraser le grain, le moudre en farine pour en faire de la bouillie, ramasser et préparer pour le repas toutes sortes de tubercules, herbes et légumes sauvages, faire cuire la nourriture de toute la famille, laver et surveiller les enfants, et accomplir mille et une tâches du même genre, tandis que son seigneur et maître, la plupart du temps, se prélasse tranquillement « à l'ombre protectrice d'un palmier »... (M. Gehrts, 1915, rééd 1996, p. 40-41).

De cette description, il apparaît que presque tout le travail domestique était spécifique à la femme tandis que celui de l'homme ou du mari était axé

sur les activités extérieures. En fait, ces activités domestiques de la femme, perçues par les Européens comme pénibles, régulaient la division du travail dans la société traditionnelle. Ainsi, les hommes et les femmes n'accomplissaient pas le même type d'activités domestiques. Il pouvait être très dangereux pour un homme de toucher à une chose classée comme « femelle » et réciproquement.

Cette vision du partage des tâches n'était pas éloignée de celle de l'administration allemande. Présente au Togo en 1884, ses objectifs économiques et socio-politiques prirent prioritairement en compte les hommes au détriment de la femme. Celle-ci était définie par les trois K: « Küche, Kinder, Kirche » c'est-à-dire « la cuisine, les enfants, l'église »<sup>52</sup> La femme continuait par être ainsi employée dans la sphère domestique. De même, les missionnaires, impliqués dans l'œuvre d'éducation, offraient aux filles une formation dont le but était de faire d'elles de bonnes épouses (Y. Knibiehler et R. Goutalier, 1985, p. 249), donc cantonnées dans la sphère domestique.

L'arrivée des Français s'inscrivit sous le signe de la continuité. Les pratiques antérieures persistèrent. Les différentes descriptions laissées par les administrateurs confirmèrent ce constat. Ainsi, le capitaine Sicre, en 1918, décrivait les activités domestiques de la femme et de l'homme chez les Cotocolis :

Chaque femme s'occupe de son ménage particulier et élèves ses enfants ; elle est guidée dans ses débuts par l'époux et ses devancières ; elle participe à tous les travaux généraux intérieurs de la famille ; elle ne travaille pas la terre, mais elle est employée au portage des produits vivriers, des champs à l'habitation... Tous les Cotocolis sont cultivateur. Le Cotocoli ne travaille que le temps qui est nécessaire pour pourvoir à ses besoins (C. Sicre, 1918, rééd. 2007, p. 18-19).

Le Capitaine Durain de l'infanterie coloniale fit, en 1928, les observations suivantes chez les Kabyè :

La femme s'adonne spécifiquement aux soins du ménage, à l'entretien des enfants, au tissage des pagnes, à la poterie et à la vannerie, mais elle travaille aussi au champ ... Les industries domestiques se réduisent pour l'homme, à la construction de leurs habitations (C. Durain, 1928, rééd. 2007, p. 77).

Les administrateurs français ne comprenaient pas un tel partage des tâches. Cette méconnaissance les a conduits à les percevoir de façon négative.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Rapport annuel à la SDN 1926, p. 138.

C'est ainsi qu'en 1938, le général Maroix de l'infanterie coloniale, a jugé cet aspect de la vie en couple en ces termes : « La femme, au lieu d'être comme dans les civilisations avancées, l'heureuse dispensatrice des gains de son époux, est considérée comme un avoir productif ; elle exécute les plus durs travaux pendant que son mari se repose ou palabre » (G. Maroix, 1938, p. 14). En dépit de ce jugement, qui aurait pu l'inciter à œuvrer activement aux bouleversements des institutions traditionnelles, l'administration française demeura inactive jusqu'à la fin de la période mandataire en 1946.

Les améliorations n'intervinrent qu'après la mise du territoire sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies à partir de cette dernière année. Cette évolution est due à l'adoption de la Constitution française de 1946 dont la loi du 7 mai de la même année (dite loi Lamine Guèye) proclamait citoyens tous les ressortissants des territoires d'outre-mer quel que soit leur statut. Cette loi garantissait à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme (S. Tchintchane, 2019, p. 97). Il faut ajouter à cela, la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, qui énonçait le principe universel des droits fondamentaux de l'homme. Il s'enclencha, dans ce contexte de renouveau, une logique d'amélioration des conditions et du travail des femmes, y compris dans sa forme domestique. Des dispositions furent alors prises, reconnaissant les droits civils de la femme devant l'emploi. De plus, dans le rapport de 1948, l'administration prit des dispositions interdisant certaines professions aux femmes. Le rapport de 1953 résumait la situation :

Au regard de la coutume qui régit la société traditionnelle, les travaux sont répartis traditionnellement entre l'homme et la femme, en ce qui concerne les activités du village (travaux domestiques et travaux de la terre). Avec la création d'activités économiques nouvelles : commerciale, industrielle ou administrative, conséquences de la présence européenne, la conception européenne du travail s'est développée. Dans les services administratifs ou techniques, dans le commerce partout où la femme peut occuper un emploi compatible avec ses aptitudes, aucun règlement ne s'oppose à ce qu'elle puisse l'occuper... Malgré la reconnaissance par la puissance administrante de l'égalité de l'homme et de la femme devant l'emploi, la proportion des femmes parvenant à se créer une situation dans la profession où elles peuvent y prétendre reste faible. La cause essentielle demeure la réticence des Africains en général et pas seulement des moins évolués, à faire donner à leurs filles une instruction poussée qu'ils estiment incompatible avec l'application aux travaux du ménage qui constituent à leurs yeux la tâche normale de la femme. Il ne peut être question d'imposer une contrainte quelconque pour modifier cette situation. Le facteur temps est indispensable

quand il s'agit de transformer une mentalité et en émancipant trop rapidement la femme africaine, le risque serait de bouleverser ce qui existe, avant d'avoir posé les assises d'une société nouvelle où l'apport africain devra être sauvegardé<sup>53</sup>.

Ainsi, malgré la réticence des populations, les actions de l'administration en matière de droit de l'homme, mais surtout de la femme s'imposèrent progressivement. L'arrêté du 28 octobre 1955 compléta la liste des travaux interdits aux femmes. Il s'agissait des travaux de force, des travaux dangereux et insalubres et des travaux à caractère immoral<sup>54</sup>.

La grande majorité des hommes et des femmes restaient soumis aux règles coutumières en matière de travail domestique. Toutefois, avec l'évolution de la société surtout dans les milieux urbains, la femme accéda de plus en plus aux professions commerciales et aux emplois dans l'administration. Cette situation contribuait à réduire son temps à l'accomplissement des tâches domestiques, mais préparait aussi les voies de son affranchissement et de son indépendance.

Si naturellement, la femme et l'homme étaient appelés à jouer leur rôle domestique, un autre groupe social par contre l'a exercé de façon contraignante.

#### 2. La domesticité servile

Au rang de cette typologie dont il est question dans cette étude, on peut remarquer l'existence de la domesticité servile. Elle concernait les esclaves (appelés captifs de case) que les familles riches achetaient. Ceux-ci étaient souvent utilisés dans les différentes activités de la maison. Il y avait aussi dans ce groupe, des personnes mises en gage le plus souvent pour rembourser une dette. L'existence de cette sorte de domesticité, présente sur l'ensemble du territoire, a persisté durant une bonne partie de la période coloniale. C'est ce que démontrent les nombreux témoignages des administrateurs et fonctionnaires coloniaux, dont nous donnons ici quelques exemples.

A l'époque allemande, H. Klose (1899, rééd. 1992, p. 156) en visite en pays éwé de 1894 à 1897, affirmait que dans cette localité, les populations s'adonnaient à l'agriculture. Les riches de la localité possédaient grâce à leurs esclaves et leurs nombreuses épouses, des champs plus vastes et plus productifs. D. Westermann (1935, rééd. 2012, p. 446) en visite au Togo dès

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Rapport annuel à l'ONU 1953, p. 174.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Rapport annuel à l'ONU 1957, p. 164.

1901 affirmait également que chez les guin-mina, où cette activité était assez répandue, ceux qui étaient assez nantis achetaient des esclaves en plus d'une femme pour le mariage. La tâche essentielle que l'esclave devait accomplir était le commerce. S'il travaillait bien et faisait fructifier l'affaire, il pouvait être libéré, s'il fournissait deux esclaves pour le remplacer. La mise en gage concernait souvent les cas de dette. Si une personne ou une famille était contrainte de faire un emprunt, la règle voulait qu'elle mette un membre de sa famille en gage auprès du créancier. Les personnes mises en gage étaient appelés « avoba » (D. Westermann, 1935, rééd. 2012, p. 447-448).

C'est cette réalité qui prévalait à l'arrivée des Allemands<sup>55</sup> au Togo après la signature du traité de protectorat le 5 juillet 1884. Mais ce n'est qu'à partir de 1903, que les autorités allemandes décidèrent de mettre définitivement fin à ces pratiques. Malgré tous leurs efforts, qui permirent à la majorité des esclaves de quitter leur maître, emmenant avec eux, leurs enfants et leurs femmes ainsi que leurs biens, il y avait cependant une minorité, qui se considérant comme membre de la famille du maître, ne voulut pas s'en aller.

A la fin de la présence allemande en 1914, le résultat des actions de lutte contre la servitude domestique a été mitigé. L'esclavage domestique, les mises en gage de personnes et toutes les autres formes de servitude persistaient largement.

De 1914 à 1919, période d'occupation franco-anglaise et de 1920 à 1960, période de la domination française au Togo<sup>56</sup>, les autorités luttèrent également contre ces pratiques.

En effet, dès le début de l'occupation, le commandement militaire français a proclamé l'abolition de toutes les formes d'esclavage. Cependant, comme le soulignait L. Péchoux (1939, p. 317) « Bien peu d'individus usèrent alors de la faculté, qui leur était donnée, de retourner au pays d'origine. Ayant

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Les missionnaires furent les premiers à être confrontés à ce problème au XIXè siècle lorsqu'ils s'implantèrent au Togo avant l'avènement de la colonisation. Leur objectif était de christianiser la population au moyen de l'école. Mais, dès le début, ils rencontrèrent d'énormes difficultés pour recruter des élèves en dehors des villes côtières. Ils s'étaient alors adaptés à la situation (N. L. Gayibor, 1997, p. 76-77).

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> A la fin des opérations militaires au Togo, qui mirent fin à la présence allemande au Togo en 1914, les Français et les Anglais se partagèrent le Togo. Cette période d'occupation prit fin en 1919 après la création de la Société des nations (SDN). De 1920 à 1946, le Togo fut confié à la France sous mandat de la SDN et de 1946 à 1960, sous tutelle de l'ONU.

vécu depuis longtemps dans la famille du maître, dont ils étaient, en fait, considérés comme membres, ils préférèrent y rester ». Cette attitude va perpétuer les pratiques d'esclavage domestique.

Au Nord-Togo, les réalités n'étaient pas aussi différentes. Le capitaine Sicre dans sa monographie du cercle de Sokodé en 1918, affirmait que chez les Tem (Cotocoli) par exemple, on pouvait devenir esclave après un rapt d'enfant, de femme d'autrui, en cas de vol. Les captifs provenant d'une expédition guerrière devenaient aussi esclaves. L'esclave était ainsi pour le maître un capital humain, une main-d'œuvre dont il s'accaparait tous les biens. Ils étaient l'indice de sa richesse et était considéré comme fortuné celui qui possédait beaucoup d'esclaves, de femmes et de captifs (C. Sicre, 1918, rééd. 2007, p. 26-29). Certaines autres ethnies, comme les Kabyè, ne pratiquaient pas l'esclavage, mais seulement la traite. Le capitaine Sicre (1918, rééd. 2007, p. 74) a écrit à ce sujet :

L'esclavage n'a jamais existé chez les Cabrais, mais les pères de famille qui disposaient de douze à quinze enfants, que l'étendue de ses terres ne lui permettait pas de faire vivre, se dessaisissaient de quelques-uns d'entre eux et venaient à Bafilo les offrir clandestinement aux traitants cotocolis musulmans. Les gens de Logba et de Séméré (Dahomey) employaient le même procédé lorsque le rendement des terres était insuffisant pour nourrir la maisonnée.

Ainsi, en pays kabyè, il n'y avait pas de captif de case, ou très rarement. Mais, il existait une traite des enfants en période de famine ou de soudure en direction de Bafilo, Kabou et Djougou. En réalité, ce droit revenait aux oncles, les seuls à pouvoir vendre leurs neveux (L. Frobénius, rééd. 2002, p. 231-232). Cette pratique alimentait le travail servile des enfants.

Durant la période mandataire, les autorités coloniales, à partir de 1922, luttèrent beaucoup plus contre ce fléau conformément aux dispositions du Mandat. En effet, le texte du mandat de la SDN stipulait clairement en son article 4 que la puissance mandataire devra pourvoir à l'émancipation de tous les esclaves et dans un délai aussi court que les conditions sociales le permettront, faire disparaître tout esclavage domestique ou autre et supprimer toute forme du commerce d'esclaves (V. Chazelas, 1931, p. 6). Le texte du mandat recommandait ainsi à l'administration d'éradiquer toute forme de traite ou d'esclavage à partir de 1922, y compris l'esclavage domestique. Le gouverneur Bonnecarrère, promulgua deux décrets, l'un le 24 novembre 1922 et le second, le 19 décembre 1922 (L. Péchoux, 1939, p. 317). Tenant compte de ces lois, les autorités mentionnèrent dans la plupart des rapports que l'esclavage domestique avait été éradiqué sur l'ensemble du

## territoire. Dans le rapport annuel à la SDN de 1924, il était écrit :

La situation des captifs de case (...) est en voie de disparition rapide, soit qu'ils se fondent complétement dans les familles de leurs anciens maîtres dont on ne saurait les distinguer, soit qu'ils s'en séparent pour créer à leur tour un nouveau foyer. Le statut de ceux qu'on dénomme, bien improprement du reste, captifs de case a, en effet, très rapidement évolué et ils possèdent aujourd'hui non seulement en droit, mais encore en fait, toutes les prérogatives de l'homme libre. C'est ainsi que tour à tour ils ont acquis le droit d'habiter le village même, dans un groupe séparé de celui du maître ; le droit enfin pour le père de disposer librement des enfants qui jadis appartenaient à la mère ou au maître de celle-ci. Le seul fait que ces indigènes, impossible d'ailleurs à reconnaître au milieu des autres, peuvent à leur gré contracter mariage avec les femmes libres montre à quel point l'idée de captivité s'est effacée de l'esprit de la population. Leur participation à la succession des anciens maîtres est enfin le plus sûr témoignage de leur complète assimilation. Ils héritent de la totalité des biens si le chef de famille meurt sans laisser de descendants direct. Dans le cas contraire, leur part est égale à celle des autres enfants<sup>57</sup>.

Les captifs de case étaient donc progressivement reconnus comme membres à part entière de la famille. D'où la difficulté des autorités coloniales à les reconnaître et à croire encore à l'existence de cette pratique. En 1926, il est écrit dans le rapport annuel à la SDN : « Il n'a pas été nécessaire d'avoir recours aux dispositions légales réprimant cette odieuse pratique, qui n'existe plus d'ailleurs que dans le souvenir des indigènes» En 1927, un rapport du cercle d'Atakpamé a affirmé que « La traite est inexistante » Selon le rapport annuel de 1939 à 1946, l'esclavage domestique n'existait plus au Togo et aucun acte de cette nature n'avait été constaté ou dénoncé de la famille. D'où la difficulté des autorités est necessaire de cette nature n'avait été constaté ou dénoncé de la famille. D'où la difficulté des autorités en 1926, il est écrit dans le rapport annuel de 1939 à 1946, l'esclavage domestique n'existait plus au Togo et aucun acte de cette nature n'avait été constaté ou dénoncé de la famille. D'où la difficulté des autorités en 1926, l'existence de cette nature n'avait été constaté ou dénoncé de la famille. D'où la difficulté des autorités coloniales à les reconnaître et à croire encore à l'existence de cette pratique.

Durant la période de tutelle, les autorités françaises prirent la résolution, en fonction des principes énoncés par l'ONU, de lutter contre la pratique de l'esclavage y compris l'esclavage domestique. En effet, les dispositions de la déclaration universelle des droits de l'homme adoptée et proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU, le 10 décembre 1948, énoncèrent en son article 4 : « Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ;

 $<sup>^{57}</sup>$  Rapport annuel à la SDN 1924, p. 2.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Rapport annuel à la SDN 1926, p. 4.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> ANT-Lomé, 2APA Atakpamé, dossier 10, Rapport annuel du cercle d'Atakpamé 1927.

<sup>60</sup> Rapport annuel à la SDN de 1939 à 1946, p. 71.

l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes ses formes »<sup>61</sup>. En 1949, le rapport annuel à l'Assemblée générale de l'ONU a mentionné par rapport à ce sujet :

On n'a pas constaté, au Togo, de survivance de l'esclavage proprement dit. Cependant, au cours de l'année écoulée, le parquet a eu à connaître deux cas au moins d'abandon de personnes à des tiers en garantie de paiement d'une dette, fait réprimés par le droit pénal. Aucun mariage d'enfant n'a été signalé et on n'a jamais entendu parler d'achat sous le couvert de l'adoption<sup>62</sup>.

Cette description révèle que malgré le recul qu'elles connaissaient, les pratiques de mises en gage persistaient. En 1953, le rapport annuel à l'ONU a continué d'affirmer : « L'esclavage et toutes pratiques similaires sont interdits et inconnus au Togo. Les pratiques de mise en gage de débiteur ou de tierce personne ont disparu définitivement. Aucune affaire de ce genre n'a été, en 1953, portée à la connaissance de la justice »<sup>63</sup>. En 1957, le rapport annuel à l'ONU a précisé sans ambigüité cette option : « Les faits de ce genre tombent d'ailleurs sous l'application de la loi pénale, qui réprime en général tous les attentats à la liberté. Au surplus, ces faits sont spécialement prévus et punis par l'article 34 du Code pénal »<sup>64</sup>.

En 1960, année de la proclamation de l'indépendance du Togo, les servitudes ont continué d'exister, bien que dans des proportions très nettement amoindries. Il n'a été possible à aucune des administrations coloniales, qui se sont succédé d'éradiquer complètement et définitivement ces pratiques. Elles n'ont réussi qu'à réduire sensiblement leur ampleur.

# 3. La domesticité d'éducation et d'apprentissage

Dans cette typologie de la domesticité, s'insérait également la domesticité d'éducation et d'apprentissage. Conformément aux us et coutumes, la domesticité d'éducation avait plusieurs caractéristiques. La première concernait la participation quasi-totale des jeunes aux activités domestiques, champêtres, artisanales ou commerciales. Les petites filles aidaient leurs mères à faire le ménage et les autres activités dévolues aux

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> ONU, Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée et proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU le 10 décembre 1948, Département de l'information, novembre 1988.

<sup>62</sup> Rapport annuel à l'Assemblée Générale de l'ONU, 1949, p. 115.

<sup>63</sup> Rapport annuel à l'Assemblée Générale de l'ONU, 1953, p. 171-172.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Rapport annuel à l'Assemblée Générale de l'ONU, 1957, p. 162.

femmes dans la société. Les petits garçons, quant à eux, assistaient leurs pères dans certaines de leurs tâches quotidiennes. Quand bien même il existait des particularités, cette pratique n'était pas différente d'une ethnie à une autre (E. Assima-Kpatcha, 2012, p. 1-9).

Mais il existait également une autre forme de domesticité d'éducation. Celle-ci était constituée des enfants vivant auprès des parents qui n'étaient pas leurs géniteurs. En effet, pour parfaire leur éducation et empêcher que les enfants ne deviennent des parias dans la société, les parents préféraient les confier à un membre de la famille ou de la collectivité de confiance, qui se chargeait de leur apprendre les règles de vie (D Westermann, 1935, rééd. 2012, p.91-105).

Ainsi, il y avait le travail que les enfants faisaient normalement à la maison auprès de leurs parents. Mais il y avait aussi le travail que les enfants placés chez des tuteurs accomplissaient pour ces derniers. Les enfants des esclaves domestiques constituaient aussi la propriété du maître qui disposait d'eux à sa guise. Il peut les mettre en gage s'il était endetté et se procurer ainsi l'argent. Il était aussi libre de confier l'enfant de sa sœur à un tiers (D Westermann, 1935, rééd. 2012, p. 446-447).

A côté de cette domesticité d'éducation, existait la domesticité d'apprentissage. Les enfants, confiés à un maître-artisan, pouvaient ainsi apprendre différentes sortes de métiers tels que ceux de potiers, tisserands, de vanniers décrits par L. Frobénius (rééd. 2002, p. 154). De même M. Gehrts (1915, rééd. 1996, p. 192) décrit le travail des fondeurs de Bandjéli. A côté de ces métiers manuels, on pouvait citer aussi ceux introduits au 19è siècle par les Afro brésiliens tels que la maçonnerie de style portugais (E. Assima-Kpatcha 2007, p. 100). Cette situation favorisait de l'exploitation car souvent les enfants confiés au maître-artisan devaient effectuer des travaux domestiques pour ce dernier ainsi que le travail pour lequel ils avaient été mis en apprentissage.

Avec la colonisation allemande, les autorités administratives, étrangères à ces coutumes, les percevaient comme étend de la servitude d'éducation parce qu'elles heurtaient leurs mœurs européennes. C'est pourquoi, elles les combattirent tout le long de leur présence au Togo par le moyen de l'école<sup>65</sup>.

<sup>65</sup> Comme déjà souligné plus haut, les missions furent les premiers à s'investir dans l'enseignement. Elles réussirent d'abord à créer des écoles mixtes pour recevoir les enfants des deux sexes, surtout dans les localités où l'importance de l'école était reconnue. De 1891

A la fin de la présence allemande en 1914, le système éducatif mis en place a laissé des marques certaines sur l'évolution de la société. Mais, le travail domestique subsistait largement perpétuant le travail et la servitude d'éducation et d'apprentissage des enfants. C'est donc cette situation que les Français héritèrent.

Au Togo sous occupation (1914-1919), la conception faisant des enfants un capital pouvant être mis au travail prévalait toujours. Cette réalité était attestée par les administrateurs militaires, qui vécurent au Togo français. C'est le cas du capitaine Sicre en 1918, qui avait la charge du cercle de Sokodé. Il affirmait au sujet d'une ethnie voisine des Kabyè, les Tem que :

Les familles nombreuses ne sont pas rares, avoir beaucoup d'enfants est pour l'homme et la femme un grand honneur, ne pas en avoir est un déshonneur et nous avons eu à intervenir à plusieurs reprises dans les affaires d'abandon de domicile conjugale par l'une des épouses parce qu'elle n'avait pas eu d'enfants de son mari. En outre, l'enfant est en quelque sorte un capital vivant, c'est lui qui devenu grand, travaillera le champ du père devenu un vieillard et qui assurera la tranquillité et la paix de ses vieux jours (C. Sicre, 1918, rééd. 2007, p. 9).

Néanmoins, la situation des enfants en servitude évolua. En effet, en 1919, on assista à la création de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui définit les normes dans son domaine grâce aux conventions internationales. Ainsi, dans les domaines industriels, maritimes et agricoles, les enfants de moins de 18 ans ne devaient pas y être employés, sauf de façon exceptionnelle selon la nature du travail et surtout si cela se faisait en dehors des heures de travail (E. Assima-Kpatcha 2012, p.10).

De plus, l'amélioration du système éducatif fut d'une contribution

à 1896, il existait au Togo, quatorze écoles dont l'effectif comprenait 550 garçons et 110 filles. (K. Dravi-Houenassou-Houangbe, 1988, p. 95-96). En 1905, la mission catholique créa l'école professionnelle. Celle-ci forma les premiers ouvriers spécialisés dans les branches comme la menuiserie, la sculpture, l'imprimerie, la peinture, la cordonnerie... (N. L. Gayibor, 1997, p. 78). Quant à l'administration allemande, c'est en 1905, qu'elle, s'intéressa à la diffusion de l'enseignement en raison d'un besoin de fonctionnaires subalternes et de sa volonté d'imposer l'Allemand comme langue d'enseignement dans toutes les écoles officielles comme confessionnelles. Son objectif était cependant de limiter la scolarisation à une minorité de Togolais. Certains élèves pouvaient compléter leur formation dans des écoles professionnelles. En 1912, le bilan de la scolarisation allemande au Togo fait état d'un nombre total des élèves à 14 204, le plus grand effectif allait aux missions (E. Assima-Kpacha, & al, 2005, p. 127; N. L. Gayibor, 1997, p. 80-81).

importante<sup>66</sup>. En effet, pour l'administration française, un des meilleurs moyens de lutte contre cette servitude d'éducation, était la création et le développement des écoles. Par ailleurs, les populations comprirent aussi (surtout celles du nord auparavant réticente à l'introduction de l'école) que l'école était devenue la voie royale vers la promotion sociale (Y. Marguerat 2001, p. 587).

Quant à l'exploitation des enfants mis en apprentissage, le rapport annuel de 1926 mentionnait qu'il existait, une convention verbale, la plupart du temps entre les parents et le maître-artisan. Cette convention stipulait qu'après l'apprentissage, dont la durée était en moyenne de deux ans, l'apprenti, devenu ouvrier, restera pendant la même période avec son patron. Il recevra de ce dernier, logement et nourriture, à charge de lui remettre la moitié de son gain<sup>67</sup>. Dans les centres évolués, un contrat sous seing privé prévoyait le paiement d'une indemnité au cas où l'apprenti quitterait son patron avant l'époque convenue. Comme déjà mentionné, ces enfants étaient donc exploités pour un meilleur rendement. Ils servaient ainsi de petits boys pour exécuter les corvées : les courses, la lessive, la vaisselle, etc. (Y. Marguérat, 1999, p. 158-162). Mais la situation évolua grâce à la création des écoles professionnelles dont certaines pouvaient accueillir des élèves n'ayant jamais été alphabétisés.

A la fin de leur formation, ces ouvriers spécialisés purent ainsi formés à leur tour de nombreux apprentis. Le contrat ci-dessus mentionné s'était rapidement systématisé mais cette fois-ci, la formation était payante. C'est en effet à partir de 1945 que les patrons commencèrent à demander de fortes sommes à leurs apprentis. En 1950 par exemple, un apprenti tailleur devait payer pour quatre années de formation, une somme de 8000 à 10000 F CFA, accompagnée de quatre ou six bouteilles de fort (whisky, cognac, rhum, gin, etc). A la fin de la formation, qui durait trois ans, l'apprenti devait rester

\_

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> Sous le mandat (1920-1946), la France réorganisa son système éducatif par l'arrêté du 4 Septembre 1922. L'administration privilégia une instruction de masse. Ce système scolaire comprenait trois ordres : un enseignement primaire élémentaire, un enseignement primaire supérieur et un enseignement primaire professionnel. Il était gratuit dans le secteur public, payant dans le secteur confessionnel. Après la seconde Guerre mondiale, les autorités adoptèrent le système scolaire en vigueur en France. L'enseignement primaire et secondaire fut réglementé et l'on assista à la multiplication des établissements scolaires. Cette situation favorisa l'accroissement des effectifs scolaires tant au niveau des garçons qu'au niveau des filles (E. Assima-Kpatcha, & al, 2005, p. 142-143; N. L. Gayibor, 1997, p. 176).

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Rapport annuel à la SDN 1926, p. 4

travailler gratuitement pour une durée de six mois encore chez son patron. Il s'agissait, d'un « remerciement » perçu comme indispensable pour réussir dans sa vie professionnelle. Le jeune pourra ensuite s'installer, et, fort de son diplôme, recruter à son tour des apprentis (Y. Marguerat, 1999, p. 159-160). Toutefois, le rapport annuel à l'ONU de 1953 stipulait qu'aucun apprenti ne pouvait être employé avant l'âge de quatorze ans, sauf dérogation édictée par arrêté du Chef de territoire, pris après avis de la commission consultative du travail, compte tenu des circonstances et des tâches qui peuvent leur être demandées<sup>68</sup>.

#### 4. La domesticité salariale

La domesticité salariale, quatrième type de domesticité, se développa au Togo avec l'avènement de la colonisation<sup>69</sup>. Les Africains eux-mêmes y voyaient dans ces nouvelles fonctions, le moyen d'échapper aux règles de la société traditionnelle trop souvent rigides et de bénéficier d'une ascension sociale inconcevable dans leur milieu d'origine puisqu'ils étaient rémunérés pour le travail accompli (C. Coquery-Vidrovitch, 2013, p. 179).

Avec les Allemands, la situation des domestiques évolua en fonction des besoins existants. En effet, après la signature du traité de protectorat le 5 juillet 1884, la mise en place de l'administration et l'exploitation économique du territoire après la pacification, nécessitaient le recours à des administrateurs allemands (civils et militaires). Or, ces derniers, fréquemment en déplacement sur l'ensemble du territoire, avaient besoin d'un personnel pour s'occuper des tâches domestiques. Ils en firent donc un usage de plus en plus régulier et pour n'importe quelle activité. R. Küas (1939, rééd. 1997, p. 26-151), premier administrateur allemand de l'agglomération urbaine de Lomé en 1889, avait aussi à son service des domestiques (le cuisinier et les boys). De même, H. Klose tout le long de son

-

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> Rapport annuel à l'ONU 1953, p. 180-181.

<sup>69</sup> En effet, animés par l'appât fabuleux de gains et par l'exploration de l'Afrique, les Européens se lancèrent, à partir du XVIè siècle à la conquête de l'Afrique et s'impliquèrent dans plusieurs activités commerciales, dont la traite négrière et le commerce licite (N. L. Gayibor, 1991, p. 8-10). Pour effectuer toutes ces activités, des nécessités se présentèrent à eux, parmi lesquelles le recrutement d'employés de maison. En effet, la plupart des Européens venaient souvent sans famille et l'utilisation de domestiques pour les tâches de la maison s'avérait indispensable. Ainsi, ils firent appel au travail de boy, de cuisinier, de blanchisseur, etc. Cette pratique s'accentua avec la colonisation.

voyage au Togo en 1894, avait avec lui toute une équipe, comprenant des cuisiniers et des boys dont un petit boy qu'il affectionnait tout particulièrement; il affirmait:

Pour m'accompagner, j'avais un boy cuisinier, mon petit boy Meppo, un guide et quatre gaillards... Au milieu de toutes ces épreuves, quelle joie me donnait mon petit boy Meppo, toujours calme et souriant, stimulant mes piroguiers pour renouveler leur ardeur. Comme je n'avais encore rien mangé, les vivres étant mesurés et mon travail ininterrompu, il m'offrit spontanément de ses propres provisions, disant : « patron tu n'as encore rien pris de toute la journée » (H. Klose, 1899, rééd. 1992, p. 106-107).

Ainsi, les domestiques bien traités pouvaient s'attacher à leur maître et être loyaux à leur égard. En 1895, dans le but d'installer des postes allemands un peu partout sur le territoire, le médecin-major Ludwig Wolf, partit de Kété-kratchi accompagné d'un personnel domestique. La même année, le botaniste Baumann entrepris une petite excursion du poste de Misahöhe jusqu'au mont Agou avec quelques porteurs et quelques boys (H. Klose, 1899, rééd. 1992, p. 142-190). De même, l'actrice allemande M. Gehrts en 1913-1914 fut accompagnée dans son expédition par plusieurs boys et un cuisinier. Elle et son équipe de tournage rencontraient durant leur voyage, d'autres européens, qui avaient à leur service des domestiques. Il s'agissait entre autres, du lieutenant von Rentzell et un certain Lange, ingénieur, chargé de construire un pont sur la rivière Anié (M. Gehrts, 1915, rééd. 1996, p. 27-51).

Les domestiques travaillaient sous le contrôle rigoureux des employeurs, qui fixaient leurs salaires, les horaires du travail et distribuaient les tâches journalières à accomplir. Le domestique devait effectuer 10 heures de travail au maximum par jour. La journée commençait très tôt le matin à 5h30 et s'achevait à 17h. Il y avait une 1h30 de pause à midi (N. Ali, 1997, p. 80). Quant au salaire, il n'était pas fixé définitivement et souvent, les domestiques courageux n'hésitaient pas à en réclamer à leur patron. Exemple de cette lettre écrite par les domestiques à Miss Meg Gehrts : « Chère Pouss, cuisinier et moi-même veulent avance. Une livre SVP. Ou plus. Si ce n'est pas plus, le moins sera bon. Bientôt, plus loin en brousse, nous ne voulions même pas un penny. C'est le dernier SVP (...) Alfred et Messa » (M. Gehrts, 1915, rééd. 1996, p. 48). Quelques fois, ils obtenaient gain de cause, et devenaient plus insistant encore (M. Gehrts, 1915, rééd. 1996, p. 48).

Après la Première Guerre mondiale, le Togo fut sous occupation anglo-française jusqu'en 1919. A partir de 1922, l'administration française

s'était inscrite sous le signe de la continuité par rapport à l'époque allemande. Les objectifs, les méthodes et les motivations de leur colonisation ont demeuré quasiment les mêmes. Comme leurs devanciers, ils recoururent aussi au travail des domestiques. Un secteur qu'ils essayèrent de réglementer par l'arrêté du 11 janvier 1924, qui instituait un livret domestique indigène. Cet arrêté stipulait en effet que :

Tout indigène au service des Européens ou des indigènes notables (civils ou militaires) en qualité de domestique devrait se pourvoir d'un livret personnel dont l'établissement était confié aux commandants de cercle et par délégation aux chefs de subdivision. L'indigène demandant la délivrance d'un tel document prouvait son identité par témoignage de deux personnes connues. Le livret, rigoureusement personnel et ne pouvait être cédé à un tiers, était visé dans le premier mois de chaque semestre par le commandant de cercle ou chef de la subdivision de sa résidence et chaque fois que son détenteur quittait son employeur ou obtenait une nouvelle place. Tout manquement entraînait sa confiscation indépendamment des peines disciplinaires qu'encourait le titulaire et celui qui en avait fait usage. En cas de perte, le commandant de cercle était immédiatement averti afin qu'il en délivre un nouveau. Les postes disposaient d'ailleurs de la liste nominative de tous les indigènes qui en possédaient<sup>70</sup>.

Chaque domestique devait se munir de ce livret, qui donnait des informations sur le détenteur de même que ses employeurs et permettait également à l'administration de régler les litiges pouvant survenir entre employeurs et employés.

Mais cet arrêté, instituant le livret domestique, était resté lettre morte. L'administration française dut prendre un autre arrêté n° 671, le 29 novembre 1928<sup>71</sup>. Ce dernier réglementant l'usage de livret domestique pour les indigènes du territoire employés en qualité de cuisinier, d'aide-cuisinier ou boy, ne fut pas non plus appliqué par les intéressés. Le 10 février 1930, le chef du Bureau de travail avait constaté que de nombreux boys et cuisiniers n'étaient pas munis de leur livret domestique, pièce de contrôle importante<sup>72</sup>. Le 20 février de la même année, le commissaire Bonnecarrère fit également le même constat<sup>73</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Journal officiel du 1<sup>er</sup> février 1924, p.34.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Journal officiel du territoire du Togo, du 1er mai 1946, p. 424.

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> ANT-Lomé, la sous série 2L, dossier 8, lettre n°12 du 10 février 1930 du chef du Bureau de travail.

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> ANT-Lomé, la sous série 2L, dossier 8, circulaire n°271 du 20/02/1930 du commissaire de la république, relative au carnet d'identité des travailleurs indigènes.

Différents administrateurs français au Togo purent ainsi profiter du travail de cette catégorie. Le témoignage de C. Lestrade (J. Martet & al, 1995, p. 136-142), fils d'un administrateur ayant côtoyé ces travailleurs dans son enfance (1936-1937) était assez édifiant. Evoquant le travail de sa mère à la maison, il précisait :

Il convient cependant de dire qu'elle était assistée dans son travail par cette catégorie de gens dont l'importance était indéniable et qui faisaient partie de la vie quotidienne des Européens d'Afrique : « les boys ». Quand un boy ou un cuisinier quittait son employeur, celui-ci lui remettait un « certificat », où il inscrivait son opinion concernant l'intéressé ». Bien d'anecdotes pouvaient être liées à ce document : « Un candidat se présenta un jour à un Blanc. « Voyons, demanda ce dernier, es-tu honnête, au moins ? – « Oh, oui Monsieur ! Moi très, très honnête. Moi y en a très, très bon certificat ! Regarde ». Sur le certificat en question, était écrite cette simple phrase : « A quitté son patron pour faire six mois de prison.

Personnages importants de la vie des Européens, les domestiques étaient particulièrement bien informés sur leurs employeurs. En effet, rien n'échappait aux boys, et il était difficile d'avoir des secrets pour eux. Feignant de ne rien savoir, ils étaient toujours les premiers au courant de tous les potins, des manies des uns, des faiblesses des autres, de la mésentente entre tels et tels Blancs, de l'infidélité d'un conjoint, etc.

Selon Lestrade, le cuisinier était appelé « coucou » par déformation du mot anglais « cook ». Il était le personnage le plus important de la hiérarchie et prenait très au sérieux ses prérogatives. Il était souvent secondé par un très jeune marmiton, qui tout en l'aidant, apprenait un métier et touchait un salaire (J. Martet & al, 1995, p.137).

Viennent ensuite les boys, qui sont les hommes à tout faire de la maison. Ils se considéraient comme :

... faisant partie de la famille, veillant sur la maison et sur son contenu plus jalousement que s'ils en avaient été les véritables propriétaires, grondant les enfants quand ils n'étaient pas sages plus sévèrement que s'ils avaient été les leurs. Un vieux couple d'Européens qui sortait beaucoup et rentrait souvent très tard après de joyeuses soirées, se faisait bel et bien enguirlander par le boy, qui attendait devant la porte et reprochait à ses patrons de ne pas assez ménager leur santé. Les ménages européens recrutaient souvent une profusion de petits boys très spécialisés, désignés par l'animal ou l'objet dont ils avaient la charge. Ainsi on pouvait trouver un « boy-poule », un « boy-cabris », un « boy-cheval », un « boy-chien », un « boy-panka », un « boy-frigidaire », etc. (J. Martet & al, 1995, p.136-138).

C. Lestrade affirmait aussi que les boys des célibataires européens, faisaient pratiquement la loi, d'autant plus qu'en général, ils cumulaient les fonctions de boy, de cuisinier et de blanchisseur, leur employeur étant trop heureux de laisser un serviteur débrouillard les libérer de tout souci ménager. Souvent, dans les postes où les célibataires étaient nombreux, ils se groupaient en « popote » pour les repas et le lavage du linge, en utilisant un boy commun. Cette formule avait le double avantage de diminuer les dépenses et de supprimer la solitude (J. Martet & al, 1995, p. 137). Même si le phénomène était encore rare, les femmes étaient aussi employées comme boy dans les maisons européennes. C'est ce que montrait Lestrade dans les lignes suivantes (J. Martet & al, 1995, p. 135-141):

Dans le langage colonial, le féminin de « boy », n'était pas « girl », mais « boyesse ». « Les boyesses », plus rares que les « boys », étaient surtout employées pour s'occuper des fillettes. Il ne fallait surtout pas les confondre avec les « ménagères », qui étaient des concubines noires des célibataires blancs.

La rareté de l'emploi des boyesses peut s'expliquer par leur déficit d'instruction, mais à cette époque aussi, le monde du travail était fortement masculinisé. Parmi cette catégorie de travailleurs domestiques, on avait aussi les blanchisseurs. Chaque ménage européen en disposait et on l'appelait « washman », autre emprunt de l'anglais, on avait aussi certains domestiques homme comme pour jouer le rôle de « demoiselle de compagnie » accompagnant les enfants de leurs employeurs partout où ils se rendaient.

Tous ces domestiques restaient fidèles à leur maître, se déplaçant de plusieurs centaines de kilomètre pour les rejoindre, s'ils avaient changé de poste à leur nouveau séjour (J. Martet & al, 1995, p. 136). Leur fidélité et leur attachement à certains de leurs employeurs furent sans faille :

L'on voyait fréquemment chez les Européens faisant toute leur carrière dans le même territoire, les mêmes boys, cuisiniers ou blanchisseurs, les servir sans éclipse pendant vingt ou trente ans, les attendant pendant leur congé, et leur retour, se déplaçant de plusieurs centaines de kilomètres pour les rejoindre, s'ils avaient changé de poste à leur nouveau séjour.

Durant la période française, les horaires de travail n'étaient pas conformes. Ceux-ci variaient en fonction de l'employeur et de la tâche du domestique. Pour le cuisinier, les heures de travail étaient fixées comme suit : 7h à 12h et de 17h à 20h ou de 7h à 12h30 et de 18h à 20h (Y. Marguerat & T. Pelei, 1993, p. 96-101). Ceci répondait aussi aux prescriptions de la loi du 23 avril 1919, fixant la durée légale du travail à 48 heures par semaine, soit 8

heures par jour<sup>74</sup>. De plus, les employés avaient des heures de repos avant de revenir en fin d'après-midi, poursuivre leur travail. Quant aux salaires, ils avaient souvent varié. En 1925, les serviteurs de la maison Saint Joseph à Lomé percevaient pour le cuisinier, 250 francs et pour le boy, 60 francs<sup>75</sup>. En 1932, les cuisiniers au service des Européens dans le cercle de Mango percevaient 125 à 300 francs et les boys, 40 à 90 francs<sup>76</sup>. Selon Lestrade (J. Martet & al, 1995, p. 140), en 1936 dans le cercle de Sokodé, un boy percevait un salaire allant de 50 à 60 francs par mois, un cuisinier environ 80 francs, salaire confortable pour l'époque et le lieu. A partir de 1940, un cuisinier pouvait, en fonction de ses prestations, percevoir 150 à 200 francs<sup>77</sup> par mois. Ce fut le cas de M. Douti, cuisinier d'A. Albert à Togblékopé, qui gagnait 200 francs en 1940 (Y. Marguerat & T. Pelei, 1993, p. 96).

Les domestiques avaient aussi souvent droit aux pourboires lorsque leurs patrons recevaient des invités de passage. C'est ce que confirmait Lestrade : « quand un invité de passage séjournait quelques temps dans une maison, l'usage était qu'il donne au boy, de cette maison un cadeau sous forme d'argent pour le dédommager de son surcroit de travail » (J. Martet & al, 1995, p. 140). Mais, un jour, un invité, reçut par les parents de Lestrade, omis de gratifier le boy. Gênés, les parents de Lestrade lui donnèrent de l'argent de leur poche en lui faisant croire que le monsieur en question, le leur avait remis pour lui (J. Martet & al, 1995, p. 140).

En 1946, de nouvelles dispositions du livret domestiques furent prises afin de favoriser leur application. Elles stipulaient que tout indigène au service d'un employeur européen ou indigène en qualité de boy, cuisinier ou gardien de maison, était tenu de se pourvoir dans les huit jours suivant son embauche, d'un livret d'identité délivré par l'administration locale au prix de cession de l'imprimerie. Tout refus d'obtention dudit livret était puni d'une amende de 1à 100 francs et en cas de récidive, d'une peine de 1 à 5 jours de prison<sup>78</sup>.

Dans le but de régler aussi les problèmes entre employeurs et employés, l'administration favorisa la création d'association des patrons et

 $<sup>^{74}</sup>$  Rapport annuel à l'ONU 1950, p. 125.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> ANT-Lomé, série 2 APA, dossier 3, archive du cercle de Lomé, 1925.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> ANT-Lomé, série 2L, dossier 11, rapport annuel des cercles d'Anécho, Atakpamé, Klouto, Sokodé, Mango et Lomé sur le régime de travail en 1932.

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup> Il s'agissait à cette époque du franc d'avant-guerre.

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> Journal officiel du territoire du Togo, du 1<sup>er</sup> mai 1946, p. 424.

des employés<sup>79</sup>. Employeurs et travailleurs pouvaient ainsi former des syndicats professionnels. Dans ce cadre, le syndicat des boys-cuisiniers fut créé<sup>80</sup>. Son rôle à l'époque était limité à la revendication de l'augmentation des salaires. En effet, la plupart des syndicats étant à leur début, l'expérience nécessaire et l'action syndicale se bornaient le plus souvent à des demandes d'augmentation de salaire. En 1949, ils obtinrent gain de cause et le salaire du personnel domestique fut augmenté de 10 à 12%<sup>81</sup>. Douti vit son salaire augmenté à la chambre de commerce de Lomé, puisqu'il percevait 2000 francs en 1954.

A la veille de l'indépendance, l'emploi des domestiques contre une rémunération va de plus en plus se généraliser dans la société togolaise. En effet, l'accès des femmes au marché du travail contraint certains foyers à recourir au service d'autres domestiques. Les données du recensement réalisé en 1958-1959 affirmaient que 34,1% des familles hébergeaient au moins un domestique<sup>82</sup>. Ce secteur, cependant autrefois prisé par les hommes, fut caractérisé par une forte proportion des femmes. Celles-ci, provenant d'une part le plus souvent de parents ruraux, rêvaient de trouver, en ville un travail. D'autre part, il s'agissait de filles mises dans des familles d'accueil dans l'espoir de poursuivre en ville, une scolarisation élémentaire ou la mise en apprentissage. Le travail domestique devenait par-là donc la rémunération du service rendu par la famille d'accueil (C. Coquery-Vidrovitch, 2013, p. 187). Cette donne perpétuait ainsi une pratique déjà bien ancienne dans le pays.

## Conclusion

En définitive, on peut retenir qu'il existait au Togo différents types de domesticité, tels que la domesticité conjugale, la domesticité servile, la domesticité d'éducation et d'apprentissage et la domesticité salariale. Ces pratiques se sont imprégnées des us et coutumes de la société traditionnelle et n'avaient pas fondamentalement une connotation négative puisqu'elles permettaient avant tout, une insertion sociale et économique mais parfois

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> C'est le décret du 7 août 1944 qui réglait ce droit d'association.

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> Rapport à l'ONU 1950, p. 124-125.

<sup>81</sup> Rapport annuel à l'ONU 1948, p. 185 et 1949, p. 120.

<sup>82</sup> Marc Pilon et Kodjo Ségniagbéto, « Confiage, domesticité et apprentissage à Lomé à la veille de l'indépendance », Journal des africanistes, mis en ligne le 15 octobre 2014, consulté le 14 novembre 2021 à 22h 47, sur https:/journals.openedition.org/africanistes/3303.

aussi politique de l'individu. Ces réalités sociales traditionnelles n'ont pas connu un changement véritable avec l'avènement de la colonisation allemande. Ces changements furent beaucoup plus perceptibles durant la période française et surtout tutélaire. Ainsi, l'esclavage domestique fut véritablement combattu au point de reculer nettement. La servitude d'éducation et d'apprentissage a été soumise à une réglementation. Quant à la domesticité conjugale, elle a continué à exister, mais a néanmoins évolué en fonction de l'introduction de la scolarisation et de la participation des femmes au marché du travail. Les femmes ont commencé alors à occuper des postes dans l'administration et à se libérer de ces tâches domestiques. Quant au quatrième type de domesticité, notamment la domesticité salariale, elle va également s'intensifier en fonction de la demande d'où l'intérêt des autorités coloniales de réglementer ce secteur en rendant obligatoire l'obtention du livret domestique indigène. Cette pratique va également se renforcer après les indépendances et surtout avec la modernisation de la société.

## Sources, bibliographie et webographie

#### Sources

#### Sources écrites

- Journal officiel du territoire du Togo, du 1er février 1924
- Journal officiel du Territoire du Togo, du 1er mai 1946.
- Rapports annuels à la SDN: 1924, 1926, 1928, 1929, 1930, 1931.
- -Rapports annuels à l'ONU : 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1953, 1955, 1957.
- ANT-Lomé, la sous série 2L, dossier 8, lettre n°12 du 10 février 1930 du chef du Bureau de travail.
- ANT-Lomé, la sous série 2L, dossier 8, circulaire n°271 du 20/02/1930 du commissaire de la république, relative au carnet d'identité des travailleurs indigènes.
- ANT-Lomé, série 2 APA, dossier 3, archive du cercle de Lomé, 1925.
- ANT-Lomé, série 2L, dossier 11, rapport annuel des cercles d'Anécho, Atakpamé, Klouto, Sokodé, Mango et Lomé sur le régime de travail en 1932.
- ANT-Lomé, 2APA Atakpamé, dossier 10, Rapport annuel du cercle d'Atakpamé 1927.

## Bibliographie

- -AGBANON II (Fio)., 1991 : Histoire de Petit-Popo et du royaume guin (1934), , Editions Haho, Karthala, coll. « les chroniques anciennes du Togo » n°2, Lomé, 208 p.
- -ASSIMA-KPATCHA Essoham, & al, 2005, « L'éducation sous domination coloniale », Nicoué Lodjou (dir), *Histoire des Togolais*, Vol II, Tome II, Lomé, Presses de l'UL, pp. 101-159.
- -ASSIMA-KPATCHA Essoham, 2007, « Apprentissage et artisanat dans l'informel au Togo (1919-1992) », in *Sciences et technique*, revue burkinabè de recherche, Lettres, Sciences sociales et humaines, Vol. 25, n°1, pp 99-117.
- -ASSIMA-KPATCHA Essoham, 2012, « Travail et servitudes des enfants au Togo (1884-1960), in Travail et formations, n°002, p. 1-31.
- -CHAZELAS Victor, 1931, Les territoires africains sous mandate de la France. Togo et Cameroun, Paris, Société d'éditions géographique, maritime et colonial.
- -COQUERY-VIDROVITCH Cathérine, 2013, Les Africaines: histoire des femmes d'Afrique subsaharienne du XIXè au XXè siècle, Paris, La Découverte/Poche.
- -DRAVIE-HOUENASSOU-HOUANGBE Kayissan, 1988, L'éducation africaine face à l'école coloniale (dualisme de l'éducation dans les pays de la côte ouest-africaine), Lomé, éd. Haho.
- -DURAIN (le capitaine), 1928, rééd. 2007, « Territoire du Togo placé sous le mandat de la France : cercle de Sokodé », in Badjow Koffi Tcham, (dir), Le Nord-Togo sous administration française 1916-1930, texte commenté et annoté par Essoham Assima-Kpatcha, coll. « les chroniques anciennes du Togo », n°10, Tome III, Lomé, Presses de l'UL.
- -FROBENIUS Léo, rééd. 2002, *Le Nord-Togo en 1908-1909*, (textes réunis et traduits), coll. *« Les chroniques anciennes du Togo »*, n°9, Lomé, éd. Haho, Presses de l'UL & Karthala.
- -GAYIBOR Nicoué Lodjou, 1991, Les Européens dans le golfe de Guinée : du XVIè au XIXè siècle, Lomé, PUB.
- -GAYIBOR Nicoué Lodjou, 1997, Le Togo sous domination coloniale (1884-1960), Lomé, Presses de l'UB.
- -GEHRTS Meg, 1915, rééd. 1996, Une actrice de cinéma dans la brousse du Nord-

- Togo (1913-1914), coll. « les chroniques anciennes du Togo » n°6, Lomé, éds Haho, PUB, Karthala.
- -KLOSE Henrich, 1899, rééd. 1992, Le Togo sous drapeau allemand (1894-1897), coll. « Les chroniques anciennes du Togo » n°6, Lomé, éds. Haho et Karthala.
- -KNIBIEHLER Yvonne, et GOUTALIER Régine, 1985, La femme au temps des colonies, Paris, éd. Stock.
- -KÛAS Richard, 1939, rééd. 1997, Souvenirs du Togo, coll. « les chroniques anciennes du Togo » n°7, Lomé, éds. Haho, Presses de l'UB et Karthala.
- -MARGUERAT Yves, et PELEI Titchtchékou, 1993, Si Lomé m'était contée..., Lomé, Les Presses de l'Université du Bénin, tome II.
- -MARGUERAT Yves, 1999, Dynamique urbaine, jeunesse et histoire au Togo (articles et documents), coll. « *Patrimoines »* n°1, Lomé, presses de l'UB.
- -MARGUERAT Yves, 2001, « La voie royale vers la promotion... et vers l'exode : le rôle du cours complémentaire de Lomé dans la formation des élites togolaises et la place des ressortissants du sud-est (1922-1945) », in Nicoué Lodjou Gayibor (dir), *Le tricentenaire d'Aného et du pays guin*, coll. « *Patrimoines* », n° 11, Vol 2, Lomé, Presses de l'UB, p. 587-605.
- -MAROIX (le Général), 1938, Le Togo : pays d'influence française. Larose-Editeurs.
- MARTET Jean, & al, 1995, Regard français sur le Togo des années 1930 (Marguerat Yves. Ed), coll. « les chroniques anciennes du Togo » n°5, Lomé, Haho, NEA-Togo et Karthala.
- PECHOUX Laurent, 1939, Le mandat français sur le Togo, Thèse de doctorat en droit, Paris, Université de Dijon.
- PUECH Isabelle, 2005, « Le non-partage du travail domestique » in Maruani Margaret (dir.), *femmes, genre et sociétés*, Paris, La Découverte, pp. 176-183.
- -SICRE (le capitaine), 1918, rééd 2007, « Monographie du cercle de Sokodé », in Badjow Koffi Tcham (dir) *Le Nord-Togo sous administration française 1916-1930*, texte commenté et annoté par Bammoy Nabe, coll. « les chroniques anciennes du Togo », n°10, Tome II, Lomé, Presses de l'UL.
- -TCHAM Badjow Koffi, 1992, « Pouvoir colonial allemand et structures politiques traditionnelles » in *Annales de l'UB*, série Lettres, tome XII-1992, Lomé, PUB, pp. 113-133.

TCHINTCHANE Soalinana, 2019, *La participation politique des femmes*Rev.lvoir. Sci. Hist Nº 10 Décembre 2021 72 ISSN 2520-9310

- au Togo de 1946 à 2013, Thèse de Doctorat, option histoire contemporaine, Lomé, Université de Lomé.
- -VITI Fabio, 2013, Travail et apprentissage en Afrique de l'Ouest : Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, Paris, Karthala.
- -WESTERMANN Dietrich, 1938, rééd. 2001, Onze biographies d'Africains, coll. « Les chroniques anciennes du Togo », n° 8, Lomé, éd. Haho, éd. PUB & éd. Karthala.
- -WESTERMANN Dietrich, 1935, rééd. 2012, La vie sociale des Guin d'Aného et de Glidji (Sud-Togo), coll. « les chroniques anciennes du Togo », Vol. 12, Lomé, Presses de l'UL.
- -ZÔLLER Hugo, 1885, rééd. 1990, *Le Togo en 1884* (trad. Kwassivi AMEGAN et Amétépé AHADJI), coll. « *Les chroniques anciennes du Togo »*, n°1, Lomé, éd. Karthala et Haho.

### Webographie

- -BALLARIN Pilar & all: «Histoire du travail des femmes dans l'espace domestique», in *Histoire des femmes et des mouvements feministes en Europe*, «site web consacré aux études sur le genre», consulté le 16/09/2019 à 10 h, <a href="https://www.helsinki.fi/science/xantippa/wef/wef21.html">www.helsinki.fi/science/xantippa/wef/wef21.html</a>. (date de publication non mentionnée).
- -PILON Marc et KODJO Ségniagbéto, « Confiage, domesticité et apprentissage à Lomé à la veille de l'indépendance », Journal des africanistes, mis en ligne le 15 octobre 2014, consulté le 14 novembre 2021 à 22h 47, sur https:/journals.openedition.org/africanistes/3303.

## ALTERNATIVES DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES LOCALES À L'ÉPOQUE COLONIALE : L'EXPERIENCE DE LA VALORISATION DU COTON VOLTAÏQUE À L'ÉPOQUE DES MISSIONNAIRES CATHOLIQUES (1927-1959)

#### Martial HALPOUGDOU CNRST/INSS

Département Sciences juridiques, politologie et histoire Ouagadougou – Burkina Faso martialtadawel@gmail.com

#### Résumé

À partir des documents d'archives, ce texte analyse la stratégie utilisée par les missionnaires pour développer l'exploitation du coton en Haute-Volta pendant la période de 1927 à 1959. A l'époque, le contexte économique et politique, les opportunités conjoncturelles ou systémiques, parfois la bonne lecture des enjeux, ont permis aux missionnaires de risquer des investissements dans des activités aux antipodes de l'économie de traite : la transformation in situ des matières premières. A la mission catholique de Ouagadougou, dès le lendemain de la guerre, l'activité économique s'oriente vers la création de chaînes de production dont la plus importante est la manufacture de filature et de tissage du coton. Concu au départ pour être source de revenus pour les besoins de fonctionnement et d'investissement de la mission, selon la vision du Cardinal Charles Martial Lallemand Lavigerie, « l'usine de filature et de tissage » représente aussi un grand intérêt économique tant pour l'administration que pour le marché local (au moins jusqu'en 1940). A partir de 1932, l'étoffe qui est entièrement produit sur place (de l'égrainage au tissage) est utilisée pour les confections de divers effets d'habillement grâce à la mise en place d'un atelier de couture. Les uniformes qui y sont confectionnées habillent non seulement les élèves, mais aussi les recrues de l'armée coloniale et les missionnaires eux-mêmes. Le texte s'appuie sur ce fait de l'histoire de la période missionnaire pour renforcer le postulat selon lequel la route du développement passe par la valorisation des ressources locales.

**Mots- clés :** Coton – Tissage – Etoffe – Missionnaire – Administration coloniale – Haute-Volta.

Development of local resources and sustainable development: the case of valorization of Voltaic cotton at the time of the Catholic Missionaries (1927-1959)

#### Abstract

From archival documents, this text explains the strategy used by the missionaries to develop the exploitation of cotton in Upper Volta during the period from 1927 to 1959. At the time, the economic and political context, cyclical or systemic opportunities, sometimes the correct reading of the issues, have allowed the missionaries risking investment in activities at odds with economy of Treaty: processing raw materials in situ. At the Catholic mission in Ouagadougou, from the aftermath of the war, economic activity is oriented towards the creation of production lines, of which the most important is the manufacture of spinning and weaving of cotton. Originally designed to be a source of income for the purposes of operating and investment of the mission, according to the vision of Cardinal Charles Martial Lallemand Lavigerie, "spinning and weaving factory" also represents great economic interest both for the administration than for the local market (at least until 1940). From 1932, the stuff that is entirely produced on site (of the hulling weaving) is used to the confections of various effects of clothing through the establishment of a sewing workshop. Uniforms that are made dress not only students, but also the colonial army recruits and the missionaries themselves. The text is based on this fact in the history of the missionary period to reinforce the assumption according to which the culture of development road passes through the exploitation of local resources.

**Key-words:** Cotton – Weaving –Stuff – Missionary – Colonial administration – Upper Volta

### Introduction

La contribution des missionnaires catholiques (Pères Blancs) au développement socioéconomique s'est faite, à l'époque coloniale, dans un contexte dominé par l'économie de traite. Les différentes initiatives et actions ont été opportunément ou structurellement marquées par ce fait. Il faut garder en mémoire aussi que la première préoccupation de l'Eglise missionnaire de cette époque a été l'évangélisation. Ses actions ne cherchaient pas résolument à opérer des transformations socio-économiques qualitatives et significatives au bénéfice des populations. Si les missionnaires à cette époque ont entrepris ces actions, c'est parce qu'ils ne pouvaient pas justifier sérieusement leur présence sans mettre en avant la nécessité de sortir les populations des souffrances quotidiennes auxquelles elles sont confrontées. C'est dire qu'il ne serait pas juste de vouloir que l'évangélisation ait été initiée par les missionnaires pour apporter toutes les solutions à tous les problèmes des populations de la Haute-Volta à cette époque.

L'historique de l'action socioéconomique de l'Eglise catholique missionnaire révèle qu'aux différentes périodes, ces actions ont été fondées parfois sur des choix souvent voulus par les conjonctures du contexte colonial, mais toujours obligés par le besoin de consolider l'évangélisation. Ainsi, de la période de 1900 à 1955, l'engagement de l'Eglise a touché plusieurs centres d'intérêts stratégiques : la lutte contre la servitude et la promotion de la liberté de la femme, la formation et l'éducation scolaire des jeunes, la réalisation des conditions d'un mieux-être à travers les soins et la valorisation des ressources locales.

La préoccupation ici concerne la mise en œuvre de l'exploitation industrielle du coton par les missionnaires Pères Blancs dans la mission catholique de Ouagadougou entre 1927 et 1947. Le texte est construit à partir d'une partie des résultats des recherches menées aux archives des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs et Sœurs Blanches) à Rome, les archives de l'Archidiocèse de Ouagadougou. Ces données ont pu être confrontées à celles collectées aux archives nationales à Paris, les archives départementales du Nord à Lille. L'analyse montre pourquoi et comment les missionnaires ont mis en place et réussi un processus mécanique de valorisation de cette ressource locale, qui était l'argument économique du 1<sup>er</sup> Lieutenant-Gouverneur concernant la viabilité de la colonie de Haute -Volta. Elle montre enfin à quel point l'usine de tissage a impacté le circuit de l'économie locale et le budget de la mission. Cette analyse est construite sur

les points suivants : les opportunités des contextes missionnaire et colonial favorables à la création de la manufacture du tissage, la mise en œuvre de l'industrialisation de la production et de la mise en valeur de l'étoffe, l'apport des recettes de l'usine de tissage dans le budget de la mission et sa contribution par ricochet à l'économie locale.

# 1. Les impératifs du contexte missionnaire et les opportunités du contexte économique colonial

S'agissant du contexte missionnaire, il faut rappeler que face à l'insuffisance des subsides alloués par la Congrégation de la Propagande de la foi (Propaganda fide), le Cardinal Charles Martial Lavigerie, fondateur de la missionnaires d'Afrique en 1867, recommandait systématiquement aux missionnaires de créer des ressources propres dans les postes de mission<sup>83</sup>. Une fois à destination, ils essayaient donc de réaliser cette recommandation. Au niveau du Vicariat apostolique du Soudan, qui comprenait le Soudan français et la Haute -Volta jusqu'en 1921, les contraintes financières ont été accentuées par les effets induits de la Première guerre mondiale. Au lendemain de cette guerre, les responsables du Vicariat apostolique de Ouagadougou, qui voit le jour en 1921, n'avaient d'autre choix que d'initier davantage l'exploitation intensive d'unités de production manufacturière comme l'étoffe en cotonnade. Il y a aussi le fait que, entre 1905 et 1911, l'ensemble des dépenses pour « habillement et achat d'étoffe » récapitulées dans les budgets de la mission de Ouagadougou, représentait en moyenne 55% des achats sur place. 84 Il est probable que cette consommation a connu une nette progression à partir de 1920<sup>85</sup> à cause des besoins en uniformes pour les ouvrières de l'ouvroir, les élèves des écoles, catéchiste et cléricale, et du petit séminaire, ouvertes respectivement en 1921, 1922 et 1925. Produire l'étoffe permettrait de réduire la proportion des dépenses à ce niveau.

La tendance de l'évolution de l'action missionnaire vers l'exploitation intensive d'unités de production manufacturière a été rendue possible en grande partie grâce à la ferme vision de certains des responsables des

<sup>83 -</sup> LAVIGERIE C (Card.), Instruction 177, in PROST (A.), Les missions des Pères Blancs en Afrique Occidentale avant 1939, s.d., p. 19

<sup>84 -</sup> A.A.O, carton n°6, comptes 1905-1911

<sup>&</sup>lt;sup>85</sup> - A.P.B., doc.5554, l'Agence Economique chiffre la valeur des tissus importés (A.O.F.) à 130.400.000F pour 1922

missions catholiques de l'époque. Ils cherchaient à orienter la contribution de l'Eglise hors des sentiers battus des œuvres caritatives, à travers le développement d'infrastructures à même de favoriser une production de masse et de qualité. On peut citer Mgr Alexis Lemaître pour le Vicariat apostolique du Soudan (1911-1921) et Mgr Joanny Thévenoud pour celui de Ouagadougou (1906-1949). Ces deux prélats ont créé les conditions indispensables en important des technologies nouvelles, en initiant et en encourageant l'apprentissage et la formation des ouvriers et ouvrières.

En ce qui concerne le contexte économique colonial, l'implication de l'administration coloniale, à travers l'appui politique des différents gouverneurs, a été d'un grand apport. Mais il n'y avait rien de fortuit, car l'usine de filature et de tissage de la mission catholique a été portée par un contexte économique dominé par l'exploitation du coton en Haute -Volta. La spéculation du coton n'était pas une activité nouvelle dans les régions situées au centre de cette colonie. A l'arrivée des Français en 1896, le tissage traditionnel était en effet exercé par un nombre relativement important de tisserands. En 1900, Mgr Hacquard estimait leur effectif à plus de 2.000 en ce qui concerne uniquement Ouagadougou (M. Paternot., 1947, p.103). On peut penser que l'importance de l'effectif compensait les limites de la productivité, mais elle traduisait aussi l'intérêt lucratif de l'activité car certains tisserands arrivaient à produire des étoffes réputées pour approvisionner les marchés qui sont situés le long des routes commerciales vers Gambaaga, Salga, Kintampo (Ghana) et Wa, Bitu et Sansanemango (Togo). Si la demande du marché en tissu de cotonnade était appréciable, les besoins en étoffe de la mission l'étaient tout autant.

L'usine d'égrenage, de filature et de tissage de la mission catholique s'est approvisionnée en matière première en mettant à profit le plan d'exploitation économique des colonies mis en œuvre après 1918. En effet, dès le lendemain de la Première guerre mondiale, la relance de l'industrie textile était à l'ordre du jour en France. Pour ravitailler les industries textiles du Nord, notamment Lille, Roubaix et Tourcoing, en matière première, certaines régions de l'Afrique Occidentale Française et de Madagascar ont été mises à l'élevage du mouton à laine mérinos et/ou à la culture obligatoire du coton. C'est ainsi qu'à partir de 1920, le coton était devenu le principal enjeu économique pour la colonie de Haute -Volta. Les certitudes de la politique cotonnière du Lieutenant-gouverneur à l'époque, Edouard Hesling, imposèrent la production de ce textile à grande échelle à toute la population.

En application des dispositions du Gouvernement général de l'AOF<sup>86</sup>, l'arrêté du 25 avril 1924 créa un service des textiles en Haute -Volta<sup>87</sup>, chargé à la fois de l'étude, du contrôle de la production et du commerce des textiles. Renforcée par la "police" du corps indigène des agents cotonniers, cette structure devait soutenir toute la dynamique de l'organisation et de la mise en pratique de la politique cotonnière à savoir l'expansion de la culture et la supervision des ventes. Le rôle d'intermédiaire de l'administration dans l'organisation des ventes du coton, se transforma progressivement en un gendarme de sorte que les ventes, organisées à l'occasion des foires régionales, devinrent des opérations de "liquidation" pour lesquelles il n'était plus question de « prix rémunérateurs » pour le producteur, mais de maîtrise et de contrôle des prix à l'avantage de l'acheteur.

L'idée d'entretenir des champs de coton avait été lancée dès 1915 par Mgr Alexis Lemaître Vicaire Apostolique du Soudan. Mgr Thévenoud explique en 19208, que l'absence de voies de communication, l'éloignement de la mer entre autres, sont un lourd handicap pour des cultures rémunératrices. A défaut de pouvoir cultiver du coton, et face à la disponibilité et l'accessibilité de la matière première, les missionnaires ont fait le choix d'approvisionner l'atelier de filature et de tissage à partir des foires régionales. Par exemple, à la foire qui se tient à Manga en 1928, ils ont partagé 34 tonnes avec six autres acheteurs au prix de 0,87F/kg.<sup>89</sup> Lorsqu'il fallait écarter la concurrence des autres commerçants de Ouagadougou, la mission savait compter sur l'autorité administrative. En 1940, sous prétexte que l'atelier ne pourra pas satisfaire les commandes de l'armée, Mgr Thévenoud suggéra au commandant de la troupe, de réquisitionner les 40 tonnes de coton de la foire de Koudougou, pour garantir la production de l'étoffe.<sup>90</sup> Mais les populations, le plus souvent des parents d'enfants en pension à la mission, ravitaillaient aussi la mission en coton. En 1944 encore, le ballot (20kg environ) leur était acheté à 50F. 91 C'est dire l'importance du volume de coton traité à l'occasion de chaque campagne par l'usine de filature et de

<sup>86</sup> J.O.A.O.F., n°1015, pp. 183 et 169-178

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> C.A.R.A.N., 200MI/1705 ; J.O H.V., n° 106, pp. 77

<sup>88</sup> A.P.B., 076/278, Lettre du 19 janvier 1920

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup> - A.P.B., Diaire de Manga, 9 mars 1928.

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> - A.A.O., T.C.12, Mgr Thévenoud au Lieutenant-colonel du Bataillon n°6, lettre du 22 mai 1940.

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> - Sr Marie Yanogo, Kosoogê, entretient du 15 février 1997. Cette religieuse évaluait de mémoire le ballot à une vingtaine de kilo, ce qui ramène le prix du kilogramme à 0,40F, c'est-à-dire à la moitié du cours de 1928.

Figure 1 : des responsables de la mission catholique





☐ Mgr Lemaître dirige le Vicariat apostolique du Soudan de 1911 à 1921. Il prêche pour la réalisation d'activités d'intérêt économique. Sa motocyclette (il est le premier à en introduire au Soudan) lui permet de parcourir plus rapidement les distances et de visiter plus fréquemment les différents postes du Vicariat.

☐ Mgr Joanny Thévenoud. Supérieur du « poste du Mossi » en 1906, Vicaire apostolique de 1921 à 1949. Son action sociale et économique a été œuvre d'église et œuvre coloniale.

# 2. La mise en œuvre de l'industrialisation de la production et de la valorisation de l'étoffe

Parallèlement au tissage traditionnel qui fonctionnait à l'école catéchiste dès 1925, et à l'école paroissiale à partir de 1932, <sup>92</sup> le Vicaire apostolique de la mission catholique de Ouagadougou décidait en 1926 d'industrialiser la transformation du coton à travers la mécanisation de la production de l'étoffe. Le résultat recherché étant l'amélioration du produit lui-même et de sa valeur. Alors que les bandes du tissage traditionnel ont 15 cm de largeur,

 $<sup>^{92}</sup>$  - A.P.B., Rapport annuel n° 25, 1929-1930, p. 168. Mgr Thévenoud note que les élèves catéchiste ont tissé  $8.000\,\mathrm{m}$  d'étoffe en 1929.

l'usine de tissage produit des pièces de 60 à 70 cm de largeur<sup>93</sup>.

En 1926, lors de sa visite à la chambre de commerce de Tourcoing, pour rendre compte de l'échec de l'élevage du mouton à laine mérinos, Mgr Thévenoud décida d'investir dans le secteur des filatures et tissages. Entre 1926 et 1927, une égreneuse, une cardeuse, un métier continu, trois métiers à tisser, et un moteur gazogène de 22 CV, pour la force motrice (tous d'occasion), furent achetés et acheminés en pièces détachées de Tourcoing à Ouagadougou. A l'évidence, le montage d'une installation de ce genre à 1.300 km de la côte, étaient un véritable tour de force pour l'époque. Un ancien ouvrier des textiles de Lille, Georges l'oblat, se chargea de l'assemblage et de la mise en marche de ce que les missionnaires appelleront désormais « l'usine de la mission ». Le 11 novembre 1927, le 1er fil en cotonnade sortit de la manufacture. Les étapes du processus de la transformation passaient par l'égrainage, le cardage, puis au bobinage. En fin de journée, le fil était prêt sur les trames et dans les navettes du tissage mécanique. En termes de ressources humaines, sans compter les teinturières de l'ouvroir des tapis qui étaient aussi employées à teindre les fils pour l'usine, la filature et le tissage mobilisaient quotidiennement une trentaine d'ouvriers vers 1930 et une vingtaine de couturières à partir de 1932. En terme de volume, la production atteint 750m (52.500m²) de tissu par mois en 1930.94 Grâce à cette fabrique, le ralentissement des importations d'étoffes de Manchester ou de Lille, à l'époque de la crise de 1939, n'affecta pas lourdement le marché du Moogo.

Figure 2 : Une vue de l'intérieur de l'usine de filature et de tissage



<sup>93 -</sup> Ibidem

<sup>94 -</sup> Gouvernement général de l'A.O.F., La Haute Volta, 1931, p. 103

☐ L'usine de filature et de tissage du coton. Des ouvriers devant leurs machines en compagnie du P. Marcel Deheuninck. Ces machines d'occasion sont importées en pièces détachées de Lille entre 1926 et 1927. Elles produisent des étoffes de 60 à 70cm de large. Les bandes traditionnelles n'en ont que 10cm(Ph.P. B.,s.d.)

La mécanisation de la production de l'étoffe a été accompagnée par une recherche continue de sa valorisation. Entre 1927 et 1945, la diversification des produits confectionnés à partir du tissu de l'usine de tissage témoignait d'une volonté décidée à satisfaire les demandes et à trouver des débouchés toujours plus intéressants.

Dans ce sens, le service de santé de la colonie a été l'un des principaux clients de la première heure. En 1930, près de 500 "boubous" pour nouveaunés, que quelques tirailleurs furent chargés de coudre, ont été confectionnés à sa demande. <sup>95</sup> Au début de 1931, la production s'intéressait aussi aux serviettes de toilette. Le P. Marcel Deheuninck, l'intendant du vicariat Apostolique de Ouagadougou, en expédia des échantillons à Maison Carrée et à la procure des Pères Blancs à Marseille, en se proposant de les lui livrer pour 5F la pièce rendue sur place. <sup>96</sup> De là le relais de la publicité des articles cible l'économat du noviciat et les maisons d'éducation des Pères Blancs en Tunisie et en France. Content de la qualité du produit, l'intendant de Maison Carrée assura l'économe de Ouagadougou de « commandes assez importantes ». <sup>97</sup> En 1932, l'ouverture d'un atelier de couture lança véritablement l'usine dans la production de l'étoffe pour la confection des vêtements.

1932 est l'année d'expérimentation de l'école paroissiale à la mission catholique de Ouagadougou. Cette école recrutait les enfants qui ne pouvaient pas poursuivre le cursus normal à l'école cléricale. Ainsi donc, le programme s'orienta résolument vers l'apprentissage de métiers. C'est dans ce contexte que furent créées les premières « écoles ménagères » à Koupéla et à Ouagadougou avec la collaboration des Sœurs Blanches. L'apprentissage de la couture y devint très vite la principale occupation. L'atelier de couture recrute ses ouvrières dans ces écoles. Un recrutement rigoureusement sélectif qui témoigne de la valeur professionnelle accordée à l'atelier de couture par l'autorité de la mission catholique, mais qui traduit aussi la recherche d'une production de qualité pour satisfaire les besoins exigeants des partenaires de France, de Tunisie, etc., dans un contexte concurrentiel témoigne.

« A l'atelier de couture on devra éviter d'employer plus d'enfants qu'il

<sup>95 -</sup> A.P.B., Diaire de Ouagadougou du 6 septembre 1930

<sup>&</sup>lt;sup>96</sup> - A.P.B., 196/239, P. Deheuninck à ?, lettre du 2 mars 1931

<sup>97 -</sup> A.P.B., 196/240, P. Cuche à P. Deheuninck, lettre du 27 mars 1931

ne faut pour assurer l'exécution des travaux demandés de façon à n'avoir pas à en éliminer sous le prétexte qu'il n'y a pas assez de travail. Le choix des filles qui doivent aller à cette œuvre doit être judicieusement fait [...] » 98

Doté seulement d'une douzaine de machines à coudre en 1938, <sup>99</sup> l'atelier de couture n'avait pas besoin d'une main d'œuvre aussi importante qu'à l'ouvroir où près de 80 filles confectionnaient des tapis haute laine. Entre 1939 et 1951, les rapports annuels des Sœurs Blanches situent la moyenne des présences journalières à 20 filles. Mais il y a aussi le fait que les catéchistes ont été équipés de machines à coudre à partir de 1937 (de tisserands ils sont devenus des tailleurs). A partir de 1933 cette capacité à produire des vêtements va intéresser les responsables militaires.

Le Général Freydenberg, commandant les troupes d'A.O.F., visite l'atelier de tissage le 31 décembre 1930. Il emporta un carnet de coupons des tissus avec l'intention d'en faire livrer à l'intendance militaire. Les premières commandes de l'administration de l'armée arrivent en 1933 : des blouses et des culottes destinées à l'habillement des « hommes du rang ». Entre 1933 et 1938, los commandes annuelles sont de 3.000 blouses et 3.000 culottes par an. Elles sont devenues plus importantes en 1939 à cause de la mobilisation et des enrôlements pour la deuxième guerre mondiale. Ainsi, entre septembre 1939 et janvier 1940, 8.000 blouses et 8.000 culottes sont confectionnées. Lorsque le conflit prit fin en 1945, les commandes se stabilisèrent à 150 uniformes par mois.

La mission avait elle aussi des besoins en vêtements à satisfaire. Lorsqu'il commence ses activités en octobre 1932, l'atelier de confection fournit des gandouras aux missionnaires, et habille les séminaristes et les écoliers de l'école cléricale et de celle du gouvernement. D'après la déclaration sur le chiffre d'affaire de l'usine, la « consommation du personnel » de la mission représente en moyenne, entre 1932 et 1935, 43%

<sup>&</sup>lt;sup>98</sup> - A.S.B., B.7116/4, directive du Vicaire apostolique, Ouagadougou le 16 octobre 1937

<sup>99 -</sup> A.S.B., B.5081/3-14, Rapport annuel 1938-1939, p. 4

<sup>100 -</sup> A.P.B., Diaire de Ouagadougou du 2 janvier 1931

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> - A.S.B., B.5081/3-14, Rapport annuel 1938-1939, p. 4

<sup>&</sup>lt;sup>102</sup> - A.S.B., B.5081/3-15, Rapport annuel 1939-1940, p. 3

<sup>&</sup>lt;sup>103</sup> - A.S.B., B. 5081/3-20, Rapport annuel 1945-1946

des ventes annuelles de l'étoffe, <sup>104</sup> équivalant à 11.800 mètres environ. <sup>105</sup> Le reste est utilisé pour les commandes de vêtements, ou vendu sur place à des marchands de tissu. A partir de 1937, les vicariats de Bamako, Navrongo et Bobo-Dioulasso se ravitaillent également à l'atelier de couture de Ouagadougou. Le volume des achats, 700 gandouras de 1942 à 1944, <sup>106</sup> permet de situer, par hypothèse, la moyenne des commandes annuelles de ces missions à 240 soutanes. Progressivement, avec l'introduction de l'uniforme scolaire, les écoles de l'administration devinrent d'importants marchés.

Cependant, en dehors de cette clientèle, la grande consommation de masse à fait défaut sans doute à cause de la nature et du coût des produits. Les Européens s'intéressaient en particuliers aux services de table, des nappes piquées de motifs indigènes, quelques Voltaïques « évolués » commandaient des vêtements surtout à partir du moment où les mariages ont commencé à être célébrés à l'occidental. Les demandes intéressent alors les tenues de mariées et de filles d'honneur. C'est seulement à partir de 1948-1949, à la faveur de la reprise des importations du tissu européen et donc le regain de la concurrence, que le tissu de la mission va intéresser les confections pour les femmes et les enfants « indigènes ». Les confections s'orientent de plus en plus vers les vêtements de bébés et d'enfants à partir de 1950. L'année suivante, les commandes du service de santé (blouses, draps et moustiquaires) permirent encore à l'atelier de fonctionner moyennement. L'enjeu économique de la couture devenant moindre à partir de 1956, l'atelier fut confié à une Sœur africaine. Le déclin, qui se confirme les années suivantes est dû à la progression du nombre des artisans de la confection à Ouagadougou. Si l'ouverture du petit séminaire de Koudougou relance le travail en 1958, l'ouverture d'un atelier de broderie en 1957, a sonné le déclin de l'usine de filature et de tissage de la mission.

<sup>&</sup>lt;sup>104</sup> - A.A.O., T.U.1(2), Finances 1932-1935

<sup>105 -</sup> Evalués à partir d'une production de 750 mètres d'étoffe par mois. Cette quantité a été mentionnée par GOUVERNEMENT GENERAL de l'A.O.F., La Haute Volta, Exposition coloniale Internationale de 1931, Société d'Editions Géographiques Maritimes et Coloniales, Paris, 1931, 167 p., p. 103

<sup>&</sup>lt;sup>106</sup> - A.S.B., B.5081/3-18-19, Rapport annuel de 1942-1943 et 1943-1944

Figure 3: Les uniformes du « personnel de la mission »





☐ L'uniforme des élèves de l'école des catéchistes (à gauche) et celle des petits séminaristes (à droite).





☐ La gandoura des grands séminaristes (à gauche) et la robe des premières religieuses Noires (à droite).

## 3. L'impact financier de l'usine pour le budget de la mission

Les récapitulatifs des budgets du Vicariat apostolique de Ouagadougou, entre 1926 et 1940, n'indiquent que des dépenses, souvent globales. Au niveau de l'usine de filature et de tissage, les recettes ne distinguent pas la part de l'étoffe de celle de la confection. En témoigne ce constat du Père Régional, Jean-Baptiste Blin au moment de l'inspection des comptes de la mission de Ouagadougou : « Tous les comptes du matériel ayant été mélangés au début, il est impossible de vouloir parler sérieusement de [...] l'usine de

tissage ». <sup>107</sup> Même les déclarations sur les chiffres d'affaire, pour 1932, 1933 et 1934, <sup>108</sup> élaborées à la demande du service des impôts, n'indiquent que des valeurs sans référence à des quantités. Du reste, ces valeurs sont parfois en contradiction avec les chiffres des budgets. Dans ces conditions, l'analyse par l'approche volume/valeur de la production reste difficile à faire.

2% 8% 1% 7% 17% 17% Salaires □Coton □Teinture □Carbur-p.rechge □Construct. □Pat.et taxe

Figure 4 : Répartition des charges de fonctionnement de l'usine (1925-1940)

Source : A partir de A.P.B., 196/231-246 (1925-1935) et 228/227,264 (1936, 1940)

On constate que la part du secteur "machine" représente à lui seul plus de la moitié des dépenses soit 58%. Non pas à cause de la valeur du matériel, il était souvent d'occasion, mais des frais importants de transport. Si en 1909 le porteur se contentait de 9F pour acheminer le ravitaillement des missionnaires de Mopti à Ouagadougou, <sup>109</sup> la tonne de marchandise revient à 1.100F en moyenne (1,1F/kg) vers 1920. <sup>110</sup> Par contre, la modicité de la part des achats du coton soit 7%, proportionnellement équivalente à celle de la taxe et de la patente, conforte les critiques de l'inspecteur des colonies Bernard Sol, formulées en 1930, au sujet du cours du coton que l'administration coloniale maintenait à un niveau anormalement bas.

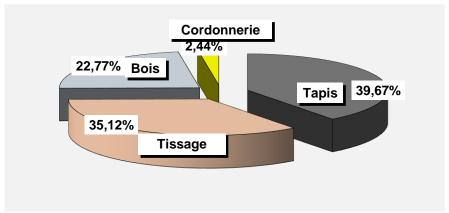
<sup>&</sup>lt;sup>107</sup> - A.P.B., Dossier n° 285, P. Blin, rapport de visite du 4 mai 1936

<sup>&</sup>lt;sup>108</sup> - A.A.O., T.U. 1 (2), Finances 1932-1935

<sup>&</sup>lt;sup>109</sup> - A.P.B., Diaire de Ouagadougou, septembre 1909. En admettant qu'un porteur chargeait un paquet de 20 kg en moyenne, la tonne ne représenterait que 450F.

<sup>&</sup>lt;sup>110</sup> - A.P.B., 196/220, Mgr Thévenoud à ? Lettre du 5 mars 1922. Par la voie Kayes-Ségou, une tonne équivaut à 1.400F. Le même poids coûte 700 ou 800F par la Côte de l'Or.

Figure 5: La Filature dans les « recettes actives » du Vicariat (1928-1940)



Source : A.P.B., 196/229--246 (1923-1935) et 228/227,264 (1936, 1940)

Les recettes actives sont les ressources provenant des activités des entreprises artisanales de la mission. Entre 1928 et 1940, les plus représentatives en termes de gains étaient : la cordonnerie, la menuiserie (avec les ouvrages en bois tels que les charpentes, les ouvertures et le mobilier), le tissage de l'étoffe en cotonnade couplé à la confection de prêt-à-porter et les tapis de l'ouvroir vendus principalement en France. De ces recettes celles qui proviennent du textile représentent 74,79%. C'est dire que l'exploitation du coton générait près de 3/4 des ressources financières issues des activités au niveau local de la mission.

### Conclusion

Pendant la période missionnaire (1900-1955), l'engagement pour la promotion de l'homme a été conçu et mis en œuvre comme un moyen de renforcer le processus d'évangélisation. L'école, le dispensaire, les œuvres économiques avaient pour finalité de soutenir l'évangélisation. L'expansion de la mission, à partir des années 1920, a eu de plus en plus besoin d'un appoint financier pour compléter les traditionnelles subventions des Œuvres Pontificales Missionnaires (OPM). Ainsi, de 1936 à 1945, les "autres

recettes" et les « travaux sur place » rapportent 8.900.000F<sup>111</sup> au budget du Vicariat apostolique de Ouagadougou, soit deux fois plus que les subventions des OPM réunies.

S'il est vrai que la nécessité de générer des sources de revenus pour la mission est la première motivation de l'usine de filature et de tissage du coton, on ne peut ignorer le fait qu'elle a assumé sa part contributive à la promotion économique de la colonie. En effet, elle a contribué à valoriser le coton voltaïque en le transformant totalement : depuis l'égrenage de la fibre à la confection des vêtements en passant par la filature et le tissage. Par sa grande capacité de consommation de ce produit, elle a généré des revenus pour les producteurs et injecté 31% de ses recettes dans le circuit économique de la colonie entre 1928 et 1940. Enfin, l'usine a été source de création et/ou de promotion d'emploi (confection et commerce) qui ont prospéré grâce à la disponibilité et à la régularité de la production de l'étoffe. A l'opposé, il serait important de mener des recherches afin comprendre l'impact et l'incidence de l'industrialisation de l'exploitation du coton sur les activités des exploitants traditionnels.

#### Sources et références bibliographiques Sources d'archives

#### Archidiocèse de Ouagadougou

B.19. T.S. R 13 : Ouvroir jusqu'en 1959 (sous cette référence sont en fait classés des correspondances et des statistiques relatives aux commandes d'ornements du culte pour le Vicariat de Ouagadougou)

- S.U.1 : Rapports financiers des postes 1952-1959 (estimations du coût de production du M² de tapis en 1949)
- T.C.164 : Correspondances avec l'autorité militaire (au sujet du marché du coton et du tissage)
- T.E. 2 : Comptes de l'atelier de couture entre 1932 et 1936

Carton n° 6: comptes 1905-1911 et 1928-1935:

- T.U.: Factures des ventes de tapis 1932.
- T.U.: Problèmes matériels (tapis et Tourcoing-Baam)
- T.U. 1: Finances 1932-1935
- T.S.E/00: Rapports annuels des postes 1935-1958

<sup>&</sup>lt;sup>111</sup> - A.P.B., 289/219, Rapport 1936-1945 de Mgr Thévenoud à la Sacrée Congrégation de la Propagande de la Foi.

### Maison généralice des Pères Blancs (Rome-Italie)

#### Dossier n° 19 bis : Economat général 2 bis - divers

- Comptes des Vicariats Apostoliques, placements
- Réserves des Vicariats
- Livres de comptes

### Dossier n° 22 : économat général (budget, correspondance)

- Projets de budgets 1893-1922
- Comptes 1874-1913
- Comptes 1914-1922
- Correspondances 1907-1922
- Renseignements à fournir à l'Economat général 1909-1922

#### Dossier n° 196: 247-248 « Tissage Ouaga »

- Correspondances du P. Cuche, économe général avec Mgr Thévenoud, 9 sept. 1935 et 28 août 1935
- Dossier pour la constitution et l'administration d'une société à responsabilité limitée « Tissage de Ouagadougou »
  - Actes constitutifs et statuts
  - Notes d'explications concernant les actes constitutifs et les statuts
  - Directoire sommaire pour la constitution de la société
  - Essai de prévision des frais

### Maison des Sœurs Blanches (Rome-Italie)

B 5081/3-7-34: Rapports annuels 1932-1959

Rapports au sujet du dispensaire de Ouagadougou, des ouvroirs de tissage et de couture, de l'internat des filles-ouvrières, de l'école cléricale et de l'école des filles, ainsi que des centres de formation ménagère.

### Documents pour l'histoire :

Historique de l'ouvroir de Ouagadougou (Sr Jean Eudes)

Père Grimault : arguments pour conserver la « couture » et réaction de l'archevêque, 21 janvier 1959

## Archives départementales du Nord (Lille, France)

- 77J/1729 : Pièces comptables du Comité d'élevage du mouton dans les colonies. 1922-1939
- 77J/1733 : Elevage du mouton dans les colonies sur l'initiative de la Chambre de Commerce de Tourcoing. Rapports, correspondance. 1923-1925

- 77J/1735 : Elevage du mouton mérinos dans les colonies françaises. Comité d'études. 1922-1923

#### Références bibliographiques

BAUDU P., 1956, Vieil Empire, Jeune Eglise, Mgr Thévenoud, Paris, La Savane, 283 p.

COQUERY-VIDROVITCH C., 1992, L'Afrique occidentale au temps des Français. Colonisateurs et colonisés, 1860-1960, Paris, La Découverte, 464 p.

DRABO J.A., 1990, Essai d'analyse des rapports entre l'administration coloniale française et la mission catholique de Ouagadougou 1900-1949, Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Ouaga, 115 p.

GERVAIS R., 1990, La politique cotonnière de la France dans le Mossi colonial (Haute Volta) 1919-1940, thèse de 3e cycle en Histoire, Université Paris 7, 518p

HALPOUGDOU M., 1998, L'enjeu de l'humanitaire missionnaire dans le vicariat apostolique de Ouagadougou (Haute-Volta 1901-1957), Thèse de Doctorat, Université Paris 7

HALPOUGDOU M., 2005, Tourcoing-Bam : ombre et lumière de l'acclimatation des mérinos par les « Pères Blancs », Espace scientifique n°004, INSS, pp 18-21

HALPOUGDOU M. et LANGEWIESCHE K., 2019, L'Eglise Catholique au Burkina Faso: pluralité et mutations, *in* Rencontres religieuses et dynamiques sociales au Burkina Faso,

Alice Degorce, Ludovic O. Kibora & Katrin Langewiesche (Éds.), 9782359260830 (Amalion, 2019), pp 111-130

PATERNOT M., 1947, Les missions ont pratiqué l'assistance sociale avant la lettre : les oeuvres de Mgr Thévenoud à Ouagadougou (C. I., A.O.F.), *Le service social dans les colonies françaises d'Afrique Noire*, Paris, édit. Spes, pp. 87-118

PUJOL G., 1956, Christianisme et colonisation en pays mossi, CHEAM, notes aux administrateurs, 11p.

THEVENOUD J. (Mgr), 1938, Dans la boucle du Niger, Namur, Grands Lacs, 304 p.

SARRAUT A., 1923, La mixe en valeur des colonies françaises, Paris, Payot, 656 p.

## LA CONGRÉGATION SALESIENNE DANS L'ÉDUCATION AU GABON : FONDEMENTS ET ACTIONS (1964-2000)

ASSOUMOU NSI Michel Attaché de Recherche, IRSH/ CENAREST (Gabon) Laboratoire LARECDYR assoumounsi@yahoo.fr

#### Résumé

Fidèle aux idéaux de son fondateur Don Bosco, et en fonction des charges que lui confie l'Église catholique locale ainsi que des attentes de l'État gabonais la congrégation salésienne prend, dès son arrivée au Gabon en 1964, la jeunesse sous sa responsabilité et applique dès lors les règles propres au fonctionnement des salésiens ; c'est-à-dire une pédagogie pour les jeunes et un système préventif. De 1964 à 2000, elle construit des écoles maternelles et primaires. Si en raison de moyens financiers squelettiques, elle n'a pas des établissements secondaires, certains de ses membres exercent néanmoins dans des établissements des autres obédiences catholiques. Aussi, conscients de leur rôle et de leur engagement auprès des désœuvrés, les Salésiens construisent et forment-ils des jeunes dans certaines villes du pays, afin de tenter d'apporter une solution à leurs difficultés. Au total, fondée sur la méthodologie usuelle en science historique, la présente étude entend montrer que l'œuvre éducative des Salésiens au Gabon ne déroge pas aux principes du projet éducatif originel de leur congrégation.

**Mots clés**: Don Bosco – Jeunesse – Salésien – Education – Gabon.

#### **Abstract**

Faithful to the ideals of its founder Don Bosco, and according to the responsibilities entrusted to it by the local Catholic Church as well as the expectations of the Gabonese State, the Salesian congregation took responsibility for young people as soon as it arrived in Gabon in 1964 and applied the rules specific to the functioning of the Salesians, i.e. a pedagogy for young people and a preventive system. From 1964 to 2000, it built

nursery and primary schools. Although, due to limited financial means, it did not have secondary schools, some of its members nevertheless worked in schools of other Catholic obediences. Also, aware of their role and their commitment to the unemployed, the Salesians build and train young people in some cities of the country, in order to try to solve their difficulties. All in all, based on the usual methodology in historical science, the present study intends to show that the educational work of the Salesians in Gabon does not deviate from the principles of the original educational project of their congregation.

**Keywords**: Don Bosco – Youth – Salésian – Education – Gabon.

#### Introduction

Présente au Gabon depuis le milieu des années 1960, la congrégation des salésiens avait tant bien que mal réussi à s'implanter dans les principales villes du pays. On pourrait citer la ville de Sindara dans le sud, Port-Gentil dans la capitale économique du pays, Oyem dans le nord et enfin Libreville et sa périphérie nord-sud. La présence des Salésiens au Gabon ne se résume pas à la religion. Leur œuvre comporte également un volet éducatif. Celui-ci vient consolider les actions entreprises depuis longtemps par les protestants et d'autres congrégations catholiques.

L'apport des congrégations religieuses, importe-t-il de le souligner, est un véritable atout non seulement dans la consolidation de l'Église locale au Gabon mais aussi un moyen utile pour éduquer la jeunesse du pays. Ainsi porteuse d'une philosophie éducative dont les contours sont dessinés au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle par son fondateur, Don Bosco, la congrégation salésienne est l'un des nombreux acteurs confessionnels du secteur éducatif du Gabon. Il est ici question d'interroger l'œuvre de cette congrégation en dialogue avec sa philosophie éducative. L'action de la congrégation salésienne dans l'éducation au Gabon est-elle fidèle à ses idéaux? Pour y répondre, la temporalité retenue est 1964-2000. L'année 1964 marque, l'arrivée des Salésiens au Gabon<sup>112</sup>. Quant à l'année 2000, elle est retenue ici pour justifier, en réalité, la fin d'une ère d'implantation géographique de la congrégation salésienne sur le territoire gabonais puisque cette année marque leur dernière installation et la construction du grand centre d'Okala

<sup>&</sup>lt;sup>112</sup> Archives nationales d'Outre-Mer (ANOM), Afrique équatoriale française, 5D/48, Notes sur le séminaire des Ainés de Sindara en 1964.

Mikolongo, quartier situé en périphérie de Libreville.

La présente étude entend montrer que l'œuvre éducative des Salésiens au Gabon ne déroge pas aux principes du projet éducatif originel de leur congrégation. Pour atteindre cet objectif, elle se nourrit des données qualitatives puisées et recoupées dans des sources orales, des sources écrites et une bibliographie diversifiée. La collecte des sources orales a donné lieu à des enquêtes menées d'une part auprès de parents d'élèves scolarisés dans les centres professionnels salésiens, et d'autre part, auprès d'anciens ou actuels coopérants salésiens. Cependant on note l'absence de point de vue de prêtres salésiens du fait de leur indisponibilité à toute sollicitation d'entretien. Quant aux sources écrites, elles ont été recueillies dans des localités gabonaises, Libreville, Port Gentil et Oyem, où se trouvent des centres de formation professionnels salésiens, abritant des centres d'archives ; ainsi qu'en France, au centre des Archives Nationales d'Outre-Mer à Aix en Provence et aux archives spiritaines à Chevilly La Rue. De l'exploitation de ces sources et des références bibliographiques se dégage une structure binaire de l'étude. La première partie porte principes fondateurs du projet éducatif salésien. La seconde examine l'œuvre éducative des Salésiens au Gabon, centrée sur les jeunes.

## 1. Les principes fondateurs du projet éducatif salésien

Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Don Bosco partant d'un simple constat de l'ignorance intellectuelle des jeunes qu'il reçoit, entreprend de leur faire des cours du soir. Son action va constituer le fondement de la philosophie salésienne. Elle consiste en une pédagogie pour les jeunes et repose sur un système préventif.

## 1.1. Une pédagogie salésienne pour les jeunes

Don Bosco est l'homme d'une idée et celle-ci est présente dans sa devise : « Seigneur donnez-moi des âmes et prenez tout le reste » (W. Morand, 1969, p.93). Cette devise tient compte de toutes les valeurs humaines et chrétiennes à mettre au service de l'éducation. Une double orientation dirige ainsi l'apostolat salésien puisque l'adolescent est un citoyen de la Terre et fils de Dieu. Il faut donc de toutes ses forces faire de lui un homme et un chrétien (J.M. Petit Clerc, 1994, p. 36). Il faut également le protéger en lui procurant d'abord un climat familial, ensuite un épanouissement dans toutes les richesses de sa personnalité. La pédagogie salésienne se résume donc par

deux aspects : une pédagogie familiale et une pédagogie intégrale. Pour ce qui est de la pédagogie familiale, l'enfant qui est accueilli par les Salésiens est souvent privé de famille normale. Par définition donc, la maison salésienne est un milieu de substitution, et son climat est celui d'une famille qui engendre sécurité et confiance. L'esprit de famille, en effet, n'est autre que la confiance installée en chaque membre et revendiquée comme une sorte de nécessité vitale. Don Bosco réclame cette confiance dans sa maison. Pour la nourrir, un secret : la sincérité dans les rapports maitres-élèves, mais aussi et surtout, la charité, base de toutes les méthodes préventives (J.M. Petit Clerc, 1994, p.42). La clé de la réussite reste la bonté, pour Don Bosco, il faut que les jeunes soient aimés, mais aussi se sentent aimés (Anonyme, 1992, p. 23). En conséquence, on cherchera à se faire aimer pour se faire craindre et parvenir à gagner le cœur de son protégé, pense Don Bosco. On peut ainsi exercer sur le jeune une plus grande expérience soit pendant le temps de ses études soit par la suite dans sa vie future. Ainsi pour le jeune, le Salésien essai de créer le rythme d'une famille, d'un foyer où chacun a sa tâche. La maison salésienne est un lieu de travail. En classe et à l'atelier, le jeune apprend un métier qui le prépare à son avenir d'homme. Cette pédagogie salésienne trouve son sens dans le travail, la joie et la piété.

Pour ce qui est de la pédagogie intégrale la maison assure les besoins de sécurité. C'est dans celle-ci que les Salésiens recherchent une éducation totale intégrale de la personnalité du jeune. Aucun domaine de la nature humaine ne reste pour lui inexploré : sa charité anime tout : loisirs, études, amitié, travail, désir de perfection. Don Bosco donne à ses jeunes la passion du travail intellectuel et manuel. Sa maison, en effet, n'est pas seulement un collège où on assure une instruction, ni une école quelconque où l'on donne un enseignement, c'est avant tout un milieu éducatif où on met en honneur une formation complète et orientée vers la vie.

La pédagogie de Don Bosco apparait comme un levain, une semence qui nécessite d'être fructifiée. L'ancien élève doit porter le témoignage vivant de l'éducation qu'il a reçue, nous explique l'Abbé Dimitri Ossebe<sup>113</sup>. Cette affirmation trouve sa justesse également dans les propos du fondateur même des Salésiens qui le proclame au congrès d'anciens élèves en 1880 : « Appliquez-vous à faire le plus de bien possible aux jeunes de vos paroisses, de vos cités, de vos pays, de vos familles. Vous êtes imprégnés de l'esprit de Saint François de Sales » (J.M. Petit Clerc, 1994, p.142).

94

<sup>&</sup>lt;sup>113</sup> Dimitri Ossebé, Enquête Orale du 21 mars 2021 à Libreville.

Par cette affirmation, Don Bosco entend donner une action missionnaire à tous ces jeunes formés dans les maisons salésiennes. Il entend mettre en œuvre une pédagogie guidée par une communauté éducative. Travailler dans une institution, une paroisse, une œuvre ouverte, c'est s'inscrire dans une équipe où chacun a sa place, le jeune tout d'abord. La caractéristique fondamentale de la pédagogie salésienne réside ainsi dans le jeune accueilli. C'est avec lui que l'éducateur élabore un projet d'action éducative, c'est avec lui qu'il en évalue la réalisation. Il s'agit toujours de considérer le jeune comme sujet de sa propre éducation, avec une attention privilégiée à celui qui rencontre le plus de difficultés. Chaque jeune est reconnu dans l'ensemble de ses dimensions, non seulement intellectuelle et technique, mais aussi sportive, expressive, affective et spirituelle. La pédagogie salésienne vise à promouvoir une éducation intégrale. C'est pourquoi elle ne peut être pratiquée qu'en équipe, chaque éducateur acceptant de confronter son regard avec celui de ses collègues. Don Bosco se montre d'ailleurs très attentif à la qualité relationnelle devant présider aux rapports entre tous les membres de l'équipe.

Le dialogue est également mené de manière constante avec les familles, premiers partenaires dans l'éducation de l'enfant. L'œuvre salésienne est beaucoup plus qu'un lieu de formation : elle est aussi un lieu de socialisation, les jeunes étant encouragés dans la réalisation d'initiatives communes et par là-même un lieu d'éducation intégrale caractérisé par un climat de confiance et de grand respect mutuel.

## 1.2. Un système préventif

Le concept-clé de la méthode de Don Bosco est la prévention qu'il intitule le système préventif. En effet, l'œuvre salésienne se veut un lieu où chaque jeune est appelé à réussir sa vie. À la méthode répressive, Don Bosco préfère la méthode préventive (Anonyme, 1992, p. 65). Elle consiste à faire connaître les ordonnances et les règles d'une institution et à surveiller ensuite les élèves de telle sorte qu'ils demeurent toujours sous le regard attentif du Directeur ou des assistants. Ces derniers s'adressent aux jeunes en pères affectueux, leur servant de guides en toutes circonstances, leur prodiguant des conseils. Cette méthode consiste donc à mettre les élèves dans l'impossibilité de commettre des infractions. Elle s'appuie sur trois critères. D'abord la raison, c'est-à-dire croire que le jeune est capable de comprendre

la nécessité des interdits<sup>114</sup>. Ensuite, la religion c'est-à-dire respecter le jeune quel qu'il soit, quel que puisse être son comportement, le respecter dans sa dignité inaliénable de fils de Dieu et l'éduquer à la foi<sup>115</sup>. Enfin l'affection, il faut aimer le jeune tel qu'il est, c'est-à-dire comme Dieu l'aime et non pas tel qu'on voudrait qu'il soit car sans affection, pas de confiance et sans confiance, pas d'éducation<sup>116</sup>. Le système préventif est une méthode qui semble avoir été préférée pour différentes raisons. L'élève, lorsqu'il est prévenu, n'est pas démoralisé du fait des infractions commises, et il accepte plus facilement les remarques qui lui sont faites. La méthode préventive forme des élèves réfléchis, des gens à qui l'éducateur s'adresse plus aisément. Cette méthode gagne l'amitié et le cœur de l'enfant qui considère ainsi l'éducateur comme un bienfaiteur qui le prévient, qui cherche tout simplement à le rendre meilleur en lui épargnant des ennuis et des punitions.

La pédagogie salésienne et la méthode préventive restent fondamentalement liées à l'encadrement proposé par Don Bosco. Dans les écoles et dans les centres professionnels, ces méthodes demeurent des points de référence de tous salésiens et les distinguent des autres religieux et laïcs. Don Bosco recommande ces méthodes à tous ses apôtres :

« Que le système préventif soit proprement le nôtre, jamais de châtiments de caractère pénal, jamais de paroles humiliantes, pas de reproches sévères en présence d'autrui. Mais que dans les classes résonnent la parole, la douceur, la charité, la patience. Que les Salésiens se fassent l'ami de tous. Qu'il y ait de la douceur dans la parole, dans les actes, dans les avis à donner, cela permet de gagner le cœur de tous » (J. Aubry, 1990, p. 171).

L'attention et le dévouement restent les principales qualités dans les méthodes pratiquées par Don Bosco et par ses successeurs. Lorsque les Salésiens arrivent au Gabon en 1964 et prennent en charge le séminaire de Sindara, ils sont naturellement confrontés à des jeunes dont le niveau de scolarisation au Gabon reste encore très discutable.

<sup>&</sup>lt;sup>114</sup> Annales de la Société salésienne, T1, collection Don Bosco, Turin, 1951.

<sup>&</sup>lt;sup>115</sup> Annales de la Société salesienne, T1, collection Don Bosco, Turin, 1951.

<sup>&</sup>lt;sup>116</sup> Annales de la Société salesienne, T1, collection Don Bosco, Turin, 1951.

# 2. L'œuvre éducative des Salésiens au Gabon : les jeunes au centre de l'attention

Arrivés au Gabon en 1964 à la demande de l'évêque de Mouila, Raymond de la Moureyre, les Salésiens s'occupent des vocations tardives dans le sud du pays, notamment à Sindara où un séminaire dit des Ainés est mis en place<sup>117</sup>. Dans leur action strictement éducative, les Salésiens épaulent l'État et ont aussi la lourde tâche d'initier la formation professionnelle.

## 2.1. L'école salésienne pour épauler l'État

La scolarisation au Gabon, faut-il le rappeler, remonte au début de la colonisation. Elle est au départ l'apanage des fils des chefs notables ou des rois côtiers qui, en principe, devaient servir d'interprètes pour l'administration (J. Ntsame Assogo, 1989, p. 56). L'école a donc pour vocation de fournir aussi aux responsables coloniaux, la main d'œuvre la moins couteuse dont ils ont besoin. C'est dire que la scolarisation ne touche qu'une infime portion des jeunes en âge d'aller à l'école. Malgré l'ouverture de la première école laïque en 1907, cette situation perdure jusqu'à le veille de l'indépendance, malgré l'effort consenti par les missionnaires pour combler les manquements de l'administration coloniale. Depuis les années 1960, l'État gabonais décide de mettre en œuvre une vaste politique d'éducation de sa population. Ceci se traduit par la généralisation de la scolarisation des jeunes avec la multiplication des écoles, des collèges et des lycées.

Toutefois, cet effort de généralisation de l'enseignement rencontre un certain nombre de difficultés. Ceux-ci sont liés d'une part, à la situation financière du pays qui freine l'effort d'investissement de l'État dans le domaine de l'éducation. Entre 1984 et 1988, si l'échéancier des investissements pour le primaire a connu une nette augmentation de 6,74%, en revanche celui du préscolaire est en nette régression, c'est-à-dire moins de 0,17% du total des investissements de l'éducation au Gabon<sup>118</sup>. Et d'autre part, la croissance démographique des jeunes entraine l'augmentation rapide des effectifs scolaires, ce qui n'est pas le cas des infrastructures et du personnel enseignant. Les effectifs pléthoriques par insuffisance des salles de

<sup>117</sup> CSSP, Congrégation du Saint Esprit. Notes sur le séminaire de Sindara.

<sup>&</sup>lt;sup>118</sup> Ministère du Plan et de l'Aménagement : plan du développement économique et social, 1984-1988.

classe restent la principale conséquence. Ainsi entre 1960 et 1993, l'effectif de la population scolarisable est multiplié par trois, le taux d'accroissement moyen étant 3,5% par an<sup>119</sup>.

En réponse à ces difficultés, la Mission salésienne engage un programme de construction d'écoles pour encadrer les jeunes gabonais. En 1974 par exemple, on construit à Port-Gentil, capitale économique du pays une grande école maternelle. À Libreville, on monte un complexe scolaire qui regroupe un cycle maternel et un cycle primaire. Le cycle maternel est ouvert en 1990 tandis que le cycle primaire ouvre ses portes en 1998, ceci pour répondre aux besoins des populations de la SNI<sup>120</sup> Owendo, en périphérie de Libreville. En effet, estimé à plus de 13000 habitants <sup>121</sup> pour 1500 logements, les trois-quarts des habitants travaillent loin de leur domicile. Le centre Jean Bosco devient donc le principal lieu d'accueil des enfants.

Les centres « les Cocotiers » de Port-Gentil et « Saint Jean Bosco » d'Owendo reçoivent les petits enfants dans les classes de 3, 4 et 5 ans. Les parents sont choisis sans distinction de sexe ni de religion. C'est ainsi que dans les classes qui n'excèdent pas plus de 40 élèves, on note une certaine égalité entre filles et garçons, mais avec une petite variance non significative des filles. Par rapport aux orientations missionnaires des Salésiens, une chose requiert une attention particulière : les Salésiens réalisent leur apostolat auprès des jeunes, les plus pauvres et ceux qui sont abandonnés. Ainsi, si les jeunes recueillis dans ces différents centres sont pauvres et complètement démunis, cela signifie au préalable que leurs parents le sont. Or, sur un échantillon des professions ou fonctions des parents de 100 enfants sur l'année 1996, les trois-quarts des parents qui décident de scolariser leurs enfants dans les centres Don Bosco sont pourtant des cadres de l'administration civile<sup>122</sup>.

Dans l'esprit de la construction de la cité de la SNI cela peut s'expliquer. Sur le plan social, la cité obéit à la caractéristique de quartier populaire par le nombre d'habitants. Mais la réalité est tout autre en tenant compte du rang ou du statut social de ceux qui y habitent. Dans la ville de

<sup>&</sup>lt;sup>119</sup> Ministère du Plan et de l'Aménagement : plan du développement économique et social, 1984-1988.

<sup>120</sup> Société nationale immobilière.

<sup>&</sup>lt;sup>121</sup> Ministère du plan et de l'Aménagement, statistiques 1993.

<sup>&</sup>lt;sup>122</sup> Archives des Maisons salésiennes. Statistiques généraux du centre Don Bosco, rapports annules 1980-1998.

Port-Gentil la situation n'est guère différente. Le centre installé dans un quartier populaire reçoit, dans son école, des enfants issus de familles diverses. En proportion semblable, ils sont issus de parents modestes ou de cadres moyens.

Les cours dispensés dans les centres Don Bosco ne sont pas différents de ceux qu'on retrouve dans d'autres écoles. On y ajoute en termes d'apprentissage, des prières et des chansons qui ne se démarquent pas de l'Église catholique. Très important est le fonctionnement de la communauté éducatrice qui fait vivre la réciprocité entre laïcs et religieux, ce qui dénote un témoignage assez significatif de l'esprit communautaire de la mission salésienne. La caractéristique typiquement salésienne de la communauté éducatrice est de ressembler à une famille qui trouve précisément une cohésion dans la mission d'éduquer mais aussi de porter de l'amour aux jeunes. Cette cohésion ne se fonde pas sur le fait de travailler dans une même structure ou activité, mais provient des motivations foncières et propose de rejoindre le même but. De la sorte, ces religieux favorisent chez les laïcs, la croissance dans l'esprit salésien et dans les méthodes apostoliques que Don Bosco a laissées en héritage, témoigne un ancien du centre 123.

Au centre Saint Jean Bosco de Libreville comme à celui des Cocotiers à Port-Gentil, l'école reste principalement sous la direction des Sœurs salésiennes, mais les trois-quarts du personnel sont des laïcs<sup>124</sup>. Leur recrutement tient compte de deux critères bien précis : le niveau intellectuel et l'appartenance à la religion catholique<sup>125</sup>. Nous ne disposons pas de données statistiques sur le nombre d'enseignants recrutés durant la période de 1964-2000, mais il convient en revanche de signaler que les enseignants recrutés sortent pour la plupart des centres de formation d'éducation préscolaire de Libreville. Leur niveau avoisine la classe de seconde et le diplôme exigé est le Brevet d'études. Dans le cas spécifique du centre d'Owendo-SNI, une école est ouverte en 1998 à la demande des parents d'élèves. Comme à la maternelle, l'enseignement est assuré par les Sœurs Salésiennes, présentes au Gabon depuis 1971. Elles viennent pour la plupart de France et d'Italie (J. Hubert, 1994, p. 87). Cette école reçoit par la suite de nouveaux éducateurs venus en renfort dès la rentrée 1999-2000<sup>126</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>123</sup> Clothaire Pambou, Enquête Orale du 23 Mars 2021 à Libreville.

<sup>&</sup>lt;sup>124</sup> Archives des Maison salésiennes. Registres scolaires 1995-2000.

<sup>125</sup> Gabriel Bibang, Enquête Orale du 13 Novembre 2019 à Libreville.

<sup>&</sup>lt;sup>126</sup> Archives des Maisons salésiennes. Rapports annuels 1998.

Tous pour la plupart sortent de l'école nationale des instituteurs et sont d'obédience catholique. Une fois en poste, les nouveaux enseignants reçoivent une nouvelle formation en plus de la pédagogie reçue durant leurs études. Cette fois-ci, ils sont soumis à une formation plus pratique qui vise à forger chez chacun d'entre eux un esprit salésien 127. Les religieux sont en charge de cette formation. La formation reçue cultive en eux les qualités du charisme, de l'apôtre des jeunes, les gestes d'accueil, les belles manières, la gentillesse, l'esprit de partage, la sincérité, la bonne éducation ainsi que le sens de l'humour parmi tant d'autres qualités (J. Aubry, 1990, p. 46). En un mot, le laïc engagé apprend à devenir salésien. Si les enfants de l'école maternelle de Port-Gentil sont inscrits dans la plupart des écoles primaires de la commune, ceux d'Owendo-SNI obéissent à un rythme précis. En plus de l'école maternelle, il y a le cycle primaire. C'est ainsi que les enfants sortis du cycle maternel sont immédiatement inscrits en cycle primaire et ceci se fait toujours en accord avec les parents.

L'éducation est une affaire de cœur, précise Don Bosco (Anonyme, 1984, p. 43). Son souhait est que ses collaborateurs soient toujours en harmonie avec les jeunes. Que leur présence ne se limite pas seulement aux locaux scolaires, mais cette osmose doit s'étendre à tous les moments de la vie, par le contact et la collaboration avec les parents. Cette collaboration est un mélange de reconnaissance et de satisfaction comme en témoigne le constat fait par quelques habitants de la commune d'Owendo-SNI

« Je suis vraiment heureuse que mon fils ait été dans cette école catholique. A la SNI, nous n'avons aucune facilité pour l'éducation de nos enfants. Il faut parcourir plusieurs kilomètres pour chercher une école convenable et avec tous les risques et toutes les peines du monde. Il faut déposer et aller chercher les enfants à l'école, souvent à des kilomètres à la ronde. Au moins avec cette école à proximité, je suis vraiment satisfaite. Les enfants prennent facilement un seul taxi et ne sortent pas de la cité et c'est extrêmement important pour moi en terme de sécurité<sup>128</sup>. »

« Vous savez, je voulais inscrire mes enfants dans une école conventionnelle. C'est après que j'ai entendu parler des écoles salésiennes que j'ai décidé de les y inscrire. Au départ une maternelle ensuite un cycle primaire. Je ne voyais plus l'intérêt de changer d'établissement. Aujourd'hui je me rends compte que je ne me suis pas trompé. Deux de mes enfants sont dans la première

<sup>127</sup> Gabriel Bibang, Enquête Orale du 13 Novembre 2019 à Libreville.

<sup>&</sup>lt;sup>128</sup> Antoinette Kombila, Enquête Orale du 22 Mars 2021 à Libreville.

promotion que l'école présente aux examens du CEP et du concours d'entrée en sixième en 2000<sup>129</sup>. »

« Mon fils a fait tout son cycle primaire dans l'école des Salésiens à Saint Jean Bosco. La première année quand on l'emmenait à l'école il se mettait à pleurer. En rentrant à la maison il dormait directement. Un ou deux mois plus tard, il s'était très vite habitué à l'environnement, aux nouveaux copains mais aussi aux enseignants. Quand il rentrait à la maison il ne dormait plus et cherchait toujours à bricoler et c'était merveilleux pour son âge. Le soir quand il se couchait, il se mettait toujours à chanter et à réciter sa prière. Dans ses chansons, j'entendais souvent le nom de Don Bosco. Je reste entièrement satisfaite de l'encadrement et de l'enseignement religieux des Salésiens 130. »

Ces témoignages de reconnaissance sont effectivement la preuve d'une pleine satisfaction des parents envers l'encadrement scolaire des salésiens. En réalité, des efforts considérables entrepris par les Salésiens au Gabon depuis 1964 pour épauler l'État gabonais dans ses difficultés pour l'encadrement des jeunes. En effet, il faut noter que l'ouverture des complexes scolaires répond aux orientations générales de la société salésienne dans le cadre des missions sur deux points : ouvrir des écoles dans des milieux populaires et établir une collaboration et une cohésion satisfaisante avec les laïcs. De façon effective, l'école a su créer une conscience de « salésiannité<sup>131</sup> » chez les laïcs qui portent une aide assez considérable dans la réalisation du projet salésien.

Les Salésiens, à travers leur mission, n'engagent pas des projets de constructions d'établissements secondaires comme l'ont fait par exemple leurs confrères ailleurs en Afrique Centrale, en Guinée équatoriale notamment 132. La raison évoquée pour justifier cette insuffisance s'explique d'une part par le manque de moyens, d'autre part par le fait qu'ils estiment qu'il y'a suffisamment d'établissements privés secondaires dans les principales villes du Gabon où ils sont présents. Entre 1980 et 2000, on dénombre environ 80 établissements privés qui sont pour la plupart des collèges 133. Pour combler ce manquement les Pères salésiens sont présents dans les lycées et collèges du Gabon d'enseignement catholiques. Leurs

<sup>&</sup>lt;sup>129</sup> Jean Martin Aboghe, Enquête Orale du 28 Mars 2021 à Libreville.

 $<sup>^{\</sup>rm 130}$ Bernadette Toung Ella, Enquête Orale du 14 janvier 2021 à Libreville.

<sup>&</sup>lt;sup>131</sup> Terme employé par Clothaire Pambou, Enquête Orale du 23 Mars 2021 à Libreville.

<sup>&</sup>lt;sup>132</sup> Archives des Pères Salésiens de Saint Pierre, projet de fondations à Libreville d'une œuvre polyvalente au service de la jeunesse.

<sup>133</sup> Ministère du Plan et de l'Aménagement : plan de développement économique et social, 1989-1998.

activités consistent à apporter une aide considérable à l'encadrement des élèves dans ces établissements. Parmi les Pères salésiens les plus connus, on note le passage des Pères Laurent Bloyet, Nihouarn, Chopin, tous dans les années 1980-1987 au collège Raponda Walker (J. Hubert, 1994, p. 94). Sur une autre période, on note l'appui d'autres Salésiens au collège catholique d'Angone d'Oyem. Il s'agit des Sœurs Vilma Tallone et Laura Gréta sans oublier le Père Paul Ebome en 1990-1996<sup>134</sup>.

## 2.2. L'œuvre professionnelle, une réponse en faveur des jeunes en difficultés ?

La Direction Générale des Affaires Sociales, dans son état annuel de 1990 a répertorié quatre catégories de jeunes subdivisées en deux groupes. Il y a le groupe des scolarisés qui comprend les motivés et les non motivés. Ensuite, les déscolarisés, c'est-à-dire ceux qui ont quitté l'école par faute de moyens de la part de leurs parents et ceux qui l'ont fait sans causes réelles 135.

Dans le groupe des enfants scolarisés, en dehors de ceux qui fréquentent régulièrement un établissement public ou para public, il y a aussi ceux qui vont à l'école sans réelle motivation, ceux pour qui l'école n'est qu'un réel refuge à la marginalité, pas un tremplin pour l'avenir. Dans cette catégorie, il n'est donc pas étonnant de trouver des jeunes de 14 ans en classe de CE2, de 17 ans en classe de CM2 et de 20 ans en classe de 4è. Pour être plus précis, un rapport de 1993 révèle que près de 447 élèves qui ont entre 17 et 20 ans sont en classe de CM2, 344 sont âgés de 23 à 25 ans sont en classe de 3<sup>e136</sup>. Pour ce qui est des enfants déscolarisés, il faut signaler qu'il y'a certains enfants qui ont arrêté d'aller à l'école avec l'accord tacite des parents, c'est-à-dire par manque d'autorité<sup>137</sup>. Ces jeunes sont à la maison et vivent aux crochets de la famille. Quand il s'agit des filles, elles aident aux travaux ménagers et gardent les enfants à la maison. Les garçons quant à eux vont retrouver les copains et passent des journées entières à discuter. Ils se promènent sans ambition jusqu'au moment où un événement tel qu'un deuil ou une grossesse non désirée d'une copine, les oblige à affronter la vie à laquelle ils ne sont guère préparés. Nombreux se retrouvent désemparés. Certains se livrent à des activités illicites comme le vol ou la consommation et la vente de produits stupéfiants, d'autres par contre décident d'affronter

<sup>&</sup>lt;sup>134</sup> Arc hives des Sœurs salésiennes d'Oyem, rapports annuels 1997-1999.

<sup>135</sup> Direction Générale des Affaires Sociales. Rapports annuels 1990-2000.

<sup>136</sup> Direction Générale des Affaires Sociales. Rapport annuel de 1993.

<sup>137</sup> Direction Générale des Affaires Sociales. Rapport annuel de 1993.

la vie et se prennent en main en faisant des petits boulots. Cette catégorie de jeunes qui décident de se prendre en main sont également appelés enfants de la rue. C'est ainsi qu'ils font des boulots de lavage ou gardiennage de voitures, vente de cigarettes, de chewing-gum et de bonbons, mais aussi boy chauffeur. En 1993 par exemple, sur une centaine de boy chauffeurs recensés dans la ville de Libreville, 70% ont entre 9 et 16 ans<sup>138</sup>.

Dans un contexte pareil, des inquiétudes subsistent. Mais plus alarmant encore, les chiffres qui font état du redoublement et de l'abandon scolaire. Ceux-ci sont très accablants. En effet pour 100 élèves qui commencent l'école, moins de 60 d'entre eux atteignent la classe de CM2, moins de 30 accèdent en classe de 6è. Or le passage vers la formation professionnelle s'ouvre au niveau de la classe de 5è. Aussi, trop peu d'enfants peuvent faire le choix d'une formation technique ou professionnelle. Les enfants qui ne terminent pas le cycle primaire ou ceux qui ne franchissent pas la classe de 5è, vont le plus souvent grossir les rangs de chômeurs ou délinquants et sont généralement condamnés à une vie de pauvreté.

Les filles ne sont pas épargnées. La jeune fille gabonaise est particulièrement vulnérable puisqu'elle accumule les difficultés de l'enfant et de la femme. Sur un échantillon de cent filles, un rapport estime que près de la moitié a eu ses premiers rapports sexuels à l'âge de 16 ans et presque toutes à l'âge de 18 ans<sup>139</sup>. En dehors des difficultés liées à la scolarité et aux maladies, les jeunes filles gabonaises sont exposées aux grossesses non désirées. Dans cette condition, fréquemment, elles sont rejetées par la famille et se voient souvent obligées d'abandonner les études. Elles vont remplir les rangs des délinquants et des mal-aimés de la société<sup>140</sup>. En réponse à ce phénomène grandissant de la délinquance juvénile, les Salésiens, fidèles à leurs principes de venir en aide aux jeunes, tentent de fournir de grands efforts. Ces efforts conduisent à la construction des centres professionnels.

À Oyem, une ville dans le nord du pays, les Pères salésiens construisent en 1995 un centre professionnel des métiers du bois, ceci dans le but de répondre aux besoins des jeunes en difficultés scolaire et sociale. Ce centre est un long bâtiment de 30 mètres. Il sert à la fois de salle de classe pour les cours théoriques et pratiques et de salle de jeux pour le patronage. Les élèves sont recrutés sur un test d'entrée qui tient du niveau moyen de ces

<sup>138</sup> Direction Générale des Affaires Sociales. Rapport annuel de 1993.

<sup>139</sup> Direction Générale des Affaires Sociales. Rapport de 1997.

<sup>140</sup> Direction Générale des Affaires Sociales. Rapport de 1997.

derniers ; c'est-à-dire de la classe de 5°. L'écart d'âge requis se situe entre 12 et 25 ans<sup>141</sup>. L'enseignement théorique n'est pas très différent de celui de l'enseignement général. Les élèves du centre professionnel suivent des cours de mathématiques, de français, de dessin, d'histoire et de géographie, d'hygiène sociale et de religion. Les cours pratiques restent la partie la plus importante, puisque axés sur la réalisation d'œuvres. Il y a, entre autre, une petite formation dans certains secteurs comme en première ou deuxième année, où on apprend la maçonnerie et un peu de mécanique<sup>142</sup>. De 1995 à 2000, 129 jeunes gabonais ont fréquenté le centre Don Bosco d'Oyem.

Tableau 1 : variation d'âges des élèves à l'inscription.

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Totaux
12 ans	-	-	-	-	-	-	-
15-20 ans	12	15	17	12	11	9	76
20-25 ans	8	6	11	7	3	7	42
25 ans et	-	3	2	3	1	2	11
+							
Totaux	20	24	30	22	15	18	129
%	15,50	18,60	23,25	17,05	11,60	14	100

Source : Archives des Sœurs salésiennes d'Oyem.

On voit bien l'évolution des inscriptions au Centre Don Bosco d'Oyem en rapport avec la variation d'âge dans la période allant de 1995 à 2000. Il est à remarquer que sur 129 jeunes, 59% des élèves se retrouvent dans la tranche d'âge 15-20 ans, contre 32,55% pour les 20-25 ans. On note 30 élèves soit 23,25% qui font leur inscription en 1997. À la petite croissance de 7,15% entre 1995 et 1997, les inscriptions chutent brutalement pour tomber à 17,05% en 1998. La baisse brutale de 1997 à 1998 s'explique par la prolifération des établissements publics dans la ville d'Oyem. En effet, entre 1997 et 2000, en dehors des cinq établissements anciennement ouverts viennent s'ajouter plus de huit autres établissements privés 143.

Au centre de formation professionnelle, la collaboration entre laïcs locaux et salésiens n'est plus directe. En effet, dans les quatre premières

<sup>&</sup>lt;sup>141</sup> Archives des Sœurs salésiennes d'Oyem. Registres d'appels 1995-2000.

<sup>&</sup>lt;sup>142</sup> Archives des Sœurs salésiennes d'Oyem. Registres d'appels 1995-2000

<sup>&</sup>lt;sup>143</sup> Archives des Sœurs salésiennes d'Oyem. Rapports annuels 1997-1999.

années du centre, les cours théoriques sont exceptionnellement dispensés par les prêtres, et la pratique est assurée par les coopérateurs salésiens. Au bout de quatre ans, dont trois ans de formation continue et un an de stage, les élèves reçoivent leurs diplômes de fin d'étude. Dès 1997, l'accord signé entre le Ministère de l'Éducation nationale et le centre Don Bosco, permet de présenter les élèves sortant de l'atelier aux examens des lycées professionnels pour l'obtention d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). Entre 1997 et 1999, sur 67 jeunes présentés à cet examen, 38 réussissent à obtenir leur diplôme<sup>144</sup>.

Ce diplôme fièrement obtenu fait de ces jeunes des menuisiers-charpentiers ou des menuisiers-ébénistes. Durant l'apprentissage, avec les différentes expositions qui se soldent par des achats d'œuvres, la motivation est présente et de nouvelles ambitions naissent chez ces nouveaux travailleurs. Le jeune prend conscience de son utilité dans la société et de sa valeur auprès de ses autres camarades. Cette prise de conscience le conduit inévitablement vers de nouveaux horizons, pense un ancien<sup>145</sup>. En général, ils prennent deux directions possibles. Ils peuvent établir une collaboration directe avec le centre responsable de leur formation et devenir ainsi formateur, ou s'installer à leur propre compte. Les propos ci-après, ceux d'un ancien élève sont plus que révélateurs :

« Ce que je ne cesserai de dire, c'est que les Pères salésiens ont changé ma vie. Oui, ils l'ont réellement changée. J'avais arrêté mes études en classe de 5è. Avant de m'inscrire à l'atelier des Pères salésiens, j'ai fait au moins trois ou quatre ans dans l'incertitude totale. Boites de nuit, cigarette et alcool étaient devenus mon quotidien. Oui, vous pouvez penser que j'étais un délinquant. Ma pauvre mère qui se souciait de mon avenir est venue vers les prêtres après avoir entendu parler de l'ouverture de l'atelier à l'église. Au départ je ne voulais vraiment pas mais ma mère avait insisté et j'ai fini par m'y faire. Après ma formation, j'ai suivi quatre stages. J'ai fait des petits boulot avant d'être engagé comme formateur et je suis devenu aussi coopérateur salésien de l'atelier à l'est de l'atelier à l'est des petits de l'atelier à l'est de l'atelier à l'est des petits de l'atelier à l'est de l'est de l'atelier à l'est de l'e

Il y a donc ceux qui travaillent directement à l'atelier ou à leur propre compte et ceux qui s'engagent à devenir salésiens pour le restant de leur vie. L'informateur dont le témoignage est porté ci-dessus, en fait partie. Ils sont nombreux ainsi qui sont devenus des hommes respectés dans la société à cause de leur passage chez les Salésiens du centre Don Bosco d'Oyem:

<sup>&</sup>lt;sup>144</sup> Archives des Sœurs salésiennes d'Oyem. Registres d'appel 1995-2000.

<sup>145</sup> Olivier Ella Abessolo, Enquête Orale du 15 Février 2021 à Oyem.

<sup>&</sup>lt;sup>146</sup> Constant Bimvié, Enquête Orale du 17 Février 2021 à Oyem.

Métoulou David, Bitéghé Pamphile, Ondo Alban, Assoumou Ella Jules, Ndong Mba Placide, Ndong Blaise Pascal, Effoua Jonathan, tous devenus coadjuteur salésiens après leur formation, dont certains passés par le noviciat de Lomé au Togo<sup>147</sup>.

La formation professionnelle ne concerne pas uniquement les garçons. La jeune fille gabonaise est aussi le centre d'attention des œuvres salésiennes. En effet, à Port-Gentil en 1975, à Oyem en 1990 puis à Libreville en 1998, les Sœurs salésiennes ouvrent des centres professionnels pour l'encadrement des jeunes filles en difficulté. Dans la plupart de ces structures, le recrutement tient compte du niveau moyen qui est celui de la classe de 5è, mais aussi de l'éthique morale et de la religion. Convaincues que les filles peuvent momentanément arrêter l'école pour cause de grossesse non désirée ou pour d'autres raisons graves comme le viol, les Sœurs fondent donc leur élément de recrutement fondamental sur la situation sociale des jeunes filles. Après le test de niveau, les admises suivent des cours au centre. Celles-ci sont généralement orientées selon certains aspects importants : la situation probable de la femme au foyer, avec les responsabilités que cela incombe. Cette situation fait qu'une partie des cours cadre avec l'enseignement ménager; il y a aussi la perspective d'une recherche de travail afin que la jeune fille puisse se mettre à son compte et gagner honnêtement sa vie. Dans cette logique, l'enseignement technique et professionnel vient compléter l'autre enseignement ménager<sup>148</sup>.

La section professionnelle et technique possède un éventail de spécialités : poterie, coupe-couture, tricot-machine, couture, vannerie, décoration maison etc. Ces cours sont au départ dispensés par les Sœurs et les coopérants<sup>149</sup>, qui sont généralement des laïcs, ou des membres du clergé diocésain qui, attirés par la figure de Don Bosco, viennent apporter une aide à la mission du salut des jeunes<sup>150</sup>. Par la suite et avec l'agrandissement de l'œuvre, les Sœurs salésiennes engagent d'anciennes élèves bien formées pour l'encadrement de certaines sections de formation.

Dans la plupart des cas, la formation dure quatre ans dans les centres de promotion féminine. Il y a deux années de tronc commun, une année de

106

<sup>&</sup>lt;sup>147</sup> Archives des Sœurs salésiennes d'Oyem. Registres d'appel 1995-2000.

<sup>&</sup>lt;sup>148</sup> Archives de l'Afrique Tropicale Equatoriale, statistiques générales des Maisons salésiennes de l'ATE 1991-2000.

<sup>149</sup> Archives des Maisons salésiennes. Statistiques généraux du Centre les Cocotiers, registres scolaires 1995-2000.

<sup>&</sup>lt;sup>150</sup> Gabriel Bibang, Enquête Orale du 13 Novembre 2019 à Libreville.

spécialisation et une année de stage. Le diplôme attribué tient compte de trois ans de formation continue et le stage n'est considéré que comme une recherche d'expérience et de perfectionnement. Ainsi, grâce aux efforts entrepris par les religieuses, les diplômes délivrés aux centres professionnels salésiens sont reconnus par l'État gabonais, plus précisément par le Ministère de la femme et de la promotion féminine<sup>151</sup>. Ainsi, en 1997 pour le Centre de Port-Gentil et 1999 pour celui d'Oyem, les élèves ont pu passer les examens organisés par le Ministère de tutelle<sup>152</sup>. Il est à noter qu'après leur formation, certaines jeunes filles continuent à bénéficier de l'encadrement des Sœurs.

Dans la ville d'Oyem par exemple, les Sœurs ont créé une unité de formation-production sous forme de coopérative. Celle-ci a pour objectif d'offrir aux filles un minimum d'indépendance financière vis-à-vis de la famille, laquelle n'est pas souvent nantie. Le modèle pratiqué par les Sœurs salésienne a réellement été d'un apport considérable chez certaines filles gabonaises. Valérie Kossou<sup>153</sup>, après sa formation chez les Sœurs et plusieurs stages de perfectionnement, a réussi avec l'aide de ses parents à ouvrir son propre atelier de couture. Avec un rythme de 15 à 20 abonnées par mois, elle gagne parfaitement sa vie et les ambitions ne manquent pas. Pulchérie Assengone<sup>154</sup> est, quant à elle, un exemple de parfaite illustration de la collaboration avec les Salésiens. Après sa formation et des stages au Bénin financés par la congrégation, elle est engagée comme monitrice au centre d'apprentissage. Elle coordonne, entre autres, les activités de la coopérative d'Oyem. Ces deux exemples restent parmi tant d'autres des exemples positifs de l'encadrement des Salésiens envers la jeunesse féminine gabonaise.

### Conclusion

La méthode salésienne basée sur la pédagogie et le système préventif trouve largement sa place au Gabon de 1964 à 2000. De façon générale, les missionnaires à leur arrivée créent des écoles au Gabon, celles-ci constituent de véritables lieux d'éducation et de promotion de la jeunesse gabonaise. Les

<sup>151</sup> Archives de l'Afrique Tropicale Equatoriale, statistiques générales des Maisons salésiennes de l'ATE 1991-2000.

<sup>152</sup> Archives de l'Afrique Tropicale Equatoriale, statistiques générales des Maisons salésiennes de l'ATE 1991-2000.

<sup>&</sup>lt;sup>153</sup> Valérie Kossou, Enquête Orale du 14 Décembre 2020 à Libreville.

<sup>&</sup>lt;sup>154</sup> Pulchérie Assengone, Enquête Orale du 3 décembre 2020 à Oyem.

Salésiens, en appui à l'Église locale, instituée depuis 1958, apportent un plus à l'œuvre d'éducation jadis bien entamée. Ils viennent au secours d'une Église locale qui cherche à s'affirmer car encore très jeune, et, d'un pays à construire. La congrégation salésienne engage un programme de construction d'écoles maternelles et primaires pour encadrer les enfants gabonais. Ces réalisations se font à Libreville, à Port-Gentil et à Oyem. Dans leurs tâches quotidiennes, et surtout comme le préconise l'Église, les Salésiens font le choix de travailler avec de nombreux laïcs, issus de la religion catholique (Vatican II, 2003, p. 302). Cette coopération s'avère très bénéfique. Cependant, faute de moyens mais aussi par choix volontaire, les salésiens ne construisent pas des collèges, ni des lycées en République gabonaise. Clairement, les Salésiens n'ont pas d'établissements d'enseignement secondaire. Nombreux officient néanmoins dans des établissements catholiques. Par contre, pour répondre au phénomène de la déperdition et de l'échec scolaire, la congrégation met en place des centres de formation professionnelle, qui sont en partie une réponse en faveur des jeunes en difficulté. Aux centres d'Ovem, Port-Gentil et Libreville, plusieurs jeunes, garçons et filles étudient et apprennent un métier.

Historiquement et ce depuis l'arrivée des missionnaires au Gabon en 1844, l'enseignement a toujours été un domaine d'entente entre l'Église et le pouvoir politique. C'est dans ce sens que l'État, à la demande de l'Église favorise l'arrivée des congrégations religieuses. L'aide logistique, financière et matérielle va d'ailleurs dans ce sens. Depuis 1974 par exemple, le Gabon prend en charge les salaires des enseignants car la hiérarchie de l'Église catholique se désengage de plus en plus. En 1981, la direction de l'enseignement privé catholique obtient de l'État que tous les enseignants catholiques formés à l'École Normale Supérieure soient affectés sans restriction dans l'enseignement catholique, les centres de formation professionnelle des Salésiens ne sont donc pas en reste. Comme pour les établissements publics, l'État gabonais assure une partie des fournitures scolaires des élèves issus des centres salésiens (J. Hubert, 1994, p.75). Au total, l'État gabonais n'affecte pas directement les élèves dans les écoles salésiennes, mais il reconnait officiellement les diplômes délivrés par cellesci.

En somme, au regard de cette étude, il est important de noter que l'implication des Salésiens a été bénéfique pour le Gabon. Leur présence dans le pays depuis 1964 marque un enjeu majeur dans un champ de relation avec L'État qui reste dominé par le secteur de l'éducation. L'œuvre des Salésiens axée sur le secteur scolaire et professionnel s'oriente, sans distinction, vers

tous les jeunes. Dit autrement, c'est une action communautaire. Elle est constructive. Conformément à l'un des points de la constitution salésienne en rapport avec leur manière de travailler, les Salésiens au Gabon s'adaptent à la réalité locale. En dehors de l'action scolaire et professionnelle des Salésiens, l'œuvre sociale et culturelle reste un autre secteur de mobilisation des jeunes. Elle est le carrefour de la rencontre au quotidien entre le salésien et le jeune à travers une multiplicité d'action, confie notre informateur<sup>155</sup>. Il est donc question de mesurer l'implication des Salésiens à travers l'œuvre sociale et culturelle dans la société gabonaise et son impact.

## Sources et bibliographie

#### **Sources Orales**

N°	Nom et	Age	Profession ou	Date et lieu de
	Prénoms		Fonction	l'entretien
1	Aboghe Jean	53	Cadre à SETRAG	28 mars 2021 à
	Martin			Libreville.
2	Assengone	38	Couturière et	3 décembre 2020 à
	Pulchérie		coopérante salésienne	Oyem.
3	<b>Bibang</b> Gabriel	75	Enseignant retraité.	13 novembre 2019 à
			Ancien coopérant	Libreville.
			salésien.	
4	Bimvié Constant	50	Formateur en	17 février 2021 à
			menuiserie.	Oyem.
5	Ella Abessolo	42	Enseignant.	15 février 2021 à
	Olivier			Oyem.
6	Kombila	42	Cadre SEEG.	22 mars 2021 à
	Antoinette			Libreville.
7	Kossou Valérie	40	Entrepreneuse	14 décembre 2020 à
				Libreville.
8	Ossébé Dimitri	30	Aspirant au	21 mars 2021 à
			sacerdoce.	Libreville.
9	Pambou	46	Enseignant.	23 mars 2021 à
	Clothaire			Libreville.
10	Toung Ella	48	Enseignante.	14 janvier 2021 à
	Bernadette			Libreville.

<sup>&</sup>lt;sup>155</sup> Constant Bimvié, Enquête Orale du 17 Février 2021 à Oyem.

### Sources écrites

La Bible, Traduite d'après les textes originaux de Louis Second, VSB-EPF, 1996.

#### Sources d'archives :

Annales de la Société salésienne, T1. Collection Don Bosco, 1951, Turin. Archives CSSP, Congrégation du Saint Esprit, Notes sur le séminaire des Ainés.

### Archives nationales d'Outre-Mer (ANOM)

Affaires politiques, 5D/48 : le séminaire de Sindara.

### Archives des Maisons salésiennes

Statistiques générales du Centre Don Bosco (rapports annuels de 1980-1998) Statistiques générales du Centre les Cocotiers de Marie Auxiliatrice (rapports annuels 1980-1998; registres scolaires 1980, 1995, 2000).

### Archives du Ministère du Plan et de l'Aménagement

Plan de développement économique et social (1660-19964). Plan de développement économique et social (1984-1988). Plan de développement économique et social (1989-1998). Statistiques scolaires (1989-2000)

### Archives des Pères salésiens de Saint Pierre

Projet de fondation à Libreville d'une œuvre polyvalente au service de la jeunesse.

### Archives des Sœurs salésiennes d'Oyem

Rapports annuels: 1990-1995; 1997-1999. Registres d'appel 1995-2000.

## Ministère des Affaires Sociales ; Direction Générale

Rapports annuels 1990-2000.

## Archives de l'Afrique Tropicale Equatoriale

Statistiques générales des maisons salésiennes de l'ATE (1991-2000).

### Bibliographie

ANONYME, 1959, Don Bosco dans le monde, Turin, Ed. LDC.

ANONYME, 1984, Le système préventif, modèle d'éducation des jeunes, Rome, ed. MGS.

ANONYME, 1992, Projet éducatif et pastoral, Paris, Ed. BD.

AUBRY Joseph, 1990, Avec Don Bosco vers l'an 2000, Rome, Ed. MGS.

HUBERT Jacques, 1994, *Album souvenir du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'Église catholique du Gabon 1844-1994*, Libreville, imprimerie Saint Joseph.

NTSAME Assogo Jeanne, 1989, Le fondement de la collaboration scolaire entre l'Église et l'État au Gabon, thèse de Doctorat 3° cycle sciences de l'éducation, Bordeaux, Université Victor Ségalen, Bordeaux II.

MORAND Wirth, 1969, Don Bosco et les Salésiens, cent cinquante ans d'histoire, Turin, Ed. LCD.

MORAND Wirth, 1988, L'œuvre de Don Bosco de l'origine à nos jours, Caen, Ed. Don Bosco.

PETIT Clerc Jean Marie, 1994, La pédagogie salésienne face aux défis du monde moderne, Paris, Ed. Don Bosco.

PETIT Clerc Jean Marie, 2016, La pédagogie de Don Bosco en douze mots clés, Paris, Ed. Salvator.

VATICAN II, LE CONCILE DE VATICAN II (1962-1965), 2003, édition intégrale définitive, textes latin et traduction française avec index et table. Préface de G. Albérigo, Paris, Ed. du Cerf.

## LA PRIVATISATION DE LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ AU GABON 1989-1997

MEHYONG Stéphane William Chargé de recherche CAMES IRSH/CENAREST/Gabon mehyongstephane@gmail.com

### Résumé

L'article interroge la genèse de la privatisation de la gestion du service public de l'électricité, par la cession des parts détenues par l'État au capital de la SEEG. L'analyse des faits a exigé une approche pluridisciplinaire, combinant des données qualitatives et quantitatives recueillies dans des sources et références bibliographiques. On y retient que la privatisation de la SEEG découle de l'application de PAS empreints d'idéologie libérale, suite à la faillite du dirigisme avec la grave crise économico-financière au Gabon dès 1985. Ayant plus tôt bien entrepris sa restructuration, la SEEG est par la suite privatisée pour donner des gages au FMI et à la BM en attendant la privatisation délicate des autres entreprises.

Mots-clés : Gabon – PAS – SEEG – Privatisation – Service public de l'électricité.

### **Abstract**

The article questions the genesis of the privatization of the management of the public utility of electricity, through the transfer of the shares held by the State into the capital of the SEEG. The analysis of the facts required a multi-field approach, combining qualitative and quantitative data collected in sources and bibliographical references. It is retained there that the privatization of the SEEG rises from the application of PSA impressed of liberal ideology, following the bankruptcy of state intervention with the serious economic and financial crisis in Gabon since 1985. Having earlier undertaken well its reorganization, the SEEG is privatized thereafter to give pledges to the IMF and the WB while waiting for the delicate privatization of the other companies.

**Keywords:** Gabon – PSA –SEEG – Privatization – Public utility of electricity.

### Introduction

En juin 1997, l'État cède ses parts dans le capital de la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG) et confie l'exploitation du service public de l'électricité<sup>156</sup> au secteur privé. Un paradigme libéral émerge alors après plus de deux décennies de dirigisme. En effet jusqu'en 1962, l'électrification est d'abord aux mains de deux compagnies privées : la Société d'Énergie de Port-Gentil (SEPG) à Port-Gentil et Lambaréné, et la Compagnie Coloniale de Distribution électrique (CCDE) à Libreville. Ensuite, conscient des limites financières de ces entreprises pour couvrir l'ensemble du pays, l'État décide de s'y investir. En 1963, il étend territorialement, sauf à Libreville, l'activité de la SEPG devenue SEEG et acquiert des parts majoritaires dans son capital. Puis, le 1er janvier 1964 il rachète les biens et droits de la CCDE, et les transfère à la SEEG qui devient le seul opérateur. Enfin, le capital de celle-ci est porté de 200 à 400 millions de francs CFA par souscription de 20 000 actions<sup>157</sup> : la SEEG devient la première entreprise publique, et son activité repose à 85% sur l'électricité<sup>158</sup>. Une répartition des rôles s'installe : l'État met les fonds et les projets d'équipement à la disposition de la SEEG qui exécute les travaux et exploite le réseau par un monopole. De là, Ovem, Mouila et Bitam sont électrifiées en 1964, le chantier du réseau de Franceville démarre et les centrales de Libreville, Port-Gentil et Lambaréné sont renforcées.

Á partir de 1966, l'électrification s'inscrit dans la planification du développement national à coup d'investissements publics. Ainsi, lors des Premier (1966-1970) et Deuxième (1971-1975) Plans, la SEEG met en service le réseau de Franceville, équipe Makokou, Tchibanga et Koula-Moutou, et renforce à nouveau les ouvrages de Port-Gentil, Lambaréné et Libreville (barrage de Kinguélé) ; ainsi que ceux d'Oyem et Mouila. Avec la hausse exponentielle des revenus budgétaires grâce au boom pétrolier de 1974, les investissements publics quintuplent avec le Troisième Plan (1976-1980). La SEEG en profite pour réaménager le barrage de Kinguélé, construire deux barrages (Tchimbélé et Petit Poubara) et électrifier cinq

<sup>&</sup>lt;sup>156</sup> Au Gabon l'électricité et l'eau potable constitue un seul et unique service public.

<sup>&</sup>lt;sup>157</sup> Présidence de la République, Ministère de l'Économie Nationale, du Plan et des Mines, Commissariat au Plan, 1965. *Plan quinquennal de développement économique et social de la République gabonaise 1966-1970*, p.349.

<sup>&</sup>lt;sup>158</sup> Ministère de l'Économie et des Finances, Direction Générale de l'Économie, janvier 1983. *Tableau de bord de l'économie, situation 1982, perspectives 1983-1984*, n°9, p.45.

localités. Excepté l'austérité en 1978-1979 qui gèle les dépenses publiques suite au contre-choc pétrolier de 1977, le Plan Intérimaire (1980-1982) reprend l'élan des trois premiers plans et sept localités sont électrifiées.

Mais, avec la crise pétrolière qui sévit dès 1985-1986, au milieu du Cinquième Plan (1984-1988), et les graves difficultés financières qui surgissent, le Gabon est confronté pour la première fois à de nombreux défis existentiels et de développement. Tout cela appelle à une remise en ordre de l'approche de la gestion générale<sup>159</sup>. Le pays sollicite alors le Fonds Monétaire International (FMI) et accepte des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) dès janvier 1987. La loi n°7/89 du 6 juillet 1989, portant Code des investissements en République gabonaise, en est une incarnation. Elle « favorise la croissance [...] de l'économie sur la base d'un développement harmonieux du secteur privé<sup>160</sup> », et sonne par la même occasion le glas de la présence étatique dans l'appareil productif. Opérateur public détenant le monopole de la production, du transport et de la distribution de l'électricité, la SEEG, huit ans plus tard, ouvre la voie de cette libéralisation économique avec sa privatisation. Quelles sont les facteurs qui conduisent à la privatisation de la SEEG ?

Le présent article analyse le contexte économique et financier qui débouche sur la privatisation de la gestion du service public de l'électricité. Pour atteindre cet objectif, une méthode mixte imbriquant les volets quantitatif et qualitatif a guidé le dépouillement des sources et de la bibliographie collectées. Il en ressort un canevas qui examine d'abord les tentatives d'ajustement structurel et leurs méfaits sur l'électrification du pays et la situation de la SEEG. En seconde étape, il s'agira de saisir les mécanismes déployés par les institutions internationales pour contraindre l'État à privatiser la SEEG.

<sup>&</sup>lt;sup>159</sup> Banque Mondiale, Direction Gestion économique et Réduction de la pauvreté, Rapport 82538-GA, 2013. Rapport sur la Croissance et l'Emploi en République gabonaise, Créer les conditions d'une croissance inclusive, p.28.

<sup>&</sup>lt;sup>160</sup> Journal officiel de la République gabonaise (JORG) de juillet 1989, trente-et-unième année, n°7. Loi n°7/89 du 6 juillet 1989, portant Code des investissements dans la République gabonaise, p.167.

## 1. Les tentatives d'ajustement structurel et le déclin de l'électrification 1986-1993

L'austérité des PAS clôt le modèle dirigiste de l'État gabonais. Elle prive la SEEG de financements publics pour gérer le monopole concédé. En outre, elle prône le libéralisme et le démantèlement des monopoles publics, en conditionnant méthodiquement les prêts bancaires à la SEEG déjà affectée.

## 1.1. L'assèchement des finances publiques et la fin du modèle dirigiste gabonais

La crise pétrolière déstabilise le Gabon à cause de sa dépendance absolue au pétrole. En 1986, la baisse tendancielle de la production nationale (3,5%) et des cours du baril (26 à 13,5 dollars) de cet hydrocarbure, jumelée à une dépréciation du dollar (450 à 340 francs CFA), contractent le produit intérieur brut (PIB) d'un quart et les recettes fiscales de moitié. L'État épuise par ailleurs ses avoirs. S'ensuivent un surendettement et une accumulation des arriérés de remboursement<sup>161</sup>. Le déficit public grimpe à 15,5%<sup>162</sup>, et le ramener à 6,7% en 1987, 3% en 1988 pour un excédent en 1989 est l'objectif du premier PAS163. Entre 1987 et 1993, l'État subit quatre PAS caractérisés par des coupes dans les dépenses d'investissement, voire des cessations à l'instar dans l'électrification. Au fond, ces compressions révèlent un nonretour au dirigisme. Des rééchelonnements de la dette publique se succèdent, car l'économie ne procure plus de revenus budgétaires conséquents. En 1993, les arriérés de paiement accumulés sur la dette externe du pays représentent environ 1,1 milliard de dollars, et les arriérés de paiement sur sa dette intérieure constituent environ 450 millions de dollars. Les engagements externes publiquement garantis s'élèvent quant à eux à 3,4 milliards de dollars (96% du PIB). L'encours de la dette extérieure du pays passe de 1% en 1965 à 54% en 1993 : la dette extérieure représente 113% du PIB, alors qu'elle

<sup>161</sup> République gabonaise, Ministère des Finances, du Budget et des Participations. Loi des Finances 1988, Rapport définissant l'équilibre économique et financier de la loi des finances pour 1988, p.5.

<sup>162</sup> République gabonaise, Primature, Ministère de la Planification, du Développement et de l'Économie, Direction Générale de l'Économie, mars 1990. Tableau de bord de l'économie, situation 1989, perspectives 1990, n°19, p.77-85.

<sup>163</sup> République gabonaise, Ministère des Finances, du Budget et des Participations. Loi des Finances 1988, Rapport définissant..., doc. cit, p.6-7.

n'en représentait que 39% en 1985. Ce tableau résume l'échec des PAS et révèle la non-atteinte des objectifs de ceux-ci. En effet, le budget d'investissement 1987 est divisé par trois par rapport à 1986, pourtant le déficit public du pays est à 10%164. Tout en poursuivant l'objectif d'assainissement, un deuxième PAS est signé pour ramener le déficit à 4,5% en 1988 et à 3% en 1989 et un excédent en 1990, sans provoquer une récession insupportable 165. Malgré l'appréciation du dollar (278 à 328 francs CFA)166, le fléchissement des dépenses de fonctionnement (9,6%) n'a pas l'effet attendu à cause de la baisse du cours du pétrole de 19% 167 : le déficit public en 1988 avoisine 7,8% Les perspectives favorables en 1989, avec la mise en exploitation pétrolière de Rabi-Kounga, permettent à nouveau de restructurer la dette par un troisième PAS. Cet accord prône le retour à l'équilibre vers 1991-1992. La production pétrolière augmente les recettes fiscales de 10%, mais la hausse des dépenses de fonctionnement de 5,5% et le paiement des arriérés de la dette<sup>169</sup> conduisent à un déficit public de 15%170.

En 1990, le retour du multipartisme au Gabon accroît la demande sociale. Paradoxalement, c'est l'année de l'excédent public de 3%, grâce à une croissance de 11% 171 soutenue par la hausse simultanée de la production

<sup>&</sup>lt;sup>164</sup> Banque Mondiale, Direction Gestion économique et Réduction de la pauvreté, Rapport 82538-GA, 2013. *Rapport sur la Croissance...*, doc. cit, p.33.

<sup>&</sup>lt;sup>165</sup> République gabonaise, Ministère des Finances, du Budget et des Participations. Loi des Finances 1988, Rapport définissant..., doc. cit, p.6-7.

<sup>&</sup>lt;sup>166</sup> « Cours historiques », https://fxtop.com/fr/historique-taux-change.php (consulté le 9 juillet 2020).

<sup>&</sup>lt;sup>167</sup> « Prix annuel moyen du pétrole brut de l'OPEP entre 1960 et 2019 (en dollars des États-Unis par baril) », https://fr.statista.com/statistiques/564926/prix-annuel-du-petrole-de-lopep-1960/ (consulté le 10 décembre 2020).

<sup>&</sup>lt;sup>168</sup> République gabonaise, Primature, Ministère de la Planification, du Développement et de l'Économie, Direction Générale de l'Economie, mars 1990. *Tableau de bord de l'économie, situation 1989...*, doc. cit, p.77-85.

<sup>&</sup>lt;sup>169</sup> République gabonaise, Ministère de la Planification de l'Économie et de l'Aménagement du territoire, Direction Générale de l'Économie, mai 1992. *Tableau de bord de l'économie, situation 1991, perspectives 1992*, n°21, p.57.

<sup>&</sup>lt;sup>170</sup> République gabonaise, Primature, Ministère de la Planification, du Développement et de l'Économie, Direction Générale de l'Économie, mars 1990. *Tableau de bord de l'économie, situation 1989...*, doc. cit, p.79-84-85.

<sup>&</sup>lt;sup>171</sup> République gabonaise, Ministère de la Planification de l'Économie et de l'Aménagement du territoire, Direction Générale de l'Économie, mai 1992. *Tableau de bord de l'économie, situation 1991...*, doc. cit, p.91.

nationale et des cours du pétrole (17 à 22 dollars)<sup>172</sup> qui accroît les recettes fiscales issues du pétrole de 114%. En 1991, le surcroît de production de pétrole de 4% et l'appréciation du dollar de 5% ne compensent pas la chute du prix du baril de pétrole : le déficit public réapparaît (3,2%). Afin de satisfaire les revendications sociales consécutives au multipartisme, sans faire

exploser le déficit public, la dette extérieure du pays, sous la supervision du FMI, est rééchelonnée auprès du Club de Paris (140,1 milliards de francs CFA) et du Club de Londres (120,1 milliards de francs CFA) en 1992. Un quatrième PAS fixe une régression des dépenses publiques de fonctionnement de 7,5%, et une progression des dépenses publiques d'investissement dans les programmes sociaux, en tablant sur une croissance économique à 4%<sup>173</sup>. Mais, celle-ci frôlant 2%, le déficit public s'accentue à 4,4%<sup>174</sup>. Au-delà du traitement de choc financier, il y a un volet économique des PAS au Gabon qui exige la fin des monopoles concédés par l'État.

# 1.2. La libéralisation économique : conditionnalité des financements du FMI et de la Banque mondiale

Codifiés par les institutions économiques et financières internationales, les principaux dogmes de ce fondamentalisme économique (infaillibilité du marché, concurrence généralisée, privatisation des services publics, déréglementation du travail, libre circulation des capitaux et des marchandises) sont devenus en peu d'années une [...] religion officielle (A. Supiot, 2010, p.35).

Au Gabon, le néolibéralisme est évidemment prescrit comme thérapie pour redresser l'économie. Il consiste à désengager l'État des secteurs productifs et ouvrir les monopoles publics. En réalité, la mauvaise performance du secteur public a un impact direct sur toutes les activités

 $<sup>^{172}</sup>$  « Prix annuel moyen du pétrole brut de l'OPEP entre 1960 et 2019 (en dollars des États-Unis par baril) », doc. cit.

<sup>&</sup>lt;sup>173</sup> République gabonaise, Ministère de la Planification de l'Économie et de l'Aménagement du territoire, Direction Générale de l'Économie, mai 1992. *Tableau de bord de l'économie, situation 1991...*, doc. cit, p.53-57-59-91.

<sup>&</sup>lt;sup>174</sup> République gabonaise, Ministère de la Planification de l'Économie et de l'Aménagement du territoire, Direction Générale de l'Économie, mars 1993. *Tableau de bord de l'économie, situation 1992, perspectives 1993*, n°22, p.97.

économiques, compte tenu de son poids prééminent dans les domaines clés. L'audit opérationnel lancé par l'État en 1987 fait ressortir que : (D. Saka Alandji, 2016, p.80) :

- les tarifs particulièrement élevés des services, fournis dans un environnement de monopole ou de monopole de fait, ont un impact défavorable sur la compétitivité de l'économie nationale;
- le niveau élevé des salaires, qui grève la rentabilité des entreprises publiques, soumet les entreprises privées à des charges difficiles à supporter et limite la création de nouvelles entreprises;
- les prix élevés des produits locaux, sous protection de la barrière douanière, rendent le coût de la vie difficilement supportable pour la population pauvre, et poussent l'inflation et les salaires vers le haut.

Face à cela, les bailleurs de fonds conditionnent dès janvier 1989 les prêts et l'aide publique au développement au strict respect des PAS. Le financement des programmes de coopération « Gabon-France » et « Gabon-Canada » qui concernent douze localités à électrifier, en cours d'exécution depuis 1983, est suspendu. In fine, il s'agit de contraindre l'État à dégager des excédents financiers pour rembourser la dette extérieure et réduire les déséquilibres intérieurs et extérieurs (M. Selowsky, 1987, p.12). Les PAS impliquent donc des mesures d'ordre monétaire, fiscal, budgétaire et commercial destinées à rétablir les mécanismes du marché et la vérité des prix. Pour les bailleurs de fonds, le retrait de l'État des entreprises publiques participe à :175

- favoriser l'efficacité et la compétitivité des entreprises ou des secteurs d'activité entiers:
- stimuler la souplesse de l'économie, en éliminant les rigidités induites par une grande implication de l'État dans l'organisation et le fonctionnement des entreprises publiques;
- promouvoir la concurrence notamment en éliminant les monopoles ;
- favoriser l'investissement productif, moteur de la croissance et de la relance de l'emploi ;
- favoriser un actionnariat privé national, capable de contrôler une partie importante de l'économie.

<sup>&</sup>lt;sup>175</sup> République gabonaise, Ministère de l'Économie, des Finances, du Budget et de la Privatisation, Comité de privatisation 4. *La privatisation au Gabon*, p.8.

Les PAS se déroulent en deux phases. La première va de 1986 à 1988 et le Gabon est « un des premiers contestataires, allant jusqu'à suspendre, en 1988, ses négociations avec le FMI pour s'opposer à des mesures ayant des effets négatifs sur le plan sociopolitique » (G. Bellemare ; L. Briand, 2015, p.39). Le pays s'y résout peu après avec le troisième PAS, au risque d'un effondrement budgétaire. Cette phase vise à ajuster les grandeurs nominales (politique de stabilisation) et à améliorer la gestion des ressources de l'État. La seconde phase qui va de 1989 à 1991, s'oriente, surtout, vers des effets macroéconomiques à moyen et long terme touchant directement le secteur parapublic et les politiques sectorielles (politique d'ajustement). Le début d'acceptation de ce modèle s'incarne dans le Code des Investissements en 1989, qui précise le nouveau rôle de l'État en tant régulateur de la vie économique. Il amène la Banque mondiale (BM) à libérer les « différentes tranches du prêt sur enquête et audits [...], afin d'évaluer l'efficacité de la gestion et le suivi des échéanciers » (G. Bellemare ; L. Briand, 2015, p.39). L'État qui refuse de céder les entreprises publiques au secteur privé, les fragilise néanmoins en arrêtant de les financer.

## 1.3. L'effet de l'arrêt de la subvention et des investissements publics sur la SEEG

Jusqu'en 1984, les investissements publics pour l'électrification s'élèvent à 60 milliards de francs CFA dont 46,6 milliards faisant l'objet de conventions de remboursement à des conditions préférentielles. Pourtant aucun remboursement n'est inscrit dans les comptes de la SEEG. En contrepartie, celle-ci a un rôle de service public. Les contraintes imposées à ce titre par la puissance publique portent sur l'équipement des petites localités, y compris celles générant des déficits d'exploitation. Jusqu'en 1984 elles coûtent 20 milliards de francs CFA, versées annuellement à la SEEG sous forme de subvention de deux milliards de francs CFA. Cette subvention participe à l'équilibre financier de l'entreprise<sup>176</sup>. L'État accorde des subventions similaires aux autres entreprises publiques. D'ailleurs en 1984, avant la subvention les comptes desdites entreprises signalent un déficit global de 21 milliards de francs CFA (D. Saka Alandji, 2016, p.67). Neuf d'entre elles dont la SEEG représentent 86% du déficit (H. A. Barro-

<sup>&</sup>lt;sup>176</sup> République gabonaise, Présidence de la République, Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, décembre 1983. *Cinquième Plan Quinquennal de Développement Economique et Social 1984-1988*, p.229.

Chambrier, 1990, p.293). Une étude de la BM résume la situation de ces entreprises (D. Saka Alandji, 2016, p.67):

- Les entreprises concernées disposent, pour la plupart, de monopoles dans leurs domaines d'activités respectifs, notamment l'eau potable et l'électricité;
- La contribution du secteur au PIB reste modeste par rapport à son poids (20% de l'emploi du secteur formel) au coût qu'il engendre pour les finances publiques ;
- Des rendements négatifs sont enregistrés dans les entreprises publiques dont la SEEG;
- Des difficultés sont constatées sur tous les plans : capacités de production, qualité de gestion, choix technologiques, capitaux pour l'investissement.

Avec les PAS, l'État suspend les investissements productifs et les subventions aux entreprises publiques. Principal client de la SEEG, il n'arrive même plus à payer régulièrement ses factures d'électricité par manque d'argent, au point de représenter la moitié de la dette de la clientèle. La SEEG connaît alors un ralentissement de son activité, et éprouve des difficultés pour assurer son développement. L'outil de production vieillit, son entretien et son renouvellement nécessitent des financements (M. Mbadinga, 2006, p.288). La reprise du programme « Gabon-Canada » constitue le seul investissement. Pour un montant de 20 milliards de francs CFA, ce programme est financé en plusieurs tranches en fonction de l'exécution des PAS<sup>177</sup>. La première tranche électrifie Mékambo en 1989 et entame en 1990 la construction du barrage de Bongolo pour alimenter les provinces de la Ngounié et de la Nyanga. La livraison de l'ouvrage met en service le réseau de Lebamba en 1991, et déclenche les travaux d'interconnexion avec Ndendé, Mouila et Tchibanga<sup>178</sup>. Cependant, le programme n'inclut pas l'entretien et l'extension des ouvrages existants qui nécessitent 12,02 milliards de francs CFA<sup>179</sup>. La SEEG ne peut compter sur les banques frileuses de la

\_

<sup>&</sup>lt;sup>177</sup> République gabonaise, Primature, Ministère de la Planification, du Développement et de l'Économie, Direction Générale de l'Économie, mars 1990. *Tableau de bord de l'économie, situation 1989...*, doc. cit, p.60.

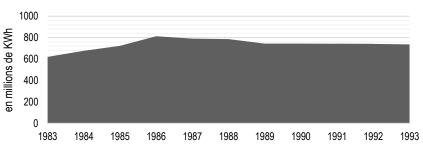
<sup>&</sup>lt;sup>178</sup> République gabonaise, Ministère de la Planification de l'Économie et de l'Aménagement du territoire, Direction Générale de l'Économie, mai 1992. *Tableau de bord de l'économie, situation 1991...*, doc. cit, p.79.

<sup>&</sup>lt;sup>179</sup> République gabonaise, Primature, Ministère de la Planification, du Développement et de l'Économie, Direction Générale de l'Économie, mars 1990. *Tableau de bord de l'économie, situation 1989...*, doc. cit, n°19, p.60.

tutelle « encombrante » d'un État surendetté qui porte sur « le choix des dirigeants, le choix des investissements, le choix des règles de conservation du patrimoine, de gestion des fonds, d'affectation des résultats et de présentation des comptes »<sup>180</sup>. C'est pourquoi en 1991 avec la pression du FMI de la BM, un contrat-programme est signé entre l'Etat et la SEEG pour mettre en place un régime juridique du service public de l'eau potable et de l'électricité réduisant la tutelle de l'État, et pour apurer les arriérés de factures d'électricité (M. Mbadinga, 2006, p.288).

# 1.4. La morosité de la demande d'électricité et les mauvaises performances de la SEEG

La SEEG se focalise sur l'optimisation de ses recettes pour dégager des fonds nécessaires à l'entretien et au renouvellement de son outil industriel. Afin de compenser l'arrêt de financement public, l'État lui offre avec le contrat-programme cette perspective en augmentant les tarifs du KWh (5% pour les compteurs de 2 à 6 KW et 4% pour la moyenne tension)<sup>181</sup>. Qu'en est-il alors des ventes d'électricité ? Le graphique ci-après les explicite.



Graphique 1. Ventes d'électricité de la SEEG 1984-1993

Source:

République gabonaise, Ministère de la Planification et de l'Économie, Haut-Commissariat à la Planification et à l'Économie, Direction Générale de l'Économie, mars 1988. *Tableau de* 

<sup>&</sup>lt;sup>180</sup> JORG d'août 1982, vingt-quatrième année, n°s14 et 15. Décret n°1250/PR-MERH du 26 août 1982, portant attributions et organisation du Ministère de l'Énergie et des Ressources hydrauliques, p.598.

<sup>&</sup>lt;sup>181</sup> République gabonaise, Ministère de la Planification de l'Économie et de l'Aménagement du territoire, Direction Générale de l'Économie, mars 1993. *Tableau de bord de l'économie, situation 1992...*, doc. cit, p.79.

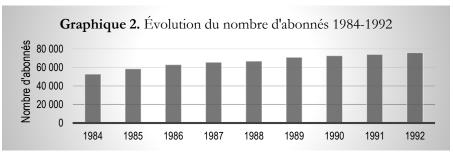
bord de l'économie, situation 1987, perspectives 1988, n°17, p.50.

République gabonaise, Primature, Ministère de la Planification, du Développement et de l'Économie, Direction Générale de l'Économie, mars 1990. *Tableau de bord de l'économie, situation 1989, perspectives 1990*, n°19, p.59.

République gabonaise, Ministère de la Planification de l'Économie et de l'Aménagement du territoire, Direction Générale de l'Économie, mars 1993. *Tableau de bord de l'économie, situation* 1992, perspectives 1993, n°22, p.78.

République gabonaise, Ministère des Finances, de l'Économie, du Budget et des Participations, Direction Générale de l'Économie, mars 1997. *Tableau de bord de l'économie, situation 1996, perspectives 1997-1998*, n°27, p.66-132.

Le secteur industriel absorbe 46% des ventes d'électricité, suivi des ménages avec 26% et des PME (14%)<sup>182</sup>. Les effets de la baisse générale de l'activité économique (chute de la commande publique, fermetures d'entreprises, hausse du chômage)<sup>183</sup> dès 1987 altère la consommation d'énergie. Par le même fait, les ventes d'électricité déclinent inexorablement de 1,4% en moyenne annuelle à partir de 1987 (graphique 1). Ce déclin s'installe en dépit de l'accroissement du nombre des abonnements de 9% annuellement comme le révèle le graphique 2.



#### Source:

République gabonaise, Ministère de la Planification et de l'Économie, Haut-Commissariat à la Planification et à l'Économie, Direction Générale de l'Économie, mars 1988. *Tableau de bord de l'économie, situation 1987...*, doc. cit, n°17, p.50.

République gabonaise, Primature, Ministère de la Planification, du Développement et de l'Économie, Direction Générale de l'Économie, mars 1990. *Tableau de bord de l'économie, situation 1989...*, doc. cit, p.59.

République gabonaise, Ministère de la Planification de l'Économie et de l'Aménagement du

<sup>&</sup>lt;sup>182</sup> République gabonaise, Ministère de la Planification et de l'Économie, Haut-Commissariat à la Planification et à l'Économie, Direction Générale de l'Économie, mars 1988. *Tableau de bord de l'économie, situation 1987, perspectives 1988*, n°17, p.50.

République gabonaise, Primature, Ministère de la Planification, du Développement et de l'Économie, Direction Générale de l'Économie, mars 1990. *Tableau de bord de l'économie, situation 1989...*, doc. cit, p.59.

territoire, Direction Générale de l'Économie, mars 1993. *Tableau de bord de l'économie, situation* 1992..., doc. cit, n°22, p.78.

L'accroissement des abonnements se confond grandement avec le nombre croissant des abonnements sociaux, c'est-à-dire des ménages modestes souscrivant à un compteur (1 KW) adapté aux petites consommations avec une tarification sociale. Á cela, il y a la cadence dérisoire d'abonnement des industriels (quatre abonnements entre 1987 et 1992)<sup>184</sup>. La consommation rationnelle des nouveaux abonnés n'endigue pas les effets de la crise économique. Cette conjoncture défavorable affecte inéluctablement les résultats de la SEEG, à commencer par sa valeur ajoutée.

Stapmagae 5 1 Byondation de la varieur ajoutée de la SEES 1980 1990 1991 1992 1993 1980 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993

Graphique 3. Évolution de la valeur ajoutée de la SEEG 1980-1993

Source :

République gabonaise, Ministère de la Planification et de l'Économie, Haut-Commissariat à la Planification et à l'Économie, Direction Générale de l'Économie, mars 1988. *Tableau de bord de l'économie, situation 1987...*, doc. cit, n°17, p.50.

République gabonaise, Primature, Ministère de la Planification, du Développement et de l'Économie, Direction Générale de l'Économie, mars 1990. *Tableau de bord de l'économie, situation 1989...*, doc. cit, p.60.

République gabonaise, Ministère des Finances, de l'Économie, du Budget et des Participations, Direction Générale de l'Économie, mars 1997. *Tableau de bord de l'économie, situation 1996...*, doc. cit, p.66-132.

Les effets attendus de la hausse des tarifs sont tempérés par la diminution des ventes d'électricité. Ainsi, avec des charges de production (biens et services) croissantes, le déclin de la création valeur ajoutée de l'entreprise s'accentue en 1992 (graphique 3). Cette tendance s'inverse en 1993 avec une remontée de 9,5%, grâce à la réduction des coûts des approvisionnements en combustible fossile (gasoil) consécutive à la baisse du prix du baril de pétrole de 11% 185. Toutefois, l'entreprise est surtout

<sup>&</sup>lt;sup>184</sup> Banque Mondiale, Rapport n°36490-GA, 15 juin 2006. *Gabon : Diagnostic de la paurreté*, p.96.

 $<sup>^{185}</sup>$  « Prix annuel moyen du pétrole brut de l'OPEP entre 1960 et 2019 (en dollars des États-Unis par baril) », doc. cit.

confrontée au poids des emplois pléthoriques qui représentent 25% de son chiffre d'affaires. De 430 salariées en 1971 à 1300 en 1977 (M. Mbadinga, 2006, p.287), le pic de 2084 est atteint en 1987 dû aux nécessités d'exploitation des barrages (Akok, Kinguélé, Petit Poubara et Tchimbélé) et d'extension dans les chefs-lieux de province et de départements. Pour y remédier, une politique de départs volontaires et de retraites anticipées est engagée (J. Diambounambatsi, 2015, p.116). De 1988 à 1993, elle suscite 270 départs¹86. Mais « le compte de résultat enregistre des pertes consolidées de 140 millions de francs français pour un chiffre d'affaires de moins de 600 millions »¹87. L'Etat ne disposant plus d'autres leviers pour relever la SEEG, est alors obligé d'accepter la libéralisation de cette compagnie

## 2. La mise en route de la privatisation 1994-1997

La pression des institutions de Bretton Woods débouche sur la réforme du régime juridique du service public de l'électricité en 1993. Celleci libère la SEEG de la tutelle de l'État, et facilite le redressement de ses comptes et l'accès aux crédits. Mais, devant le besoin de rééchelonner sa dette suite à la dévaluation du franc CFA, le Gabon accepte en contrepartie de privatiser la SEEG notamment.

## 2.1. L'instauration d'un nouveau régime juridique du service public de l'électricité

Le gouvernement fait adopter la loi n°8/93 du 7 avril 1993, fixant le régime juridique de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable et de l'énergie électrique. Devant les risques de faillite de la SEEG et sous la pression du FMI et de la BM, ce texte « abroge toutes dispositions antérieures contraires¹88 ». Il précise que désormais « la concession [...] procède d'un contrat passé entre l'État et le ou les concessionnaires. Ce

<sup>&</sup>lt;sup>186</sup> République gabonaise, Ministère de la Planification de l'Économie et de l'Aménagement du territoire, Direction Générale de l'Économie, mars 1993. *Tableau de bord de l'économie, situation 1992...*, doc. cit, p.79.

<sup>&</sup>lt;sup>187</sup> Stéphane Dupont, « Libreville avance à pas comptés sur la voie des privatisations », https://www.lesechos.fr/1997/07/libreville-avance-a-pas-comptes-sur-la-voie-des-privatisations-817130 (consulté le 9 décembre 2020)

<sup>&</sup>lt;sup>188</sup> JORG du 28 mars au 13 avril 1993, trente-cinquième année, n°13 et 14. Loi n°8/93 du 7 avril 1993, fixant le régime juridique de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable et de l'énergie électrique, p.132.

contrat comporte un ou plusieurs cahiers des charges [...] partie intégrante de la concession»<sup>189</sup>. Il clarifie les rôles et fonctions dévolus à l'État et au concessionnaire, en atrophiant les immixtions omniprésentes de l'État dans le management interne du concessionnaire. En plus, elle classe l'État au rang de client à part entière, et à cet effet, un fonds spécial de l'électricité est créé pour « couvrir les dépenses de consommation d'électricité et le financement du développement et de l'entretien du réseau d'éclairage public des collectivités locales, ainsi que de leurs installations à usage public, alimentées en électricité <sup>190</sup>». Ce fonds « est alimenté par une contribution spéciale électricité, prélevée sur chaque KWh consommé, quel que soit le niveau de tension de livraison, selon un taux révisable [...] sur proposition du Conseil national de l'eau et de l'électricité, qui sera créé <sup>191</sup>».

Outre le fait de sécuriser le paiement des factures à venir d'électricité de l'État et par là, d'améliorer les recettes du concessionnaire, le nouveau cadre favorise la libre entreprise recherche de financement d'investissements. En effet, « le concessionnaire [...] peut, sur sa demande, être admis à l'un des régimes privilégiés du code des investissements<sup>192</sup> » par des « avantages fiscaux et douaniers [...] qui couvrent l'investissement et l'exploitation<sup>193</sup> ». Le service public de l'eau potable et l'énergie électrique est le premier monopole à revoir son régime juridique. Cette réforme permet la signature, le 8 juillet 1993, d'un contrat de gestion entre la SEEG et la Société Africaine de Gestion et d'Investissement (SOCAGI), constituée de la Lyonnaise des Eaux-Dumez, EDF International et Hydro-Quebec International. La SOCAGI apporte des solutions fortes pour redresser les comptes de la SEEG (J. Girod, 1994, p.180). Dans cet élan, l'État reconduit en août la SEEG en tant que délégataire du service public<sup>194</sup>. Fort de cela, l'entreprise demande, en octobre un agrément pour le régime privilégié II auprès de la Commission nationale des Investissements et l'obtient en novembre (J. Girod, 1994, p.180). Dès janvier dès 1994 elle

<sup>&</sup>lt;sup>189</sup> *Id.*, p.131.

<sup>190</sup> JORG du 28 mars au 13 avril 1993, trente-cinquième année, n°s13 et 14. *Loi n°10/93 du 7 avril 1993, portant création du fonds spécial de l'électricité*, p.133.

<sup>&</sup>lt;sup>191</sup> *Id.* 

<sup>192</sup> Ibid.

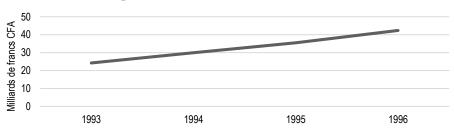
<sup>&</sup>lt;sup>193</sup> JORG de juillet 1989, trente-et-unième année, n°7. *Loi n°7/89 du 6 Juillet 1989...*, doc. cit, p.5.

<sup>&</sup>lt;sup>194</sup> JORG d'août 1993, trente-cinquième année, n°s19 et 20. Décret n°1143IPRIMERH du 10 août 1993, portant désignation du concessionnaire pour la production, le transport et la distribution de l'eau potable et de l'énergie électrique, p.260.

obtient des financements de l'extérieur. Un avenir radieux semble se profiler.

## 2.2.Le redressement de la SEEG et les conséquences de la dévaluation du franc CFA

La période 1994-1996 se caractérise par des performances de la SEEG. Divers facteurs sont à l'origine de cette conjoncture, en tête desquels l'amélioration du recouvrement par la réduction des pertes techniques (défaillances de relevés, fraudes aux compteurs, branchements illégaux,...)<sup>195</sup>. L'effet immédiat se mesure à travers l'accroissement de la valeur ajoutée de l'entreprise.



Graphique 4. Valeur ajoutée de la SEEG 1993-1996

Source:

République gabonaise, Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget et des Participations, Direction Générale de l'Économie, mars 1997. *Tableau de bord de l'économie, situation 1996...*, doc. cit, p.66.

La réduction des pertes techniques améliore la quantification des ventes d'électricité de 17%. Á côté intervient une nouvelle revalorisation des tarifs avec effet dès janvier 1995. En effet, les tarifs des trois tranches de consommation représentant plus de 80% de la demande, renchérissent comme suit :196

<sup>&</sup>lt;sup>195</sup> République gabonaise, Ministère de l'Économie, des Finances, du Budget et des Participations, Direction Générale de l'Économie, mars 1996. *Tableau de bord de l'économie, situation 1995*, perspectives 1996, n°26, p.69.

République gabonaise, Ministère des Finances, de l'Économie, du Budget et des Participations, Direction Générale de l'Économie, mars 1997. *Tableau de bord de l'économie, situation 1996, perspectives 1997-1998*, n°27, p.66-132.

<sup>196</sup> République gabonaise, Ministère de l'Économie, des Finances, du Budget et des Participations, Direction Générale de l'Économie, mars 1996. *Tableau de bord de l'économie*, Rev.lvoir. Sci. Hist N<sup>0</sup> 10 Décembre 2021 126 ISSN 2520-9310

#### - Basse tension:

- Plus 8% pour les puissances souscrites comprises de 2 à 3 KW;
- o Plus 15% pour les puissances comprises de 3 à 6 KW;
- Moyenne tension (tarif industriel) : plus 20 %.

Associées au lancement du prépaiement en 1994 et aux efforts de paiement des factures d'électricité de l'Etat, la hausse des tarifs et des ventes d'électricité provoque une ascension moyenne de 20,5% annuellement de la valeur ajoutée de la SEEG (graphique 4). Par ailleurs, l'entreprise poursuit ses efforts d'allègement du personnel qui passe de 1 814 à 1 559 salariés. Les dégagent, augmentent le financement économies qui s'en investissements, de 4,4 milliards de francs CFA en 1995 à 13,620 milliards en 1996<sup>197</sup>. A cela s'ajoute le redémarrage du programme « Gabon-France », suite à la réforme juridique du service public de l'eau potable et de l'énergie électrique. Tous ces investissements sont consacrés aux travaux des domaines concédés et privés, en l'occurrence le renforcement de la centrale de Kango, la mise en service du réseau de Medouneu (1994), l'extension à Libreville et du réseau interconnecté de la Louetsi pour électrifier Mbigou, Moabi et Mandji (1996).198

En 1995-1996, la SEEG renoue avec les résultats nets positifs. Pourtant, après la dévaluation du franc CFA intervenue le 11 janvier 1994, le gouvernement change sa politique économique 1999. En effet depuis 1986, la situation des pays africains de la Zone Franc se dégrade malgré les tentatives d'ajustements structurels ; le tout aggravé par la forte appréciation du franc français auquel le franc CFA est rattaché par un taux de change fixe. La dévaluation est censée donner à ces pays la possibilité de mettre leur taux de change en conformité avec le marché international, de rectifier les prix et de rétablir la croissance de leurs exportations, de diminuer les importations, de faire rentrer les capitaux sortis et de susciter l'investissement étranger. Ses

situation 1995..., doc. cit, p.70.

<sup>&</sup>lt;sup>197</sup> République gabonaise, Ministère des Finances, de l'Économie, du Budget et des Participations, Direction Générale de l'Économie, mars 1997. *Tableau de bord de l'économie, situation 1996...*, doc. cit, p.65-66.

<sup>&</sup>lt;sup>198</sup> République gabonaise, Ministère de l'Économie, des Finances, du Budget et des Participations, Direction Générale de l'Economie, mars 1996. *Tableau de bord de l'économie, situation 1995...*, doc. cit, p.70.

Groupe Véolia, 2017. Rappel annuel 2016 de la SEEG, p.14.

<sup>&</sup>lt;sup>199</sup> Banque Mondiale, Direction Gestion économique et Réduction de la pauvreté, Rapport 82538-GA, 2013. Rapport sur la Croissance..., doc. cit, p.33.

effets doivent se mesurer au plan macroéconomique par l'équilibre externe, l'équilibre budgétaire et le niveau d'activité (F.G. Amoussouga, 1994, p. 459). Et cela passe entre autres par le désengagement de l'Etat du capital des entreprises publiques.

### 2.3. Les tensions sociales et cadre légal autour de la privatisation

La cession des entreprises publiques fait partie des conditions des institutions de Bretton Woods lors de deux nouveaux PAS : la restructuration de la dette en juin 1994 après la dévaluation du franc CFA et l'octroi d'un prêt triennal d'environ 800 millions de francs français en novembre 1995. Ces institutions ne manquent pas une occasion de le rappeler. Ayant un cruel besoin des concours internationaux et des remises de dettes qui les accompagnent, le Gabon ne peut plus faire de la résistance comme par le passé. En effet, le gouvernement est en effet resté sourd aux exigences de ces institutions pendant près de huit ans. Affaibli politiquement avec l'irruption du multipartisme en 1990 et des élections présidentielles controversées en 1993, le Président de la République Omar Bongo ne veut pas lancer la privatisation des entreprises, réforme impopulaire, car synonyme de licenciements, de disparition de prébendes et de rachat des entreprises nationales par des firmes étrangères. Des ministres sont encore plus réticents à ce qu'ils qualifient de « bradage du patrimoine national ». Les directeurs généraux récalcitrants des entreprises concernées sont remplacés par des cadres favorables à la privatisation.<sup>200</sup>

Depuis le contrat de gestion avec la SOCAGI soupçonné de préparer la privatisation, les salariés de la SEEG expriment leur désapprobation. Un débat s'instaure au sein de l'entreprise, cependant l'inquiétude ne se dissipe guère à cause du discours médiatique évoquant la libéralisation des monopoles publics. Face aux incertitudes liées à leurs emplois, les salariés créent le Syndicat National des Travailleurs du secteur Eau et Electricité (SYNTEE+). Ils déclenchent des grèves redoutées par tout le monde ; c'est le cas en février 1994 où durant une semaine ils procèdent à des coupures sectorielles et brutales d'électricité sur le réseau (M. Mbadinga, 2006, p.290-291). La tension est similaire dans les autres entreprises publiques, mais le gouvernement n'a pas d'autres choix que d'amorcer le processus de privatisation. En 1995, à la fin d'une période électorale troublée,

<sup>200</sup> Stéphane Dupont, « Libreville avance à pas comptés sur la voie des privatisations », doc. cit.

le Président Omar Bongo donne son accord. Dans le cadre de son programme économique 1995/1997, il définit les actions prioritaires et la loi de finances 1996, inscrit une série d'entreprises à privatiser dont la SEEG. La loi n°1/96 du 13 février 1996, fixant les règles de privatisation des entreprises du secteur public dispose que « la privatisation s'effectue par des opérations de transfert de propriété des entreprises du secteur privé, selon les modalités arrêtées<sup>201</sup> », dont la « concession [...], notamment en ce qui concerne la gestion [...] de tout ou partie des actifs corporels ou incorporels d'une entreprise »202. En vue de l'exécution du programme de privatisation, deux entités émergent. Il y a d'une part la Commission interministérielle de privatisation, avec pour membres le Premier ministre et les ministres concernées. « Elle délibère sur les recommandations du Comité de privatisation [...] relatives à l'exécution du programme de privatisation. [...] Les décisions de la Commission sont soumises au Conseil des Ministres pour approbation »203. D'autre part, le Comité de privatisation joue un rôle technique. Il examine les étapes des dossiers en rapport avec la privatisation, avant toute transmission à la Commission interministérielle<sup>204</sup>.

En fin de compte, reste la publication du chronogramme de privatisation. Des hésitations apparaissent au sein de l'Etat, le pays a bâti son développement sur une ribambelle d'entreprises publiques. Des firmes souvent mal gérées, aux effectifs pléthoriques et bien payés, servant à placer les jeunes diplômés et les proches du pouvoir; « Le cœur même du système clientéliste mis en place par le Président Bongo »<sup>205</sup>, où la privatisation ne peut se faire sans douleur. Or Omar Bongo ne veut pas entendre parler de pertes d'emplois: «J'ai donné l'instruction suivante au ministre Marcel Doupamby Matoka: privatisez tout de ce que vous voulez à condition qu'il n'y ait aucun licenciement sec»<sup>206</sup>. Préoccupé de préserver la paix sociale, le gouvernement décide de

<sup>&</sup>lt;sup>201</sup> JORG de février 1996, trente-huitième année, n°2. Loi n°1/96 du 13 février 1996, fixant les règles de privatisation des entreprises du secteur public, p.12.
<sup>202</sup> Id.

<sup>&</sup>lt;sup>203</sup> JORG de mai 1996, trente-huitième année, n°5. Décret n°669/PR/MCIPMEARSPP du 6 mai 1996, portant organisation, attributions et fonctionnement de la Commission interministérielle de privatisation, p.174.

<sup>&</sup>lt;sup>204</sup> JORG de mai 1996, trente-huitième année, n°5. Décret n°670/PR/MCIPMEARSPP du 6 mai 1996, portant organisation, attributions et fonctionnement du Comité de privatisation, p.174.

<sup>&</sup>lt;sup>205</sup> Stéphane Dupont, « Libreville avance à pas comptés sur la voie des privatisations », doc. cit.

<sup>&</sup>lt;sup>206</sup> Id.

commencer par le plus facile en privatisant la SEEG. Celle-ci est déjà assainie avec des effectifs salariés réduits « en douceur» de 34%, faisant d'elle la seule entreprise publique rentable. Au final sa privatisation obéît à des logiques politiciennes d'un Etat pressé par une idéologie néolibérale mondiale.

## 2.4 La cession de la concession du service public d'eau et de l'électricité à la CGE

Pour préparer la privatisation de la SEEG, le gouvernement engage la Société Financière Internationale. Celle-ci réalise en 1996, sous la coordination du Comité de privatisation, une étude d'évolution de la demande d'eau potable et d'électricité. Cette étude se fonde, au niveau des données démographiques, sur les résultats du recensement de la population de 1993 et, au plan méthodologique, sur des analyses tendancielles pour la demande domestique, d'une part, et sectorielles pour la demande non domestique, d'autre part<sup>207</sup>. Aux termes de l'étude le gouvernement opte pour la mise en concession et engage une procédure d'appel d'offres en janvier 1997 sans décret, alors que celle-ci est règlementée par « un décret pris en conseil des ministres sur proposition conjointe des ministres chargés des Finances, d'une part, et des Privatisations, d'autre part ». <sup>208</sup>

Après avis de la Commission interministérielle de privatisation, le ministre chargé de la Privatisation, Marcel Doupamby Matoka, crée le 18 mars 1997 « un comité pour l'appel d'offres de la SEEG, avec pour objet de procéder à l'adjudication de la vente des actions de la République gabonaise dans le capital de la SEEG, dans le cadre de la mise en concession privée des services offerts par cette société »<sup>209</sup>. Le lendemain, le conseil d'administration de la SEEG convoque une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à l'effet de délibérer sur la restructuration financière de celle-ci. La cession des parts détenues par l'État au profit de personnes physiques ou morales de droit privé y est adoptée. Cette décision

<sup>&</sup>lt;sup>207</sup> Groupe Véolia, novembre 2014. *Bilan des Investissements de la Société d'Energie et d'Eau du Gabon : période 1997-2013*, p.15.

<sup>&</sup>lt;sup>208</sup> JORG de février 1996, trente-huitième année, n°2. Loi n°1/96 du 13 février 1996..., doc. cit, p.12-13.

<sup>&</sup>lt;sup>209</sup> JORG de mars 1997, trente-neuvième année, n°3. Arrêté n°239/MFEBP du 18 mars 1997, portant création du comité pour l'appel d'offres de la SEEG, p.73.

légitime les travaux du Comité pour l'appel d'offres de la SEEG du 20 au 24 mars en vue de la privatisation de celle-ci. En effet, après réception et enregistrement des offres techniques et financières des soumissionnaires en séance publique, ce Comité examine à huit clos les offres techniques. En séance publique, il annonce les noms des soumissionnaires retenus pour ouvrir les offres financières. Il s'agit de la Lyonnaise des Eaux, le Groupe Saur et la Compagnie Générale des Eaux (CGE) associée pour l'occasion à la compagnie irlandaise ESB International. Pendant ce temps, le gouvernement finalise le processus de financement des consommations et du développement des équipements publics d'électricité des collectivités locales. Á cet effet, il fixe « le taux et les modalités de prélèvement et de recouvrement de la contribution spéciale électricité [...] à 6,08 francs CFA hors taxes par KWh [...] recouvrée par la SEEG au moment du paiement des consommations d'électricité<sup>210</sup> ». Deux ans plus tôt, le Conseil National de l'Eau et de l'Électricité (CNEE) est créé en tant qu'« organe [...] en matière de création et de gestion de réseaux d'éclairage public et d'installations des collectivités locales alimentées [...] en électricité<sup>211</sup> ». Ce Conseil propose

au gouvernement les taux des contributions destinées à financer les fonds spéciaux [...] de l'électricité [...] et, si nécessaire, l'ajustement de ces taux, [...] procède aux arbitrages prévus dans les cahiers des clauses et conditions générales des concessions du service public [...] de l'énergie électrique en matière d'extensions des réseaux à l'intérieur des collectivités locales desservies par le service public.<sup>212</sup>

En 1997, la décision finale de l'appel d'offres pour la privatisation de la SEEG dépend du « soumissionnaire qui aura garanti les tarifs les plus bas pour l'eau potable et l'énergie électrique<sup>213</sup>». C'est sur cette base que la CGE est déclarée adjudicataire. Elle propose la plus forte réduction de tarifs (17,25%) et l'emporte, un peu à la surprise générale, sur le grand favori la

<sup>&</sup>lt;sup>210</sup> JORG de mars 1997, trente-neuvième année, n°3. Décret n°297/PR/MMEP du 24 mars 1997 fixant le taux et les modalités de recouvrement de la contribution spéciale électricité, p.253. Un décret similaire est pris pour la contribution spéciale eau.

<sup>&</sup>lt;sup>211</sup> JORG de novembre 1995, trente-septième année, n°11. Loi n°14/95 du 23 novembre 1995, portant création, composition et fixant les attributions et le fonctionnement du Conseil national de l'eau et de l'électricité, p.229.

<sup>&</sup>lt;sup>212</sup> Id.

<sup>&</sup>lt;sup>213</sup> JORG de mars 1997, trente-neuvième année, n°3. Arrêté n°239/MFEBP du 18 mars 1997..., doc. cit, n°3, p.74.

Lyonnaise des Eaux qui a, via la SOCAGI, participé à la restructuration de la SEEG. Ainsi le 9 juin 1997,

Est autorisé, postérieurement à l'assemblée générale extraordinaire de la SEEG du 19 mars 1997, la cession de six cent quatre-vingt-dix-neuf actions, qui représenteront à cette date l'intégralité du capital de la SEEG, moins une actionconservée par l'État, à la Compagnie générale des eaux, société de droit français, associée à la société ESB International, société de droit irlandais, pour le prix de un milliard neuf cent cinquante millions trois cent mille francs CEA.<sup>214</sup>

« Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 8 / 93 du 7 avril 1993 [...], la concession [...] est matérialisée par une convention comportant en annexe un ou plusieurs cahiers des charges »<sup>215</sup>. C'est que la CGE via la SEEG assure de manière effective la délégation du service public de l'eau et de l'électricité en vertu de la convention de concession signée le 13 juin 1997 pour une durée de vingt ans. Les missions confiées à la SEEG, dans ce cadre couvrent le transport et la distribution de l'eau potable et de l'électricité sur une partie prédéterminée du territoire gabonais définie comme le périmètre concédé, la République gabonaise conservant toutefois la responsabilité d'octroyer de nouvelles concessions en ce qui concerne la seule production d'énergie électrique. Le capital social est, comme prévu initialement dans la procédure de privatisation, porté à quinze milliards de francs CFA, par augmentation de capital, souscrite à hauteur de 51% par la CGE et, pour le complément, par des personnes physiques et morales de droit gabonais, à l'issue d'un appel public à l'épargne réservé<sup>216</sup>. De-là, la SEEG est désignée officiellement « concessionnaire du service public [...] de l'énergie électrique »217 par décret.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>214</sup> JORG de juin 1997, trente-neuvième année, n°6. Décret n°586/PR du 9 juin 1997 autorisant la cession des actions détenues par l'État au capital de la SEEG, p.121.

<sup>&</sup>lt;sup>215</sup> JORG de juin 1997, trente-neuvième année, n°6. Décret n°628/PR/MMEP du 18 juin 1997 portant désignation du concessionnaire du service public de la production, du transport et de la distribution, de l'eau potable et de l'énergie électrique, p.357.

<sup>&</sup>lt;sup>216</sup> Groupe Véolia, novembre 2014. Bilan des Investissements..., doc. cit, p.11.

<sup>&</sup>lt;sup>217</sup> JORG de juin 1997, trente-neuvième année, n°6. Décret n°628/PR/MMEP du 18 juin 1997..., doc. cit, p.402.

### Conclusion

L'article a porté sur la privatisation de la gestion du service public de l'électricité, matérialisée par la cession des parts majoritaires détenues par l'Etat au capital de la SEEG. Première privatisation au Gabon, cette opération a symbolisé l'avènement d'un management faisant la promotion du secteur privé comme l'a recommandé avec coercition les PAS. C'est pourquoi dans cet article, il s'est agi de saisir cette privatisation, mais aussi de la retracer à partir de la fin du modèle dirigiste au Gabon en 1987 avec l'entrée en vigueur des PAS. En effet, la cure d'austérité du pays y a été synonyme de diktat idéologique marqué par des politiques libérales tous azimuts comme thérapie. Trois points ont été saillants : la compression drastique des dépenses d'investissements publics, le désengagement de l'Etat des entreprises publiques et la fin des monopoles concédés. Dans une telle vision, le statut d'entreprise publique de la SEEG et le monopole de gestion du service public de l'électricité sont d'emblée concernés.

Ainsi, faute d'investissements publics et autres subventions dès 1987, les travaux d'équipement électrique ont stagné, l'entretien des ouvrages existants n'est plus effectué et les pertes d'exploitation de la SEEG se sont accumulées. Les possibilités d'accès aux crédits et à l'aide publique au développement ont même été conditionnées par l'adoption d'un nouveau Code des Investissements et d'un nouveau régime juridique du service public de l'électricité. Bien qu'ayant adopté ces réformes en 1989 et 1993, le gouvernement s'est néanmoins évertué à conserver les entreprises publiques pour préserver la paix sociale. Pour cela, il a entrepris des mesures d'assainissement inédites pour redresser la SEEG. Cependant, avec la dévaluation du franc CFA, le pays a besoin de restructurer sa dette abyssale. Pour l'obtenir auprès des institutions de Bretton Woods, la condition a été de privatiser les entreprises publiques. C'est pour donner des garanties rapides, que le gouvernement a procédé, dans une dynamique de pirouette politique sinon politicienne, à la privatisation de la seule entreprise déjà assainie et rentable : la SEEG. En effet, celle-ci présentait le moins de casse sociale possible redoutée par le gouvernement, en attendant d'engager plus tard les privatisations les plus houleuses dont les licenciements secs sont inévitables. En somme, la privatisation de la SEEG a été la conséquence d'un dogme qui n'a pas tenu compte des résultats financiers prouvant que l'État pouvait être un bon gestionnaire.

# Sources et Bibliographie Sources

### Sources imprimées

- Banque Mondiale, Rapport n°36490-GA, 15 juin 2006. Gabon : Diagnostic de la pauvreté;
- Banque Mondiale, Direction Gestion économique et Réduction de la pauvreté, Rapport 82538-GA, 2013. Rapport sur la Croissance et l'Emploi en République gabonaise, Créer les conditions d'une croissance inclusive;
- JORG d'août 1982, vingt-quatrième année, n°s14 et 15. Décret n°1250/PR-MERH du 26 août 1982, portant attributions et organisation du Ministère de l'Energie et des Ressources hydrauliques;
- JORG de juillet 1989, trente-et-unième année, n°7. Loi n°7/89 du 6 juillet 1989, portant Code des investissements dans la République gabonaise;
- JORG du 28 mars au 13 avril 1993, trente-cinquième année, n°13 et 14. Loi n°8/93 du 7 avril 1993, fixant le régime juridique de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable et de l'énergie électrique;
- JORG du 28 mars au 13 avril 1993, trente-cinquième année, n°s13 et 14. Loi n°10/93 du 7 avril 1993, portant création du fonds spécial de l'électricité;
- JORG de novembre 1995, trente-septième année, n°11. Loi n°14/95 du 23 novembre 1995, portant création, composition et fixant les attributions et le fonctionnement du Conseil national de l'eau et de l'électricité;
- Groupe Véolia, novembre 2014. Bilan des Investissements de la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon: période 1997-2013;
- Groupe Véolia, janvier 2017. Rapport Annuel 2016 de la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon;
- JORG de février 1996, trente-huitième année, n°2. Loi n°1/96 du 13 février 1996, fixant les règles de privatisation des entreprises du secteur public;
- JORG de mai 1996, trente-huitième année, n°5. Décret n°669/PR/MCIPMEARSPP du 6 mai 1996, portant organisation, attributions et fonctionnement de la Commission interministérielle de privatisation;
- JORG de mai 1996, trente-huitième année, n°5. Décret n°670/PR/MCIPMEARSPP du 6 mai 1996, portant organisation, attributions et fonctionnement du Comité de privatisation;
- JORG de mars 1997, trente-neuvième année, n°3. Arrêté n°239/MFEBP du 18 mars 1997, portant création du comité pour l'appel d'offres de la SEEG;

- JORG de mars 1997, trente-neuvième année, n°3. Décret n°297/PR/MMEP du 24 mars 1997 fixant le taux et les modalités de recouvrement de la contribution spéciale électricité;
- JORG de juin 1997, trente-neuvième année, n°6. Décret n° 586/PR du 9 juin 1997 autorisant la cession des actions détenues par l'État au capital de la SEEG;
- JORG de juin 1997, trente-neuvième année, n°6. Décret n° 628/PR/MMEP du 18 juin 1997 portant désignation du concessionnaire du service public de la production, du transport et de la distribution, de l'eau potable et de l'énergie électrique;
- République gabonaise, Ministère de l'Économie, des Finances, du Budget et de la Privatisation, Comité de privatisation 4. *La privatisation au Gabon*;
- Ministère de l'Économie et des Finances, Direction Générale de l'Économie, janvier 1983. *Tableau de bord de l'économie, situation 1982, perspectives 1983-1984*, n°9;
- Présidence de la République, Ministère de l'Économie Nationale, du Plan et des Mines, Commissariat au Plan, 1965. *Plan quinquennal de développement économique et social de la République gabonaise 1966-1970*;
- République gabonaise, Présidence de la République, Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, décembre 1983. Cinquième Plan Quinquennal de Développement Economique et Social 1984-1988
- République gabonaise, Ministère de la Planification et de l'Économie, Haut-Commissariat à la Planification et à l'Économie, Direction Générale de l'Économie, mars 1988. *Tableau de bord de l'économie, situation 1987, perspectives 1988*, n°17;
- République gabonaise, Ministère des Finances, du Budget et des Participations. Loi des Finances 1988, Rapport définissant l'équilibre économique et financier de la loi des finances pour 1988;
- République gabonaise, Primature, Ministère de la Planification, du Développement et de l'Économie, Direction Générale de l'Économie, mars 1990. *Tableau de bord de l'économie, situation 1989, perspectives 1990*, n°19;
- République gabonaise, Ministère de la Planification de l'Économie et de l'Aménagement du territoire, Direction Générale de l'Économie, mai 1992. *Tableau de bord de l'économie, situation 1991, perspectives 1992*, n°21;
- République gabonaise, Ministère de la Planification de l'Économie et de l'Aménagement du territoire, Direction Générale de l'Économie, mars 1993. *Tableau de bord de l'économie, situation 1992, perspectives 1993*, n°22;

- République gabonaise, Ministère de l'Économie, des Finances, du Budget et des Participations, Direction Générale de l'Économie, mars 1996. Tableau de bord de l'économie, situation 1995, perspectives 1996, n°26;
- République gabonaise, Ministère des Finances, de l'Économie, du Budget et des Participations, Direction Générale de l'Économie, mars 1997. Tableau de bord de l'économie, situation 1996, perspectives 1997-1998, n°27.

### Sources électroniques

- « Prix annuel moyen du pétrole brut de l'OPEP entre 1960 et 2019 (en dollars des États-Unis par baril) ». https://fr.statista.com/statistiques/564926/prix-annuel-du-petrole-de-lopep-1960/ (Consulté le 2 janvier 2021);
- « Cours historiques ». https://fxtop.com/fr/historique-taux-change.php (consulté le 9 juillet 2020) ;
- Stéphane Dupont, « Libreville avance à pas comptés sur la voie des privatisations », htpps://www.lesechos.fr/1997/07/libreville-avance-a-pas-comptes-sur-la-voie-des-privatisations-817130 (consulté le 9 décembre 2020).

### **Bibliographie**

- AMOUSSOUGA Fulbert Gero, 1994, « La dévaluation du franc CFA et les marchés parallèles de change autour de la zone franc : le cas du marché du Naïra contre franc CFA », Revue d'économie financière, n°4 horssérie, p.459-474;
- BARRO CHAMBRIER Hugues Alexandre, 1990, L'Économie du Gabon : analyse, politiques d'ajustement et d'adaptation, Paris, Economica ;
- BELLEMARE Guy ; BRIAND Louise, 2015, « Nouveaux acteurs, nouvelles frontières des régions de rapports de travail et dénationalisation : le cas de l'action de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International au Gabon –1980-2000 », In : M. D'Amours, S. A. Soussi et D.-G. Tremblay (sous la dir.), Repenser le travail. Des concepts nouveaux pour des réalités transformées, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2015, p.15-46 ;
- DIAMBOUNAMBATSI Judicaël, 2015, Privatisation et emploi au Gabon: analyse de la politique de privatisations sur l'emploi et sa structure de trois entreprises publiques rendues privées au Gabon, Rennes, Université Rennes 2, thèse de doctorat, sociologie;

- GIROD jacques, 1994, L'énergie en Afrique: la situation énergétique de 34 pays de l'Afrique, Paris, ADEME/IEPE/Karthala;
- LERAT Serge, 1966, « Le manganèse du Gabon », Les Cahiers d'Outre-Mer, n°76, p.354-363;
- MBADINGA Michel, 2006, État, entreprises et développement au Gabon : contribution à une étude géographique, Montpellier, Université de Montpellier, thèse de doctorat, géographie ;
- SAKA ALANDJI Djénéric, 2016, *Processus de privatisation et nouveau management dans les entreprises gabonaises*, Loraine, Université de Loraine, thèse de doctorat, sociologie;
- SELOWSKY Marcelo, 1987, « L'Ajustement structurel dans les années 80 : vue d'ensemble », Finances et Développement, p.11-14 ;
- SUPIOT Alain, 2010, L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total, Paris, Seuil.

## LES FACTEURS DE LA CRISE ALIMENTAIRE DE 2008 DANS L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

### Daouda DIALLO

Enseignant-chercheur en Histoire contemporaine Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa daoudiallo@gmail.com

### **KOUAKOU** Yao Marcel

Enseignant-chercheur en Histoire contemporaine Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa yaomarcel1650@gmail.com

### Résumé

À l'instar des autres régions du monde, l'Afrique est régulièrement secouée par les crises alimentaires récurrentes. Les pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont subi sans grande capacité de réponse, la crise alimentaire de 2008. Pourquoi la crise alimentaire s'est manifestée dans la zone UEMOA? Telle est la problématique qui sous-tend cette étude. L'objectif de l'article est de déterminer les facteurs endogènes et exogènes de la crise alimentaire de 2008. Cette crise qui a secoué les pays est liée à des facteurs endogènes et exogènes. Elle est révélatrice des conséquences du désinvestissement dans l'agriculture vivrière : insuffisance de l'offre des céréales et dépendance à l'égard des importations alimentaires. L'une de ses manifestations tangibles est la hausse généralisée des prix des produits alimentaires avec pour corollaire des difficultés d'accès aux denrées de grande consommation (blé, lait, maïs, riz, sucre...). La crise alimentaire de 2008 a relevé le désintérêt dont souffre l'agriculture depuis l'indépendance et l'inconséquence des politiques économiques menées sous la houlette des institutions financières internationales et les donateurs. Les émeutes de la faim qu'elle a engendrée n'ont pas laissé indifférents les dirigeants des États de l'UEMOA et la Communauté Internationale.

Mots-clés: Aide – Agriculture – Alimentaire – Céréale – Crise.

# FACTORS OF THE 2008 FOOD CRISIS IN THE WEST AFRICAN ECONOMIC AND MONETARY UNION

### **Abstract**

Like other regions of the world, Africa is regularly shaken by recurrent food crises. The countries of the West African Monetary Union (UEMOA) suffered the 2008 food crisis without much capacity to respond. Why did the food crisis occur in the WAEMU zone? This is the question that underlies this study. The objective of the article is to determine the endogenous and exogenous factors of the 2008 food crisis. This crisis, which shook the countries, is linked to endogenous and exogenous factors. It is indicative of the consequences of disinvestment in food-producing agriculture: insufficient grain supply and dependence on food imports. One of its tangible manifestations is the generalized rise in food prices, with the corollary of difficulties in accessing staple foods (wheat, milk, corn, rice, sugar, etc.). The 2008 food crisis highlighted the lack of interest in agriculture since independence and the inconsistency of economic policies conducted under the leadership of international financial institutions and donors. The hunger riots it caused did not leave the leaders of WAEMU countries and the international community indifferent.

**Keywords**: Aid – Agriculture – Food – Cereal – Crisis

### Introduction

À l'instar des autres régions du monde, l'Afrique est régulièrement secouée par les crises alimentaires récurrentes qui durent maintenant depuis plusieurs décennies. Le déficit alimentaire est demeuré une constante en Afrique de l'Ouest depuis les sécheresses de 1974, 1984, 1985 au Sahel jusqu'aux crises récentes de 2005, 2008, 2010 et 2012. Elle a subi sans grandes capacités de réponses diverses formes de crises alimentaires : des crises alimentaires temporaires, des crises persistantes ou chroniques. Dans l'histoire récente de l'UEMOA, les crises alimentaires de 1974 et de 2008 sont deux événements majeurs qui rappellent à quel point l'équilibre alimentaire de la sous-région est précaire. Celles de 1974 et de 2008 ont marqué les esprits par leur ampleur et portée. L'étude porte sur les facteurs de la crise alimentaire de 2008 dans l'UEMOA.

Les mouvements sociaux et politiques qu'ont connus les capitales en 2008 ont été provoqués par des hausses importantes et subites des prix alimentaires et de l'énergie induisant une hyperinflation sur fond d'inégalités. Dans les pays de l'UEMOA, jusqu'à la fin des années 1970, les politiques agricoles étaient orientées vers l'autosuffisance alimentaire. Les politiques de sécurité alimentaire étaient tournées d'une part vers l'autoconsommation familiale ou communautaire à cause de la prédominance démographique des populations rurales agricoles (environ 80% de la population active dans l'UEMOA) et d'autre part l'importation de riz pour les populations urbaines<sup>218</sup>, grande consommatrice de riz. Cela est dû à leur aspect cosmopolite (ménages fortunés, expatriés). Pendant ces années en dehors de la grande sécheresse de 1973, on peut affirmer que globalement les populations rurales arrivaient à satisfaire leurs besoins alimentaires de base avec des difficultés pendant des périodes dites de soudure notamment dans les zones agroécologiques difficiles des régions du nord. À partir des années 1980, cette situation va évoluer sous l'effet des programmes d'ajustement structurel malgré les résistances des États de l'UEMOA. L'une des conclusions des PAS pour la plupart des pays de l'UEMOA étaient de donner une grande part au libéralisme économique notamment la libéralisation des marchés céréaliers : interdiction faites au pays de subventionner leur agriculture et révision de leur stratégie de sécurité alimentaire basée en partie sur l'importation des denrées alimentaires.

Les crises alimentaires constituent un champ d'observation pour l'historien en termes d'analyse des facteurs, des impacts socioéconomiques et de réponses à l'adversité. Loin d'être un simple phénomène appelant un traitement d'urgence en Afrique de l'ouest, elles constituent un enjeu central de développement au carrefour de la satisfaction des besoins. Dans ces conditions, on est en droit de se poser la question suivante : pourquoi la crise alimentaire s'est manifestée dans la zone UEMOA? L'objectif global de cette étude est de déterminer les facteurs, endogènes et exogènes de la crise alimentaire de 2008. Ce travail s'appuie sur les sources imprimées notamment les rapports économiques de la BCEAO et de l'UEMOA, les rapports agricoles du comité inter-État de lutte contre la sécheresse dans le sahel et de la FAO et des rapports des ONG. Ces documents ont fait l'objet

\_

<sup>&</sup>lt;sup>218</sup> En Côte d'Ivoire, selon une enquête de l'Institut national des statistiques, la dépendance alimentaire annuelle moyenne en riz par ménage en mars—mai 1995 était de : 12 059 francs CFA pour Abidjan, 122 903 francs pour Bouaké, Daloa, Gagnoa, Korhogo, Odienné et Man; 78 510 francs pour les zones rurales. Source : enquête sur les dépendances alimentaires en Côte d'Ivoire, 1995, p.5

d'analyse critique et de confrontation afin de dégager les différents facteurs à l'origine de la crise alimentaire. Pour combler les lacunes des sources, nous avons eu recours aux articles scientifiques ayant un rapport avec le sujet. L'analyse se subdivise en deux parties. Il examine en premiers lieux les facteurs internes de la crise alimentaire (l'offre et la demande) et en second lieu les facteurs exogènes (spéculation, crise financière).

# 1. Les facteurs internes de la crise alimentaire de 2008 dans l'UEMOA

La crise alimentaire de 2008 qui a secoué les pays de l'UEMOA est liée à des facteurs endogènes. Elle est révélatrice des conséquences du désinvestissement dans l'agriculture vivrière : insuffisance de l'offre des céréales et dépendance à l'égard des importations alimentaires.

## 1.1. La faiblesse et la baisse des investissements dans l'agriculture vivrière

La crise alimentaire de 2008 le désintérêt dont souffrait l'agriculture depuis l'indépendance. Cela se traduit par la baisse des investissements publics et de l'aide publique à l'agriculture et la baisse de l'offre de céréale.

### 1.1.1. La baisse des investissements publics dans le secteur agricole

La crise alimentaire a en effet été déclenchée par l'envolée des prix. Mais, il s'agissait là des symptômes d'un mal profond, comme une fièvre signale une maladie. La principale cause du déséquilibre alimentaire de la planète est la baisse des investissements en faveur de l'agriculture, notamment des cultures vivrières dans les pays pauvres dont ceux l'UEMOA. En 2008, la flambée des prix des denrées alimentaires avaient conduit à l'apparition des « émeutes de la faim » dans les pays de l'UEMOA. Les mauvaises récoltes et la spéculation ne suffisent pas à expliquer ces événements dramatiques qui trouvent leurs racines dans l'évolution des politiques agricoles depuis « l'Indépendance ».

Dans les pays de l'UEMOA les politiques d'ajustement structurelles ont été menées depuis le début des années 1980. Pour Niyonkuru Déogratias (2019, p.8), les facteurs de la crise alimentaire n'ont pas changé. Le contrôle de l'alimentation par les multinationales était toujours aussi prégnant en 2008, il y a une volonté de mettre en bourse les cultures essentielles à l'alimentation (riz, maïs, lait). Des organisations comme l'alliance pour une

Révolution verte en Afrique (N. Déogratias, 2019, p.1) ont affirmé que la crise de 2008 était due à un déficit alimentaire, alors qu'elle était liée à de mauvaises orientations politiques. L'UEMOA dépend alimentairement de l'extérieur; une dépendance et un désintérêt pour les cultures vivrières qui reflètent les choix politiques des États (B. Cattin, M. Dorin, Brunot, 2011, p.3).

La disponibilité alimentaire moyenne en Afrique subsaharienne y compris l'UEMOA est de fait une des plus basses au monde : moins de 2500 kcal/habitant et par jour. Elle repose par ailleurs de plus en plus sur les importations (M. Dorin, 2010, p.7). Selon Yves Berthelot, ancien fonctionnaire des Nations Unies et président du comité français pour la solidarité en 2008, dans les années 1980 et 1990, la priorité a été donnée à l'industrialisation, au développement des services et du tourisme. Cela s'est traduit par la chute des budgets nationaux consacrés à l'agriculture. Confère tableau 1.

Tableau 1 : part du budget annuel alloué à l'agriculture au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali (moyenne en pourcentage)

Pays	1960-1980	1980-1985	1985-1990	1990-2000	2000-
					2008
Burkina Faso	40	32	26	19,5	12,5
Côte d'Ivoire	25	23,5	11	11	4
Mali	36	21,5	17	12	12

Sources : calcul des moyennes effectuées à partir de:

- Côte d'Ivoire ; Rapport de l'association ivoirienne des sciences agronomiques, 2010 ; système intégré de gestion des finances publiques de la Côte d'Ivoire, 1980-2010 ;
- Burkina Faso ; Statistique de la direction générale de l'économie et de la planification, Ministère de l'économie et des finances, 1960-2010 ; FAO stat. 1980-2012
- Mali : Statistique du Ministère de l'économie et des finances, 1960-2010, FAO Stat. 1980-2012

L'observation de l'évolution moyenne des budgets alloués à l'agriculture dans ces trois pays membres de l'UEMOA montre sur la période 1960-2008, une tendance baissière. Cette situation commune à tous les pays membres de l'UEMOA s'explique par la mise en œuvre par les programmes d'ajustement structurels, des chocs pétroliers 1973-2008, de la dévaluation du franc CFA, de la détérioration des termes de l'échange ainsi que les troubles

sociopolitiques au Mali, en Côte d' Ivoire, au Niger, au Togo. Pour la Côte d'Ivoire, cette chute à partir de 2000 tient au retrait des bailleurs de fonds en termes d'appui budgétaire, à l'isolement politique suite à la crise qu'a connue le pays.

Ces choix nationaux ont été confortés par l'orthodoxie des institutions internationales. Partout, le FMI a imposé l'ouverture des marchés et des cultures d'exportations. Pour les pays pauvres, leur vente a servi à rembourser la dette. Il a été impossible pour le cacao, le café, l'arachide et le coton, de rivaliser avec la production du Nord hyper subventionnée, qui inonde les marchés du Sud.

Malgré la prédominance de l'agriculture et son rôle moteur de la lutte contre la pauvreté, les acteurs publics nationaux et les bailleurs internationaux ont, durant ces dernières décennies, accordé de moins en moins d'importance aux actions de développement ciblées sur ce secteur. La rareté des financements agricoles apparaît clairement dans la faiblesse notoire de la part du budget des États affectés à l'agriculture, cette part atteignant à peine 5% pour l'ensemble du continent. Selon la Banque mondiale, la part de dépenses publiques dans l'agriculture dans les pays à vocation agricoles (14 pays dont 12 se trouvent en Afrique subsaharienne) est sensiblement inférieure à (4% en 2004) à ce qu'elle était en 1980.

Tableau 2 : Les dépenses publiques dans les pays à vocation agricole

			1980	2004
Dépense	publique	en	6,9	4
l'agriculture	en %			
Dépenses	publiques	dans	3,7	4
l'agriculture en tant que part du				
PIB agricole	en %			
Part de l'agriculture dans le PIB			28,8	28,9
en %				

Source : Banque mondiale Rapport sur le développement dans le monde 2008 : l'agriculture au service du développement, 2008.

Le même constat est fait par la FAO. Un examen des budgets de pays de l'Afrique de l'Ouest entre 1990 et 2002 révèle la faiblesse des dotations budgétaires et leur diminution au fil des années. La part de l'agriculture dans le budget total est passée de quelque 5% en 1990-1991 à 3,50% en 2001
Rev.Ivoir. Sci. Hist N° 10 Décembre 2021

143

ISSN 2520-9310

2002.<sup>219</sup> Cette baisse de l'investissement public à l'agriculture n'est évidemment pas étrangère aux désintérêts des bailleurs de fond dans le secteur agricole et à la réorientation vers d'autres secteurs (réduction de la dette, services sociaux).

### 1.1.2. La baisse de l'aide à l'agriculture

La diminution de l'aide à l'agriculture se vérifie à travers le tableau ci-après :

Tableau 3 : L'évolution de l'aide dans l'UEMOA de 1975 à 2009 en millions de dollars US et en pourcentage du PIB

Année	Volume en valeur en millions de dollars US	Pourcentage par rapport au PIB
1975-1979	225	12,5
1980-1984	230	16
1985-1999	280	18
1990-1994	248	20,1
1995-1999	160	11
2000-2004	150	10
2005-2009	175	12,5

Source : Tableau réalisé à partir du calcul des moyennes à partir des données de l'OCDE, 2017.

L'évolution de l'aide extérieure évaluée en pourcentage du PIB indique que pour l'ensemble de l'Union, le niveau d'aide se stabilise autours de 13%. Sur la base de ce tableau, on constate que le niveau d'aide était relativement bas vers la fin des années 1970. Après quoi, les flux d'aide ont suivi une tendance volatile à la hausse jusqu'en 1994 où atteignent leur niveau le plus élevé (en moyenne 20,1%). Après 1994, l'aide a connu une baisse drastique jusqu'à 1999 (environ 11%). Cette période correspond à celle de la crise de légitimité que l'aide a connue pendant la décennie 1990-2000. Après cette période l'aide a oscillé entre 12, 84 et 10, 93% pour tomber à son plus niveau en 2008 à 9,85% correspondant à la crise financière internationale.

Au niveau sectoriel, d'après les statistiques sur le développement international (IDS), les flux d'aide à destination des pays de l'UEMOA

ISSN 2520-9310

<sup>&</sup>lt;sup>219</sup> Calcul effectué à partir des données de la Banque mondiale rapport sur le développement dans le monde : l'agriculture au service du développement, 2008

Rev.Ivoir. Sci. Hist N° 10 Décembre 2021

144

ISSN

révèlent que ce financement extérieur est inégalement réparti. Le constat est que l'aide à l'agriculture est faible au cours de la période 1975-2008 (50 millions de dollars US contre 320 millions de dollars US, 110 millions de dollars d'aide humanitaire...)<sup>220</sup> Ainsi, la faiblesse des ressources allouées à l'agriculture n'a permis d'investir de façon conséquente dans la technologie à travers le financement de la recherche, la vulgarisation, l'accès au crédit, la mise en place des marchés, etc. Bien qu'elle constitue l'épine dorsale de la plupart des économies des pays de l'UEMOA<sup>221</sup> la classe politique dirigeante a longtemps négligé l'agriculture comme enjeu de politique publique. Alors que les instruments de soutien à la production agricole s'affichent rigoureusement dans l'histoire des pays développés, les États de l'UEMOA ont au contraire longuement et largement taxé l'agriculture pour financer le développement industriel (R. Bates, 1983, p.8; P. Timmer, 1991, p.8).

Les taxes à l'exportation sur les produits agricoles sont encore en vigueur en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Burkina Faso, au Bénin.... Si les discours sur l'importance de l'agriculture comme moteur de développement pour éliminer la pauvreté des zones rurales abondent, les politiques agricoles sont "rares" ou correspondent à une accumulation de textes difficilement ou non mis en œuvre. Au Bénin par exemple, depuis 1991, ont été mis en place par une « lettre de déclaration de politique agricole », un schéma directeur du secteur rural, un plan stratégique opérationnel, des plans d'action pour quinze domaines prioritaires qui devaient être suivis d'étude régionale (R. Blein, G. D'Andlau 2003, pp.9-11). La baisse de l'aide à l'agriculture a impacté l'offre des produits l'offre des céréales dans l'Union.

#### 1.2. L'insuffisance de l'offre nationale des céréales

La baisse de la production de la campagne 2007-2008 a été le principal facteur de l'insuffisance de l'offre de céréale et de la flambée des prix en 2008.

#### 1.2.1. La diminution de l'offre de céréales

La diminution de l'offre de céréales locales en 2008 et l'accroissement de demande en provenance du Ghana et le Nigéria ont entraîné une forte

<sup>&</sup>lt;sup>220</sup> Calcul effectué à partir des données de l'OCDE/IDS, 2017

<sup>&</sup>lt;sup>221</sup> L'agriculture assure jusqu'à 70% de l'ensemble de emplois, génère l'essentiel du PIB et représente la principale source de deniers, environ 40%, Cf, FAO, 2002.

augmentation des prix des céréales dans la zone UEMOA. En effet, la production céréalière dans les pays de l'UEMOA s'est contractée de 9,4% au cours de la campagne agricole 2007-2008, par rapport à celle de 2006-2007. Une baisse de la production de céréales a été enregistrée dans tous les pays, à l'exception du Benin, du Mali et du Togo. La production dans zone a subi l'impact de l'arrêt précoce des pluies dans les pays sahéliens et des inondations enregistrées notamment au Benin, au Burkina Faso et au Togo en juillet et en août 2007.

L'impact de cette baisse de la production céréalière dans les pays de l'UEMOA a été amplifié par l'augmentation de la demande émanant du Nigeria et le recul de l'offre de maïs en provenance du Ghana. Des déficits sont enregistrés dans ces pays ainsi que le faible niveau de stocks nationaux de sécurité alimentaire dans l'Union. En effet, la production céréalière et au Ghana a enregistré en 2007 des baisses respectives de 6,8% et 12,8% par rapport à la campagne 2006-2007<sup>222</sup>.

Cette diminution de l'offre conjuguée aux renchérissements des coûts de transport s'est traduite par une hausse sensible des prix des céréales locales dans tout le pays. En moyenne, le prix des céréales a augmenté de 34% en 2008<sup>223</sup> par rapport à l'année précédente et expliquent les liens de la hausse de l'inflation totale annuelle. En particulier les augmentations des prix du maïs et du petit mil qui ont atteint respectivement 48,4% et 21,5% en 2008<sup>224</sup>.

La crise alimentaire de 2008 est sans doute venue préfigurer les crises africaines, rendues complexes par la multiplicité des protagonistes impliqués et plus globalement la diversité de leurs enjeux. La crise de 2008 a revêtu plusieurs dimensions (P. Jamin et B. Griblin, 2008, p.97). Elle n'a été marquée, sauf ponctuellement dans certaines capitales, par des ruptures d'approvisionnement, même si les baisses conjoncturelles des récoltes ont été observées sur d'autres continents. Il s'agissait d'abord d'une crise aiguë et importée d'accessibilité aux denrées pour les catégories urbaines et dépendantes.

## 1.2.2. Une forte dépendance des importations alimentaires

Globalement, le poids des importations de céréales se situe à 15% de la valeur ajoutée agricole sur l'ensemble de la région. Mais, cette moyenne

<sup>&</sup>lt;sup>222</sup> FAO. FAO STAT 2006, 2007, 2008.

<sup>&</sup>lt;sup>223</sup> BCEAO, Rapports annuels, 2007-2008

<sup>224</sup> Ibid.

masque de fortes variations selon les pays (de 8% au Mali à près de 42% au Sénégal). Ces chiffres attestent de différents niveaux de dépendance alimentaire, mais aussi de stratégies diversifiées à l'égard du marché mondial. En effet, les pays côtiers participent seulement pour 38% à la production céréalière de l'UEMOA mais importe 82% du total des importations céréalières. Ces derniers privilégient leurs cultures d'exportations (cacao, café, arachide, palme à huile, coton...) Cette dépendance alimentaire coûte cher aux pays de l'Union. La facture alimentaire, correspondant au coût de ces importations, représente à l'échelle de la région environ les 2/3 du service de la dette<sup>225</sup>.

Le bilan céréalier était assez équilibré dans les années 1960. Mais, il n'a fait que se dégrader au cours de ces trois dernières décennies (1970-2000), suite à l'accroissement démographique, aux aléas climatiques, à la dégradation des termes des échanges, à l'exode rural, mais aussi aux politiques agricoles. Celles-ci n'ont pas toujours pu trouver l'équilibre souhaitable entre cultures de rentes et cultures vivrières. Elles n'ont pu protéger suffisamment la petite exploitation qui assure les 90% des productions céréalières. Les importations agro-alimentaires en valeur avaient été multipliées par 5,4 entre 1970 et 1980 et les importations alimentaires par 7,2. Le taux d'auto-suffisance alimentaire qui était de 98% 1960 était tombé à 90% en 1972.

Face aux mécontentements des populations, certains gouvernements notamment ceux du Burkina Faso et du Mali, ont décidé de fermer leurs frontières aux sorties de céréales dans l'espoir de limiter les risques de pénurie et de peser sur les prix. Cette réaction n'était pas nouvelle. Des mesures du même ordre ont été prises lors de la crise de 2005, en violation des accords régionaux de libre circulation des marchandises. Les facteurs internes ne suffisent pas pour expliquer la crise alimentaire de 2008. Qu'en est-il des facteurs externes ?

 $<sup>^{225}</sup>$  UEMOA. Appui à la mise en œuvre de la politique agricole en matière de sécurité alimentaire. 2003-2007

<sup>&</sup>lt;sup>226</sup>Cf Traité de l'UEMOA. Le principe de libre circulation des marchandises est affirmé à l'article 76 du traité de l'UEMOA 1994 et l'article du Traité révisé de l'UEMOA 2004.

## 2. Les chocs d'origine externe

L'inflation dans les pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaines (UEMOA) s'est ressentie en 2008 des évolutions sur les marchés mondiaux marqués par la flambée des prix des produits et des prix des cours de pétrole brut.

## 2.1. La flambée des prix agricoles

La hausse généralisée des prix internationaux de céréales va se répercuter sur les prix à la consommation dans l'UEMOA.

# 2.1.1. Le renchérissement des produits alimentaires importés

Les prix des produits alimentaires ont connu des hausses importantes en 2006 et 2007. L'indice des prix des denrées alimentaires du FMI (année 2000) s'est accru de 23,3% en 2006, après une progression de 15,2% en 2007. Les plus fortes tensions ont été observées pour le riz (110,7%), le lait (39,5%), et le blé (27,7%)<sup>228</sup>, avec des répercussions sur les prix domestiques dans l'UEMOA. Ces tensions sont essentiellement imputables à des problèmes de disponibilité de ces produits sur le marché mondial, qui s'expliquent à la fois par des facteurs structurels et conjoncturels. Au titre des facteurs structurels, les éléments ci-après apparaissent comme les principaux déterminants de la hausse des prix en 2008<sup>229</sup>:

- l'augmentation croissante de la demande, en particulier dans les pays émergents (Chine et Inde) où la hausse substantielle des revenus des ménages sur les dix dernières années s'est accompagnée d'une modification des habitudes alimentaires;
- l'utilisation accrue de certains produits alimentaires pour la fabrication de biocarburants ayant absorbé une part importante de l'accroissement de la production céréalière entre 2002-2006.

Les facteurs conjoncturels sont essentiellement relatifs aux aléas climatiques observés au cours de la période 2000-2007. Ils ont induit une baisse des récoltes dans les principaux pays importateurs, entraînant des restrictions aux exportations. Dans le cas particulier du blé, la flambée des

<sup>&</sup>lt;sup>227</sup> FMI « Hausse des prix : les produits alimentaires pourraient rester cher » juin 2008

<sup>&</sup>lt;sup>228</sup> FMI Indice des prix des denrées alimentaires 2008

<sup>&</sup>lt;sup>229</sup> BCEAO, Rapport sur l'évolution des prix à la consommation dans l'UEMOA, 2008, p.8 Rev.lvoir. Sci. Hist N° 10 Décembre 2021 148 ISSN 2520-9310

cours mondiaux, entamée au second semestre 2007, s'est poursuivie jusqu'en mars 2008. À la fin du premier trimestre 2008, les cours de blé avaient plus que doublé par rapport à leurs niveaux de 2007. Cette progression des prix de blé, liée essentiellement à la baisse d'environ 36% de la production dans certains grands pays producteurs, notamment aux États-Unis (pour cause d'inondation), en Autriche (en raison de la sécheresse), a induit une hausse en moyenne de 9,7% <sup>230</sup> dans l'Union.

S'agissant du riz, les cours mondiaux, exprimés en dollars, ont connu une hausse au premier trimestre 2008, atteignant un record de 1000 dollars la tonne en mars 2008, soit une progression de 168,6% par rapport au niveau de décembre 2007. Cette hausse des cours mondiaux résulte de la faiblesse de l'offre et les mesures restrictives à l'exportation prises par le Vietnam. La progression des cours mondiaux du riz a été répercutée, à des degrés divers, sur les prix domestiques dans l'ensemble des pays. De fin décembre 2007 à fin décembre 2008, les prix du kilogramme de riz dans l'UEMOA ont augmenté de 48,4% comme le montre le tableau suivant.<sup>231</sup>

Tableau 4: Évolution du prix du kilogramme de riz importé dans les pays de l'UEMOA en CFA

	décembre 2007	décembre 2008	Variation en %		
Bénin	350	450	28,6		
Burkina Faso	325	503	54,8		
Côte d'Ivoire	265	372	40,6		
Guinée Bissau	300	460	53,3		
Mali	310	460	48,4		
Niger	321	462	43,9		
Sénégal	250	425	70,0		
Togo	290	449	54,8		
UEMOA	283	420	48,4		

Source : BCEAO Rapport sur l'évolution des prix à la consommation dans l'UEMOA, 2008 p.10.

<sup>&</sup>lt;sup>230</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>231</sup> Ibid.

Le tableau montre que le prix du kilogramme du riz importé entre 2007 et 2008 a augmenté différemment selon les différents pays. Le renchérissement est plus élevé au Sénégal, grand importateur de riz avec 70% d'augmentation suivi du Burkina, du Togo avec respectivement 54, 8%, ensuite le Mali avec 48,4%, le Niger, 43,9 et la Côte d'Ivoire, 40,6. Les pays sahéliens ont plus subi la flambée du prix du kilogramme de riz. Cela est dû à la transmission des prix mondiaux et aux de transport des ports vers ces pays ainsi que les transactions élevées.

Concernant les tensions observées en 2008 sur les cours mondiaux des oléagineux et sur ceux du lait, elles ont également induit une progression des prix sur les marchés de l'Union. Ainsi, en moyenne en 2008, le prix du lait et celui de l'huile ont augmenté respectivement de 11,6% et de 17,4% dans l'UEMOA contre respectivement 10% et 9,9% en 2007. <sup>232</sup> Au total, la hausse des prix des produits alimentaires de grandes consommation (riz, pain, huile alimentaire, lait) a contribué à hauteur de 1,9 point de pourcentage à l'inflation en moyenne en 2008. <sup>233</sup>

## 2.1 2. La limitation des stocks de céréales à l'exportation

Certains pays, grands consommateurs de riz comme la Chine et le Japon ont réagi aux premières hausses des prix en limitant leurs stocks à l'export. Cela a entraîné une raréfaction des transactions sur le riz et a orienté les prix de plus en plus à la hausse. Le Bénin, le Burkina Faso et le Mali ont réagi de même en interdisant l'exportation de produits alimentaires. D'ailleurs, sur un marché tendu, le moindre faux pas aggrave la crise. « Face à la crise certains pays ont réagi en limitant les exportations ou en imposant des mesures de contrôle des prix. Les initiatives ont faussé le fonctionnement des marchés et poussé les prix encore plus à la hausse »<sup>234</sup>, a rappelé Ban Ki-Moon, secrétaire général de l'ONU lors du sommet mondial portant sur les mesures d'urgence à prendre pour atténuer la crise.

Cette crise résultait de la hausse massive des prix, en particulier pour les denrées de base. Les prix du blé, du riz et du soja ont bondi de plus de 40% (60% dans le cas du riz) depuis le début de 2007. Pourtant, les agriculteurs du monde entier ont eu une production record de 2,3 milliards de tonnes de céréales en 2007, soit 7%, de plus que l'année précédente. Depuis 1961, la

<sup>&</sup>lt;sup>232</sup> BCEAO, Rapport sur l'évolution des prix à la consommation dans l'UEMOA en 2008

<sup>&</sup>lt;sup>233</sup> UEMOA, Rapports annuels. 2007-2008

<sup>&</sup>lt;sup>234</sup> Sommet de la FAO à Rome le 14 juin 2008 ONU Info du 15 juin 2008

production mondiale de céréales a triplé, alors que la population a doublé. Les stocks étaient à leur niveau le plus bas depuis 30 ans. Mais en définitive la production alimentaire mondiale était suffisante pour nourrir la population. <sup>235</sup> Le problème est que ces produits agricoles ne parviennent pas jusqu'à ceux qui en ont besoin <sup>236</sup>. Moins de la moitié de la production céréalière mondiale est directement consommée pour les populations. La plupart sert à l'alimentation animale et, de plus en plus aux biocarburants, à travers des filières gigantesques et rigides. Les produits alimentaires sont ainsi passés du statut de bien assurant l'alimentation et la sécurité des moyens d'existence des populations à celui de produits destinés de la spéculation et au marchandage au bénéfice des investisseurs.

Selon Strauss-Kahn, il est important de savoir qu'il ne s'agit pas d'une pénurie alimentaire mondiale. « En fait, il y a assez de nourriture pour nourrir tout le monde. Le problème, c'est plutôt que les prix ont augmenté et que beaucoup de gens n'ont pas les moyens d'acheter des aliments, à ceux qui ont le plus besoin », note-t-il.<sup>237</sup>

# 2.1.3. La spéculation sur les produits agricoles et la subvention de l'agriculture européenne

Les crises alimentaires sont récurrentes en Afrique. Si ce continent est régulièrement vulnérable, c'est parce qu'il subit « la destruction systématique des produits vivriers », dénonçait Jean Ziegler, rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation. Entre 1972 et 2002, le nombre d'Africains gravement et en permanence sous-alimentés a augmenté de 81 à 203 millions. Les raisons sont multiples. La principale est due à la politique agricole commune (PAC) de l'Union Européenne. Les États industrialisés de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ont payé à leurs agriculteurs et éleveurs en 2006, plus de 350 milliards de dollars au titre de subvention à la production et à l'exportation. L'Union européenne en particulier pratique le dumping agricole avec un cynisme sans faille.

Le résultat de cette politique est la destruction systématique des

<sup>&</sup>lt;sup>235</sup> FAO, 2008

<sup>&</sup>lt;sup>236</sup> BAN Ki-Moon au sommet de la FAO à Rome, 14 juin 2000, in *ONU Info*, du 15 juin 2000.

 $<sup>^{237}</sup>$  Bulletin du FMI conférence de Rome. Le FMI aide les pays à faire face à la crise alimentaire. 3 juin  $2008\,$ 

agricultures vivrières africaines. À cela s'ajoute le fait que les produits alimentaires sont devenus des « produits » financiers pour les spéculateurs et ont joué un rôle de valeur refuge pour les spéculateurs qui se sont brutalement détournés de l'immobilier (notamment du fait de la crise dite des sub-primes). De légères modifications dans les volumes de productions, des importations ou des exportations céréalières se répercutent désormais avec d'autant plus d'ampleur sur les prix mondiaux que des flux attendus et les stocks à des niveaux faibles.

## 2.2. Le choc pétrolier de 2008 et ses conséquences

Les tensions inflationnistes dans l'UEMOA sont consécutives à la hausse du prix de baril du pétrole brut atteignant 147 dollars en juillet 2008<sup>238</sup>. La production des biocarburants par les pays développés a réduit les stocks de céréales disponibles sur le marché international.

## 2.2.1. Niveau historique de l'envolée des cours du baril

Les tensions sur les cours du pétrole observées depuis 2004 se sont accentuées en 2008. En effet, les prix du pétrole brut ont atteint leur plus haut niveau historique de 147 dollars le baril en juillet 2008, contre 91,6 dollars le baril en décembre 2007.<sup>239</sup> Cette flambée des cours des produits pétroliers s'explique par les facteurs suivants :

- -la forte demande mondiale en particulier des pays émergents, notamment la Chine et dans une moindre mesure l'Inde et le Brésil, qui connaissent une expansion économique importante;
- -le faible potentiel d'augmentation de la production raffinée des produits raffinés, induits par le niveau relativement limité des investissements de 2000 à 2006 ;
- l'instabilité géopolitique et les perturbations observées depuis 2001, notamment en Irak et dans les autres pays producteurs de pétrole comme le Nigeria et le Venezuela;
- -l'augmentation des fonds spéculatifs sur le marché du pétrole.
- Sur l'ensemble de l'année 2008, les cours du baril de pétrole se sont établis à 100,4 dollars en moyenne contre 72,62 dollars en 2007, <sup>240</sup>soit une progression de 37,8%. La dépréciation du dollar par rapport à l'euro en

152

<sup>&</sup>lt;sup>238</sup> BCEAO, Rapport sur l'évolution des prix à la consommation de l'UEMOA, doc.cit. 2008

<sup>&</sup>lt;sup>239</sup> Prix annuel du pétrole de l'OPEP, 1969-2019 *Statist a Research Department*, 4 mai 2020 <sup>240</sup> Ibid.

2008<sup>241</sup> a joué un rôle d'amortisseur du choc pétrolier. Ainsi, la hausse des prix de pétrole brut exprimé en FCFA a été réduite à 27,5% en 2008.

Cette évolution a induit une hausse de 8,8% des prix à la pompe des produits et un renchérissement de 6,6% des services de transport. En moyenne dans l'UEMOA, l'essence super était vendue à 665 FCFA en 2008 contre 600 CFA en 2007, soit une augmentation de 9%. Le prix moyen du gasoil s'est fixé à 605 FCFA en 2008% contre 523 FCFA en 2007, soit une hausse de 15,6%.

# 2.2.2. La production de biocarburants aux dépens des besoins de la population

Face à la spéculation sur le pétrole, les pays riches ont encouragé la production de biocarburants aux dépens des besoins de la population. Les pays de l'UEMOA et du reste de l'Afrique non producteurs du pétrole ont, les premiers subis la crise pétrolière. Les pays riches consommateurs ont aussitôt subventionné les biocarburants de substitution. En 2008, 30% de la production de maïs servait à leur production au lieu de l'alimentation humaine ou animale. Dès octobre 2007, Jean Zeigler, tirait la sonnette d'alarme : « Brûler de la nourriture et la transformer en carburant c'est un crime contre l'humanité »<sup>242</sup>.

Des millions de dollars US ont été investis entre 2000 et 2008 principalement par les États-Unis et l'Union Européenne pour subventionner la production agrocarburant. <sup>243</sup> Selon Berthelot <sup>244</sup>, aux États-Unis premier exportateur de maïs sur le marché international, un tiers de la production de maïs a été consacrée à la production de l'agrocarburant en 2007 Cette affectation qui a réduit l'offre de céréale disponible sur le marché international s'est encore amplifiée en 2008 quand le prix du pétrole était plus haut (IFPR, 2008). Selon un rapport de la Banque Mondiale <sup>245</sup>, l'augmentation de la production d'agrocarburant est responsable pour 70%

 $<sup>^{241}</sup>$  Le taux de change euro contre dollar est passé de 1,37\$ e 2007 à 1,47\$ en 2008

<sup>&</sup>lt;sup>242</sup>Libération « une hécatombe annoncée » Înterview de Jean Zeigler, conseiller de l'ONU sur l'alimentation. 14 avril 2008

<sup>&</sup>lt;sup>243</sup> Assemblée générale de l'ONU, 2007, pp.1-7

<sup>&</sup>lt;sup>244</sup> Fonctionnaire international aux Nations Unis.

<sup>&</sup>lt;sup>245</sup> Banque mondiale. 2008 Hausse des prix alimentaires, options de politiques gouvernementales et actions de la Banque mondiale Washington et substitution des cultures vivrières au profit des cultures de production agrocarburant (Michell, 2008)

à 75% de l'augmentation des prix alimentaires entre 2002 et 2008, principalement car elle provoqué une diminution de l'offre des produits alimentaires, et une substitution des cultures vivrières au profit des cultures de la production agrocarburants.

Une partie de l'opinion publique (ONG, presse...) a dénoncé la montée en puissance de la production des biocarburants et les a accusés de détourner la production de son usage alimentaire et de gonfler les prix : « manger ou conduire, il fallait choisir », proclamaient les medias. En réalité, la chute des cours en 2009 a montré que la production des biocarburants n'avait pas de réel impact sur les prix. Seuls trois ensembles économiques ont une politique volontariste de biocarburants : le Brésil qui produit à partir de la canne à sucre ; les États-Unis qui utilisent principalement du maïs ; et l'Union Européenne qui a misé sur la betterave à sucre et les oléagineux. L'Union Européenne a fixé un objectif d'incorporation de 10% de biocarburants destinés aux transports jusqu'en 2020. Les États-Unis, eux, veulent quadrupler leur production jusqu'en 2022. Quant au Brésil, il a introduit déjà 20 à 25% d'éthanol dans son essence. Ces objectifs restent modérés. La production des carburants occupait en 2008, 2% des terres cultivables.

Les analystes ont montré que l'essentiel de la transmission des prix des cultures à biocarburants vers les denrées alimentaires provenait du maïs américain qui est aussi une base de l'alimentation de l'Amérique latine. Les quantités de maïs américain destinées aux biocarburants ont doublé entre 2005 et 2007, passant de 40 à 80 millions de tonnes. Anais le rôle du biocarburant à base de maïs doit lui-même être relativisé, car les quantités destinées à l'alimentation animale et à l'alimentation humaine sont restées stables. Quoi qu'il en soit, accuser les biocarburants revient à se tromper de cible. Leur consommation est stable, elle augmente de façon progressive et programmée, et ne favorise pas la volatilité mais au contraire l'amortit. De plus, l'Europe et les États-Unis conservent le potentiel agricole nécessaire à la satisfaction des besoins de marchés, même si à terme, le monde ne se nourrira certes pas de leurs excédents.

On retient que l'origine de la flambée des prix agricole est double : d'un côté, il y a la volatilité des prix agricoles exacerbés par la suppression progressive des instruments de régulation des marchés. De l'autre, il y a la disparité des stocks de sécurité aux États-Unis et dans l'Union Européenne,

<sup>&</sup>lt;sup>246</sup> Le chiffre s'élèvera à 4% d'ici 2050 selon la FAO

<sup>&</sup>lt;sup>247</sup> FAO, 2008

ces stocks devant permettre de lutter contre les spéculations sur les prix alimentaires. Il était normal dans ce conteste particulièrement hostile qu'une infime variation des prix entraîne l'embrasement du système.

Les causes de la crise alimentaire de 2008 sont donc à rechercher aussi bien du côté de l'offre que du côté de la demande de produits alimentaires. Cette hausse des prix agricoles de 2008 constitua un coup dur pour les économies de l'UEMOA déjà très affaiblies. Et cela était d'autant plus difficile pour ces pays que ceux-ci sont essentiellement agricoles et ont toujours compté sur le développement de leur agriculture pour se garantir une satisfaction de leurs besoins alimentaire et asseoir un développement durable. La crise alimentaire de 2008 repose le débat sur l'adéquation et l'efficacité des politiques agricoles dans la lutte contre la pauvreté et la faim dans le monde. En effet, dans la genèse des politiques, il était question outre l'amélioration des revenus des producteurs de garantir aux consommateurs des prix plus bas et stables donc un accès facile à l'alimentation. Or, ce dernier point semble avoir été oublié. Pourtant, la légitimité à laquelle les politiques agricoles peuvent aspirer est la satisfaction des besoins alimentaires. Cet objectif est d'autant plus important que la sécurité alimentaire est de plus en plus perçue comme l'objectif majeur de l'agriculture et donc de la politique agricole.

### Conclusion

Il était question dans ce travail de montrer les origines de la crise alimentaire de 2008 dans les pays de l'UEMOA en nous appuyant sur les rapports de la BCEAO, de la FAO et de l'UEMOA L'analyse des causes de la crise alimentaire dans l'UEMOA montre que celle-ci est un phénomène sous régional et mondialisé. La crise alimentaire est le résultat d'une rupture des grands équilibres entre l'offre et la demande. Elle exprime plus fondamentalement une fragilisation de la résilience des systèmes productifs et marchands, sur fonds d'explosion de la demande de consommation céréalière. C'est également la rupture de tendance sous l'effet de plusieurs chocs subits et exogènes. Les investigations ont révélé que la crise alimentaire de 2008 est liée à des facteurs endogènes et exogènes. C'est plus le résultat du processus de la mondialisation et de l'interconnexion planétaire.

Cette crise a relevé le désintérêt dont souffre l'agriculture depuis l'indépendance et l'inconséquence des politiques économiques menées sous la houlette des institutions financières internationales et les donateurs. Les émeutes de la faim qu'elle a engendrée n'ont pas laissé indifférents les dirigeants des États de l'UEMOA et la Communauté Internationale.

Alors que les prix alimentaires ont fortement baissé en 2009 avec la crise financière, ils ont rapidement grimpé à nouveau au début de 2011 et 2012 atteignant le niveau de 2008. Depuis la fin des politiques d'ajustement structurel et la hausse des prix agricoles mondiaux, la tendance a changé. L'UEMOA, appuyée par les bailleurs de fonds internationaux redéfinissent des politiques interventionnistes pour l'agriculture et l'investissement dans ce secteur. Le revirement s'explique par les bouleversements importants que vivent les pays de l'UEMOA et la reconnaissance du rôle central de l'agriculture pour l'emploi, les recettes publiques et la sécurité alimentaire. La crise alimentaire de 2008 a eu des répercussions positives et négatives au niveau des États.

# Sources et références bibliographiques

#### Sources écrites

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BECAO). DIRECTION DES ETUDES ECONOMIQUES DE LA MONNAIE, 2008, Rapport sur l'évolution des prix à la consommation dans l'UEMOA en 2008 et perspectives en 2009, 40 p

BANQUE MONDIALE, 2008, hausse des prix alimentaires options de politiques gouvernementales et actions de la Banque mondiale, Washington.

BECAO, Note d'information 3<sup>e</sup> trimestre 2008

BECAO, n°15 BOAD, UEMOA, 2012 : Situation de l'agriculture dans l'Union et perspectives sur la réalisation de la sécurité alimentaire et du développement agricole durable. Lomé, UEMO, 39 p

CLUB DU SAHEL DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CSAO)/ORGANISATION DE COOPERATION ET DEVELOPPEMENT EN EUROPE (OCDE), volatilité des prix agricoles et alimentaires : vues et perspectives africaines. Compte rendu 14-15 juin 2011, 44 p

COMITE INTER-ÉTATS DE LA LUTTE CONTRE LA SECHERESSE

DANS LE SAHEL (CILSS), UEMOA, CEDEAO: Rapport sur la situation agricole et alimentaire en Afrique de l'Ouest 2008.

CSAO et OCDE, l'Afrique de l'Ouest face à la crise mondiale et économique. Document de travail n°3 Réunion du groupe d'orientation des politiques 18-19-2009, 16 p

FAO 2008 b : L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2008 : prix élevés des denrées alimentaires et sécurité alimentaire, menaces et perspectives, Rome

FAO, 2009 ; L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2009 : crise économique, répercussion et enseignements, Rome, 2009

INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES ALIMENTAIRES (IFPRI), (2008) ; hausse des prix alimentaires et actions stratégiques proposées : que faire, par qui et comment ? Washington

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES DU BURKINA FASO. Ouagadougou. Direction générale de la promotion de l'économie rurale 76 p

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES BURKINA FASO, 2010 : Étude sur la dynamique de la consommation alimentaire au Burkina Faso. Ouagadougou. Direction générale de la promotion de l'économie rurale 76 p

OCDE, 2008, « Évolution économique des politiques de soutien aux biocarburants », 13 p.

OXFAM INTERNATIONAL SAVE THE CHILDREN: Hausse des prix des denrées alimentaires au Sahel: l'urgence d'une action à long terme novembre 2008, 10 p

RENTERS ET BCEAO, 2008, Rapport sur l'évolution des prix à la consommation dans l'UEMOA, Institut Nationaux de la Statistique des pays de l'UEMOA

REPUBLIQUE DE MALI, Rapport national sur le développement humain durable, mars 2010 Bamako, 145 p

REPUBLIQUE DU MALI. Rapport national sur le développement durable, mars 2010, 145 p.

UNION ÉCONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA) : Communiqué de presse de la réunion extraordinaire du conseil

des ministres. Abidjan, 23 avril 2008.

## Références bibliographiques

BADIANE Ousmane, 1988, « Macroeconomic Policies and Inter-country trade in West Africa », In Atsian, A Gordon.

BATES Robert., 1983, « Essays in the political Economy of rural Africa », Cambridge University Press, 178 p, cf, p.8

BLEIN Roger. D'ANDLAU Georges 2003, « les politiques agricoles en jeu », *Grain de sel, n*º 25, Inter-réseaux, pp.9-11

CATTIN Bernard, DORIN Bernard, BRUNOT, 12 et 13 juillet 2011, « Croissance agricole, productivités et dépendances alimentaires des pays de l'UEMOA », 22 p (in colloque sur les dynamismes de croissance au sein de L'UEMOA, Ouagadougou)

DÉOGRATIAS Niyonkuru, 2008, « ce que la crise de 2008 a changé pour les paysans en Afrique » in Revue Grain de sel, 18 janvier 2019.

JANIN Pierre et GIBLIN Béatrice, dir, 2008, Dossier « Les enjeux de la crise alimentaire mondiale » *Hérodote*, n°131, p.97

TIMMER Peter, 1991, « Agriculture and the state : growth, employment and poverty in developing country », *Ithaca*, Corneil University Press, p.8

# L'IMPACT SOCIAL DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL (P.A.S) EN CÔTE D'IVOIRE (1981-1998)

KOMENAN Houphouët Jean Félix jf1er2010@hotmail.fr Département d'Histoire Université Jean Lorougnon Guédé

#### Résumé

À partir de 1980, l'économie de la Côte d'Ivoire entre en récession suite à la conjugaison de plusieurs facteurs. Pour faire face à cette nouvelle donne, les autorités ivoiriennes sollicitent l'aide des institutions de Breton Wood pour aider la Côte d'Ivoire à sortir de la crise économique. Les mesures d'aide des institutions de Breton Wood regroupées dans des Programmes d'Ajustement Structurel ont été appliquées par la Côte d'Ivoire entre 1981 et 1998. L'objectif à terme n'a pas été atteint, car des six Programmes d'Ajustement Structurel préconisés et appliqués, aucun n'a pu rétablir la bonne santé de l'économie ivoirienne. Pire, la dimension sociale de ces mesures fut elle aussi un échec. Tous les investissements à caractère social ont été soit suspendus ou annulés. Le système sanitaire, éducatif, les emplois, les revenus sont négativement impactés à la suite de ces Programmes d'Ajustement Structurel.

**Mots-clés :** État – Ajustement Structure – Impact social – Revenu – Emploi.

### **Abstract**

Since 1980, ivorian's economy was in crisis. This situation can be explain by many factor. In order to resolve this situation, Ivory Coast authorities needed the help of Breton wood's institutions. Breton wood institutions gave many solutions such many measures to improve the economic situatuion in the country. To 1981 to 1998 six programmes was aplicated. But any programme had been able to change the bad situation of ivorian economy. All of them was a failure. But it is important to say that these measures hab very bad consequences on the social in the country.

Because Breton wood institutions didn't encourage the investissemnts in the social. So, the social's insfrastructure of scholl, healph were in a bad situation. It was the same for the incomes and job in the country.

**Keywords:** State – Structural ajustement – Social impact – Income – Job

#### Introduction

L'histoire économique de la Côte d'Ivoire a été marquée dans les deux dernières décennies du XXe siècle par de profondes mutations au niveau de la politique économique. En effet, de l'indépendance du pays en 1960 à 1980, la politique économique de l'État de Côte d'Ivoire a connu une constance l'omniprésence de l'Etat dans la sphère économique. interventionnisme étatique a connu diverses fortunes qui ont conduit le pays dans le gouffre économique à la fin des années 1970. En effet, le besoin d'ajustement en Côte d'Ivoire résulte pour une grande part des conditions dans lesquelles s'est effectuée la croissance des années 70, P. Guillaumont.; S. Guillaumont (1994, p.17). Fort de cette situation, le pays sollicite l'aide économique internationale par le truchement des institutions de Breton Wood en l'occurrence le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale. Ces institutions de Breton Wood préconisent donc à la Côte d'Ivoire un certain nombre de mesures de redressement économique et financier appelées Programmes d'Ajustement Structurel (P.A.S). Pour sortir de cette impasse, la Côte d'Ivoire a entrepris des Programmes d'Ajustement Structurel sur plusieurs années. Ils associent à une politique de réduction de la demande, en particulier par l'application d'une politique d'austérité au niveau de la monnaie et des finances publiques afin d'aligner la demande globale sur l'offre globale une politique d'accroissement de l'offre selon L. Kéita (1999, p.5).

Ainsi en 1981, la Côte d'Ivoire sollicite son tout premier P.A.S et son dernier en 1998. L'étude s'inscrit dans le champ de l'histoire économique de la Côte d'Ivoire postcoloniale et se donne pour objectifs de faire une analyse de la dimension sociale des P.A.S. En effet, si les P.A.S ont eu pour conséquence immédiate une refonte de la politique économique du pays, notamment par un recul de l'interventionnisme économique de l'État, il n'en demeure pas moins que les suites de ces mesures se mesurent à divers niveaux de la vie du pays à la fois sur le volet politique, économique et social du pays. C'est ainsi que l'aspect social des conséquences des P.A.S fait l'objet

principal de notre étude. Aussi, la question fondamentale de notre étude estelle de montrer les incidences sociales des mesures contenues dans les P.A.S et leur application en Côte d'Ivoire entre 1981 et 1998. L'objectif est de mettre en évidence les conséquences sociales négatives intervenues en Côte d'Ivoire à la suite de l'application des P.A.S entre 1981 et 1998. Ces conséquences concernent aussi bien l'emploi, la santé, les services éducatifs, les revenus etc. En effet, les politiques d'Ajustement en vigueur ont globalement tendance à avoir des effets inducteurs de pauvreté et les mesures spécifiques ont également une influence négative quant à leur l'influence sur la qualité de la vie J.A Morasse (1991, p.8).

La méthodologie d'approche est de parcourir une bibliographie variée en rapport avec la question et de dépouiller des sources imprimées relatives aux P.A.S et à leurs conséquences sociales. Aussi avons-nous réalisé des tableaux et un graphique pour traiter des données chiffrées recueillies sur la question. Un recoupement et une critique de ces sources d'information a permis de mettre en relief et atteindre les objectifs tout en résolvant la question principale. Trois axes de réflexion permettent de faire le tour de cette étude. Il s'agit des effets négatifs des Programmes d'Ajustement Structurel sur le système sanitaire, la baisse de la qualité du système éducatif et la recomposition de l'emploi et la chute du pouvoir d'achat et de consommation.

# 1. Les effets négatifs des Programmes d'Ajustement Structurel sur le système sanitaire

Avec l'adoption des P.A.S, le personnel soignant rencontrent des difficultés et le financement des infrastructures sanitaires connait un ralentissement. Aussi les prestations sanitaires ne sont-elles plus gratuites.

# 1.1. Les difficultés liées au personnel et aux infrastructures

Le système sanitaire de la Côte d'Ivoire s'articule autour des formations sanitaires de base, d'hôpitaux de médecine générale, de Centres Hospitaliers Régionaux (C.H.R) et de Centres Hospitaliers Universitaires (C.H.U).<sup>248</sup> Les infrastructures sanitaires n'ont pas beaucoup évolué depuis le début des années 1980. En dehors du CHU de Yopougon mis en service en 1980 et

161

<sup>&</sup>lt;sup>248</sup> Jusqu'en 1998, il existait 4 Centres Hospitaliers Universitaires en Côte d'Ivoire, dont celui de Yopougon, de Treichville, de Cocody et de Bouaké.

quelques dispensaires et maternités très peu de formations sanitaires ont vu le jour durant cette époque.<sup>249</sup> Les équipements sanitaires qui croient à un rythme très lent ne pouvaient faire face aux besoins sanitaires d'une population qui croit à un taux annuel de 3,8 %. En effet, en 1990, le ratio de couverture sanitaire était de 1lit pour 1.138 habitants, 1 infirmier pour 2653 habitants, 1 médecin pour 8.859 habitants. Dans les zones rurales, ces ratios sont encore plus désastreux avec parfois 1 infirmier pour 5.290 habitants. (Z. Koné ,1998, p.43).

Avec l'adoption des P.A.S, le gel des crédits budgétaires se traduit par des difficultés croissantes dans la réalisation des équipements nécessaires et leur entretien constant. Ceci occasionne le vieillissement prématuré et le délabrement des infrastructures sanitaires. C'est ainsi que s'est engagé en 1985 la reforme générale de la politique de santé.

Les effets des P.A.S sur la santé en Côte d'Ivoire se sont traduits par un gel des investissements publics en matière de construction d'infrastructures sanitaires, la finalité étant la limitation des dépenses publiques telles que prescrites par les P.A.S. Il fallait aussi limiter le recrutement de personnel médical. Tout ceci a eu des incidences fâcheuses sur la qualité des soins en Côte d'Ivoire. Les prêts d'ajustement ont conduit à financer les dépenses de fonctionnement permettant le maintien des systèmes de santé. À côté d'un circuit de distribution public devenu inefficace du fait de la baisse des budgets sociaux et des disfonctionnements de gestion, un circuit privé lucratif a pris le relais. En effet, les P.A.S sont parvenus a instauré la libéralisation du secteur de la santé par l'État. Cette libéralisation a concerné d'abord l'exercice des professions de santé d'après Brunet J. (1992, p.40). Elle s'est aussi étendue à la politique pharmaceutique qui a induit le développement des pharmacies privées.

# 1.2 La suppression des prestations sanitaires gratuites

L'application des P.A.S n'a pas épargné la gratuité de certaines prestations sanitaires en Côte d'Ivoire. Selon Brunet J. (1992, p.41) :

Le programme de la Banque mondiale n'oublie donc pas de recommander le recouvrement des coûts, présenté comme " une pièce maîtresse du redressement du système sanitaire", il doit s'appliquer aux médicaments, aux consultations, aux autres actes médicaux (laboratoire, radiologie...) et aux séjours hospitaliers.

162

<sup>249</sup> Les restrictions budgétaires instituées par l'application des P.A.S expliquent cet état de fait.

En effet, les consultations et les médicaments dispensés dans les établissements de niveau tertiaire sont devenus payants depuis 1991 en Côte d'Ivoire. En octobre 1994, cette mesure s'est étendue à tous les niveaux. Les principales mesures contenues dans les reformes des P.A.S sont entre autres : la réduction des dépenses en énergie et en eau, la tarification des soins et hébergement dans les hôpitaux, économie sur le recrutement des médecins, la rationalisation et modification du système d'approvisionnement et de distribution des médicaments.<sup>250</sup> De cette idée est née la tarification des services de santé, telle qu'indiquée dans le tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1**: Tarifs de base des services de santé en F.C.F.A

Journée d'hospitalisation	2.500 contre 1.675 en 1985
Acte de chirurgie	25.000
Accouchement	20.000
Consultation	1.500
Examen gynécologique	3.000

**Source** : Z. Koné (1998, p.44)

La hausse des coûts de service sanitaire a eu pour conséquence majeure la nécessité pour les ménages de s'endetter ou de procéder à d'importantes désépargnes pour maintenir le niveau de leur couverture sanitaire. Quand le financement de l'excès de dépense n'est pas possible, l'on assiste à la renonciation partielle ou totale aux soins dans les formations sanitaires. D'une manière générale, la réforme du secteur de la santé débouche sur une dégradation de la couverture sanitaire des populations. En effet, la progression de certaines affections caractéristiques rend compte d'une telle évolution. Le tableau n° 2 suivant illustre bien cet état.

<sup>&</sup>lt;sup>250</sup> Ces mesures visent à assurer des économies à l'Etat lui procurer des recettes supplémentaires, organiser la participation des populations à leurs soins de santé et accroitre l'efficacité des services

**Tableau 2**: Progression des affections (malnutrition et anémie)

	Malnutrition (G)	Malnutrition (M)	Anémie		
1984	474	1247	2730		
1985	6774	17517	40112		
1986	6054	17743	41871		
1987	5531	15745	41507		
1988	4488	16391	48585		
1989	4315	14711	45485		
1990	4920	14926	38866		

(G): grave, (M): modéré

**Source:** Ministère de la Santé et de la Protection sociale, Service épidémiologie, Statistiques de l'INSP, avril 1992, cité par Z. Koné (1998, p.45)

À partir de ce tableau, on peut dire que l'ajustement structurel a fortement affecté l'état sanitaire des populations et le secteur de la santé. Il génère des ressources additionnelles pour l'État et quelques entreprises du secteur moderne, introduit des améliorations techniques dans l'organisation de l'intervention de l'État dans ce secteur, mais produit en général des effets pervers importants pour les ménages et le secteur informel.

# 2. La baisse de la qualité du système éducatif

Les conséquences des P.A.S sur le système éducatif ivoirien se mesurent à divers niveaux. Les investissements publics connaissent un ralentissement. La qualité de l'enseignement s'en trouve impactée et la démotivation gagne le personnel enseignant d'où le manque de personnel d'enseignement et d'encadrement.

#### 2.1. La faiblesse des investissements

L'Ajustement structurel a eu des conséquences importantes sur le secteur de l'éducation dans les pays africains y compris la Côte d'Ivoire. En effet la nécessité de réduire les déficits budgétaires qu'il impliquait s'est traduite au niveau du secteur de l'éducation par une baisse des investissements, de l'emploi, des salaires des enseignants et une détérioration des conditions requises pour un enseignement et une formation de qualité. De façon plus spécifique, les mesures prises dans le cadre des P.A.S se sont

traduites dans le secteur de l'éducation par un gel des budgets de l'éducation, la privatisation et l'institution des classes à double flux selon I. Coulibaly (2001, p.17).

L'application des P.A.S a accentué les problèmes d'accès aux services éducatifs, car elle a réduit le salaire réel des enseignants et a donc créé un effet non incitatif sur ces derniers, en réduisant le pouvoir d'achat des ménages, qui réduit la demande scolaire des populations défavorisées<sup>251</sup>. L'ère des P.A.S n'a pas épargné la gestion des établissements scolaires et universitaires publics.<sup>252</sup> La politique de privatisation dans ce domaine s'est faite au détriment des catégories sociales défavorisées. Cela s'est traduit par la réduction progressive du montant alloué aux bourses et du nombre de boursiers. Les internats ont été supprimés dans le secondaire. La formation professionnelle à travers les institutions du marché du travail et leur tutelle connait un regain de vitalité. Selon Z. Koné (1998, p.46):

Des actions de formation professionnelle sont entreprises dans le cadre du Programme de Valorisation des Ressources Humaines (P.V.R.H) en partenariat avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et les partenaires au développement. Des politiques incitatrices à l'embauche de stagiaires, à l'emploi d'apprenti par alternance sont également mises en place. Cependant, une absence de synergie existe entre ces trois institutions et des difficultés de financement limitent la portée de ces réformes.

Par ailleurs, il est a signalé que le cantonnement de l'État a ses fonctions régaliennes a eu des impacts négatifs sur le système ivoirien dans l'application des P.A.S. L'Etat ne devrait plus investir dans des secteurs non productifs comme l'éducation. Il s'en est suivi donc une surpopulation scolaire dans les établissements d'enseignement primaires, secondaires et supérieur. Le système de double vacation fut instauré<sup>253</sup>. Dans ces conditions,

2

<sup>&</sup>lt;sup>251</sup> Le PAS de 1990 a provoqué la réduction de moitié le salaire des enseignants recrutés à partir de cette année au motif que ces salaires représentent environ 40% de la masse salariale du pays.

Dans le secondaire, les internats sont supprimés et la construction de nouveaux établissements concédée au privé. Au supérieur, la population estudiantine allant grandissante, il se posait un problème d'infrastructures, mais les investissements avaient été gelés avec les P.A.S.

<sup>&</sup>lt;sup>253</sup> La double vacation est un système qui voit le jour dans le système éducatif ivoirien au début des années 90 à la faveur de l'application des P.A.S. Il fait suite au non investissement public dans le système éducatif ivoirien qui occasionne une surpopulation scolaire dans les salles de classe. La double vacation consiste donc à scinder l'effectif d'une salle de classe donnée en 2, une moitié faisant cours uniquement dans la matinée et l'autre moitié faisant

le taux d'échec et d'abandon scolaire a cru, la qualité même de l'enseignement baisse et les mouvements de revendications scolaires et estudiantins étaient devenus de plus en plus virulents. Par ailleurs, il y a aussi que les P.A.S ont eu des effets négatifs sur l'emploi et les revenus en Côte d'Ivoire à la suite de leur application depuis le début des années 1980.

## 2.2. L'insuffisance du personnel enseignant et d'encadrement

Au début des années 1990, la crise économique que traversait le pays, conjuguée à l'application des Programmes d'Ajustement Structurel a amené le gouvernement ivoirien a prendre certaines mesures en direction de l'ensemble du personnel enseignant et d'encadrement du système éducatif ivoirien dans son ensemble.

En général, les politiques transnationales, caractérisées par des programmes d'ajustement structurel, ont été synonymes de stagnation ou de baisse de la croissance économique, à tel point que les années 1980 ont été qualifiées de « décennies perdues » pour l'Afrique au sud du Sahara. C'est dire que les résultats de ces politiques n'ont pas été encourageants d'après J-M Wautelet (1987, p.25), car ils « bloquent la croissance et accélèrent la dégradation des conditions de vie en dépit de la rhétorique sur la dimension sociale de l'ajustement structurel » J-M Éla (1998, p.342). En Côte d'Ivoire, l'austérité imposée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international s'est traduite par la chute de l'enveloppe budgétaire consacrée au secteur de l'éducation, un secteur que ces deux institutions considéraient comme étant budgétivore et non prioritaire dans la politique de relance économique, J-M Éla (1994, p.34). Selon les propos de l'ex-coordinateur national des activités extrascolaires du ministère de l'Éducation nationale, de 1982 à 1989, cité par A Toh (2017, p.28), le budget du secteur de l'éducation a chuté régulièrement en moyenne de 35 %. Cette situation va s'empirer en 1990 avec une chute additionnelle de plus de 10 milliards de francs CFA, soit environ 20 millions de dollars US selon N Kouassi (2006, p.7).

La chute du budget consacré à l'Éducation, synonyme du désintérêt pour le secteur a conduit à la précarisation de la profession enseignante au primaire en Côte d'Ivoire. Selon A Toh (2017, p.30) :

Cette situation traduit bien les difficiles conditions de vie

cours uniquement les après-midis. Ce procédé affecte ainsi la qualité de l'enseignement à travers la réduction du volume horaire dévolue pour chaque enseignement.

socioéconomiques des enseignants dans la période des programmes d'ajustement structurel, qui a eu comme point culminant la réduction des salaires des nouveaux enseignants en 1991, créant ainsi une différenciation salariale et sociale des enseignants, mais également un discrédit de la profession enseignante en Côte d'Ivoire.

Les réformes des institutions financières internationales ont sonné le glas du recrutement d'enseignants où, dans plusieurs régions et localités du pays, des insuffisances d'enseignants sont notées dans des établissements primaires, d'après A Toh (2017, p.29). En outre, A Toh (2011, p.1670) précise même que plusieurs établissements en Côte d'Ivoire ne disposent que de deux enseignants pour six classes, ce qui requiert qu'ils consentent de grands efforts pour prendre en charge les classes sans maîtres et complique davantage leurs tâches et les rend inefficaces, alors que le traitement salarial reste le même.

Cette situation est de nature à altéré la qualité de l'éducation.

En plus, le métier d'enseignant n'attire plus à tous les niveaux. Même dans l'enseignement supérieur la situation est identique. En 1998-1999, sur 108 postes budgétaires créés, seuls sept postes ont été pourvus selon le Ministère de la Fonction publique et de l'Emploi (2000, p.25.)

En somme, les conséquences de l'application des mesures du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale ne sont pas des plus fameuses en ce qui concerne le personnel enseignant et d'encadrement. Ces mesures créent un désintérêt pour la fonction enseignante eu égard aux coupes budgétaires dans ce secteur. Mais, il n'y a pas eu que ce secteur qui a subi l'impact négatif des P.A.S, car le marché de l'emploi a aussi été impacté.

# 3. La recomposition de l'emploi et la chute du pouvoir d'achat et de consommation

Les P.A.S ont eu également des conséquences négatives sur l'emploi en Côte d'Ivoire et sur les revenus.

# 3.1. La recomposition de l'emploi et la montée du secteur informel

Le tableau n° 3 suivant nous présente quelques chiffres des secteurs primaire, secondaire et le secteur du commerce entre 1980 et 1988.

**Tableau 3**: Bilan sectoriel de l'emploi moderne dans les secteurs primaires, secondaires et le commerce (1980-1988)

Secteurs	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Primaire	71000	72000	720000	74800	67700	60300	59730	57000	55800
Secondaire	73500	72000	71500	68600	65900	67800	66340	66000	65200
Commerce	38000	35000	34700	34300	32000	28500	29300	28000	27000

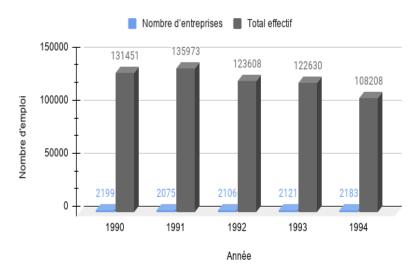
Source: Ministère de l'Emploi et de la Fonction publique (1992, p.25)

Les répercussions de l'ajustement sur l'emploi ont été considérables. On note une baisse continue de l'emploi dans les trois secteurs de 1980 à 1988, sauf entre 1980et 1982 où le nombre d'emplois dans le secteur primaire passe de 71000 à 72000 en 1981 et reste identique en 1982. Comparativement à la période 1975-1980 ou le taux de croissance de l'emploi était de 9 % L. Kéita (1999, p.7). Dans le secteur moderne entre 1981 et 1985, le taux de décroissance de l'emploi a été d'environ -9 % selon Z. Koné (1998, p.33). Corrélativement à la contraction du volume d'emploi, le chômage et le sousemploi se sont développés surtout en milieu urbain. À Abidjan par exemple, on estimait à 20 % le taux de chômage en 1985.

Quant au secteur informel l'augmentation des emplois est estimée à 10 % par an depuis 1981. La dégradation de la situation économique et du marché du travail s'est soldée par le développement du phénomène de pauvreté et d'une crise sociale. La mise en œuvre des P.A.S a entrainé et continue d'entrainer la suppression de nombreux emplois suite à la restructuration des entreprises publiques et parapubliques. Sur l'ensemble de la décennie 80 ; l'emploi a diminué de près de 29 % dans les entreprises publiques et de 17 % dans les entreprises parapubliques d'après (L. Méité, 1998, p.16).

D'une manière générale, on constate une chute de l'emploi dans ces différents secteurs entre 1980 et 1988. Les P.A.S et leur application expliquent cet état de fait. L'emploi diminue et la paupérisation gagne du terrain. Le graphique n° 1 ci-dessous montre quant à lui l'évolution de l'emploi dans le secteur moderne privé entre 1990 et 1994.

Graphique 1 : Évolution de l'emploi dans le secteur moderne



**Source** : Graphique réalisé à partir des données du Ministère de l'économie et des Finances (1995, p.10).

Le constat est que les emplois dans le secteur moderne diminuent de plus en plus, en passant de 131451 à 108208 emplois entre 1990 et 1994, soit une baisse de 23243 emplois. Par ailleurs, on assiste à la montée des nouvelles formes d'emplois qui se différencient des formes dominantes antérieures pour s'apparenter dans un grand nombre de cas à du quasi-emploi. Les plus représentatives sont les emplois informels et les pluri-emplois. Toutes ces baisses d'emplois dans les secteur public et privé ont eu des incidences négatives sur la qualité de vie en Côte d'Ivoire durant l'ère des P.A.S. La limitation des recrutements à la fonction publique et la dissolution ou restructuration des entreprises publiques et la limitation du nombre de coopérants a occasionné une forte augmentation du taux de chômage et de pauvreté. La coïncidence entre la mise en application des P.A.S et l'accroissement du taux de chômage est que de 7,7 % en 1978, ce taux est passé à 22,8 % en 1986, la moyenne se situe entre 13 % et 15 % en 1989 (Z. Koné, 1998, p.37-38).

Par ailleurs, les P.A.S ont fortement modifié les conditions de fonctionnement du marché du travail. Ils ont eu d'importants effets sociaux. Les effets observés au niveau de la demande d'emploi sont entre autres un effet de concurrence entre les secteurs formels et informel grâce à la

déréglementation, un effet de paupérisation suite à la baisse des revenus des agents économiques cause de la pluriactivité et de l'essor du secteur informel. Alors que le taux de chômage dans le secteur moderne augmentait, celui du secteur informel baissait.<sup>254</sup> Les effets les plus évidents concernent le secteur public où le désengagement de l'État sur le marché de l'emploi s'est traduit par un effondrement du salariat d'entreprise avec une perte d'environ 60000 emplois entre 1980 et 1992, selon l'Agence de Gestion de l'Emploi (1993, p.4).

Quant aux emplois dans l'administration, ils ont progressé durant les années 80, suite à une ambivalence des politiques étatistes et au choix de préserver les emplois face aux risques sociaux aux dépens des salaires dont la réduction était considérée comme un moindre mal. De milliers d'agents dont 12000 administratifs ont, cependant, été licenciés entre 1990 et 1992 et 3500 en 1994. La part de l'emploi du secteur moderne est passé ainsi de 13,5 % de l'emploi total en 1980 à 7,7 % en 1995 (Agence de Gestion de l'Emploi ,1993, p.20).

Le secteur privé a vu sa part diminuée également dans le secteur moderne en termes d'emplois entre 1980 et 1990 de 74 % à 60, 6%, notamment dans le secteur primaire. <sup>255</sup>

### 3.2. La réduction des revenus et du pouvoir d'achat

Les P.A.S ont entrainé une montée du chômage et du sous-emploi, qui a atteint 36 % de la population active en 1990. La baisse des demandes d'emplois, des offres et des placements transitant par le marché officiel traduit l'accroissement de l'emploi hors marché et vers l'informel. À la baisse des revenus salariaux, il faut ajouter la compression des prix aux producteurs de produits agricoles. Dans le même temps, on note les difficultés des entreprises tournées vers le marché domestique dont les revenus ont également baissé. Par ailleurs, les principales mesures sur les revenus en Côte d'Ivoire dictées par les P.A.S ont été entre autres selon Z. Koné (1998, p.34-35):

<sup>&</sup>lt;sup>254</sup> L'informel, vu la flexibilité des activités qui s'y mènent, recevaient presque tous les déflatés du secteur moderne public comme privé.

<sup>&</sup>lt;sup>255</sup> Les mesures de libéralisation du marché du travail n'avaient pas encore porté leurs fruits en termes de facteurs régulateur de l'emploi. L'emploi salarié a plus diminué dans le secteur des biens échangeables que dans celui des biens non échangeables, traduisant un processus de tertiairisation, qui est contraire à la logique du transfert de la main d'œuvre vers le secteur concurrencé.

L'alignement des salaires des organismes publics sur ceux de la Fonction publique, le blocage des salaires de la fonction publique, l'augmentation de 10 % de tous les salaires minima du secteur privé et semi privé, le plafond de base de calcul des charges sociales bloqués à 70000 F.C.F.A celui de 1980, la suspension de l'autorisation de dépassement des heures supplémentaires au-delà de 40 heures par semaine, la discrimination renforcée de l'imposition sur le salaire des expatriés, 16% au lieu de 10 % pour le personnel local, la limitation du glissement catégoriel, l'économie en matière d'éducation...

Ces principales mesures ont eu des répercussions non des moindres sur les revenus et le pouvoir d'achat en Côte d'Ivoire entre 1981 et 1998. En effet, il s'était avéré par le passé que les salaires perçus par les employés de la plupart des sociétés d'État n'étaient pas en adéquation avec les qualifications requises pour la perception de ces revenus. Il y avait donc une sorte de disproportion entre ces salaires et ceux perçus par les autres agents de la fonction publiques. Le président Félix Houphouët-Boigny avait fustigé cela comme l'une des causes de l'endettement du pays au début des années 80. <sup>256</sup> Cela dit, les revenus des employés des sociétés d'État devraient être revus à la baisse du fait de l'application des P.A.S.

La masse salariale dans le P.I.B ivoirien est passé respectivement de 11% à 8 % et à 7 % de 1993 à 1994 jusqu'en 1997, le plafond de base de calcul des charges sociales bloqués à 70000 F.C.F.A L. Kéita (1999, p.8). Ceci a pour conséquence de freiner toute sorte de revalorisation en ce qui concerne les charges sociales de 1981 à 1998.

La mesure concernant :« La suspension de l'autorisation de dépassement des heures supplémentaires au-delà de 40 heures par semaine, la discrimination renforcée de l'imposition sur le salaire des expatriés, 16% au lieu de 10 % pour le personnel local », selon l'Agence de gestion de l'emploi (1993, p25) s'inscrivait aussi dans la logique des précédentes : limiter voire suspendre toute sorte de revalorisation qui pourrait accroître des gains supplémentaires de revenus. La discrimination dans l'imposition des salaires est aussi à déplorer, mais il s'inscrivait dans une logique de faire des retenus sur les revenus afin d'alimenter les caisses de l'Etat. En effet, la politique de privatisation a occasionné un flux plus ou moins important de travailleurs non nationaux dans la plupart des secteurs modernes de l'économie du pays

\_

<sup>&</sup>lt;sup>256</sup> Le président Félix Houphouët-Boigny avait en 1980, au cours d'un bureau politique du parti unique à l'époque le PDCI RDA, accusé certains de ces collaborateurs de malversations et d'enrichissement illicite au point que cela est impacté négativement les caisses publiques.

et plus particulièrement dans le secteur secondaire fort des privatisations des entreprises publiques.

La limitation du glissement catégoriel et l'économie en matière d'éducation apparaissaient comme le coup de grâce de toutes ces mesures. La limitation du glissement catégoriel signifie que, moins de travailleurs de la fonction publique auront la possibilité de passer d'un indice à un autre et de ce fait très peu pourront voir leurs revenus revalorisés. Car, il faut un changement de la catégorie sur le bulletin de solde à la fonction publique pour que ses revenus soient revalorisés. L'économie en matière d'éducation a concerné le secteur qui concentre le plus grand nombre de salariés de la fonction publique ivoirienne : l'éducation nationale.

En effet, l'application de cette mesure a conduit à la réduction de moitié des salaires des enseignants recrutés à partir de 1991 selon les recommandations du P.A.S 5 qui demandait entre autres la réduction du train de vie de l'Etat et la suspension des investissements non productifs. Elle apparaissait comme le point culminant des mesures draconiennes de l'application des P.A.S. De milliers d'enseignants tous les cycles confondus, de préscolaire au supérieur percevaient la moitié du salaire du métier qu'il exerçait, quand leurs collègues pour le même métier le même grade percevaient le double. Cette injustice fragrante du fait des P.A.S a limité le pouvoir d'achat de milliers de salarié de la fonction publique ivoirienne. Or dans une économie où le pouvoir d'achat faibli, il s'en suit une capacité de consommation réduite, or dans une économie où la consommation faiblit il est difficile à cette économie de connaitre des taux de croissance. Ce fut le cas en Côte d'Ivoire avec la réduction des revenus et du pouvoir d'achat des salariés de façon générale du fait de l'application des P.A.S.

À cela s'ajoute aussi le bocage des salaires des fonctionnaires depuis le premier P.A.S.de 1981. Cela revient à dire qu'aucun avancement du salaire des fonctionnaires ne devrait avoir lieu comme par le passé où cela était le cas tous les deux ans.

Pour tout dire l'application des P.A.S a affecté négativement les revenus en Côte d'Ivoire entre 1981 et 1998 en réduisant, en limitant en suspendant toutes les politiques visant à accroître ou à revaloriser les revenus. Cet impact négatif a induit une faible capacité de consommation dans l'économie ivoirienne avec la réduction du pouvoir d'achat des populations ivoiriennes dans leur ensemble.

### Conclusion

Entre 1981 et 1998 la Côte d'Ivoire a connu six Programmes d'Ajustement Structurel qu'elle a appliqué. Ce sont : 1981-1983 (P.A.S.1), 1984-1985 (P.A.S.2), 1985-1986 (P.A.S.3), 1987-1988 (P.A.S.4), 1989-1990 (P.A.S.5), 1998-2000 (P.A.S.6). Tous ces programmes ont été mis en œuvre avec l'appui des institutions de Breton Woods, la Banque Africaine de Développement et la France. L'application de ces mesures relève de la conjoncture économique déplorable que la Côte d'Ivoire subissait depuis le début des années 80. Laquelle conjoncture était caractéristique de l'endettement croissant du pays, de la chute du taux de croissance économique, de la paupérisation généralisée et d'une morosité économique sans précédent dans l'Histoire économique de ce pays. Si les P.A.S devaient à la fois à court, moyen et long terme permettre à la Côte d'Ivoire de retrouver la santé économique, il n'en demeure pas moins que leurs impacts sociaux ont été désastreux.

Les investissements publics dans le domaine social ont pratiquement été gelés, car l'État ne devrait plus investir dans des secteurs non productifs qui ne rapportaient pas de l'argent aux caisses publiques. La santé, l'éducation, l'emploi ont ainsi été sévèrement affectés à la suite de l'application de ces décisions. Les frais liés à l'accès aux services de santé ont été revalorisés, quand la limitation du recrutement de nouveaux médecins était requise. Le financement des infrastructures sanitaires était des plus stricts. Il en ait pratiquement de même au niveau du secteur de l'éducation, où le désengagement de l'État au profit du secteur privé a créé une surpopulation scolaire du fait de l'insuffisance des salles de classes. La qualité de l'enseignement se dégrade quand le système de double vacation réduit les volumes horaires et que les enseignants sont payés au rabais<sup>257</sup>. Partout, les augmentations de salaires sont gelées à la fonction publique. Le pouvoir d'achat chute, le chômage augmente, l'économie est mal en point et la pauvreté gagne du terrain, passant du simple au triple entre 1985 et 1993, le taux passant de 10% à 31% selon G. J. Dago (2016, p.52).

\_

<sup>&</sup>lt;sup>257</sup> Le système de double vacation réduit les volumes horaires en ce sens que le temps requis pour l'exécution des programmes d'enseignement est réduit de moitié, le salaire des enseignants réduit de moitié a été appelé le « raccrochage » et ceux des enseignants recrutés avant la mesure des P.A.S sur la diminution des salaires, « le décrochage ».

En somme, l'application des P.A.S a dégradé la qualité de vie en Côte d'Ivoire entre 1981 et 1998. Si les mesures visaient à renflouer les caisses de l'État, elles ont au contraire appauvri la population ivoirienne. C'est à croire que la dimension sociale des P.A.S fut un échec dans la politique sociale de la Côte d'Ivoire.

# Références bibliographiques

AGENCE DE GESTION DE L'EMPLOI, 1993, Les résultats de l'enquête emploi, Abidjan A.G.E.P.E.

COULIBALY Ibrahima, 2001, Les coûts sociaux des P.A.S en Afrique subsaharienne, Abidjan, CIRES.

DAGO Guéby Joseph, 2016, Histoire économique et sociale de la Côte d'Ivoire de 1843 à nos jours, Abidjan, l'Harmattan.

ÉLA Jean Marc, 1994, Afrique: l'irruption des pauvres. Société contre ingérence, pouvoir et argent, Paris, L'Harmattan.

ÉLA Jean Marc, 1998, Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire. Les défis du monde d'en bas, Paris, Montréal, L'Harmattan.

GUILLAUMONT Patrick, GUILLAUMONT Sylviane, 1994, Ajustement et développement, l'expérience des pays ACP, Paris, Economica.

JALLY Brunet, 1992, L'ajustement macro-économique et le secteur de la santé: deux exemples africains le Mali et la Côte d'Ivoire, in Actes de la Table Ronde Crises et Ajustement en Côte d'Ivoire: les dimensions sociales et culturelles, Abidjan, ORSTOM.

KEITA Lamine, 1999, Ajustement et évolution de la structure des dépenses publiques : cas de la Côte d'Ivoire, Abidjan, CIRES.

KONE Zobila, 1998, Ajustement Structurel, réformes économiques et rôles des partenaires sociaux, Abidjan, Bureau International du Travail.

KOUASSI N'dri, 2006, Les PAS et la lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire : cas de l'enseignement primaire public. Rapport d'étude, Abidjan, CPAE-SNEPPCI.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, 1995, La Banque des données financières, Abidjan

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, 1992, Statistique de la direction de l'Emploi et de la Réglementation du Travail, Abidjan.

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE L'EMPLOI, 2000, Rapport d'études, Abidjan

MORASSE Julie Alice, 1991, Ajustement Structurel et pauvreté en Afrique : problématique et solutions préconisées, Université de Laval.

TOH Alain, 2011, Impacts des programmes d'ajustement structurel sur le système éducatif ivoirien : Retour pour une analyse sociologique des conditions de vie et de travail des instituteurs de l'enseignement primaire public en Côte d'Ivoire in *Journal africain de communication scientifique et technologique*, 1657-1680, n° 10, pp 1657-1680.

TOH Alain, 2017, Précarisation de la profession enseignante au primaire en Côte d'Ivoire in Revue Scientifique internationale en Éducation n° 25, volume 2, pp. 20-34.

WAUTELET, Jean-Michel, 1987, Endettement, ajustement structurel et politique de développement, Louvain-la-Neuve : CIDEP.

# LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE A ABIDJAN (1912 -1987)

Ange Barnabé ADOFFI Historien, Enseignant-chercheur à l'université Jean Lorougnon Guédé-Daloa adoffia@yahoo.com

### Résumé

Cette étude se propose de montrer l'évolution de la politique de gestion de l'eau potable à Abidjan. Les problèmes d'eaux récurrents dans les grandes agglomérations ivoiriennes ces dernières années nécessitent de revisiter les programmes hydrauliques du pays et d'analyser l'action de la Sodeci<sup>258</sup> en matière de production et de distribution de l'eau en Côte d'Ivoire. La bibliographie sur la question est abondante. Elle expose de manière discontinue la construction du service public d'eau potable en Côte d'Ivoire. Cette approche bien qu'importante pour la connaissance de la distribution de l'eau potable, brouille par contre les enjeux historiques, notamment l'évolution de la gestion de l'eau en Côte d'Ivoire. Pour atteindre cet objectif, nous avons mobilisé plusieurs ouvrages, des articles scientifiques, des sources d'archives et des sources imprimées. La confrontation des données recueillies dans ces documents met en lumière la gestation de la politique de l'eau potable, la mise en place des installations de distribution d'eau potable à Abidjan et les débuts de la SODECI.

**Mots-clés** : SODECI– Hydraulique –Eau potable– Distribution, Commercialisation.

## **Abstract**

This study aims to show the evolution of the drinking water management policy in Abidjan. The recurring water problems in large Ivorian agglomerations in recent years require revisiting the country's hydraulic programs and analyzing Sodeci's action in the production and distribution of water in Côte d'Ivoire. The bibliography on the subject is abundant. It

176

<sup>&</sup>lt;sup>258</sup> Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire

discontinuously describes the construction of the public drinking water service in the Ivory Coast. This approach, although important for the knowledge of the distribution of drinking water, blurs the historical issues, in particular the evolution of water management in the Ivory Coast. To achieve this goal, we have mobilized several books, scientific articles, archival sources and printed sources. Comparison of the data collected in these documents highlights the development of the drinking water policy, the establishment of drinking water distribution facilities in Abidjan and the beginnings of SODECI.

**Keywords**: SODECI– Hydraulics– Drinking water– Distribution– Marketing.

#### Introduction

L'histoire de l'eau potable en Côte d'Ivoire s'inscrit dans le cadre de la décennie de l'eau potable et d'assainissement dans le monde, adoptée par l'assemblée générale des nations unies (1980-1990)<sup>259</sup>. Cette initiative avait pour objectif d'assurer l'alimentation en eau de boisson saine en zone urbaine et rurale. La question de l'eau potable et sa distribution est donc une condition sine qua non pour la survie et la bonne santé des populations. En Côte d'Ivoire, la politique de l'eau potable prend forme avant les indépendances par la création de la SODECI<sup>260</sup> et se consolide à partir des années 1970. De la distribution de l'eau potable dans les villes, l'eau potable atteint les zones rurales. Les abonnés passent successivement de 3974 en 1960 à 576 552 en 2007 et la production de 11400 en 1960 à 170 897 en 2007 (SODECI, 2007). Malgré le développement important des abonnements et de la production de l'eau potable par la SODECI, la Côte d'Ivoire est encore confrontée aux pénuries d'eau. Les décennies (2000-2010) et (2010-2020) constituent les périodes de la constatation des problèmes d'eau dans le pays. Cette période remet en cause la politique de production et distribution d'eau potable en Côte d'Ivoire. Cette étude, au lieu de s'étendre sur l'échelle nationale, se propose d'analyser la question sur une échelle réduite, comprendre la réalité dans un secteur précis. C'est pourquoi nous avons choisi Abidjan non pas parce qu'elle est la capitale économique, la plus grande et importante ville de la Côte d'Ivoire, mais parce qu'Abidjan est l'unique ville qui bénéfice de manière constante (depuis 1912) de la politique

\_

<sup>&</sup>lt;sup>259</sup> Comité directeur de la coopération de la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, juillet 1990,

<sup>&</sup>lt;sup>260</sup> Société de distribution d'eau en Côte d'Ivoire

d'eau potable en Côte d'Ivoire. Malgré cette longévité de la production journalière d'eau potable, le déficit est de 150 000 m³/jour (Ministère des infrastructures économiques, 2008, p. 5). Si bien que parmi toutes les villes ivoiriennes, Abidjan est la seule ville qui connait de manière significative une pénurie d'eau.

L'historiographie sur la question de la production de l'eau est abondante. Elle expose de manière discontinue la construction du service public d'eau potable en Côte d'Ivoire. Ces études antérieures, bien qu'importantes pour la connaissance de la distribution de l'eau potable, ne prennent pas en compte les enjeux historiques, notamment l'évolution de la gestion de l'eau en Côte d'Ivoire. La présente étude tente de combler cette lacune en se focalisant sur l'historique de la politique des pouvoirs publics dans la production d'eau potable à Abidjan. Ainsi, Comment la politique d'eau potable à Abidjan a-t-elle évolué entre 1912 et 1987.

L'objectif de ce travail vise donc à montrer le processus d'évolution de la production et de la distribution d'eau potable à Abidjan. Pour y parvenir nous avons consulté des sources d'archives et imprimées. Ces sources apportent des réponses précises sur l'avènement du système d'eau potable à Abidjan. La méthodologie retenue, ici, est la confrontation de cette documentation. Elle croise une analyse critique des travaux académiques. Grâce à cette approche méthodologique, l'étude analyse la gestation de la politique d'eau potable à Abidjan, l'édification des infrastructures d'eau et la mise en place du programme national humaine.

# 1. La gestation de la politique d'eau potable à Abidjan (1912-1937)

L'avenement de la construction de la politique d'eau potable à Abidjan, est consécutif à la création des adductions d'eau dans les villes coloniales en Côte d'Ivoire.

## 1.1 Les débuts de l'adduction d'eau à Abidjan (1912-1922

La problématique des maladies tropicales dans les villes coloniales de grandes populations européennes pose dans l'urgence la nécessité de l'eau potable. Cette ambition est de fournir aux Européens vivants dans ces agglomération une eau potable pour éviter qu'ils contractent certaines maladies liées à l'eau.

Les autorités coloniales inspectent alors plusieurs centres urbains pour

y établir des stations de production et de distribution d'eau potable. Ainsi, Abidjan, Bouaké, Grand-Bassam, Bingerville, Daloa, etc, sont alors retenues pour les premiers services d'adduction d'eau potable dans la colonie entre 1911 et 1915. A Grand-Bassam, les travaux sont entamés entre 1908 et 1910. Ils prennent forme dès 1912<sup>261</sup>. Les travaux sont confiés à l'agent Voyers pour procéder à l'étude des travaux d'adduction d'eau à Grand-Bassam<sup>262</sup>. Cette étude vise à trouver un mécanisme de production ainsi que celui de filtrage et d'épuration d'eau potable.

A Bingerville, la question de l'adduction d'eau potable remonte à 1910<sup>263</sup> par la construction d'un château d'eau. L'eau puisée dans la lagune n'a pas subi de prélèvement comme le souligne le chef de santé de la colonie : « Bingerville a été doté, dès 1910, d'une adduction d'eau. On ne s'est pas préoccupé à cette époque de la potabilité de l'eau fournie, et on s'est résigné à recueillir des citernes d'eau destinés à la boisson, réservant celle de la conduite aux besoins ménagères » (A.B. ADOFFI, J.J SERI, 2017, p. 149). Les raisons de cette attitude s'expliquent par le fait que les rivières et les puits étaient les principales sources d'alimentation en eau de boisson à Grand-Bassam<sup>264</sup>.

A Bouaké, des prélèvements d'eau ont été effectués en 1912 en deux endroits différents notamment au niveau du bassin et au milieu de la surface de l'eau. Ces procédés indiquent l'entame de l'installation d'un service d'eau potable à Bouaké<sup>265</sup>. Selon les résultats d'analyse des prélèvements l'eau de Bouaké ne contient presque pas de sels minéraux, et de chaux mais de la silice et de l'alu mine.

A Abidjan, les premiers habitants (européens) se ravitaillent en eau de puits en attendant la fin des travaux de construction des bâtiments administratifs ainsi que des services publics. Toutefois, des prélèvement d'eau sont effectués dans la lagune (au sud du plateau) à partir de 1912<sup>266</sup>

179

ANCI, 3 HH 23, 1912, Laboratoire de bactériologie, Correspondance, numéro 85, du 22 Aout 1912, relative à l'adduction d'eau à Grand-Bassam du médecin chargé de l'hygiène à monsieur le Lieutenant-Gouverneur de la colonie.

<sup>&</sup>lt;sup>262</sup> ANCI, 3HH 23, 1912, Lettre n° 4893 du 7 aout 1912, relative à l'adduction d'eau à Grand-Bassam.

<sup>&</sup>lt;sup>263</sup> ANCI, 3 HH 52 (1912-1914), rapport du médecin de chef de la colonie

<sup>&</sup>lt;sup>264</sup> ANCI, 1903, Article 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de l'Arrêté de police du 15 août 1903 du Lieutenantgouverneur par intérim, J. Martin, considérant qu'il y a lieu de réglementer les dispositions de nature à assurer la salubrité publique à Bingerville, p 12.

<sup>&</sup>lt;sup>265</sup> ANCI, 3 HH 38 (1914-1915), Copie de Lettre du 5 novembre de Finelle, pharmacienmajor de 2° classe du Laboratoire de chimie de Bingerville, relative à l'analyse des eaux prélevées au bassin de Bouaké et Abidjan.

<sup>266</sup> Idem.

pour la construction d'une adduction d'eau potable. A Daloa, l'eau a été prélevée le 7 juillet 1913<sup>267</sup> par le pharmacien-major de 2e classe des Troupes coloniales, docteur Cesari. Les résultats indiquent que l'eau de la source de Daloa regorge de matières organiques suffisantes qui la classent parmi les eaux dites suspectes.

La volonté du pouvoir colonial de construire des adductions d'eau potable dans les villes ou centres urbains les plus importants est en rapport sans doute avec l'installation progressive des Européens à l'intérieur de la colonie.

## 1.2 L'adduction d'eau potable d'Abidjan (1922-1937)

Le site d'Abidjan (plateau) est loti à partir de 1904(A.B. Adoffi, 2014, p.59). Avant 1920, les installations administratives comportant des bureaux, des logements des fonctionnaires, des bureaux de postes, les magasins, la prison, l'Eglise, etc. son construits pour assurer le fonctionnement normal des services publics (A.B. Adoffi, 2014, p. 60).

En 1920, le Gouverneur général de l'AOF, Martial Merlin, décide de faire d'Abidjan le chef-lieu de la colonie. Cette décision donne un nouveau coup de pouce au développement des édifices publics (H. Diabaté, L. Kodjo, 1990, p. 68). Abidjan devient un important centre urbain reçois plus de la moitié des Européens vivants dans la colonie. Si les conduites d'eaux sont envisagées avant 1920 dans la future capitale coloniale, les populations s'alimentent en eau de puits en attendant l'exécution des essais pouvant permettre d'étudier la nappe phréatique qui existe dans le sous-sol de la ville ou de ses environs immédiats en 1922<sup>268</sup>.

Les prélèvements d'eau pour la construction de l'adduction d'eau d'Abidjan sont effectués dans la lagune ébrié au sud du Plateau et au nord de la ville notamment dans la rivière Banco. Si les résultats des prélèvements d'eau de la lagune ébrié sont inconnus, ceux de la rivière Banco par contre ont été portés à la connaissance des autorités coloniales. Ainsi selon le chef du service de santé, il est impossible de donner à la population d'Abidjan l'eau de la rivière Banco, en moins d'une épuration par la javellisation à cause

180

ANCI, 1913, Copie de Lettre du 7 juillet 1914 du pharmacien-major Cesari du Laboratoire de chimie, bulletin d'analyse n° 70, analyse de l'eau de la source de Daloa
 ANCI, 3 HH 2, 1928, alimentation en eau d'Abidjan, Lettre du 24 novembre 1925, de l'inspecteur général des travaux publics à Monsieur le Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire.

de son insalubrité<sup>269</sup>.

Créée en 1904, Abidjan occupe en 1914, 35% de terrains attribués et le rythme foncier urbain s'accélère entre 1930 et 1932 (C. Coquery-Vidrovitch, 1993, p. 122). Avant 1934, date de l'érection d'Abidjan en chef-lieu de la colonie, la ville reçoit un budget pour la construction des bâtiments, de la voirie, du pont flottant et d'infrastructures diverses permis lesquelles le projet d'adduction d'eau potable. De manière précise, le budget passe de 0,31% en 1931 à 1,8% en 1932 (C. Coquery-Vidrovitch, 1993, p. 123). Ce tableau présente l'évolution de la population françaises d'Abidjan entre 1917 et 1936.

Tableau 1 : Evolution de la population française d'Abidjan entre 1917 et 1939

Années	Nombre d'habitants
1917	130
1921	145
1926	482
1936	697

Source: H. Diabaté et L. Kodjo, Notre Abidjan "Toujours plus haut", Ivoire Média, Mairie d'Abidjan, Abidjan, 1991, p. 93.

L'évolution rapide de la population française à Abidjan entre 1917 et 1936 est en lien avec son érection en chef-lieu de la colonie en 1934. Ainsi, devenant une des plus grandes villes de la colonie, l'administration coloniale y relance le projet de l'adduction d'eau potable. Ce projet est mis en exécution à la fin des années 1930 et se formalise en 1935. Il résulte de plusieurs sondages dans le sous-sol d'Abidjan. Le captage d'eau a nécessité une étude préalable par le service des travaux publics, de novembre 1935 à novembre 1936<sup>270</sup>. Ces sondages ont révélé qu'une nappe souterraine existait au niveau de la lagune au sud de la ville. Les études révèlent que la nappe n'est pas en communication avec la lagune et peut fournir environ 2 000 mètres cubes par seconde<sup>271</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>269</sup> ANCI, 3HH2, 1928, Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>270</sup> Gouverneur général de l'AOF.1937, bulletin d'information et de renseignements du lundi 2 aout 1937, n° 155, p.5

<sup>&</sup>lt;sup>271</sup> Idem

# 1.3 Le captage et la distribution d'eau dans les quartiers d'Abidjan

Le captage d'eau a été possible après plusieurs recherches dans toute la ville et ses environs. D'après les spécialistes notamment ceux du service des travaux publics, elles se situent au niveau géologique et agricole. Au niveau géologique, la connaissance de la nappe régnant dans toute la région lagunaire permet d'y puiser à coup sûr chaque fois qu'on a besoin d'eau potable ou industrielle. Du point de vue agricole, la formation des marécages de la région lagunaire n'est pas liée à l'eau stagnante mais est plutôt liée à émergence de la nappe profonde. Les installations sont faites de deux réservoirs. Ils contiennent chacun 2 000 mètres cubes et leur sommet est à 35 mètres au-dessus du terrain qui les supporte et à 65 mètres au-dessus de la lagune. Ils sont en béton armé et l'ascension de leur escalier en hélice est vertigineuse<sup>272</sup>. Des réservoirs d'eau sont envoyés aux quartiers les plus éloignés par un réseau de 40 kilomètres de conduites, dont les plus grosses, au départ, ont 40 centimètres de diamètres, tandis que les plus petites n'en ont que 6 sur les 40 kilomètres de conduites de distribution.

Les quartiers africains notamment Treichville et Adjamé disposent de 17, 5 kilomètres. Les quartiers Plateau, Port-bouët et Vridi, ont 22,5 kilomètres de conduites de distributions d'eau. Les superficies respectives étant de 170 hectares et de 250 hectares, la longueur de conduite par hectare est de 0.130 kilomètre pour les quartiers africains et pour 0. 090 au Plateau, Port-bouët et Vridi <sup>273</sup>. L'eau est acheminée dans les habitations des Africains à la faveur d'un régime de petits abonnements forfaitaires par robinet calibre. Le prix de pose de nouveaux branchement est fixé à 100 francs alors que leur valeur exacte est de 600 francs. La redevance mensuelle par livraison quotidienne de 0.250 mètre cube à 0. 750 mètre cube et varie entre 5 à 15 francs<sup>274</sup>.

La réalisation du système d'adduction d'eau potable à Abidjan est embryonnaire entre 1922 et 1937. Ce projet, une des véritables politiques et de gestions urbaines du pouvoir colonial entre dans une autre phase à partir de 1948.

<sup>&</sup>lt;sup>272</sup> Gouverneur général de l'AOF.1937, bulletin d'information et de renseignements du lundi 2 aout 1937, n° 155, p.5

<sup>&</sup>lt;sup>273</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>274</sup> Tbid.

# 2. La mise en place des installations de distribution d'eau potable à Abidjan (1948-1960)

La volonté de fournir de l'eau potable aux Abidjanais a nécessité la mise en place des installations et la construction d'un service public urbain d'eau potable.

# 2.1. De la vétusté des installations et la nécessité de construction d'un service public urbain d'eau potable (1948-1959)

Le processus d'adduction d'eau d'Abidjan qui débute avant 1920, prend forme en 1922. Les premières et véritables installations de conduites d'eau sont construites entre 1935 et 1936. En 1937, la commune d'Abidjan ainsi que ses quartiers africains (Treichville et Adjamé) sont desservis. L'alimentation en eau potable de boisson est effective grâce aux réservoirs construits au milieu des années 1930. Ces réservoirs sont alimentés par des moteurs électriques. Après des années de fonctionnement, des observations sont faites au niveau de la précarité des installations électriques qui alimentent les électropompes en janvier 1948<sup>275</sup>.

Lors de la construction de l'adduction d'eau à Abidjan, certains paramètres n'ont pas été pris en compte, notamment la protection des moteurs. En effet, la rotation des moteurs est supérieure à la norme et exerce une forte pression sur les électropompes. De 2 810 tours au maximum, la rotation des moteurs est à 3 155 tours. L'absence de régulateur de tension provoque, par survoltage ou sous-voltage dans les années 1950, des échauffements anormaux dans les enroulements. Ces difficultés entrainent le claquage répété des enroulements des moteurs électriques et attestent la mauvaise installation des moteurs et la conduite anormale d'exploitation de l'eau à Abidjan. L'administration coloniale et les autorités municipales d'Abidjan s'accordent à revisiter le système de production d'eau potable d'Abidjan pour répondre aux besoins en eau de la population. La prise de cette décision est en rapport avec la rapide croissance démographique d'Abidjan.

183

<sup>&</sup>lt;sup>275</sup> Maurice Lebonheur, « Lettre ouverte aux responsables de la régie des eaux », in La Côte d'Ivoire, Hebdomadaire (paraissant le mercredi et le samedi) du samedi 14 janvier 1950, n° 224, p. 3.

Tableau 2 : La population d'Abidjan entre 1947 et 1960

Agglomérations Années	Abidjan (agglomérations européennes)	Treichville	Adjamé
1947	5000 habitants	30 000 habitants	-
1956	127 000 habitants	55 000	40 000
		habitants	habitants
1960	170.000 habitants	80 000	70 000
		habitants	habitants

Source : Annie Manou Savina, *Politiques et pratiques urbaines à Abidjan*, thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Paris I, Panthéon Sorbonne, tome 1, 1986, p. 46.

Le tableau met en relief l'évolution de la population d'Abidjan entre 1947 et 1960. Celle-ci, passe de 5000 habitants en 1947 à 170 000 habitants en 1960. Cette croissance démographique est supérieure ou égale à un taux de 10% par an au cours de la période 1947-1960 (A.M. Savina, 1986, p. 2). La conjugaison de l'accroissement rapide de la population et la dynamique urbaine exige une nouvelle politique de production et de distribution d'eau potable à Abidjan. Il s'agit pour les autorités coloniales et municipales de permettre aux populations de bénéficier d'une bonne prestation de gestion d'eau potable. Ainsi à la fin de 1950, un appel d'offres est lancé pour répondre aux difficultés qui fragilisent le bon fonctionnement du système d'eau potable notamment les moteurs et les pompes dans la conduite de l'eau dans la commune et ses quartiers africains.

### 2.2 L'appel d'offres et la naissance de la SODECI

Cet appel d'offres vise à reformer le système d'adduction d'eau existant, de le rendre performent pour une ville en évolution du point de vue de l'occupation spatiale, du développement des quartiers (Adjamé, Treichville, Cocody, Port-Bouêt-Vridi) et de la croissance démographie impressionnante. A partir des années 1950, la population passe de 48 000 en

1948 à 110 000 en 1952<sup>276</sup>. La ville « blanche » (Plateau) se retrouve avec 10000 habitants, et les agglomérations africaines avec respectivement 60 000 habitants à Treichville et 40 000 habitants à Adjamé<sup>277</sup>. L'étalement urbain et la croissance démographique exigent la mise en place d'un système d'eau potable moderne et adéquat pour assurer à court et long terme la production et la distribution d'eau potable à la commune.

La volonté des autorités municipales d'Abidjan et de l'administration coloniale de fournir l'eau potable à Abidjan et en Côte d'Ivoire se formalise par un appel d'offres en 1959. Celui-ci, est destiné uniquement aux entreprises françaises pour pérenniser leur primauté en Côte d'Ivoire. C'est dans ce contexte que le service d'eau potable a été attribué à la Société d'Aménagement Urbain et Rural(SAUR) pour concevoir et exploiter les installations de production d'eau d'Abidjan. L'histoire de cette société remonte en 1933<sup>278</sup>. Elle est créée par Pierre Crussard<sup>279</sup>. A l'origine c'est une entreprise de travaux publics qui sert en priorité les communes rurales et littorales de France puis plus tard, elle développe ses premières exploitations de gestion d'eau dans l'Ouest de la France et devient le partenaire privilégié des collectivités rurales. Au fil du temps, elle devient l'une des sociétés spécialisées dans le traitement des eaux de surface. C'est sans doute sur cette base qu'elle obtient, après l'appel d'offres, le marché de la construction du service public d'eau potable d'Abidjan en 1959<sup>280</sup>. Elle a en charge l'installation, l'entretien et la gérance des services de distribution d'eau potable d'Abidjan et de Côte d'Ivoire.

# 3. Les débuts de la SODECI et le programme national de l'hydraulique humaine (1960-1973)

Créée en 1959, la Société de Distribution d'eau de Côte d'Ivoire (SODECI) est chargée de la production, la distribution de l'eau potable et l'entretien des installations non seulement à Abidjan mais aussi dans le pays.

<sup>278</sup> https://www.saur.com/Profil/histoire, consulté le 10 septembre 2021 à 10h18

<sup>&</sup>lt;sup>276</sup> Archive de la commune d'Abidjan, note de la SITA sur le nettoiement d'Abidjan du 12 juin 1952, p. 1

<sup>&</sup>lt;sup>277</sup> Idem.

<sup>279</sup> Fondateur de la Société d'Aménagement Urbain et Rural en France, filiale du groupe SODECI

<sup>&</sup>lt;sup>280</sup> https://www.saur.com/Profil/hIstoire, consulté le 10 septembre 2021 à 10h18

# 3.1. Les objectifs et le début de la production et de la distribution d'eau potable

L'eau potable est une ressource vitale pour les populations et contribue au développement humain. Elle participe aussi à la bonne santé des populations pour le bien-être et le développement économique. L'eau en général et l'eau potable en particulier sont au cœur de la plupart des activités humaines aussi bien de productions que de consommations (D. Diakité, A. Thomas. 2011, p. 1). Les clauses du contrat attribuent à la SODECI : la gestion, l'exploitation et l'entretien des installations d'eau. Par ailleurs, la SODECI, société semi-privée de service public, est liée à l'Etat de Côte d'Ivoire par des contrats d'affermage en eau potable, d'assainissement, d'exploitation, d'entretien et de renouvèlement des ouvrages existants. La SODECI dispose de l'entière responsabilité de la gestion des clients.

La construction du système d'approvisionnement en eau potable se formalise en 1959. En réalité c'est un service public qui vise à offrir au monde rural et urbain l'eau potable. La SODECI agit concurremment sur le fonctionnement de l'économie et sur l'organisation de la vie sociale (J-Y Lesueur, P. Plane, 1994, p 780). Les premières initiatives de distribution d'eau potable dépendaient depuis l'époque coloniale des centres urbains ou des grandes municipalités du pays. Si bien qu'à l'époque, les services d'eau dans le pays étaient placés sous la responsabilité municipale (K. Atta et al, 2016, p 155). Lorsqu'elle obtient le marché de l'eau potable, la SODECI bénéficie d'un contrat d'affermage à l'échelle du pays. Elle se substitue, dès le 27 septembre 1960, à la SAUR. La SODECI, a hérité des droits et obligations du contrat qui liait la ville d'Abidjan à la SAUR avec un capital de 40 millions de FCFA. A ses débuts l'entreprise fonctionne comme une Petite et Moyenne Entreprise(PME) qui distribuait l'eau à Abidjan et ses environs. L'importance de l'eau pour la bonne santé des populations qu'elles soient citadines et rurales pousse l'Etat ivoirien à revoir sa politique d'eau potable en Côte d'Ivoire. Celle-ci ambitionne de fournir l'eau potable dans les villes et villages de Côte d'Ivoire. La politique d'eau potable passe donc du milieu urbain au milieu rural. La formalisation de cette ambition est la mise en place du programme national de l'hydraulique humaine.

Lorsque le SODECI entame ses prestations de distribution d'eau potable, elle prend l'engagement de fournir l'eau potable à toute la commune

d'Abidjan constituée à cette époque du Plateau, Treichville, Marcory, Koumassi, Port-Bouët et Vridi, de Cocody, Adjamé et ses zones d'extension. Pour ce faire, elle installe 1600 compteurs d'eau en 1960 chez les abonnés non équipés ou clandestins et raccorde un millier de nouveaux abonnés. Le rendement de la société passe ainsi de 55% à 75% en 15 mois (K. Atta, 2016, p. 156).

L'évolution de la population et l'extension ou l'étalement d'Abidjan, impactent la production de l'eau et augmentent le besoin en eau potable. Pour satisfaire la population, la SODECI accroit ses capacités de production qui permettent d'augmenter le nombre des abonnés entre 1960 et 1972. Ce tableau présente le nombre d'abonnés, la quantité de production d'eau potable et l'itinéraire de l'eau à Abidjan entre 1960 et 1972.

**Tableau 1**: Prestation de la SODECI entre 1960 et 1972

Années	1960	1972
Abonnés	3947	29 902
Production	11 400	31 132
Facturation	6300	27 338
Linéaire du réseau	173	646
d'Abidjan		

Source, k. Atta et al, Idem.

La prestation de la société en matière de production et de distribution d'eau potable est, à la fin de 1960 et au début de l'année 1970, faible par rapport à l'augmentation de la population nationale et du développement des villes. En milieu rural, l'accès à l'eau potable devient une nécessité. Par ailleurs, au cours de la première décennie, des difficultés sont constatées au niveau de l'entreprise. Celles-ci, perturbent son bon fonctionnement. Ce sont notamment la précarité de l'ancienne régie municipale, la difficile alimentation des nouveaux quartiers, la vétusté de certaines installations qui affectent la qualité de l'eau distribuée, de nombreuses fuites sur le réseau et l'absence de compteurs chez un grand nombre d'abonnés (K. Atta et al, 2016, p. 156). Pour répondre à ces préoccupations et régler le problème d'eau en Côte d'Ivoire, l'Etat initie en 1973 un Programme de l'Hydraulique Nationale (PHN).

### 3.2 Le Programme National de l'Hydraulique Humaine en 1973

Le Programme National d'Hydraulique Humaine (PNHH) vise à faciliter l'accès à l'eau potable à toutes les couches de la population avec un point d'eau pour 1.000 habitants et un point d'eau supplémentaire par tranche de 600 habitants. C'est à partir de ce moment-là que la SODECI prend son envol pour faire partie des plus grandes sociétés en Afrique dans son domaine. Toutefois, en 1974, le nombre d'abonnés est en moyenne 34% et plusieurs villes ne sont pas desservies par la SODECI (V. Soumahoro, 2014, p. 45). Le programme lancé en 1973 se propose d'équiper en adduction d'eau toutes les préfectures et sous-préfectures et de créer 7 160 points d'eau pour les villages de plus de 100 habitants (V. Soumahoro, 2014, p. 45). Les politiques d'eau potable initiées par l'Etat ivoirien à partir de 1960 entrent dans une phase active avec le lancement du Programme National de l'Hydraulique Humaine.

Le monopole de la commercialisation de l'eau potable exclusivement réservé à la SODECI, se heurte à une autre forme d'eau potable notamment la commercialisation de l'eau en détail. Ces pratiques aux mains des particuliers visent à fournir de l'eau potable aux ménages non desservis par la société. Ces pratiques fragilisent la performance de la SODECI. Impuissante face au développement de la revente de l'eau, la SODECI accepte en 1972 de reconnaître l'existence des revendeurs d'eau et entre en négociation avec eux. Elle leur propose une caution de 150 000 FCFA (J. S-Vil, 1987, p. 153). Cette proposition fait accroître le nombre de revendeurs et permet à bon nombre d'entre eux de subvenir à leurs besoins. Ainsi, certains revendeurs gagnent 6 000 F. CFA par mois, et d'autres, les plus chanceux peuvent gagner jusqu'à 20000 F. CFA (J. Saint-Vil, 1987, p. 153). Malgré, ces difficultés, la SODECI a maintenu ses prestiges et son dynamisme (J.Y. Lesieur, P. Plane, 1994, p. 795).

# 3.3. De la persistance du problème d'eau à Abidjan à la restructuration du secteur de l'eau à Abidjan

Face à l'impossibilité de la SODECI d'alimenter convenablement en eau potable les populations à cause du poids de la dette de l'Etat vis-à-vis de la société, du déficit d'investissement depuis plus d'une vingtaine d'années et de la crise sociopolitique, la SODECI est confrontée à de nombreuses difficultés à partir de 1980. L'Etat a proposé une réorganisation du secteur de l'eau dès 1974. Cette réorganisation vise à permettre à la société de

desservir toute la ville d'Abidjan et aussi l'intérieur du pays. Ainsi, sont nées le Fond National de l'Hydraulique (FNH), structure du Ministère de l'Economie et des Finances, pour recueillir la taxe intégrée dans le prix de l'eau. Cette réorganisation permet aussi à la société de contracter des prêts pour financer ses prestations, le service autonome de l'hydraulique humaine et la rénovation du réseau.

En 1977, le FNH dévient la Direction de l'Hydraulique Humaine (DHH). Ces différentes mutations permettent à la SODECI de signer une convention d'affermage le 24 juin 1974<sup>281</sup> avec l'Etat pour les villes et villages de l'intérieur pour une durée de quinze (15)ans tout en reformulant son contrat à Abidjan. Nonobstant ces dispositions, la consommation d'eau est insuffisante. Dans les quartiers d'Abidjan, on trouve de l'eau partout, plus ou moins loin. Mais les bornes sont privées et les revendeurs vendent l'eau cinq fois son coût réel, ce qui pèse sur la consommation d'eau (A. Querrien, 1985, p. 84). En 1983, les sous-traitances en matière de revente d'eau potable se sont multipliées dans chaque commune d'Abidjan.

« A Abidjan, le système a même pris un aspect très officiel, puisque la SODECI pose, pour 248 000 FCFA (caution comprise) un robinet avec compteur chez un revendeur qui fait alors ouvertement commercé de l'eau : On comptait aussi 1583 revendeurs répertoriés en 1983 dont d'ailleurs une forte proportion de Nigérian, apparemment des spécialistes de cette activité » (A. Querrien, 1985, p. 176).

La problématique de l'eau peut être analysée sous l'angle des acquéreurs véreux ou des particuliers qui avec la caution de la SODECI prospèrent dans l'activité de la revente. La même SODECI pose des bornes fontaines automatiques dans des parcelles dont les propriétaires touchent un salaire mensuel de 25 000 FCFA auquel s'ajoute une commission égale à 10% du chiffre d'affaires (A. Querrien, 1985, p. 176). Les acteurs des pratiques clandestines et privées de commercialisation d'eau potable sont devenus non seulement des partenaires de la SODECI mais aussi des concurrents en matière de commercialisation et de profit. Ces pratiques influencent les revenus de la SODECI et amenuisent son avoir si bien que dans les années 1980, la société n'a cessé de solliciter des subventions auprès de l'Etat ivoirien pour son fonctionnement. En 1984, la société a sollicité une subvention mensuelle de 1 000 000 dollars pour équilibrer ses coûts (A. Louppe, 1984, p. 125). Conscient des difficultés de la SODECI, l'Etat ivoirien a accordé des subventions à la société.

<sup>&</sup>lt;sup>281</sup>www.hydraulique.gouv.ci, consulté le 15 septembre 2021, à 15h.

La politique de subvention mise en œuvre par l'Etat ivoirien entre 1980 et 1990 a permis d'augmenter l'accès au branchement à Abidjan et à l'intérieur du pays. La subvention de l'Etat est orientée vers les branchements de diamètres 15 mm (usages domestiques), et dans une limite de 12 mètres entre la canalisation principale et le compteur posé en domaine public. Cette politique a permis alors de ramener le coût de la subvention de 185 290 FCFA à 19 305 FCFA et d'accroitre le nombre d'abonnés à l'eau potable. Ainsi, avons-nous 261 019 à Abidjan et 145 544 dans les centres de l'intérieur entre 1985 et 1990. Ces efforts des pouvoirs publics ont fortement augmenté les branchements dans tout le pays<sup>282</sup>.

### Conclusion

L'histoire de la politique d'eau potable à Abidjan remonte à l'époque coloniale. L'administration coloniale soucieuse du développement social et démographique met en place des politiques d'adduction d'eau potable dans les grands centres urbains. Ainsi dès 1912, les centres urbains tels que Bingerville, Grand-Bassam, Bouaké, Daloa et Abidjan entrent dans un vaste réseau de production d'eau potable. Les services d'adduction d'eau potable prennent une ampleur à Abidjan et deviennent une nécessité pour les populations urbaines à partir de 1922. Pour matérialiser ce fait, les autorités municipales en accord avec les autorités politiques émettent un appel d'offre pour la construction d'un service public d'eau potable à Abidjan. Ainsi nait en 1960 la SODECI. Elle est la représentation de l'entreprise française SAUR. Son objectif est de gérer, exploiter, produire et de distribuer l'eau potable à Abidjan. A la fin des années 1960, l'Etat conscient de l'importance de l'eau potable, met en place le programme national de l'hydraulique humaine. Il a pour objectif d'apporter l'eau potable dans tous les ménages non seulement dans les villes mais aussi en milieu rural. Dès la mise en place du programme national de l'hydraulique, la SODECI, a été confrontée au développement des pratiques privées et clandestines de commercialisation d'eau potable. Ces pratiques influencent ses capacités de production et de distribution d'eau, réduisent ses chiffres d'affaires et ses bénéfices. La SODECI, malgré, l'influence des revendeurs et autres prestataires privés, s'impose comme la seule et meilleure entreprise de production et de distribution d'eau potable en Côte d'Ivoire.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>282</sup> Https:// documents 1.worldbank.org consulté le 07 décembre 2021 à 19h 06 **Rev ivoir** 

## Références bibliographiques

#### Sources

ANCI, 3 HH 23, 1912, Laboratoire de bactériologie, Correspondance, numéro 85, du 22 Aout 1912, relative à l'adduction d'eau à Grand-Bassam du médecin chargé de l'hygiène à monsieur le Lieutenant-Gouverneur de la colonie.

ANCI, 3HH 23, 1912, Lettre n° 4893 du 7 aout 1912, relative à l'adduction d'eau à Grand-Bassam.

ANCI, 3 HH 38 (1914-1915), Copie de Lettre du 5 novembre de Finelle, pharmacien-major de 2<sup>e</sup> classe du Laboratoire de chimie de Bingerville, relative à l'analyse des eaux prélevées au bassin de Bouaké.

Maurice Lebonheur, 1950, « Lettre ouverte aux responsables de la régie des eaux », in La Côte d'Ivoire, Hebdomadaire (paraissant le mercredi et le samedi), n° 224, p. 3.

Archives de la commune d'Abidjan, 1952, note de la SITA sur le nettoiement d'Abidjan, p. 1

### Bibliographie

ADOFFI Ange Barnabé, SERI Jean-Jacques, 2017, « Bingerville, naissance d'un sanatorium de l'administration coloniale française en Côted'ivoire (1900-1934), in ingénierie culturelle, Revue scientifique semestrielle de l'IRES-RDEC, Lomé, N° 005, 2016, pp 137-156.

DIABATE Henriette, KODJO Leonard, 1991, Notre Abidjan "Toujours plus haut", Ivoire média, Mairie d'Abidjan

DIAKITE Daouda, Thomas Alban, 2011, « La demande domestique d'eau potable : une étude sur un panel de communes ivoiriennes », in l'Actuelle économique, pp. 269–299

ATTA Koffi, al, 2016, « La Sodeci, « Un Outil Stratégique Dans La Distribution D'eau Potable En Côte d'Ivoire », in European Scientific Journal, édition vol.12, No.20 ISSN: 1857 – 7881 -ISSN 1857 - 7431

LOUPPE Albert, 1984, Banque mondiale : Rapport sur le développement dans le monde, in Politiques et management public, n° 2-1, pp 124-130

LESUEUR Jean-Yves, PLANE Patrick, 1994, « Les services publics subsahariens : importance socio-économique et évaluation des politiques

d'assainissement », in Tiers-Monde, tome 35, n°140, pp. 779-79

LOUPPE Albert, 1984, « Banque mondiale : Rapport sur le développement dans le monde », compte rendu, pp. 124-130.

MANOU Savina Annie, 1986, *Politiques et pratiques urbaines à Abidjan,* thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Paris I, Panthéon Sorbonne, tome 1.

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES, 2008, Grand Dossier: Tout savoir sur le problème de l'eau potable en Côte d'Ivoire, 11 p.

QUERRIEN Anne, 1985, « Port-Bouët. Vers un service public communautaire », In Annales de la Recherche Urbaine, n° 25, pp 83-87

COQUERY-Vidrovitch Catherine, 1993, Histoire africaine du XXe siècle : Sociétés-Villes-Cultures, Groupe Afrique, Harmattan, Paris.

SAINT-VIL Jean, 1987, « La revente au détail de l'eau à Abidjan ». In: *Cahiers d'outre-mer*. N° 158 - 40e année, Avril-juin, pp. 149- 172

SOUMAHORO Vakerifa, 2015, Analyse du Partenariat Public Privé dans le Secteur de Distribution de l'Eau et de l'Assainissement en Côte d'Ivoire Cas de la Société de Distribution de l'Eau en Côte d'Ivoire (SODECI), Mémoire de Master II en sciences économiques Spécialité, Management Territorial et Ingénierie de Projets », Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et de Gestion Département des Sciences économique, 93p.

# Webographie

https://www.saur.com/Profil/histoire, consulté le 10 septembre 2021 à 10h18

Fondateur de la Société d'Aménagement Urbain et Rural en France, filiale du groupe SODECI

https://www.saur.com/Profil/hIstoire, consulté le 10 septembre 2021 à 10h18

Https:// documents 1.worldbank.org consulté le 07 décembre 2021 à 19h 06

www.hydraulique.gouv.ci, consulté le 15 septembre 2021, à 15h.

# LA PREPONDERANCE DES TELECOMMUNICATIONS DANS L'ESSOR DES MEDIAS EN CÔTE D'IVOIRE 1952-1980

Ignace KOFFI
Chercheur à l'Institut d'Histoire, d'Art et d'Archéologie Africains
(IHAAA),
Université Felix Houphouët-Boigny
massa.issan@yahoo.com

#### Résumé

Le droit à l'information est un droit capital dont doit disposer tout individu, partant de là, toute communauté et tout peuple. Ce droit repose sur des structures de communication. Celles-ci modulent leurs axes d'intérêt en divers domaines d'activités, permettant à chacun d'y trouver son compte. C'est dire que les citoyens disposent de journaux ou chaines de télévision et de radio qui de plus en plus se spécialisent dans plusieurs domaines notamment ceux du sport, de la culture, de la politique etc. La base de toute information repose sur l'efficience des vecteurs de propagation que sont les télécommunications. Celles-ci, en dehors de leurs traditionnelles missions de relais caractérisées principalement par les réceptions et envois de messages ainsi que de communications, sont devenues de véritables outils de diffusion des informations. Leurs actions s'étendent également aux organes et revues de presses. Grâce à leurs puissantes dotations techniques et technologiques toujours en perpétuelles évolutions, les télécommunications paraissent comme de solides instruments dont l'indispensabilité s'est avérée dans la diffusion et le relais des évènements. À travers cette étude, nous voulons montrer que les télécommunications ont régulièrement servi de base motrice à l'avènement et à l'essor des media (télé, radio et même presse écrite). Cette étude repose d'une part sur la recherche documentaire dans des centres appropriés, d'autre part sur une approche inductive de personnes ressources, professionnelles de la presse et spécialistes en communication. Les résultats sont perceptibles car de nos jours, les satellites et les câbles, véritables relais d'émission, contribuent à la diffusion des informations en temps réel à travers le monde.

Mots- clés: Technologie-Relais-Information- Communication-Media

### **Abstract**

The right to information is a crucial right that must be enjoyed by every individual, starting from there, every community and every people. This right is based on communication structures. These modulate their axes of interest in various fields of activity, allowing everyone to find his account. This means that citizens have newspapers or television and radio channels that increasingly specialize in several areas including sports, culture, politics etc. The basis of all information is based on the efficiency of the vectors of propagation that are telecommunications. These, apart from their traditional relay missions characterized mainly by the reception and sending of messages as well as communications, have become real tools for the dissemination of information. Their actions also extend to press organs and magazines. Thanks to their powerful technical and technological endowments, which are always evolving, telecommunications appear to be solid instruments whose indispensability has been proven in the dissemination and relay of events. Through this study, we want to show that telecommunications have regularly served as a driving force for the advent and development of the media (TV, radio and even .print media). This study is based on the one hand on documentary research in appropriate centres, and on the other hand on an inductive approach of resource persons, press professionals and communication specialists. The results are perceptible because nowadays, satellites and cables, real transmission relays, contribute to the dissemination of information in real time around the world.

Keywords: Technology-Relay-Information-Communication-Media

### Introduction

L'avènement des télécommunications en Côte d'Ivoire a occasionné l'apparition et le développement des outils d'information. Leur essor s'est fait en relation avec le développement socio-économique du pays. La qualité du service des postes et télécommunications n'a fait que s'améliorer de 1952 à 1980. Le réseau fil, utilisé au début de la colonisation a fait place à la radio électricité qui servait à émettre et à recevoir des sons grâce aux ondes électromagnétiques.

Depuis la colonisation jusqu'en 1980, de nombreux changements ont été opérés dans la transmission des informations aussi bien en colonie qu'en métropole. Les innovations techniques et technologiques émanant de la France et des autres pays occidentaux sont déversées dans les pays moins avancés techniquement. Il arrive cependant que ces pays moins développés reçoivent, au même moment et dans le même temps de diffusion, des informations en temps réel, en provenance du monde entier.

Notre étude débute certes en 1952, mais avec un regard sur le passé avec la construction du premier bureau de poste en 1862 à Assinie dans le sud-est côtier de la Côte d'Ivoire. L'année 1952 est importante pour le monde des media et de l'audio-visuel en Côte d'Ivoire, car c'est à cette période que les premiers éléments radiodiffusés furent perçus et écoutés en terre ivoirienne. Cette étude se referme sur l'année 1980. Cette année marque un tournant décisif dans le parcours de la Côte d'Ivoire avec en profil les crises économiques qui ont impacté les grands programmes de développement du pays. Cependant, en ce qui concerne les médias et les télécommunications, de grands changements ont été réalisés au niveau des transmissions et des moyens de réception ainsi que dans la diffusion des informations avec l'utilisation régulière du télex et du satellite. La radio demeurait jusqu'à cette date, le premier outil d'information.

Nos recherches dans les centres de documentation nous ont permis de disposer de données importantes sur lesquelles repose une partie de ce travail ; il s'agit entre autre de la bibliothèque de l'Institut pour la Recherche et le Développement (IRD) et de la salle de documentation du Ministère de Plan. Les informations recueillies ont été complétées par des entretiens qu'ont bien voulu nous accorder des spécialistes de la presse. Cette étude qui aborde la prééminence des télécommunications dans l'évolution des media s'intéressera à la diffusion des informations dans l'espace ivoirien durant la période coloniale (1), à l'implication des télétransmissions dans l'avènement des nouveaux outils d'informations que sont la radio et la télévision (2) et enfin à la collaboration entre télécommunication et media (3).

# 1. La diffusion des informations dans l'espace ivoirien de 1896 à 1952

Bien avant l'avènement des techniques occidentales de communications, les sociétés ivoiriennes, par différents procédés parvenaient naturellement à transmettre et recevoir des informations d'un proche, d'un allié éloigné.

### 1.1. La circulation des informations dans la Côte d'Ivoire précoloniale

Bien avant l'arrivée des Européens en Afrique, les populations avaient élaboré un système complexe de communication dont seuls les initiés pouvaient en décoder la teneur. Ce précepte leur permettait de faire passer des messages, d'envoyer des nouvelles et bien entendu des colis. Ce système impliquait la participation active de certains acteurs dont les voyageurs et les commerçants. Le rôle de ces derniers consistait de façon désintéressée à colporter les nouvelles et à échanger les informations (I. Koffi, 2014, p. 33). À ces coursiers bénévoles, il y avait ceux dont les rôles, les fonctions auprès des chefs de village ou de canton ou rois obligeaient à l'accomplissement de ces tâches. Les plénipotentiaires comme les qualifie si bien Constant Bouerat<sup>283</sup> (1975, p.35) étaient les envoyés, les porte-cannes des chefs, des rois ; ils étaient plus connus sous le nom de messagers. Ils accomplissaient leur mission en transmettant le message oralement, après avoir parcouru le trajet à pieds. Ceci pouvait durer le temps d'une journée, voire plus. Ils portaient un signe distinctif ou un symbole qui permettait de les reconnaître (une canne, un long bambou, un bâton travaillé, une queue d'animal, les poids à peser l'or).

À ces collaborateurs qui ont joué le rôle des coursiers postaux, il y a eu l'ingénieuse utilisation de différents procédés qui ont permis également aux populations ivoiriennes de pouvoir communiquer d'une autre manière. Ce sont les signaux visuels et sonores qui ont longtemps été utilisés dans nos sociétés traditionnelles. La signalisation optique fut surtout utilisée dans les vastes territoires dominés de savanes. En effet, l'espace assez clairsemé permettait une nette visibilité. L'usage d'instrument tel une fumée épaisse contribuait à la communication. Ce signal servait à donner l'alerte, à confirmer un événement ou un déplacement.

La signalisation sonore fut un autre procédé qui se pratiquait sur un espace plus étendu et plus vaste. Les instruments à percussion qui permettaient son effectivité étaient multiples et variés, allant des tambours, des sifflets, des cloches et même de la voix humaine (C. Bouerat, 1975, p.6). Pour exemple, nous citerons le tambour parleur. Celui-ci était utilisé lors des grands évènements. Lorsque l'on entendait son battement un jour ordinaire, quel que soit l'endroit où l'on se trouvait, quel que soit l'heure, quel que soit l'activité que l'on pratiquait, il était impérieux de regagner le village. Il servait à battre le rappel des troupes. Il informait des situations difficiles. Le rythme

\_

<sup>&</sup>lt;sup>283</sup> Ex Administrateur des Postes et Télécommunications dans les années 1975

variait en fonction de la situation. Selon des conventions bien définies dans un espace ethno culturel, le battement d'un tambour, ses rythmes ou le son émis par tout autre instrument à percussion tel le sifflet, les cloches et l'intonation de la voix permettaient à un membre du groupe de percevoir le message (I. Koffi, 2014, p. 34). Dans la pratique, comme nous le voyons, ce procédé était plus précis que le précédent.

# 1.2. L'usage des méthodes de communications occidentales en terre ivoirienne

Avant réussi à faire de l'actuel territoire ivoirien une entité administrative française, l'administration coloniale décida de sa mise en valeur. Ainsi, de nombreux chantiers furent ouverts. Le plus utilisé apparemment car omniprésent dans la réalisation des autres chantiers semble être celui des postes et télécommunications. Les premiers moyens par lesquels les colons communiquèrent avec la métropole étaient le courrier postal, représenté et ravitaillé par un navire de guerre battant pavillon français par lequel les soldats recevaient leurs courriers et échangeaient avec leurs proches. De la mission et du fonctionnement de cette poste navale, fut construit à Assinie, le premier bureau de poste en terre ivoirienne en 1862 (I. Koffi, 2014, p.18). La lenteur de ce moyen de communication indisposait le pouvoir colonial. Pour y remédier, un moyen plus performant et rassurant permit aux colons de garder contact avec la métropole et de rendre compte des différents mouvements et activités des colonies. C'est ainsi que les français eurent à l'administration coloniale britannique en télécommunications. En effet, ceux-ci dans le domaine de la Poste et des Télécommunications étaient très avancés.

Des conventions furent dès lors signées entre les deux administrations coloniales afin de raccorder la colonie de Côte d'Ivoire à la métropole et aux autres colonies. En 1887, l'actuel territoire ivoirien fut relié aux réseaux des télécommunications (C. Bouerat, 1975, p.6) avec la mise en service du télégraphe, contrôlé par la compagnie anglaise la West African Telegraph Compagny basée à Accra. Ce partenariat permit de relier le bureau télégraphique de Grand-Bassam par câble sous-marin. En mai 1897, un arrêté vint pour porter organisation au service des postes et télégraphes tout en fixant le statut de son personnel (E. Akele, 1996, p.4). Grand-Bassam fut relié à d'autres contrées du territoire par la construction de lignes télégraphiques. Les localités de Jacqueville et Grand Lahou en 1894, Drewin en 1896, Blieron en 1897, furent elles aussi reliées par cette même ligne.

L'arrivée du télégraphe et son extension ont facilité et favorisé celle du téléphone qui étendit ses lignes sur le territoire à partir de 1903 avec les premiers réseaux téléphoniques urbains installés à Grand-Bassam, Bingerville et Abidjan en septembre 1910.

Le courrier postal, le télégraphe et le téléphone furent donc les moyens occidentaux qui firent leur entrée sur le territoire ivoirien, rompant avec les anciennes habitudes africaines. Peu à peu, ces nouvelles méthodes firent leur chemin dans le quotidien et la vie des populations locales.

# 2. L'implication des télétransmissions dans l'avènement des nouveaux outils d'informations (la radio et la télévision)

La Côte d'Ivoire a diversifié ses moyens de communication et plusieurs canaux permettent d'informer les populations. Outre la presse écrite composée d'agences de presse et de journaux, il existe également la presse audiovisuelle (radio et télévision).

### 2.1. La presse écrite et les agences de presse

La création des journaux et d'agences de presse ont favorisé l'essor de la presse écrite. Longtemps avant l'indépendance, celle-ci était présente sur le territoire national et animait la vie de la colonie par le partage des informations en provenance de la métropole et plus tard celle de la colonie. De 1910 jusqu'en 1957, près d'une quarantaine de journaux (trente-huit plus précisément) animaient la vie de la colonie (Ministère de l'information, 1972, pp.102-104). Après l'indépendance, les populations ivoiriennes ont continué de recevoir les informations par le biais des journaux, surtout de nouvelles publications car celles existant depuis la période coloniale ont connu une vie éphémère.

Selon Marc DOSSA, journaliste et chef du service politique du quotidien Nord-Sud qui nous a accordé un entretien :

« Il y a plusieurs sources d'informations : l'information directe qui requiert la présence du journaliste sur le terrain ; il s'agit d'un reportage, de la couverture d'un évènement. Cela peut être fait directement ou par le biais d'un correspondant. Quant aux informations internationales, elles sont directement recueillies par le canal des télévisions ou radios et rapportées dans le journal. »

En Côte d'Ivoire, la principale agence de presse est et demeure l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP) créée en 1961 par les pouvoirs publics. Elle disposait jusqu'en 1979, d'une dizaine de bureaux régionaux ainsi que de nombreux correspondants présents dans les principales villes du pays. Elle diffuse dans le pays, les informations internationales qu'elle reçoit à partir d'autres agences d'information. Elle propage également à l'intérieur et à l'extérieur, les nouvelles du pays (Service de Presse de la Présidence de la République, 1971, p.140). Cette agence de presse nationale, de par son décret de création, bénéficie du statut d'établissement public à caractère industriel et commercial. Elle est de ce fait dotée d'une autonomie financière et subventionnée par l'Etat (Service de Presse de la Présidence de la République, 1971, p.140). Ses principales fonctions sont :

- -la centralisation et le contrôle des dépêches en provenance de l'étranger ;
- -le recueil des nouvelles nationales;
- -la diffusion de ces nouvelles aux abonnés par télex ;
- -la publication d'un bulletin d'information polycopié;
- -la publication d'une revue de niveau international.

Au vu de ce tableau de charge, l'agence a été pourvue pour son fonctionnement et pour plus d'efficacité en matériel technique. Ce matériel dont le nombre et les capacités ont été renforcés (5 télescripteurs, 5 liaisons télex avec l'intérieur, 2 récepteurs radio, 1 centre d'écoute radio), à part le groupe électrogène et les machines d'impression, sont pour la plupart du matériel utilisé par les télécommunications. C'est dire que les télécommunications interviennent dans la réalisation et l'effectivité de la marche de la presse écrite.

Monsieur AHUA, journaliste à l'AIP nous confirme en ces termes :

« Depuis sa création, l'AIP échangeait effectivement des informations avec d'autres agences de presse. Les informations étaient aussi vendues aux pays voisins et aux médias de la place. Les évènements ayant lieu à l'intérieur du pays étaient soit dans les heures qui suivent, soit en même temps, relayés à l'agence par les correspondants locaux ».

#### 2.2. La radiodiffusion et la télévision

Le premier rôle des télécommunications en terre ivoirienne fut de permettre à la métropole de disposer régulièrement des avancées politiques et économiques de la colonie, par l'exécution des travaux d'envergure et de l'établissement de l'ordre. Mais, grâce à leurs diverses actions et un éventail insoupçonné d'opérations, leur usage permit d'entendre la voix de la Côte

d'Ivoire. La radio fut le premier moyen d'information connu des populations. En 1952, les premières émissions de la radio diffusion ivoirienne furent émises sur les ondes (C. Bouerat, 1975, p.27). Cette innovation captiva l'attention des populations qui découvraient cette nouvelle méthode d'information. Outil de travail très utilisé par l'armée, c'est dans le bureau du chef de la station d'Akouedo<sup>284</sup> que le premier programme d'une demi-heure fut diffusé. Les émissions étaient à cette époque restreintes et prévues pour midi et 18 heures. Pour un début, il n'y avait que le seul territoire d'Abidjan qui en bénéficiait (C. Bouerat, 1975, p.27).

des En 1953. l'émetteur, instrument de travail du service Télécommunications voit ses capacités s'accroitre, desservant de ce fait tout le territoire ivoirien. Les émissions couvraient tout le territoire de la colonie de Côte d'Ivoire et la radio diffusion fut rattachée durant cette période au Service de l'Information tout en continuant de profiter du soutien des télétransmissions. En 1954, une chaine de radio dénommée Radio-Abidjan voit le jour sur le territoire ivoirien, avec plus de commodités (Service de Presse de la Présidence de la République, 1971, p.142). La radio diffusait en ces débuts, des émissions musicales, éducatives et culturelles. La radio venait de s'insérer dans un rôle d'outil d'éducation. Ces émissions qui pour la plupart étaient jusqu'en 1969 des productions nationales donnèrent une notoriété à la radio ivoirienne. Selon un sondage de la période 1970, 75% des abidjanais écoutaient quotidiennement les programmes de la Radiodiffusion ivoirienne. Et les programmes en langues vernaculaires étaient écoutés par 79 % des populations abidjanaises. (Service de Presse de la Présidence de la République, 1971, p.143). Les programmes d'origines étrangères étaient produits par des structures telles l'UNESCO<sup>285</sup>, l'ORTF<sup>286</sup>, l'URTNA<sup>287</sup> et la BBC<sup>288</sup>. Leur potentiel équivalait à 15 % des programmes diffusés.

La radio fut donc le premier moyen d'information de masse en Côte d'Ivoire jusque dans les années 1980, vu que de nombreux villages ivoiriens n'étaient pas connectés au réseau électrique. C'était par la radio que les populations de ces localités plongées dans l'obscurité recevaient les informations.

Le 7 août 1963, la Côte d'Ivoire célébrait le troisième anniversaire de son

<sup>&</sup>lt;sup>284</sup> Localité situé dans la commune de Bingerville près d'Abidjan

<sup>&</sup>lt;sup>285</sup> Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

<sup>&</sup>lt;sup>286</sup> Office de Radiodiffusion Télévision Française

<sup>&</sup>lt;sup>287</sup> Union des Radiodiffusion et Télévisions Nationales d'Afrique

<sup>&</sup>lt;sup>288</sup> British Broadcasting Corporation

indépendance. C'est ce jour-là que les premières images télévisées furent diffusées en terre ivoirienne. En ces débuts, la télévision ivoirienne émettait quatre (4) heures par jour. Les moyens techniques de diffusion avaient considérablement augmenté (Service de Presse de la Présidence de la République, 1971). L'intérêt des populations ivoiriennes pour ce nouvel outil d'informations qu'est la télévision a encouragé les autorités qui en 1965, mirent plus de moyens à la disposition des télécommunications. Ce qui permit l'inauguration de la maison de la télévision en cette même année. La télévision ivoirienne à l'instar de la Radiodiffusion produisit également des émissions nationales de grandes portées qui firent son audience auprès du public. Il fallut en un premier temps l'assistance technique pour y parvenir. L'émission la plus visionnée était Journal Parlé devenu plutard le Journal télévisé. Ce journal parlé faisait l'écho des décisions gouvernementales et rendait compte de toutes les manifestations officielles. Il était assuré par un service du même nom, doté de moyens puissants tels que des cars de reportages, de journalistes confirmés et de traducteurs en anglais et en langues vernaculaires. Il a été « ivoirisé » en 1965 et se présentait en trois (3) éditions quotidiennes avec un temps d'antenne de 8 h 45 minutes par semaine. (Service de Presse de la Présidence de la République, 1971).

Les échanges avec la journaliste de la Télévision ivoirienne (RTI) madame SISSOKO Aminata ne diffèrent pas de ceux que nous avons eu avec les deux autres journalistes. Les informations se recueillent sur place au plan national par des équipes de reportage. A l'international, les informations sont reçues par le canal des agences d'informations ou recueillies sur des chaines étrangères.

### 3. Collaboration entre télécommunications et media

L'information circule à une vitesse évanescente. Cette célérité de l'information est due à la propension des media à relayer l'information de tout temps, en tout temps.

### 3.1. L'engagement politique des autorités ivoiriennes

Disposer des médians de communication afin de permettre aux populations de communiquer plus librement fut l'un des objectifs des gouvernants ivoiriens. Ce point de vue est soutenu par N.K. BOHOUSSOU ex Directeur général de l'Administration des Postes et Télécommunications en ces

propos : « ces moyens devraient être le principe de base de toutes actions gouvernementales » (F. Kafoumba, 1975, p.480). Convaincus de cette affirmation, les autorités ivoiriennes ont décidé de doter le pays de moyens adéquats afin de positionner la Côte d'Ivoire aux différents rendez-vous mondiaux. Les investissements permis ont l'amélioration communications entre la Côte d'Ivoire et des pays européens tels que la Suisse, la Belgique, la Grande-Bretagne. Cet engagement politique a donné plus de dynamisme et de performance économique à la Côte d'Ivoire. Dans ce même élan, s'engagea la commutation des voies radioélectriques par la réalisation des faisceaux hertziens à grande capacité. Celles-ci ont donné une meilleure qualité et un caractère approprié dans les liaisons avec le Liberia, le Ghana et la Haute-Volta, actuel Burkina Faso.

Dans le souci d'améliorer son réseau de communication, la Côte d'Ivoire a adhéré en 1969 au Consortium International des Télécommunications par satellite (INTELSAT). Cette adhésion l'engagea dans le processus d'acquisition des techniques modernes de communication. Cette appartenance au consortium a emmené les autorités à s'engager pour plus de dynamisme dans le secteur des télécommunications. C'est dans cette optique que les autorités créèrent en 1960, une société d'économie mixte dénommée Société des Télécommunications Internationales de Côte d'Ivoire (INTELCI). Cette société, investie de moyens colossaux avait pour ambition de hisser la Côte d'Ivoire aux grands rendez-vous mondiaux de l'information et dans le concert des nations. La recherche constante et permanente d'informations a toujours préoccupé l'Etat. Cette appétence des informations requiert de ce fait la disponibilité et la fiabilité des outils et matériels adéquats de communications vu qu'ils participent énormément à leur réalisation

# 3.2. L'acquisition de matériels modernes et l'amélioration de la qualité des services

L'ouverture de la Côte d'Ivoire sur l'extérieur a permis au pays d'accroitre les moyens de liaisons avec l'adoption du câble sous-marin et le réseau des satellites. Ce qui a permis de renforcer de façon très visible les raccords de radioélectricité et de radiotélégraphie en date de la période coloniale (I. Koffi, 2014, p.291). La Société des Télécommunications Internationales de Côte d'Ivoire (INTELCI), dotée de moyens colossaux équipa la Côte d'Ivoire d'une station terrienne de télécommunications par satellite qui fut inaugurée le 27 novembre 1972. Désormais, des liaisons

directes avec la France, les Etats-Unis et le Sénégal étaient établies. Avec un investissement d'environ 1 milliard de francs CFA, la station terrienne d'Akouédo avec une capacité de 60 circuits et 7 liaisons, était à l'époque la plus importante du continent Africain. Son antenne parabolique de 30 mètres de diamètres, a fait dire à l'époque qu'elle était une réalisation spectaculaire (Jeune Afrique Economie, 1996, p.410). Cette acquisition renforça les capacités des media et permettait au pays de disposer des possibilités de liaisons de radiodiffusion et de télévision avec le reste du monde. La Côte d'Ivoire était dès lors ouverte au réseau moderne des télécommunications extérieures à grande capacité. Les trafics télégraphiques, téléphoniques, télex, téléinformatiques, radiodiffusion et télévision étaient facilement écoulés. Non seulement, il y a eu une amélioration dans la qualité des informations à la télévision, mais les populations ivoiriennes depuis cet instant, étaient à tous les rendez-vous des grandes manifestations mondiales : match de football, gala de boxe, jeux olympiques, actualité. Révolue donc cette époque où l'on s'informait régulièrement par le canal des colporteurs, commerçants ou voyageurs. L'information en elle-même a subi une importante évolution. Un évènement peut se produire en Europe et être su à quelques minutes d'intervalles en Afrique. Les télécommunications ont donc joué un rôle déterminant dans le développement des médias. Elles ont facilité leur extension. Dans le même temps, elles ont à leur tour évolué. Nous pouvons dire qu'elles constituent le domaine où les innovations sont constantes et régulières.

### Conclusion

Les télécommunications ont été et sont toujours présentes dans la vie des structures économiques du pays. Sur les chantiers de construction, dans l'administration, dans le domaine de la sécurité et de la défense, elles sont d'un apport appréciable. Les médias ne peuvent s'en passer car même dans les entreprises de presse, les équipements utilisés sont aussi les outils des télécommunications. Elles facilitent l'écoulement du trafic de la radio et de la télévision. Elles contribuent à l'amélioration de la qualité des images et du son. Elles permettent aux agences de presse audio-visuelle et à la presse écrite de se connecter à d'autres agences de presse. Les dépêches sont reçues et transmises au moyen de procédés d'outils et méthodes liés à l'évolution des télétransmissions. De nos jours, l'information ne peut être retenue car quel que soit les pays, les régimes politiques, elle réussit toujours à s'échapper. L'information a tenu ses promesses, surtout celle d'être présente dans notre

quotidien et celle d'être disponible en tout temps et en tout lieu, mais cela grâce à l'action des télécommunications.

## Sources et Références bibliographiques

#### Sources

### Sources imprimées

AKELE Ezan 1996, Reforme des télécommunications en Côte d'Ivoire, Ministère des Infrastructures économiques. Abidjan, 24p.

BOUERAT Constant, 1975, Histoire des postes et Télécommunication de la Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Abidjan, tome 2, 56p.

MINISTERE DE L'INFORMATION, 1972, « Côte d'Ivoire faits et chiffres 1970 », service de la documentation générale et de la presse, Abidjan, pp.102-104.

SERVICE DE PRESSE DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, 1971, « Côte d'Ivoire 1960-1970 dix ans de progrès », Ivoire Scribe, Abidjan, 182p.

#### Sources orales

N°	Noms	Lieux	Profession	Thématiques
01	Marc DOSSA	Cocody (université H.H.B.) et entretiens	Journaliste et chef du service politique du	L'implication des media dans la rédaction des articles de
		téléphoniques		journaux
02	AHUA André	Siège de l'AIP Plateau	Journaliste à l'agence Ivoirienne de presse (2018)	Les échanges d'informations avec les différentes agences de presse de la sous-région, grâce aux services des Télécommunications
0.2	01000170	,	Journaliste, reporter	La réception des
03	SISSOKO	Rencontre à	à la RTI 1 ere chaine	informations par la
	Aminata	l'IHAAA	(2018)	RTI

### Références bibliographiques

JEUNE AFRIQUE Economie, 1996, « Côte d'Ivoire cap sur l'an 2000 », in Jeune Afrique économie, hors-série, Paris, 557p

KAFOUMBA Fadiga, 1975, « structures et actions socio-économiques de la République de Côte d'Ivoire » Paris, Service de Presse, Edition Information, 638p.

KOFFI Ignace 2014, « les Postes et Télécommunications et le développement économique de la Côte d'Ivoire 1946-1991 », thèse unique, Abidjan ,396p

# MODES DE GESTION DES CONFLITS FONCIERS DANS LA REGION DU HAUT – SASSANDRA (CÔTE D'IVOIRE)

SANOGO Mamadou Enseignant-chercheur, Université Jean Lorougnon Guédé mamadsanogo24@gmail.com

### Résumé

La terre est à la fois une ressource sacrée et un instrument de développement. Sa gestion rationnelle et efficiente est susceptible d'impulser un développement durable. Toutefois, depuis des décennies, cette ressource foncière est en crise en Côte d'Ivoire et particulièrement dans la région du Haut Sassandra. Les nombreux conflits qu'elle engendre dans le Centre-Ouest Ivoirien en témoignent. Inscrite dans la perspective d'une approche mixte, cette étude vise à faire la lumière sur les modes de gestion des conflits fonciers dans la région du Haut Sassandra. A partir d'une enquête de terrain auprès de 150 individus, des données ont été recueillies et exploitées suivant l'analyse de contenu. Les résultats de cette étude montrent que face à de multiples conflits fonciers, les acteurs ont recours à un double mode de résolution de ces conflits. Il s'agit d'un mode traditionnel avec les autorités coutumières et un mode moderne à travers les organes de contrôle social et les autorités administratives.

Mots clés: Conflits – Foncier – Gestion – Agriculture – Justice.

### **Abstract**

Land is both a sacred resource and an instrument of development. Its rational and efficient management is likely to stimulate sustainable development. However, for decades this land resource has been in crisis in Côte d'Ivoire and particularly in the Haut Sassandra region. The numerous conflicts that it generates in the Ivorian Center-West are proof of this. Inscribed in the perspective of a mixed approach, this study aims to shed light on the modes of management of land conflicts in the Haut Sassandra region. From a field survey of 150 individuals, data was collected and used according to the content analysis. The results of this study show that faced

with multiple land conflicts, the actors have recourse to a dual mode of resolution of these conflicts. This is a traditional mode with customary authorities and a modern mode through social control bodies and administrative authorities.

**Keywords:** Conflicts – Land tenure – Management – Agriculture – Justice.

### Introduction

Le foncier constitue la toile de fond de la quasi-totalité des dynamiques de développement rural. Mieux, les questions foncières rurales constituent les vrais enjeux de l'évolution des sociétés africaines (S.Fané, 2009, p. 68). Dans un tel contexte, la forêt devient une ressource naturelle qui joue un rôle important, tant au niveau social qu'environnemental, dans le monde. En Afrique, particulièrement, la plupart des pays ont fait des ressources liées à la terre le socle de leur développement. Ainsi, la Côte d'Ivoire va, à travers le slogan « le succès de ce pays repose sur l'agriculture », faire de l'agriculture le fondement de son économie et de son développement (O. Assamoi, 2016). Au regard donc de son importance, les autorités ivoiriennes ont affirmé depuis l'époque coloniale le monopole de l'Etat sur les terres (N. Kouassi, 2005).

La politique d'exploitation agricole à grande échelle qui s'en suivra va avoir des conséquences tant au niveau économique qu'au niveau foncier. Bien qu'elle ait permis à la Côte d'Ivoire de se développer économiquement et au niveau des infrastructures, elle a entrainé une pression importante sur les ressources naturelles avec pour corollaire la saturation et la raréfaction foncière. Les "ventes" de terre vont également prendre de l'ampleur avec l'importance de la migration. Ainsi les demandes de terre devenaient-elles de plus en plus importantes, dans le Centre-Ouest Ivoirien. En effet, l'expansion démographique et le développement économique considérable qu'a connu le pays de 1960 à 1975, en particulier dans le domaine agricole, a induit une pression de plus en plus forte sur le secteur forestier dans les zones forestières de la Côte d'Ivoire. Dans les années 60-70, l'on va assister à un boom des cours du café et du cacao, qui s'est accompagné d'une croissance économique soutenue (R. Y. Ando, 2018). La Côte d'Ivoire devient par conséquent le premier producteur mondial du cacao en quadruplant presque ses récoltes de 550 000 tonnes par an en 1980 à plus de 2 millions de tonnes soit 40% en 2018 (Banque Mondiale, 2019 p.11). Ce modèle de production

à caractère extensif a eu des répercussions sur la disponibilité foncière en accélérant la dégradation du régime climatique (Vroh B et al 2019 p. 2). Ainsi depuis le début de l'année 1980, la zone forestière du Sud-ouest traverse une crise multidimensionnelle traduite par la baisse des revenus du cacao, l'épuisement de la forêt et les conflits fonciers (M. Tano , 2012). De la raréfaction foncière à la saturation foncière, les zones forestières ivoiriennes vont être confrontées à des conflits fonciers. Selon (Chauveau J.P et al 2012 p 28), le conflit ivoirien, particulièrement la crise politico-militaire de 2002-2011 a exacerbé des tensions foncières anciennes engendrées par d'intenses migrations agraires, notamment dans les zones forestières du pays.

S'il est vrai qu'historiquement la migration est un phénomène très ancien, il faut noter également avec V Bonnecase (2001) & Dozon.J (1997), que pour le développement de la Côte d'Ivoire. Les autorités coloniales, puis le gouvernement de l'indépendance ont encouragé cette migration des populations vers les zones forestières du sud et du sud-ouest. (O. Assamoi, 2016,) L'on se souvient encore du célèbre dicton du Président Félix Houphouët Boigny affirmant « la terre appartient à celui qui la met en valeur ». Tout cela a encouragé une migration massive vers les zones forestières. Cette migration était non seulement externe mais également interne (J. Ibo, 2006). Au niveau interne A. Babo, (op.cit.,) soutient qu'« en Côte d'Ivoire, dans la région du Bas-Sassandra cette migration est constituée d'importants flux de migrants baoulé en provenance des zones semi-arides du Centre et Centre-nord du pays ». Dans les zones forestières, les migrants ont été confrontés à la pratique du "tutorat " qui est un processus d'intégration. C'est à ce titre que Mariatou Koné (op.cit.) soutient que le système du tutorat est l'institution qui régit les relatons foncières.

Encouragés par une politique de mise en valeur des terres, des travailleurs migrants des pays de la sous-région se sont massivement installés dans cette partie de la Côte d'Ivoire et cela depuis le début des indépendances.

Cette importante migration si elle a amélioré la production agricole va poser de nombreux problèmes notamment avec les propriétaires terriens, et favoriser la survenance de conflits au demeurant une insécurité foncière. Cette insécurité foncière va impacter le développement économique et paralyser l'investissement. En Côte d'Ivoire, le facteur essentiel de production agricole, notamment le foncier, est en crise particulièrement depuis les années 1980. Cette crise du foncier se traduit par des conflits qui

fragilisent la cohésion sociale. (G Zohore, 2016). En effet, les conflits fonciers ajoutent à la déstructuration de la communauté, celle des propriétaires et des tuteurs. et créent de graves fractures génératrices de violences au sein même de cette communauté (J P Chauveau, 2006).

Les conflits fonciers ont renforcé dans la société la méfiance, la peur, la suspicion entre les populations.

Lors d'une enquête réalisée dans la région du Haut- Sassandra, nous avons observé plusieurs types de conflits fonciers à savoir des conflits inter villages, des conflits communautaires et des conflits familiaux. Ces conflits mettent à mal la paix et la cohésion au sein des familles, des communautés et des localités théâtre de ces conflits. Face à ces conflits fonciers aux nombreuses conséquences surtout pour un pays comme la Côte d'Ivoire qui fait de l'agriculture le pilier de son développement, plusieurs initiatives et dispositifs ont été développés pour prendre en charge ces conflits.

Cette étude vise à dégager les modes de gestion des conflits fonciers dans la région du Haut Sassandra.

Quels sont les acteurs qui interviennent dans ce processus de prise en charge?

Quels sont les modes de résolution des conflits fonciers dans la région du Haut Sassandra ?

### 1. Méthodologie

### 1.1. Site et population de l'étude

L'étude se déroule dans la région du Haut Sassandra notamment dans les préfectures de Vavoua, Issia et Daloa. De façon précise, ce sont trois localités reliées chacune à l'un des trois départements de la région qui ont été retenues. Ce sont les localités de Gonaté dans le département de Daloa, de Dédiafla dans le département de Vavoua et de Boguédia dans le département d'Issia. A partir d'une approche mixte qui concilie à la fois le quantitatif et le qualitatif, nous avons conduit des enquêtes de terrain auprès de 150 personnes dont 130 cacaoculteurs participant à l'enquête par questionnaire et 20 acteurs institutionnels, avec qui nous avons eu des entretiens semi-directifs. L'échantillon qualitatif a été constitué en utilisant l'échantillonnage typique ou de jugement. Les entretiens se sont déroulés avec les responsables des structures comme : la sous-préfecture, la direction régionale des eaux et forêts, le ministère de l'Agriculture, la SODEFOR, L'ANADER, la chefferie de terre, de village, la chefferie de communauté, le président du Comité

Villageois de Gestion Foncière Rurale et les responsables des femmes En ce qui concerne l'échantillon quantitatif, nous avons utilisé l'échantillonnage de type accidentel à cause de l'indisponibilité de base de données.

Tableau 1 : Récapitulatif de l'échantillon

Personnes ressources	Échantillon	Échantillon
	qualitatif	quantitatif
Le Sous-préfet de Vavoua	01	
Le sous-préfet de Gonaté	01	
Le sous-préfet de Boguédia	01	
Le sous-préfét de Boguedia	01	
Le chef d'unité de la SODEFOR	01	
Les Directeurs Départementaux du	03	
Ministère de l'Agriculture de	01	
Le président du Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR)	01	
` '	01	
Agent ANADER	01	
Le chef de terre	01	
Le chef de terre	01	
Les chefs et leurs notables	03	
Les chers et leurs notables	03	
Les vernésentents des semmentes	03	
Les représentants des communautés vivant à Dédiafla : (Baoulé ; Malinké ;	03	
Béninois, Burkinabé)		
La conseillé du président des jeunes	01	
autochtones		
Les responsables des femmes	03	
Les cacaoculteurs		130
Total	20	150

**Source**: Notre enquête 2021

Par ailleurs, le choix de ces participants a été fait de façon raisonnée. Cette technique obéit à des critères d'inclusion que sont :

- Avoir au moins cinq (05) hectares de cacao;
- Avoir une plantation de cacao en production.

### 1.2 Production et analyse des données

Pour la production des données, les techniques utilisées dans cette étude sont : la recherche documentaire, l'observation, l'entretien et l'enquête par questionnaire. Ainsi nous avons fait-aux outils de collecte des données que sont : la grille de lecture, la grille d'observation, le guide d'entretien et le questionnaire. Les données qualitatives ont fait l'objet d'une analyse de contenu afin de déceler les unités de sens. Aussi cette étude trouve-t-elle son ancrage théorique à partir de la théorie de l'acteur stratégique développée par Michel Crozier et d'Erhrard Friedberg (1997)

### 2. Résultats

Les résultats obtenus dans le cadre de cette étude mettent en exergue l'interaction entre les différents acteurs intervenant dans la gestion des conflits fonciers. Aussi les résultats présentent-ils les modes de gestion développés par les autorités administratives et coutumières dans la résolution des conflits dans la région du Haut-Sassandra.

Plusieurs types de conflits fonciers sont observés dans la zone d'étude à savoir les conflits familiaux qui comme l'indique se déroulent à l'intérieur des familles autour essentiellement de la gestion du patrimoine foncier, de l'héritage foncier. Ces conflits opposent les membres d'une même famille ou les membres de familles différentes généralement autochtones.

A côté de ce type de conflits, il y a les conflits communautaires qui opposent des communautés différentes généralement autochtones-allochtones, autochtones- allogènes ou souvent allochtones- allogènes. Ce type de types à pour origines : la vente illicite de parcelles, le dépassement de limites et la remise en cause de contrats de vente.

Des conflits opposent également les planteurs et les éleveurs dans la zone lorsque les animaux détruisent les cultures.

Ces différents conflits fonciers mobilisent un ensemble de dispositifs et d'acteurs pour leur gestion.

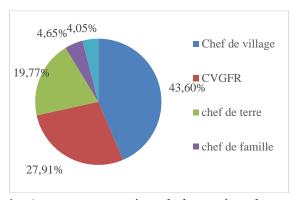
# 2.1 Acteurs impliqués dans la gestion des conflits fonciers dans le Haut-Sassandra

Dans les localités de Gonaté, Dédiafla et de Boguédia, il existe deux grandes catégories de parties prenantes. Il s'agit d'une part des acteurs coutumiers ou locaux et d'autre part des acteurs administratifs ou institutionnels.

#### 2.1.1 Acteurs locaux

Considérés comme les dépositaires et les garants de l'autorité traditionnelle, les acteurs locaux sont essentiellement : les chefs de cantons, les chefs de tributs, les chefs de villages, etc. Ils sont la représentation symbolique et idéologique de l'autorité traditionnelle, qui légitime les relations de pouvoir entre les différentes communautés de la localité. Ils constituent le premier niveau d'intervention dans la gestion des conflits fonciers. Au cœur des rapports de pouvoir, notamment en milieu rural, la question foncière au niveau local implique pour son contrôle et la prise de décision, une multitude d'acteurs, qui vont du chef de famille au chef de village en passant par le chef de terre et le CVGFR. Ils sont chargés de la gestion des problèmes fonciers, de la prise de décision concernant la gouvernance du village.

Le diagramme n°1 synthétise les différents acteurs impliqués dans la gestion des conflits dans la région du Haut Sassandra. Ce tableau indique également et l'importance de leur intervention.



**Diagramme 1 :** Acteurs coutumiers de la gestion des conflits fonciers

Source: Notre enquête 2021

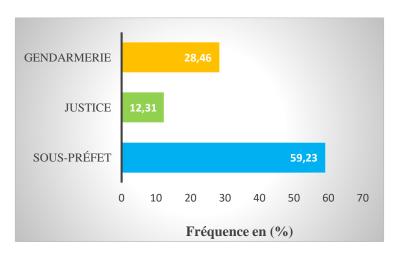
Comme le montre ce diagramme, l'acteur dominant dans la gestion des conflits au niveau local est le chef du village, avec 43,60% comme taux d'implication dans la gestion des conflits fonciers dans le Haut-Sassandra. La prédominance de l'implication du chef de village s'explique par le fait que ce dernier généralement désigné par consensus fédère autour de sa personne toutes les composantes du village. Aussi, bénéficiant d'une double légitimité non seulement au niveau des populations villageoises mais également au niveau de l'administration, il parvient dans de nombreux cas à faire accepter ses décisions en cas de litiges fonciers. Rares sont les fois où les litiges dépassent sa compétence. Outre le chef du village, le Comité Villageois de Gestion Foncière (CVGFR) joue également important dans le processus de sécurisation foncière. Ce comité a pour rôle d'informer et de sensibiliser les populations sur la loi relative au domaine foncier rural.

Régis par le Décret n°99-593 du 13 octobre 1999 portant organisation et attributions des Comités de Gestion Foncière Rurale (CGFR) et par l'Arrêté n°041 MEMID/MINAGRA du 12 juin 2001, les Comités Villageois de Gestion Foncière ont pour objet d'une manière générale, l'étude des dossiers concernant les terroirs des villages. A la pratique, les CVGFR participent : à la conduite de l'enquête officielle par l'organisation pratique des tâches inhérentes à ladite enquête, à la tenue d'un registre des accords et oppositions, à l'approbation des résultats de l'enquête officielle, à la signature du constat d'existence continue et paisible de droits coutumiers sur une parcelle, au règlement des conflits consécutifs aux oppositions faites au cours de l'enquête officielle.

Malgré ces attributions clairement définies, sur le terrain, les CVGFR dans leur fonctionnement connaissent plusieurs limites. En effet, ils ne semblent pas bien connus des populations surtout au niveau de leurs attributions. De plus, de nombreux enquêtés estiment inutile d'associer le CVGFR à leurs différentes transactions foncières. Ceci nous permet de soutenir que le comité souffre d'une absence de légitimité. En plus des acteurs coutumiers, nous avons les acteurs Étatiques qui interviennent dans la gestion des conflits.

### 2.1.2 Acteurs Étatiques

Les résultats de cette étude révèlent que même si la gestion des conflits fonciers continue en grande partie à obéir aux règles coutumières locales, il y a de nombreuses institutions étatiques qui interviennent dans la gestion de ceux-ci. Ces institutions sont essentiellement les structures de l'administration générale et les organes de contrôle social (gendarmerie, justice). L'intervention des structures étatiques est répertoriée dans l'histogramme n°1, qui met en exergue la fréquence d'implication de la gendarmerie, de la justice et de la sous-préfecture dans la gestion des conflits dans la région du Haut Sassandra.



Histogramme 1 : Acteurs Étatiques de la gestion foncière et environnementale

Source: Notre enquête 2021

L'histogramme ci-dessus, indique que le Sous-préfet a une intervention prédominante avec un taux de 59,23%. En effet représentant l'État dans la circonscription, le sous-préfet est l'acteur étatique vers qui se tournent les populations en première instance en cas de conflits fonciers auxquels le chef de village n'a pu trouver de solution acceptable par les différentes parties. Il faut toutefois noter que le Sous-préfet travaille rarement de façon cloisonnée. « Lorsque nous sommes saisis pour des conflits fonciers, nous avons toujours recours à la chefferie traditionnelle dans notre processus de solution » dixit le Sous-préfet de Gonaté. Outre le Sous-préfet, nous avons d'autres institutions qui interviennent lorsque des différends surviennent dans l'utilisation des ressources naturelles. Ainsi, la gendarmerie, et la justice sont le plus souvent sollicitées pour le règlement de ces désaccords. A côté de ces institutions, il y a aussi le ministère de l'Agriculture qui intervient surtout pour la délimitation des territoires.

### 2.2. Modes de résolution des conflits fonciers

L'histoire socio-politique de la Côte d'Ivoire montre clairement que les questions foncières sont au cœur des enjeux de paix et de cohésion sociale. Prenant la pleine mesure de son importance, l'Etat a adopté un cadre règlementaire et mis en place des organes censés améliorer et sécuriser la gouvernance foncière. Parallèlement à ces initiatives, les populations, principales victimes et protagonistes des conflits fonciers ont développé des modes de résolution de ces conflits. Les modes de résolution des conflits fonciers observés dans le Haut-Sassandra sont au nombre de deux à savoir : un mode traditionnel et un mode moderne de résolution.

#### 2.2.1. Le mode traditionnel

Recours privilégié des populations en cas de contestations ou litiges portant sur le foncier, le mode traditionnel de gestion des conflits fonciers, mis en œuvre par la chefferie, les autorités coutumières et les chefs de communautés, est omniprésent. C'est généralement en cas d'échec ou d'insatisfaction que les populations se tournent vers les autorités administratives et judiciaires. Sur 130 cacaoculteurs enquêtés, 85 soit 65% soutiennent recourir aux autorités coutumières en cas de dissensions portant sur le foncier. Le règlement à l'amiable avec la chefferie apparait comme la première instance de résolution des conflits probablement à cause à cause du caractère rural de la zone d'étude. Selon une autorité administrative, pour « le cas de vol, pratiquement les gens vont directement à la gendarmerie, mais quand c'est les conflits de terres là, ils vont d'abord à la chefferie, c'est quand la chefferie ne peut pas, qu'on va à la sous-préfecture ».

Comme souligné par nos enquêtés, « d'abord ils commencent par la chefferie, quand ils commencent par la chefferie, si la chefferie n'a pas...vraiment le pouvoir de trancher, n'a pas la compétence, la chefferie les amènent à la sous-préfecture ». Cela dit, en milieu rural la chefferie occupe une place prépondérante dans la résolution des conflits en particulier, ceux liés aux ressources foncières. Cette importance accordée aux institutions coutumières, justifie le recours directement et uniquement à cette institution. Un responsable de communauté de la région confiait ceci : « nous, on a toujours préconisé la méthode de règlement à l'amiable ». Donc à la suite d'un quelconque conflit foncier, ou un problème, « le chef central nous fait appel, il appelle tous les chefs des communautés et puis il expose le problème

et puis on trouve une solution, voilà ».

Toutefois, ce mode de gestion est critiqué par une partie de la population notamment les allochtones et les allogènes lui reprochant sa partialité et sa propension à toujours donner raison aux autochtones, aux tuteurs. « Le chef de village ou les instances locales lorsque le conflit oppose deux personnes dont l'une est autochtone et l'autre non, donne toujours raison aux autochtones » soutient un enquêté. Cette critique, l'absence de force contraignante de ce mode de gestion et l'espoir d'une décision favorable amènent certaines personnes à opter pour le mode moderne.

### 2.2.2.Le mode moderne

Ce mode, dans sa mise en œuvre repose sur un cadre règlementaire (loi) et sur plusieurs institutions étatiques à savoir : la sous-préfecture, la gendarmerie, la justice et le Ministère de l'agriculture et du développement rural.

### 2.2.2.1. Le traitement juridique

Nous entendons par traitement juridique, le cadre réglementaire qui régit le domaine foncier rural. Ce cadre juridique a pour but de réglementer le foncier et d'assurer une sécurité juridique et sociale. L'épine dorsale est la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au Domaine Foncier Rural. Cette loi a pour objectifs de régler et prévenir les conflits fonciers par la clarification des droits fonciers ruraux, la sécurisation de la propriété foncière rurale et la valorisation marchande du bien foncier rural.

Par ailleurs, par décret n° 2016-590 du 03 août 2016 portant sa création, ses attributions, son organisation et son fonctionnement, est créée l'Agence Foncière Rurale (AFOR) pour mettre en œuvre le processus de sécurisation du foncier rural et la délimitation des territoires des villages (DTV). Cela est exécuté sur le terrain en collaboration avec les Préfets, Sous-Préfets et les opérateurs techniques, en concertation avec la population représentée par le Comité Villageois de Gestion du Foncier Rural (CVGFR). Cet organe, le CVGFR, a vu son rôle défini par le décret n° 2019-264 du 27 mars 2019 portant organisation et attributions des Comités sous-préfectoraux de Gestion foncière rurale et des Comités villageois de Gestion foncière rurale. Cet arsenal juridique est destiné à prévenir et gérer les conflits qui pourraient subvenir dans la gouvernance foncière.

Outre ce cadre réglementaire, plusieurs institutions interviennent dans la gestion des conflits fonciers.

#### 2.2.2.2. Le traitement institutionnel

Cette gestion institutionnelle est mise en œuvre essentiellement par les institutions que sont la sous-préfecture, la gendarmerie, la justice et le Ministère de l'agriculture et du développement rural.

Considérée comme l'institution de proximité et la première institution de l'administration centrale, la sous-préfecture est au cœur de la résolution des conflits fonciers en milieu rural. Guidé par les impératifs de préservation de l'ordre public et de la paix sociale, le sous-préfet initie des rencontres avec les différents protagonistes pour tenter de trouver des solutions aux problèmes fonciers dont il (le sous-préfet) est informé ou saisi. En témoigne ces propos du sous-préfet de Vavoua « la zone est entièrement confligène et les jours de marché surtout, nous passons toute la journée à des audiences pour des questions de conflits fonciers » Aussi, selon un autre enquêté, quand les conflits surviennent, les dispositions suivantes sont déclenchées. « Il faut convoquer les acteurs. Donc celui qui vient se plaindre, si c'est le propriétaire terrien qui vient se plaindre ou ses héritiers qui viennent se plaindre, bon on va appeler les concernés. On ne peut pas régler leurs problèmes en leur absence. Faut tout faire pour que les acteurs soient présents, il faut tout faire pour les réunir, chacun doit venir s'expliquer. Et plus souvent, dans ce genre de truc, quand ils viennent, il faut établir un PV, parce que pour ne pas qu'on dise que ce qui a été dit, l'autre dit que, on n'a jamais débattu ce problème-là ».

La stratégie du sous-préfet, garant de l'ordre et de la tranquillité publique dans sa circonscription, consiste en des concertations et des compromis pour faire prévaloir la paix et la cohésion sociale. Pour justifier cette approche, un sous-préfet affirmait ceci : « Il y a des personnes munies de décisions de justice leur donnant raison mais qui n'ont jamais pu avoir accès à leurs champs ». Il est bon de préciser que pour trouver les solutions qui conviennent, le sous-préfet a recours à tout type d'expertise. Il en est ainsi du ministère de l'agriculture, régulièrement saisi pour éclairer la prise de décisions notamment lorsque le conflit est dû à la question des limites entre protagonistes.

Par ailleurs, les conflits fonciers débouchant souvent ou présentant des risques d'entrainer des coups et blessures bref des rixes ou violences communautaires, la gendarmerie est régulièrement saisie pour maintenir ou rétablir l'ordre. Outre le sous-préfet, la gendarmerie, l'on trouve également

la justice dans ce mode moderne de résolution des conflits. Insatisfaites souvent par les solutions proposées par les autres instances traditionnelles comme modernes, les populations portent les conflits devant la justice.

#### 3. Discussion des resultats

La discussion de ces résultats porte essentiellement sur les caractéristiques et facteurs des conflits d'une part et sur les modes de résolutions des conflits fonciers d'autre part.

## 3.1. Caractéristiques et facteurs des conflits fonciers

Cette étude a permis de relever plusieurs types de conflits fonciers dus à une pluralité de facteurs. Les résultats de notre étude confirment plusieurs travaux antérieurs. Ainsi, ces conflits se manifestent sous plusieurs formes à savoir les conflits intrafamiliaux, qui tirent leurs origines dans la gestion familiale du patrimoine (M Koné et al 2018). Il y a aussi la marginalisation des femmes et des jeunes dans l'exploitation des terres que mentionne (M Koné 2006). En plus de ces conflits nous avons les conflits communautaires qui ont pour origines plusieurs facteurs à savoir la pression démographique qui conduit à une pression foncière, le non-respect des us et coutumes des autochtones par les migrants, violation des limites de parcelles, occupation illégale des terrains (Interpeace 2018; N Kouassi 2016). Pour sa part, A. Babo (2006), relève que les conflits interethniques sont dus au nonrespect des obligations du tutorat et le déportement des conflits fonciers sur le terrain politique. Le conflit foncier mobilise plus d'attention, dans sa forme intercommunautaire. Mais, il en existe une autre forme, moins perceptible : le conflit foncier inter-familial. Dans la mesure où les conséquences de cette dimension du phénomène, ne sont pas bien ou pas du tout perçues, clic n'est généralement pas intégrée, clans les trajectoires nationales de résolution ou de gestion des conflits fonciers, en général. Or, bien des fois, la dimension familiale est la toile de fond des autres conflits fonciers. (Zohoré 2016).

Les conflits de tutorat s'expliquent du fait que les autochtones ont réalisé que les allogènes ont pris une ascension sociale et économique (A. Babo, 2008,). Ils tentent de s'émanciper du tutorat autochtone que ceux-ci refusent à admettre.

#### 3.2. De l'importance du mode de gestion traditionnel

Les résultats indiquent que les populations dans le Haut-Sassandra font recours d'abord et essentiellement aux modes de résolution traditionnels de conflits puis de façon quasi marginale aux modes modernes. Pour les populations, la chefferie est la première instance de gestion de conflits fonciers. Elles font recours d'abord à cette institution avant de recourir à d'autres parce qu'elles reconnaissent la légitimité et le pouvoir décisionnel de cette institution dans la résolution des conflits fonciers avec efficacité. Cette réalité est observée à Gnamagui dans le département de Soubré par K. S. Mlan et al (2017, p.7), quand ils affirment que :

« Le constat d'ensemble, c'est que la chefferie villageoise se présente comme l'instance principale et première en matière de règlement des conflits, suivant les autorités administratives et populations. La population s'adresse préférentiellement à la chefferie villageoise, c'est-à-dire, à la chefferie de famille, de lignage ou quartier et de village. Si le conflit n'est pas réglé, la suite dépend des populations »

Cette idée est partagée par Koné M (2013, p. 278) qui soutient ceci :

« Avec la mise en place du Comité Villageois de Gestion foncière Rural de Gnamagui, il s'exerce des formes d'arrangement dans le règlement des litiges fonciers. Ces formes de règlement participent à l'équilibre de la société. La majorité des litiges fonciers se règle définitivement au village. Les pouvoirs publics sont très rarement sollicités ».

Cette manière de voir et de considérer la chefferie comme première instance de résolution des conflits est remise en cause par K. S. Mlan et al. (Op.cit.). En effet, selon ces auteurs, à Afféry (Akoupé, chef-lieu de département), « l'essentiel des conflits se termine à la Justice. Là encore, le juge sollicite le directeur départemental de l'agriculture, qui à son tour, requiert l'expertise des Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale ». Mlan K. S et al., op.cit., p. 7).

Par ailleurs, comme le présentent les résultats de cette étude, bien que les autorités locales coutumières se positionnent comme la première instance de résolution de conflits fonciers en milieu rural, plusieurs autres acteurs y interviennent. Il y a en effet une pluralité d'acteurs en présence pour réguler l'usage des terres et des ressources naturelles (Delville L, 2011). Telle est la même idée soutenue par plusieurs auteurs. Pour ces auteurs (Benda-

Beckmann, 1999 ; J P.Chauveau, Le Pape et O de Sardan, 2001 ; Lund, 2001 ; Jonathan A. S et al., 2018), les dynamiques foncières en Afrique de l'ouest sont en effet marquées par un fort pluralisme institutionnel. Un dynamisme social caractérise les acteurs intervenant dans la résolution des conflits fonciers dans le Haut-Sassandra.

En définitive, la justice n'est pas perçue comme la principale solution aux conflits fonciers, mais comme un ultime recours, après épuisement de tous les mécanismes d'arrangements coutumiers ou informels (parents, chers coutumiers). Sans que la loi sur le foncier rural soit rejetée, elle est l'objet de nombreuses critiques, venant de personnes directement confrontées aux problèmes fonciers.

C'est ce qu'exprime Goly A.M (2009), cité par (T.G Zohore 2016) « S'il n'y a pas de résolution qui part des réalités socioculturelles des deux peuples et que nous confions la responsabilité de la résolution de cette cruciale question aux sous-préfets qui se suivent. Le problème reviendra toujours sur le tapis ». Ainsi il apparait, comme le révèle également les résultats de l'étude, que la résolution durable des conflits fonciers doit s'appuyer sur les ressources et les solutions locales. Voilà qui justifie l'intervention surtout du chef de village et les chefs de communautés à toutes les étapes de la procédure de résolution des conflits.

### Conclusion

Les enjeux du foncier rural sont au centre de nombreux travaux scientifiques. La problématique des conflits fonciers en milieu rural demeure préoccupante dans le Haut-Sassandra, région située au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire. Cette étude a mis en exergue les différents modes de gestion des conflits fonciers, tout en présentant d'une part les acteurs intervenant dans la résolution de ces conflits et d'autre part, leurs modes de résolution. Dans une approche mixte, cette étude a associé la méthode quantitative et qualitative en mobilisant les outils de production de données y afférent. À l'issue de cette étude, il ressort que, sur l'ensemble des localités visitées, les populations ont plus recours aux modes de résolution traditionnels de conflits avant de se tourner vers les modes modernes. Ces populations, reconnaissent le pouvoir et la légitimité de la chefferie et la considère comme l'instance première de gestion et de résolution des conflits fonciers dans le Haut-Sassandra. Cela dit, retenons aussi qu'en plus du recours aux modes traditionnels de résolution des conflits fonciers, la gestion des conflits

devient de plus en plus mixte c'est-à-dire que les populations concilient le mode traditionnel au moderne.

# Bibliographie

ALLIANCE POUR REFONDER LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE (ARGA) section Côte d'Ivoire (2016) « migrations et enjeux fonciers en Côte D'Ivoire », p3

ASSAMOI Yapi Omer, Les conflits fonciers entre communautés autochtones dans la sous-préfecture d'Oghwapo (Département d'Alépé), thèse unique de doctorat en Criminologie soutenu en 2016, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

BABO Alfred, 2006, « Conflits fonciers : de l'ethnie à la nation », rapports interethnique et ivoirité dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire,

CHAUVEAU J. P et *al.* (2012). Côte d'Ivoire le foncier au cœur des enjeux de reconstruction, Des expérimentations nationales, partie 2 ; Grain de sel n°57 ;

DELVILLE P. L., (2011), Vers une socio-anthropologie des interventions de développement comme action publique, Mémoire pour l'Habilitation à Diriger des Recherches, CREA, Université Lyon II, 242 p

IBO Jonas, 2006, « Retrait des terres par les « jeunes » autochtones sur les anciens fronts pionniers de la Côte d'Ivoire : expression d'une crise de transition intergénérationnelle ;

KONÉ Moussa et KONÉ Issiaka, 2018,. Parcours migratoire et mode de cession foncière des fronts pionniers ivoiriens, Tropicultura, 2018, 36, 2, 328-336;

KOUAKOU M R., 2015, Socio-histoire de la violence criminelle autour du foncier rural dans l'ouest ivoirien (cas de Fengolo S/P de Duékoué);

KONE Mariétou, 2006, « Foncier rural, citoyenneté et cohésion sociale en Côte d'Ivoire : la pratique du tutorat dans la sous-préfecture de Gboguhé;

OSSEPE Akossi Jean Claude,2016, Les conflits fonciers en milieu urbain en Côte d'Ivoire. L'exemple d'Abidjan, thèse unique de doctorat de Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

SERI Jonathan Aser et *al.*, 2018, Institutions coutumières bété d'hier a aujourd'hui : vers un périclitement à Digbapia (centre-ouest Côte d'Ivoire)

Rev. hist. archéol. afr., GODO GODO, N° 30

TANO M ,2012. Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la souspréfecture de Méadji au sud-ouest ivoirien. Économies et finances. Université Toulouse de Mirail-Toulouse II

VROH et al, 2019, Système agroforestier à cacaoyers en Côte d'Ivoire : connaissances existantes et besoins de recherche pour une production durable. Rev. Mar. Sci. Agron. Vét. (2019) 7 (1): 99-109

ZOHORE Togba Gagui, 2016, Les déterminants socioculturels et individuels des conflits fonciers inter-familiaux en milieu rural : cas du département d'Issia, thèse unique de doctorat de Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

# DES MODALITÉS D'ACCÈS A LA TERRE A LA MISE EN PLACE DE PLANTATIONS CACAOYÈRES DANS LA RÉGION DU MORONOU (COTE D'IVOIRE) DE 1915 A 1980

# ADONI KPELE HERVE, Maître-Assistant, École Normale Supérieure d'Abidjan (ENS - Côte d'Ivoire) adonikpeleherv@yahoo.fr

#### Résumé

La pratique de l'agriculture nécessite un certain nombre de facteurs de production essentiels notamment la terre. À l'instar de toutes les régions de la Côte-d'Ivoire, dans la région du N'Zi -Comoé où la cacaoculture connait un essor, l'accès à la terre est très déterminant pour la création de nouvelles plantations de cacao. Ce facteur est également tributaire de certains critères que nous mettrons en évidence dans cet article. Nous référant à la documentation disponible sur le sujet, nous avons traité le sujet en deux grandes parties. Cette étude s'est appuyée sur la recherche documentaire à travers les archives, les ouvrages existants, les sources orales et des enquêtes de terrain. Ces recherches nous ont permis d'avoir une idée sur l'acquisition de la terre dans cette région et aussi la mise en place d'exploitations cacaoyères qui a constitué l'un des maillons essentiels de la Boucle du cacao.

Mots-clés: Plantation- Cacaoculture-Terre-Moronou-Région.

## **Abstract**

The practice of agriculture requires a number of essential factors of production, including land. Like all regions of the Ivory Coast, in the N'Zi-Comoé region where cocoa farming is booming, access to land is very crucial for the creation of new cocoa plantations. This factor is also dependent on certain criteria that we will highlight in this article. Referring to the documentation available on the subject, we have treated the subject in two main parts. This study was based on documentary research through archives,

existing works, oral sources and field surveys. This research allowed us to

have an idea on the acquisition of land in this region and also the establishment of cocoa farms which was one of the essential links in the cocoa loop.

Keywords: Plantation—Cacaoculture—Soils—Moronou—Region.

#### Introduction

Introduite en Côte-d'Ivoire par Amédée Brétignère dans les années 1870-1880, la culture du cacao va être expérimentée par l'explorateur français Arthur Verdier. En 1878, il fait réaliser les premières exploitations à Élima, au bord de la lagune Aby dans la région d'Assinie. Les populations locales qui ne voyaient pas son importance n'accordaient aucun intérêt à cette culture. Imposée par l'administration coloniale, chaque village était tenu de réaliser des plantations cacaoyères sous le coup des fouets. Celles-ci, s'étant compte des conditions naturelles assez développement de cette culture, s'y intéressent pour en faire leur principale source de revenu. C'est ainsi qu'en 1915, la culture du cacao atteint la région du Moronou située à l'Est de la Côte-d'Ivoire. Les débuts de la cacaoculture sont restés difficiles surtout avec la première Guerre Mondiale et la non maitrise des techniques culturales. Mais quelques années après, elle est intégrée aux mœurs des populations. (C. Benveniste, 1969, p.25).

Cette importance accordée à la culture du cacao fait du Moronou la fondamentale zone de production du N'Zi-Comoé qui devient la première boucle de cacao du pays jusqu'en 1980.Durant cette période, l'on assiste à un engouement au niveau de tous les acteurs dans la création de plantations. Cette place incontournable de la région dans l'histoire économique de la Côte-d'Ivoire est le résultat d'une politique foncière assez souple et de l'apport d'une main-d'œuvre abondante. Ayant tiré profit des retombées économiques issues du cacao, les populations créent plusieurs exploitations. C'est dans ce cadre que se situe notre sujet.

Dès lors, comment se font l'acquisition de la terre et la mise en place de plantations cacaoyères dans le Moronou ? Cette étude a pour objet de monter l'acquisition la terre dans cette région, qu'on soit étrangers ou pas, et voir aussi comment des cacaoyères sont-elles créées ? Cette étude s'est

appuyée sur la recherche documentaire à travers les archives, les ouvrages existants, les sources orales et des enquêtes de terrain.

Cette démarche nous permet d'articuler notre travail successivement, autour des modalités d'accès à la terre dans cette région, et les différentes étapes de la mise en place d'une cacaoyère.

#### 1. Les modalités d'accès à la terre dans le Moronou

## 1.1. L'importance de la terre dans le Moronou

L'accès à la terre dans le N'Zi-Comoé obéit aux règles coutumières qui donnent à tout autochtone un droit de jouissance sur le domaine foncier villageois et cela, sans aucune contrepartie, ni possibilité d'aliénation de la terre. Dans la suite logique de ces règles coutumières, la terre était autrefois patrimoine collectif des villageois et la propriété individuelle était inexistante. L'introduction du cacao contribua à l'instauration et à la consolidation de la propriété individuelle (H. Raulin, 1957, p.5).

Dans une région agricole, la terre revêt une importance capitale, car accéder à celle-ci et la mettre en valeur est un prestige, un privilège. Le roi dans les royaumes ou le chef de tribu ou de village est le garant moral du domaine foncier occupé par les membres de la communauté. En fait, il est reconnu de facto comme détenteur spirituel du terroir de son pays.

Chez les Agni du Moronou par exemple, partant d'un constat général encore très actuel, la terre est le bien de tous, à ce titre tout le monde en dispose librement pour la culture. Chacun a la possibilité de poser les gestes cultuels d'offrande et de sacrifices, dédiés à Assié (la terre). En effet, en des circonstances déterminées, un culte est rendu à la terre, essentiellement avant ou après le défrichement d'un nouveau champ. Ce culte n'a qu'un objectif : fléchir la divinité tellurique pour que son action renforce celle posée par le cultivateur et ne la contrarie pas, se concilier ses bonnes grâces (J-M Gastellu, 1979, p.23).

Il en résulte que la terre, loin d'être considérée comme un capital que l'on s'approprie jalousement, est perçue plutôt comme un support, une source de fécondité inaliénable. La terre sacralisée relève de la divinité tellurique et des ancêtres, elle n'appartient pas à des individus, mais à la communauté (T .Kassi ,2001 ,p35-37).

Aussi, du côté des paysans, ils visent par-dessus tout, l'appropriation de

vastes domaines fonciers, non seulement pour leurs besoins immédiats, mais surtout pour la prospérité. Pour ce faire, ils freinent ou limitent l'ambition de leurs concurrents en couvrant de cultures pérennes les nouveaux domaines conquis. Cette individualisation du sol a engendré la dissolution de la notion même de terroir collectif, l'effritement des pouvoirs des chefs coutumiers sur la terre et le bouleversement du mode de l'héritage traditionnel allant dans le sens d'une transmission directe de père en fils.

# 2. L'accès des « étrangers » à la terre dans le Moronou

Quant aux étrangers, qui désirent être chefs d'exploitation, il fallait au préalable la permission, soit de leurs anciens tuteurs, soit du chef pour obtenir une portion de terre (V. BONNECAS 2001, p.56). Avant toute mise en valeur d'une portion de terre du patrimoine, le chef était seul habilité pour effectuer les rites et sacrifices dus aux ancêtres et à la terre. Il fait alors un don symbolique<sup>289</sup> qui n'est pas un droit de vente. L'exploitant n'est donc pas propriétaire mais usufruitier. Ainsi, ce droit d'usage qu'obtient l'étranger peut renfermer quelques engagements.

Le défrichement gratuit d'une portion de forêt au bénéfice du propriétaire et la complantation, sur la parcelle de cultures vivrières et de cultures pérennes, ces dernières étant la propriété de l'autochtone ayant cédé temporairement sa terre. Ces cultures pérennes bénéficient ainsi du nettoyage de l'étranger.

En somme, chez l'autochtone, la terre est traditionnellement un bien collectif inaliénable. Les acquisitions se font par héritage, par lignage ou sous forme de dons. Chez les étrangers, les acquisitions se font sous forme de dons par un autochtone notamment le chef. Il est évident que la terre dans cette région occupe une place prépondérante dans cette économie de plantation de même que la création des plantations (M. Fieloux, 1980, p.32). Le planteur doit accomplir un certain nombre de tâches matérielles non seulement pour la création de la plantation, mais aussi au niveau de son entretien courant.

<sup>&</sup>lt;sup>289</sup> Ces dons sont généralement en nature (gin ou autres liqueurs), parfois en espèce.

# 2. Les différentes étapes de la création d'une plantation cacaoyère

La mise en place d'une plantation cacaoyère suit un programme rigide qui dépend généralement des conditions climatiques. Ce programme est divisible plusieurs étapes.

### 2.1. L'étude de la portion à exploiter et les préliminaires

Pour créer sa plantation, le paysan doit parcourir à pieds les forêts, examiner, comparer les terres disponibles et choisir le terrain qu'il lui faudra défricher (R. Badouin, 197, p.11).

Le défrichement est une opération qui, pour l'essentiel, consiste à nettoyer le sol, à supprimer le sous-bois et à éliminer totalement la futaie en vue de l'installation de la plantation. Cette opération demande beaucoup de travail car, les planteurs font en général manuellement tous les travaux. C'est pourquoi le défrichement se fait longtemps d'avance, au moins sept mois avant la période prévue pour la création de la plantation. Le défrichement répond à des objectifs précis comme le montre la photo 1:

- -supprimer l'ombrage qui affecte le rendement.
- -faciliter le piquetage et, plus tard, la mise en place des places plants.
- -associer pendant les trois premières années des cultures vivrières, aux cacaoyers.

Le défrichement s'effectue par étapes programmées dans le temps.

- -La délimitation de la plantation pour tenir compte de la superficie que le planteur veut réaliser. Cette opération se déroule en septembre-octobre et consiste en l'ouverture des layons autour de la future parcelle après un piquetage sommaire aux quatre angles (M. Lesourd, 1982, p.52).
- -Elimination du sous-bois pour faciliter, le moment venu, l'abattage des grands arbres. Cette étape qui se situe en octobre-novembre nécessite au moins 20 à 25 jours de travail par hectare. Elle consiste en l'abattage, à la machette, de toute végétation ayant au moins 10 centimètres de diamètre.
- -L'abattage de la futaie : il s'agit d'éliminer le maximum de gros arbres dès le départ parce qu'il serait difficile, si on ne le fait pas au début, de les éliminer une fois la plantation réalisée. Cet abattage se fait soit à la hache, soit à la tronçonneuse en novembre-décembre.
- -Brulis : courant janvier-février qui consiste à un brûlis destiné à détruire le petit bois et la petite brousse sans s'attaquer aux troncs des arbres non Rev.Ivoir. Sci. Hist N° 10 Décembre 2021 227 ISSN 2520-9310

abattus. On coupe les branches des arbres abattus et l'on abandonne le chantier pendant deux ou trois semaines.

-Le dégagement en mars-avril, des lignes de plantation au cours du piquetage et avant la mise en place des cultures.

**Photo 1**: Défrichement et brûlis ; au premier plan, de jeunes plants de cacao en pépinières, ici en pleine terre, prêts à être transférés au champ



Source : RUF F., Travail et stratification sociale en économie de plantation, Abidjan, 1979, Cahiers du CIRES p.45.

# 2.2. De la mise en place des pépinières à la création de la cacaoyère

La pépinière quant à elle, est réalisée parallèlement avec le défrichage. La réussite d'une plantation de cacaoyers dépend beaucoup de la qualité des jeunes plants utilisés pour sa création. Après la mise en place de celle-ci, plusieurs étapes doivent être suivies. Il s'agit entre autres : du piquetage et de la trouaison.

Le piquetage est l'opération qui consiste à indiquer, par des piquets, le tracé des lignes et l'emplacement futur de chaque cacaoyer sur ces lignes. Il a pour but d'établir des plantations en lignes et remplit une double fonction. Il permet de connaître avec précision et de respecter la densité des plantations, c'est-à-dire le nombre d'arbres à l'hectare<sup>290</sup>. Il facilite les travaux

<sup>&</sup>lt;sup>290</sup>Cacaoyers : 1300à 1330 plants / ha Caféier : environ 1400 à 1600 plants / ha, Source : Jean Michel (Clément) : Larousse agricole, France, 1981, 1208 p.

d'entretien et le traitement des plantations dans les meilleures conditions possibles (P. Etienne, 1968, p.154).

La trouaison est le fait de creuser des trous par le paysan à l'endroit de chaque piquet au rythme de 40 à 50 trous par jour : soit 26 à 33 journées l'hectare. La mise en place des jeunes plants consiste à mettre en pleine terre des jeunes plants de cacaoyers élevés en pépinière pendant 6 à 8 mois. L'épandage d'engrais a pour but de mettre à la disposition de chaque cacaoyer la quantité d'aliments nutritifs qui lui est nécessaire pour mieux développer et produire plus. Les différents paramètres pris en compte dans l'installation de la pépinière sont expliqués dans les tableaux 1 et 2 cidessous. Ceci laisse à penser que dans les champs semenciers établis pour la production de semences hybrides, on risque de récolter également quelques semences provenant d'autofécondation. L'élimination ultérieure en pépinières des plants les moins vigoureux est un moyen efficace de remédier à ce risque.

Un plant élevé en panier de fibres végétales est planté tel qu'avec son panier. Un plant élevé en sachet de polyéthylène doit par contre être débarrassé du sachet au moment de la plantation. On peut pour cela simplement déchirer le sachet. Mais une autre méthode peut être recommandée qui a l'avantage d'être pratiquée, et qui permet de plus d'éviter l'inconvénient des extrémités de pivots tordus. Le plant et son sachet sont couchés sur le sol et la partie inférieure du sachet et la motte de terre qu'il contient est sectionnée d'un coup de machette à quelques centimètres du fond. Le plant est alors redressé, la motte mise en place dans le trou et le sachet, dont il ne reste plus qu'un cylindre, est tiré vers le haut pour dégager totalement le plant. Il reste à assurer une parfaite mise en place en tassant correctement la terre tout autour de la motte et en complétant avec de la terre humifère (A Yapi et Tano .K , 1992, p25).

On doit toujours veiller à ce que le collet du jeune semenceau se trouve juste au niveau du sol et on évitera qu'il ne soit trop enfoncé en ajustant au préalable la profondeur du trou aux dimensions de la motte. Aussitôt la plantation, il est bon de mettre autour du jeune plant un abondant paillage et de confectionner un abri provisoire, qui pourra être enlevé quelques semaines après la plantation pour lequel les feuilles de palmier fournissent le matériau idéal (P Benveniste, 1969, p.25). S'agissant de l'entretien des plantations, la culture du cacao impose aux planteurs des

efforts matériels et financiers qui les occupent toute l'année. Le planteur est obligé de conduire sa pépinière de manière à obtenir des jeunes plants d'excellentes qualités s'il veut réaliser plus tard de très bonnes récoltes. Il doit donc opérer un choix judicieux de l'emplacement de la pépinière. Tous les paysans connaissent, de façon presque instinctive, les sols productifs. Les opérations d'entretien ont lieu de janvier en décembre :

- -Le débroussaillage est effectué à la machette et demande des jours assez considérables (10 à 20 journées par hectare) suivant l'importance de la végétation spontanée.
- -Le sarclage ou désherbage consiste à extirper toutes les mauvaises herbes autour de chaque pied de cacaoyer (B Mamadou, 1988, p.32).
- -L'égourmandage a pour fonction d'enlever de la souche et des tiges, soit à la main, soit avec un sécateur les pousses inutiles appelées « gourmands ».

L'égourmandage mal conduit, peut entraîner soit la formation de plusieurs troncs dont les couronnes, se gênant mutuellement, ont un développement irrégulier, soit la formation d'un ou de plusieurs étages provoquant la disparition progressive des branches des couronnes inférieures à savoir les dégâts d'insectes et le recépage effectué parfois dans le jeune âge pour reconstituer un cacaoyer dont la charpente a été endommagée. Tableau 1 : Les jeunes plantations (pépinières)

LA NOTATION PORTE SUR	L'OBJET DE LA NOTATION
Le système d'arrosage	Se fait-il avec la pompe tous les jours ou tous les deux jours ?
Le pourcentage en perte de boutures	Est-il limité à 10 % ?
La technique d'installation de la pépinière	Quelles sont les dimensions de l'ombrière ? Quelle est la disposition des sachets ? Quelle est la qualité de la terre de remplissage ?
La plantation	Quelle est la date d'exécution (avant juillet) ? Quelle est la disposition des plants ?
L'entretien	Quelle est la périodicité du nettoyage

**Source** : ZIKE Marc, *La rébellion ivoirienne contre les multinationales*, édition Ami, Abidjan, 1990, p 39.

Ce tableau présente le système d'arrosage, le pourcentage en perte de boutures, la technique d'installation de la pépinière, la plantation et l'entretien sont les principaux paramètres à prendre en compte dans la mise en place d'une pépinière.

Tableau 2: Les jeunes plantations en rapport

LA NOTATION PORTE SUR	CE QUE L'ON EXAMINE
L'alignement	Le piquetage, la densité
L'entretien	L'absence d'ombrage, l'égourmandage, la taille, le nettoyage
La récolte	Quatre passages
Le conditionnement	Le mode de séchage, le stockage en sac chez le planteur
Le rendement à l'hectare	
La qualité du produit marchand	

Source: ZIKE Marc, op.cit, p. 40

Dans ce tableau , il s'agit de présenter comment peut-on faire certains travaux pour la mise en place des plantations cacaoyères depuis l'alignement qui concerne le piquetage notamment au niveau de la densité c'est-à-dire le nombre de plants par ha et leur distanciation .L'entretien qui consiste à prendre soin de la plantation par l'absence d'ombrage en tenant compte de l'âge des plants, l'égourmandage qui consiste à éliminer les jeunes pousses au bas des cacaoyers pour leur permettre de produire davantage sans oublier le nettoyage qui doit se faire au moins trois fois dans l'année selon la parcelle. Pour la récolte , elle se fait quand les cabosses sont mures et doivent respecter un calendrier bien précis notamment chaque mois ,selon la plantation elle peut se faire jusqu'à quatre fois dans l'année .

Le conditionnement et le mode de séchage qui doit être bien fait pour avoir un produit de qualité ,bien stocké dans des sacs qui sont pris généralement chez les acheteurs.

Le rendement à l'hectare et la qualité du produit sont liés au travail préalablement fait par les paysans.

Pour le cacao, il existe deux catégories de plantations ayant la superficie minimum de deux hectares. Les critères de notation ne sont pas identiques. Nous avons d'abord, les jeunes plantations pour lesquelles deux séries de critères sont pris en compte. Pour la pépinière : la technique d'installation (choix de l'emplacement), l'arrosage, le pourcentage de perte (moins de 5 % si possible).

Pour la plantation : la préparation du terrain et l'entretien de la plantation. Les plantations en rapport jugées sur l'alignement, l'entretien de la plantation la récolte, la préparation et le conditionnement du produit. Ces critères permettent de désigner les lauréats au niveau de chaque région. Pour la désignation du lauréat national, la notation est basée sur deux critères à savoir les éléments techniques, c'est-à-dire le mode de culture, la surface totale cultivée, la production totale réalisée, le rendement, la production animale. Les réalisations socio-économiques, l'amélioration du matériel d'exploitation et les connaissances techniques du candidat, l'hygiène, l'habitat, la scolarisation des enfants, le civisme et le militantisme.

Plusieurs dispositifs de plantations peuvent être adoptés (plantation en carré, en quinconce, en triangle équilatéral, en triangle isocèle), mais le plus simple et le plus général aussi est la plantation en lignes équidistantes, l'écartement sur les lignes n'étant pas obligatoire le même que celui observé entre les lignes. Lorsque les lignes sont droites, et que les écartements sont identiques sur les lignes et entre les lignes, le dispositif est analogue à la plantation en carré. Mais si le terrain est très accidenté les lignes peuvent être orientées selon les courbes de niveau. (J-P Dozon, 1997, p.91).

La plantation en ligne est la seule méthode pratique lorsque l'on désire appliquer les techniques décrites pour l'aménagement du terrain sous recrû forestier ou sous jeune forêt. Elle facilite grandement d'autre part les opérations d'entretien, de contrôle et de traitement phytosanitaire.La densité de plantation dépend beaucoup de la nature du matériel cultivé et des différents facteurs d'environnement qui agiront par la suite sur sa croissance (nature du sol dans ses relations avec la pluviométrie, ombrage, etc.).

La densité sera d'autant plus forte donc les écartements d'autant plus faibles, que les conditions seront plus défavorables au développement du cacaoyer, étant entendu que le but recherché doit être toujours de recouvrir le sol le plus rapidement et le plus complètement possible. Cette couverture devant être d'autant mieux assurée par le cacaoyer lui-même que l'ombrage définitif utilisé est plus léger.

# 2.3. Le traitement des plantes

Quant aux traitements insecticides effectués dans les plantations ils

semblent sans effet sur la pollinisation : les larves de Fotcypomya, que l'on trouve dans les débris de cabosses, sont à l'abri des insecticides et les adultes nouvellement éclos ne trouvent, peu de temps après les traitements, que des fleurs nouvellement ouvertes dont ils peuvent effectuer sans danger la pollinisation. (J. Braudeau, 1969, p.24). Si ce pollen étranger est marqué, s'il est par exemple homozygote pour les allèles dominants du gène déterminant l' « axil spot ». On peut isoler dans la descendance les individus provenant de l'autofécondation. Il a été montré ainsi que l'on pouvait pour certains clones auto-incompatibles obtenir jusqu'à 20% d'autofécondation (A. Chevalier, 1908, p. 65).

#### Conclusion

Cette étude nous a permis de montrer d'une part les modalités d'accès à la terre et les différentes étapes de la création d'une cacaoyère dans le Moronou d'autre part. Dans cette région de la CI qui a joué un rôle important dans l'histoire économique de la Cote-d'Ivoire indépendante en matière de cacao, l'accès à la terre respecte des règles assez souples qui permettent aux étrangers d'y accéder dans le but de créer leurs propres plantations. La terre revêt une importance capitale car elle est un patrimoine familial et ne peut être vendue. Les étapes de la création d'une cacaoyère portent essentiellement sur la reconnaissance de la portion à exploiter qui doit être préalablement étudiée. Avant même cette première étape, le paysan met en place des pépinières qui lui permettent de démarrer les premiers travaux de la plantation après le nettoyage et la mise en place des buts. Après toutes les étapes, la plantation doit être entretenue selon un chronogramme bien établi pour permettre aux paysans d'avoir de bons rendements.

# **Bibliographie**

AFFOU Yapi., TANO K., Migration rurale et dynamique socioéconomique. De la boucle du cacao au sud-est ivoirien, Association ivoirienne des sciences agronomiques, ORSTOM, 1992,36 p.

BENVENISTE (C) : La Boucle du Cacao (Côte d'Ivoire), étude régionale des circuits de transport, Paris, ORSTOM, 1969, 257 p

:La Boucle du Cacao, Paris, ORSTOM, 1974, 223 p.

BONNECASE (Vincent), Les Etrangers et la Terre en Côte-d'Ivoire à

l'époque coloniale, document de l'unité de Recherche 095, IRD n°2, ORSTOM août 2001,

BRAUDEAU (J): Le cacaoyer, Maisonneuve et Larousse, Paris, 1969, 304p.

CHAUVEAU J.- P., Economie de plantation et nouveaux milieux sociaux, Cahiers ORSTOM, 1985, sériesSc. Hum., XVI (1-2).

CHAUVEAU J.-P., L'économie de plantation villageoise caféière et cacaoyère en Côte- d'Ivoire : Les leçons de l'histoire, 1985, Les cah.de la rech.dév.p.46-49.

CHAUVEAU J.-P., DOZON J-P., « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte- d'Ivoire »dans cahiers de l'ORSTOM, 1985, série Sciences Humaines, volume XXI, n° 1.

CHEVALIER A., Le cacaoyer dans l'Ouest africain, A .Challamel éd., Paris, 1908, 231p.

DOZON J-P., « L'étranger et l'allochtone en Côte-d'Ivoire »,dans B .Contamin et H .Memel-Foté(éd) le modèle ivoirien en question .Crises, ajustements ,recompositions, Paris, Karthala, 1997, p.779-778 .

DUPIRE M. « Planteurs autochtones et étrangers en Basse Côte-d'Ivoire Orientale », dans Etudes Eburnéennes, VIII, Abidjan, Ministère de l'Education Nationale, 1960.

ETIENNE P., L'émigration baoulé, dans les cahiers d'Outre –mer, tome XXI,1968.

., « De 1930 à nos jours, les migrations modernes », dans les cahiers d'Outre-mer ,n° 822 ,avril- juin 1968 .

GASTELLU J.-M., Disparition de la main d'œuvre étrangère, 1979, Cahier du CIIRES(23) p.17-45.

LESOURD M., L'émigration baoulé vers le sud –ouest de la Cote- d'Ivoire, thèse de doctorat de 3è cycle, Université de Pars X, 1982, 2 vol., 526.

RUF F., Travail et stratification sociale en économie de plantation, Abidjan, 1979, Cahiers du CIRES, p.45-88.

# FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY, ARTISAN DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DE LA STABILITÉ RÉGIONAL EN COTE D'IVOIRE (1960-1980)

N'GUESSAN Kouamé Christophe Maître – Assistant Université Jean Lorougnon Guédé-Daloa (Côte d'Ivoire) Département d'Histoire E-mail : nchristophe2014k@gmail.com

#### Résumé

A l'avènement de l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960, le pays ne comptait qu'un embryon d'industries concentrées pour la plupart dans la moitié sud du pays. Aussi, l'évolution de la jeune nation passait-elle, également, par l'industrialisation des différentes régions du pays, quitte à assurer un développement harmonieux, afin d'éviter l'exode rural et surtout les frustrations, source de conflits. Le président Félix Houphouët-Boigny déclinait ainsi sa volonté d'assurer le bien-être, la stabilité et donc la paix aux différentes régions et par prolongement à toute la Côte d'Ivoire. Ainsi, de nombreuses régions de la Côte d'Ivoire furent dotées d'industries dont la première mission était d'offrir des emplois – prioritairement aux populations locales – comme le souhaitait le président Félix Houphouët-Boigny.

**Mots-clés :** Félix Houphouët-Boigny – Politique industrielle – Développement régional – stabilité sociale – Paix.

#### **Abstract**

At the advent of Côte d'Ivoire's independence in 1960, the country had only an embryonic industry concentrated for the most part in the southern half of the country. Also, the evolution of the young nation passed, also, by the industrialization of the different regions of the country, even if to assure a harmonious development, in order to avoid the rural exodus and especially the frustrations, source of conflicts. The president Félix Houphouët-Boigny thus declined his will of ensuring the well-being, the stability and thus the peace with the various regions and by extension with all Côte d'Ivoire. Thus, many regions of Côte d'Ivoire were endowed with

industries whose first mission was to offer jobs - primarily to local populations - as President Félix Houphouët-Boigny wanted.

**Keywords:** Félix Houphouët-Boigny – Industrial policy – Regional development – Social stability – Peace.

#### Introduction

A l'avènement de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, tout était à entreprendre sur ce territoire. L'industrie ivoirienne à l'instar des autres secteurs d'activité, n'existait que d'embryon. L'héritage colonial se limitait à quelques huileries, à des boulangeries et à deux unités de transformation d'ananas en jus et en tranches dans la périphérie d'Abidjan (K. C. N'guessan, 2014, pp.56-59). Il fallait tout penser et pas n'importe comment. Il fallait rapidement songer à réduire les disparités existantes entre le Sud forestier, où on pouvait compter les quelques industries dont disposait la Côte d'Ivoire à cette époque et le reste du pays, quitte à assurer un développement harmonieux et éviter la pauvreté et les frustrations, sources d'insécurité sociale et donc d'instabilité. A ce niveau, les observateurs de la Côte d'Ivoire - les plus avertis, surtout - n'avaient pas d'inquiétude à se faire, sachant l'intelligence et la clairvoyance du président Félix Houphouët-Boigny. Ce grand homme d'Etat au charisme et à la sagesse reconnus de tout le monde entier fît du maigre héritage industriel laissé par la colonisation, un modèle méticuleusement conçu et capable de tenir dans le temps pour le bonheur des populations ivoiriennes et par prolongement, pour la stabilité du pays.

Ainsi, étudier les programmes et les réalisations industriels à travers la Côte d'Ivoire tels que pensés par Félix Houphouët-Boigny entre 1960 et 1980, c'est mettre à la lumière le rôle déterminant du premier président ivoirien dans le développement des régions avec ses corollaires de bonnes grâces dont la finalité est la paix dans le pays. Cette étude couvre la période 1960-1980. Elle débute, en effet, en 1960 du fait de ce que c'est l'année de l'indépendance de la Côte d'Ivoire. Cette année marque donc le début de la mise en route du développement de la Côte d'Ivoire tel que voulu par Félix Houphouët-Boigny, de façon générale et particulièrement la réalisation des premières industries ivoiriennes.

Quant à la l'année 1980, elle sonne la fin des investissements et donc du déroulement de la politique d'industrialisation de la Côte d'Ivoire débuté en 1960. C'est en réalité l'année du début de la crise économique mondiale des années 1980.

De nombreux travaux de recherche existent sur Félix Houphouët-Boigny. Ils traitent pour la plupart de sa vie et de sa vision politique. Ces travaux traitent également de son projet de société et de son implication dans la résolution de nombreux conflits sous-régionaux et dans le monde.

En quoi la politique de régionalisation industrielle de Félix Houphouët-Boigny a-t-elle contribué à la stabilité des régions de Côte d'Ivoire et à la paix ?

L'objectif de cette étude est de montrer que Félix Houphouët-Boigny a maintenu la paix en Côte d'Ivoire grâce, aussi, à l'industrialisation des régions de ce pays. Pour réaliser ce travail nous avons eu recours à diverses sources consultées dans des centres de documentation d'Abidjan. L'approche historique a consisté à faire une sélection des catégories de sources afin de garder celles qui traitent réellement de la question étudiée.

Notre étude s'articule autour de deux principaux centres d'intérêts. En effet, pendant que le premier centre d'intérêt planche sur la politique industrielle de Félix Houphouët-Boigny, le deuxième et dernier traite, quant à lui, des réalisations industrielles de Félix Houphouët-Boigny sur fond de stabilité régionale et de paix entre 1960 et 1980.

## 1. La politique industrielle de Félix Houphouët-Boigny

L'industrialisation de la Côte d'Ivoire fut pensée par Félix Houphouët-Boigny. En effet, dès la veille de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, il avait très tôt fait de la paix et de la stabilité le gage des investissements des capitaux privés. Aussi, fallait-il assurer une industrialisation harmonieuse du pays afin de garantir la paix si chère à lui. La feuille de route de cette politique industrielle fut contenue dans les plans de développement élaborés successivement entre 1960 et 1980.

# 1.1. Un environnement stable pour des investissements sûrs : une préoccupation majeure de Félix Houphouët-Boigny

Le président Félix Houphouët-Boigny a très tôt compris la nécessité d'œuvrer pour une « (...) République tolérante et unie, dotée d'institutions fortes »<sup>291</sup>. Ainsi, garantir un environnement apaisé grâce à la culture de la paix était pour Félix Houphouët-Boigny la condition première pour mener à

<sup>&</sup>lt;sup>291</sup> Fonds Monétaire International (FMI), 2013, *Plan national de développement*, Rapport FMI, N°13/172, 66p., p.12.

terme son projet de faire de la Côte d'Ivoire un pays industrialisé.

En fait, l'idée de faire de la Côte d'Ivoire un pays industrialisé, capable d'assurer à sa population des emplois, la stabilité sociale et donc la paix, fut matérialisée avant l'indépendance. En effet, c'est le 3 septembre 1959 que la loi 59-134, portant code d'investissement a été instituée. La finalité – à la lecture du contenu de cette loi – était d'inviter les capitaux privés en Côte d'Ivoire. Selon Louis Edouard Settié (1986, p.110-111),

« pour que les entreprises puissent être attirées, le code d'investissement a prévu des mesures très favorables au niveau douanier, administratif et fiscal ; et cela si les entreprises font des réalisations qui rentrent dans le cadre du développement de la Côte d'Ivoire. Et les avantages sont fonction de l'intérêt du projet pour le développement du pays ».

Certes ces mesures d'incitation pour le développement de l'industrie ivoirienne de façon générale étaient attrayantes. Mais, l'attrait venait surtout de l'homme qui faisait office de garant pour les investissements souhaités. A ce propos,

« Le charisme du premier président de la République avait aidé à consolider la cohésion sociale et la stabilité à travers une politique volontariste d'aménagement du territoire (...). Le climat des affaires de cette époque était propice au développement du secteur manufacturier, notamment agro-industrie<sup>292</sup> ».

Comme on peut le constater, le président Félix Houphouët-Boigny créait, grâce à sa personnalité caractérisée par ses idéaux apaisés, un cadre sécurisé et convivial pour des investissements dans le domaine industriel.

Le cadre des affaires industrielles ainsi créées, il fallait doter la Côte d'Ivoire d'une feuille de route pour la création des entreprises. Cela se fit à travers des plans de développement institués entre 1960 et 1980.

## 1.2. La planification de la politique industrielle entre 1960 et 1980

Trois plans majeurs virent le jour à cette époque. Il eût d'abord le plan décennal 1960-1970 et les plans quinquennaux 1971-1975 et 1976-1980. Les Objectifs, dans le secteur industriel, bien que variant d'un plan à l'autre, tendaient tous à faire évoluer les activités industrielles du pays. La politique d'industrialisation entreprise entre 1960 et 1980 était subdivisée en deux

-

<sup>&</sup>lt;sup>292</sup> Ibidem.

phases. La première phase (1960-1970), fut qualifiée de phase d'orientation vers le marché intérieur. Quant à la deuxième phase (1970-1980), elle était orientée vers le marché d'exportation.

En ce qui concerne le plan 1960-1970, les objectifs dans le domaine industriel s'articulaient autour de trois axes. Selon un auteur Anonyme, 1985, pp. 1.5, il s'agissait de :

- la valorisation des ressources nationales ;
- la substitution des productions nationales aux produits de grande consommation;
- le développement des biens d'équipement de base.

La lecture des objectifs assignés à ce premier plan démontre clairement la volonté du président Félix Houphouët-Boigny, d'industrialiser les matières premières locales, notamment agricoles. A ce propos, voilà ce qu'il disait, selon A. Miremont (1985, pp.52-54):

Si importante qu'elle soit dans l'économie de notre pays, l'agriculture ne peut à elle seule nous permettre de franchir le seuil du sous-développement ; elle doit être complétée par l'industrialisation.

Aussi, l'objectif de ce plan était-il de créer sur place des entreprises dont les productions se substitueraient aux produits importés. Il fallait également, pendant ce plan, doter le pays d'infrastructure de base, condition préalable pour une industrialisation harmonieuse du territoire. Les objectifs des plans quinquennaux 1971-1975 et 1976-1980, concernaient, d'après J.-P. Foirry et D. Requier-Desjardins (1986, pp.135-148), les points suivants :

- la poursuite et l'intensification de la valorisation des ressources nationales :
  - la création d'une nouvelle génération d'unités industrielles essentiellement tournées vers la grande exportation ;
  - l'amorce d'une régionalisation industrielle ;
  - l'« ivoirisation » de l'appareil industriel (capitaux, emplois et directions).

En réalité, ces deux derniers plans sont une continuité du premier. Le fait était que le marché national ne pouvait plus à lui seul absorber la production des usines mises en marche entre 1960 et 1970. Le premier plan ayant permis au pays de se doter d'infrastructures de base, le président Félix Houphouët-Boigny décida, à travers les deux derniers plans, de mettre en œuvre sa politique de régionalisation industrielle, difficile à réaliser au cours

du premier plan, du fait de l'absence d'infrastructures de base dans les différentes régions ivoiriennes devant accueillir les industries.

# 2.Les réalisations industrielles de Félix Houphouët-Boigny : gage de stabilité régionale et de paix (1960-1980)

Félix Houphouët-Boigny avait la volonté, à travers ses projets industriels initiés en Côte d'Ivoire, d'équilibrer le développement des différentes régions du pays par la création des unités industrielles. L'idéal pour lui, c'est de combler chaque région d'industries afin de taire les frustrations et d'assurer la paix à son peuple.

# 2.1.Les réalisations industrielles de Félix Houphouët-Boigny entre 1960 et 1980

Les réalisations industrielles majeures de Félix Houphouët-Boigny concernaient les agroalimentaires et le textile. Ces réalisations suivaient, en fait, les plans de développement industriel établis entre 1960 et 1980. Ainsi, entre 1960 et 1970, de nombreuses entreprises d'import substitution virent le jour à Abidjan en entendant l'équipement du territoire comme le recommandait ce plan.

Entre 1970 et 1980, la Côte d'Ivoire disposait d'un minimum d'infrastructures de base – conformément à la feuille de route du plan précédent – nécessaires pour une expansion industrielle à l'intérieur du pays. Bon nombre de villes ivoiriennes bénéficièrent ainsi d'industries dans les domaines agroalimentaire et textile, comme mentionné ci-dessus. Le 11 avril 1969, le président Félix décida de la création du Consortium des Agrumes et Plantes à Parfum de Sassandra, avec une participation réelle de l'Etat de Côte d'Ivoire (K. C. N'guessan, 2014, p.147). Cette société dont les investissements s'élevaient à 350 millions F.CFA avait pour activité l'extraction de l'huile essentielle, de marc et de jus concentré d'agrume<sup>293</sup>.

A la fin de l'année 1975, c'est le tour de la ville de Bouaké de se voir doter d'une société pour la trituration des graines de coton et le raffinage de l'huile végétale (TRITU.RAF)<sup>294</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>293</sup> Bureau de Développement Industriel, s.d., *Industrie alimentaire*, Abidjan, BIDI, (pagination multiple), p.17.

<sup>&</sup>lt;sup>204</sup> Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, Direction de la Programmation de la Budgétisation et du Contrôle de Gestion, s.d., *Annuaire Rétrospective de Statistiques Agricoles et forestières 1900-1983*; *les produits agricoles destinés à l'industrie et à* Rev.lvoir. Sci. Hist N<sup>o</sup> 10 Décembre 2021

240

ISSN 2520-9310

En outre, de toutes les réalisations industrielles de Félix Houphouët-Boigny, le projet sucrier reste de loin le plus osé. Les puristes en économie considéraient, en effet, le plan sucrier ivoirien comme étant l'investissement le plus jamais réalisé dans une période aussi courte depuis le « New Deal »<sup>295</sup> de Roosevelt (K. C. N'guessan, 2014, p.187).

En effet, c'est en octobre 1971 que la Société pour le Développement des plantations de cannes à sucre, l'industrialisation et la commercialisation du Sucre fut créée. En décembre 1974, le président Félix Houphouët-Boigny, lors d'une tournée à Séguéla, d'après C. Aubertin (1983, p.9), annonça officiellement « (...) la réalisation immédiate d'un gigantesque programme sucrier pour la Côte d'Ivoire (...) ». L'objectif de départ était de construire 12 complexes dans le septentrion ivoirien. Et même si cette prétention fut revue à la baisse – au vu des contrainte de réalisation – avec 10 complexes, le président Félix Houphouët-Boigny a pu doter la partie nord de son pays de 6 complexes sucriers entre 1974 et 1980. Ces complexes dont Ferké I et II, construits respectivement en 1974 et en 1978, Borotou-Koro, Sérébou-Comoé et Katiola-Marabadiassa en 1979 et Zuénoula en 1980, ont coûté en tout 269 milliards F.CFA<sup>296</sup>.

Aussi, avant 1970, le président Félix Houphouët-Boigny confia-t-il à la Société pour le Développement et l'exploitation du Palmier à huile (SO.DE.PALM.) un projet de création de manufacture de noix de coco en Côte d'Ivoire. Le plan cocotier piloté par la SODEPALM débuta en 1967, comme l'écrit K. C. N'guessan (2014, pp.164-165). En 1974, la Société Ivoirienne de Coco Râpé (S.I.CO.R.), est construite à Jacqueville à coût de 500 millions F. CFA (Anonyme, 1982, pp.165-169).

Dans le domaine du textile, deux nouveaux pôles industriels sont créés à Dimbokro et à Agboville. Et un autre – celui de Bouaké – est renforcé. En effet, c'est en 1974 que l'usine de l'Union Industrielle Textile de Côte d'Ivoire (UTEXI) fut mise en service à Dimbokro, au centre de la Côte d'Ivoire. En janvier 1976, c'est le tour d'Agboville de se voir doter de l'usine de la Cotonnière Ivoirienne (COTIVO) (L. E. Settié, 1986, p.205). UTEXI et COTIVO sont, au vu de leurs tailles, des « mammouths textiles », comme le dit A. Dubresson (1981-1982, pp.149-164). En effet, avec 20 hectares pour

l'exportation, s.l., s.e., Tome II, 317p., p.243.

<sup>&</sup>lt;sup>295</sup> « New Deal » (Nouvelle donne) : nom donné aux réformes mises en œuvre par Roosevelt aux Etats-Unis, à partir de 1933, et consacrant une certaine intervention de l'Etat dans les domaines économiques et sociaux.

<sup>&</sup>lt;sup>296</sup> Caisse Centrale de Coopération Economique, 1985, *Rapport d'évaluation du projet de réhabilitation de la SODESUCRE*, s.l., Y. Simon, 85p., p.3.

UTEXI<sup>297</sup> et 29,1 hectares pour COTIVO (A. Dubresson, 1981-1982, pp.149-164), ces deux industries textiles reflétaient la régionalisation industrielle d'envergure telle que voulu par Félix Houphouët-Boigny, au lendemain de l'indépendance.

En ce qui concerne les Etablissements Robert Gonfreville<sup>29821</sup>, elles connues une première réorganisation en 1969 avec l'avènement de l'Etablissement Robert Gonfreville I (ERG I), spécialisé selon A. Dubresson (1981-1982, pp.149-164) dans la filature et le tissage. En 1978, l'Etablissement Robert Gonfreville II (ERG II) est également ouverte à Bouaké, et forme avec ERG I ce qui est désormais appelé « Grand Ensemble » (A. Dubresson, 1981-1982, pp.149-164).

La réalisation de toutes ces entreprises devait permettre à la Côte d'Ivoire de diversifier ses revenus, certes. Mais, un enjeu majeur sous-tendait cette politique ; il fallait par l'industrie, créer des emplois sur place, quitte à maintenir la stabilité régionale et donc la paix.

# 2.2. Les enjeux de la politique d'industrialisation de la Côte d'Ivoire : la recherche de la stabilité régionale et de la paix

L'objectif de Félix Houphouët-Boigny de faire de la régionalisation industrielle une priorité de son programme de gouvernement consistait, comme signifié plus haut, à créer des pôles de croissance économique et de développement local par l'industrie. Cette volonté de Félix Houphouët-Boigny permit de stabiliser les régions ivoiriennes en proie à l'exode rural, notamment celle dirigée vers l'agglomération abidjanaise où « (…) les habitants arrivant par an coûteraient environ 35.000 F.CFA à l'Etat », selon A. Dubresson (1981-1982, pp.149-164).

En effet, l'exode rural coûte cher à l'Etat. Et l'arrivée massive des populations intérieures de la Côte d'Ivoire à Abidjan, entraîne avec elle son lot de problèmes, à savoir le chômage, l'oisiveté et par prolongement les vols,

<sup>&</sup>lt;sup>297</sup> Avenue 225, Dimbokro: *L'usine UTEXI et ses ouvriers se meurt* [en ligne], www.*avenue*225.com (page consulté le 21 septembre 2018 à 20 heure 32 minutes).

<sup>&</sup>lt;sup>298</sup> C'est en 1921 que Robert Gonfreville installe son entreprise à Bouaké. La réorganisation intervenue dans cette entreprise, en 1969, se fît avec participation de l'Etat. En 1976, l'Etat ivoirien par le truchement de la Caisse de Stabilisation (CAISTAB) était majoritaire dans les parts d'action de l'Etablissement Robert Gonfreville avec 30%. Cf. Alain DUBRESSON, "Régionalisation de l'industrie et croissance urbaine: le « mammouth » COTIVO à Agboville (Côte d'Ivoire)", in *Cahier ORSTOM*, *Art. Cit.*, pp.149-164.

les agressions de tous genres et donc l'instabilité pour la Côte d'Ivoire entière. Félix Houphouët-Boigny a très tôt compris le danger que constitue l'exode rural et même le chômage. Aussi, soucieux, qu'a-t-il toujours été d'apporter le bien-être et la quiétude à sa population, il désamorça d'office l'explosif que constitue le non emploi pour une population surtout jeune comme celle de la Côte d'Ivoire.

En plus, la création des industries à travers la Côte d'Ivoire et donc des emplois – porteurs de stabilité – nécessitait de soutenir les industries naissantes. Ainsi, il n'hésitait pas à secourir les entreprises nouvellement constituées, qui rencontraient des difficultés. A ce propos, K. C. N'guessan (2014, 246) rapporte que lors de la constitution du COCI

(...), l'Etat ivoirien s'était engagé à apporter son concours financier au cas où la conjoncture du marché des huiles essentielles serait défavorable et que la baisse du prix d'achat des fruits aux planteurs serait insuffisante pour équilibrer la trésorerie. Le COCI a de ce fait, reçu entre 1972 et 1975, 421 millions F.CFA dont 260 millions F.CFA (avec 100 millions sous forme d'emprunt obligatoire (sic) convertible) selon les conclusions de la communication en conseil des ministres du 29 octobre 1975.

Félix Houphouët-Boigny avait raison de soutenir le COCI. En effet, l'évènement de cette entreprise provoqua une culture intensive des agrumes par les populations locales. Le COCI devînt ainsi cliente de 200 planteurs privés de la région et employait en plein régime, quelques 120 personnes auxquelles s'ajoutaient une cinquantaine d'occasionnels embauché à la journée, selon A. Schwartz (1976, p.95). Le COCI était un débouché certain pour l'agrumiculture dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. La présence de cette unité de transformation à Sassandra, répondait donc parfaitement à la politique de Félix Houphouët-Boigny, qui n'avait d'autre finalité que d'assurer par la régionalisation industrielle susceptible de phagocyter les matières premières locales et d'offrir des emplois, la stabilité et la paix.

Le résultat de la politique de Félix Houphouët-Boigny est à saluer selon A. Dubresson<sup>299</sup>, qui disait ceci :

A l'issue des "30 glorieuses" achevées à la fin des années soixante-dix, la Côte d'Ivoire était quasiment en situation de plein urbain. Le taux d'occupation mesuré dans la plupart des villes étaient tous élevés, et jusqu'en 1975, le

243

<sup>&</sup>lt;sup>299</sup> Alain DUBRESSON, *Travail, migration, insertion: vers une nouvelle donnée spatiale en Côte d'Ivoire? La ville à guichet fermé?* IFAN/ORSTOM, 1995, p.217-237. [en ligne], horizon.documentation.ird.fr, (page consultée le 22 septembre 2018 à 3 heure 15 minutes).

chômage est demeuré relativement peu important, 6,3% pour l'ensemble des cités, 5,7% pour Abidjan cette année-là (3% en 1978 d'après l'EPR), ce qui était d'autant plus remarquable que le rythme de la croissance démographique urbaine était soutenu, +8,7% en moyenne entre 1955 et 1975, le taux d'urbanisation passant de 15,4% en 1958 à 32% en 1975.

En outre, l'avènement de COTIVO à Agboville donna une nouvelle trajectoire au phénomène de l'exode rural. L'attrait que constituait COTIVO orientait de plus en plus les migrants originaires des autres régions, jadis foyers d'accueil vers la ville d'Agboville.

En effet, d'après A. Dubresson (1981-1982, pp.149-164)

Près des 2/3 des travailleurs ivoiriens nés hors d'Agboville, (c'est-à-dire des migrants ivoiriens allochtones, par opposition aux migrants natifs d'Agboville) sont originaires des régions du Centre et du Sud, qui représentait 59,6% de la population du pays en 1975.

Cette réalité pouvait également s'observer au niveau des complexes sucriers. A cet effet, Borotou-Koro avec ses 2.500 employés dont 1.000 saisonniers, connaissait « (...) un mouvement migratoire des villes de l'intérieur et du Sud vers le Nord », selon C. Aubertin (p.125). Quant au complexe de Katiola-Marabadiassa, il recrutait certes majoritairement à l'échelle locale ou régionale conformément à l'un des objectifs de ce projet de régionalisation industriel, qui était d'offrir des emplois prioritairement aux autochtones comme le souligne L. Bourgeoises et alii (1985, p.26):

la main d'ouvre a été surtout recrutée à l'échelle locale ou régionale : près de 70% des salariés étaient originaires des départements de Bouaké (33,4%) et de Katiola (33,7%) ; les sous-préfectures proches du complexe (katiola, Niakaramandougou, Botro, Bodokro, Diabo) fournissent approximativement les 2/3 des effectifs d'origine régionale. De ce point de vue, on peut considérer que l'objectif de mobilisation d'une partie des classes d'âge actives de la région d'accueil par le complexe agro-industriel avait été atteint, en particulier pour les sous-préfectures du pays baoulé.

Sur ce point ci-dessus mentionné, l'ex-Secrétaire Général de la SODESUCRE – Kigbafory Joachim Silué – ne dit pas autre chose. Car, l'objectif – dans le cadre des complexes sucriers, selon lui, – était de donner prioritairement de l'emploi aux populations locales, c'est-à-dire aux autochtones des régions, qui abritent les entreprises nouvellement construites par l'Etat dans le cadre de sa politique de régionalisation

industrielle<sup>300</sup>.

Mais, le complexe de Katiola-Marabadiassa connaissait aussi cette nouvelle forme de migration d'orientation Sud-Nord, de sorte que L. Bourgeoise et alii (1985, p.26) écrivaient encore : l'aire d'origine des salariés permanents couvrait tout le territoire national, les 34 départements du pays étant inégalement mais tous représentés.

La politique industrielle de Félix Houphouët-Boigny équilibrait ainsi la répartition de l'emploi sur le territoire. A la fin des années 70, précisément en 1978, ERG I et II que constitue le Grand Ensemble de Bouaké, employaient 3496 personnes avec une masse salariale de 2418,6 millions F.CFA. Quant à UTEXI et COTIVO, elles employaient respectivement 1453 et 1567 personnes avec des masses salariales respectives de 849,7 millions F.CFA et 949,1 millions F.CFA (A. Dubresson, 1981-1982, pp.149-164). De plus, l'emploi, selon la volonté du premier président ivoirien devait prioritairement revenir aux autochtones, c'est-à-dire aux originaires des régions d'accueil des industries, nous l'avons maintes fois dit. C'est ce que confirme Silué Joachim Kigbafory, dans le cadre des complexes sucriers réalisés dans le Nord du pays.

Outre la construction des usines, le projet industriel dans les régions de la Côte d'Ivoire était suivi de projet d'équipement de commodité urbaine. Ainsi, le complexe sucrier de Borotou-Koro par exemple, fut accompagné d'un certain nombre d'équipement, notamment selon C. Aubertin (1983, p.102):

trois écoles, un dispensaire (...) des adductions d'eau et d'électricité (...). De grands axes routiers ce sont mis en place, désenclavant les régions. (...). Par 45 km de pistes d'excellente qualité réalisée dans le cadre de la construction du complexe et 155 km de routes goudronnée à partir de Koro, Man et désormais à 2 heures de voiture et Abidjan à 8 heures un pont sur la Boa, remplaçant l'ancien bac, relie 720 hectares de plantations au reste du complexe et devrait permettre d'améliorer la liaison avec Séguéla et Daloa. Enfin, le terrain d'aviation de Morifingo permet des liaisons d'urgence avec Abidjan à l'aide de petits avions de location.

En ce qui concerne l'habitat, il eût des projets immobiliers pour héberger le personnel et aussi des maisons location-vente ; ce fut le cas de la cité SOGEFHIA à Dimbokro, à l'avènement de l'UTEXI (A. Dubresson,

<sup>&</sup>lt;sup>300</sup> Kigbafory Joachim SILUE a été Directeur Commercial de la CAISTAB de 1966 à 1973, puis Secrétaire Général de la SODESUCRE de 1973 à 1980.

1981-1982, pp.149-164). Dans le cas du programme sucrier, une première tranche de 800 logements fut construite pour le personnel du complexe de Borotou-Koro (C. Aubertin, 1983, p.102).

Les effets induits de la création des industries dans les différentes régions de Côte d'Ivoire étaient innombrables. Toutes sortes de petits métiers s'exerçaient dans le périmètre et dans les villes d'accueil des industries ; c'était surtout le commerce et l'artisanat d'après A. Dubresson (1981-1982, pp.149-164). Quelques autres activités induites, encore timides, selon C. Aubertin (1983, p.102), (...) se limitent pour le moment à une station-service (AGIP), à une pharmacie, à une banque, à une boulangerie industrielle et à un économat.

La réussite de la politique de développement régionale par l'industrie telle que voulu par Félix Houphouët-Boigny est plus perceptible avec le rayonnement subit que prirent certaines *capitales régionales*. En effet, des grandes villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire prirent plus de dimensions avec ces nouvelles industries, qui renforçaient du coup leur assise régionale. Cette lecture qu'on peut faire des nouvelles donnes imprimées par l'industrialisation des régions est plus visible avec le programme sucrier. A ce sujet, d'après C. Aubertin (1983, p.113),

Ferké I et II n'ont pas profité à Ferkessédougou mais à Korhogo qui connut une forte impulsion économique résultant de l'implantation des complexes. (...) Sérébou et Katiola sont des zones d'attraction de Bouaké et ne possèdent pas de moyen pour s'en dégager. Quant à Zuénoula, l'activité du complexe renforce le pôle urbain de Daloa.

L'interprétation de C. Aubertin à propos de l'importance que prennent les grandes villes voisines par rapport aux villes d'accueil des complexes est à considérer autrement, surtout si l'on se refaire à la période qui précède l'avènement du programme sucrier ivoirien. La réalité est que la situation ne pouvait en être autrement. Le mérite revient donc à Félix Houphouët-Boigny, qui grâce à son projet de développement régional par l'industrie a permis à ces *capitales régionales*, à qui semble profiter cette politique, de sortir de leur léthargie pour servir désormais d'attrait capable d'offrir des emplois, d'éviter l'exode vers le Sud du pays et de stabiliser la Côte d'Ivoire ; ce qui est en prélude à la paix.

#### Conclusion

L'industrialisation de la Côte d'Ivoire telle que voulu par Félix Houphouët-Boigny débute en 1960. La préoccupation du premier président ivoirien était de créer des industries capables de freiner la migration des jeunes ivoiriens (en quête d'emploi) en direction du Sud du pays, notamment Abidjan. Il crée donc les entreprises en vue de leur donner de l'emploi sur place. La mise en place des sociétés dans les différentes localités du pays visait à doter les régions d'un minimum de commodité pour assurer le développement de la Côte d'Ivoire. En mettant en application sa politique de développement industriel, Félix Houphouët-Boigny a su éviter les conflits au sein de la population qui résulteraient des disparités régionales.

### Références bibliographiques

ANONYME, 1985, Annuaire des entreprises et organisation d'outre-mer 1982(73° année), France, René Moreux et compagnie, S.A édition, 1982, 681p.

ANONYME, s.d., L'industrie ivoirienne de 1960 à 1985 : bilan et perspective (synthèse), 25p.

AUBERTIN Catherine, 1983, Le programme sucrier ivoirien : une industrialisation régionale volontariste, Paris (France), ORSTOM, 191p.

BOURGEOIS Laurence, DUBRESSON Alain et LOOTVOET Benoît, 1985, Les conséquences de la fermeture du complexe sucrier sur la ville de Katiola (RCI), Abidjan, ORSTOM, Tome I, 168p.

BUREAU DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, s.d., *Industrie alimentaire*, Abidjan, BIDI, (pagination multiple).

CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE, 1985, Rapport d'évaluation du projet de réhabilitation de la SODESUCRE, s.l., Y. Simon, 85p.

DUBRESSON Alain, 1981-1982, "Régionalisation de l'industrie et croissance urbaine : le « mammouth » COTIVO à Agboville (Côte d'Ivoire)", in *Cahier ORSTOM*, Série Sciences Humaines, Volume XVIII, N°1, p.149-164.

DUBRESSON Alain, 1995, Travail, migration, insertion: vers une nouvelle donnée spatiale en Côte d'Ivoire?, La ville à guichet fermé?, IFAN/ORSTOM, p.217-237. [en ligne], horizon.documentation.ird.fr, (page consultée le 22 septembre 2018 à 3 heure 15 minutes)

FOIRRY Jean-Pierre et REQUIER-DESJARDINS Denis, 1986, *Planification et politique économique en Côte d'Ivoire : 1960-1985*, Abidjan, CEDA, 272p. FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (FMI), 2013, *Plan national de développement*, Rapport FMI, N°13/172, 66p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES EAUX ET FORETS, Direction de la Programmation de la Budgétisation et du Contrôle de Gestion, s.d., *Annuaire Rétrospective de Statistiques Agricoles et forestières 1900-*1983; les produits agricoles destinés à l'industrie et à l'exportation, s.l., s.e., Tome II, 317p.

MIREMONT Auguste (S/D), 1985, "De la production à usage interne à la transformation pour l'exportation", in *FraternitéMatin*, numéro spécial, pp.52-54.

N'GUESSAN Kouamé Christophe, 2014, L'industrie agroalimentaire dans l'économie ivoirienne de 1945 à 1980, Université de Cocody, UFR SHS-département d'histoire, (Thèse Unique), 355p.

SCHWARTZ Alfred, 1976, La main d'œuvre salariée des grands secteurs d'activités du sud-ouest ivoirien : données statistiques au 1<sup>er</sup> semestre 1976, Abidjan, ORSTOM, 267p.

SETTIE Louis Edouard, 1986, L'Etat et le processus de développement en Côte d'Ivoire : 1960-1980, Abidjan, Fondation Hanns Seidel, 272p.